



Nations Unies

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2007-31 juillet 2008

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 2**

Nations Unies

Rapport du Conseil de sécurité

Supplément n° 2 (A/63/2)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 2

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2007-31 juillet 2008



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un *Recueil de Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	1
Partie I	
Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008 ...	54
II. Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	58
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	61
IV. Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	65
V. Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	66
VI. Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents tenues entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	89
VII. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	90
VIII. Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	93
A. Rapports annuels des comités	93
B. Rapports annuels des groupes de travail	93
IX. Rapports des groupes d'experts et des instances de surveillance	94
X. Rapports des missions du Conseil de sécurité	95
XI. Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin pendant la période du 1 ^{er} août 2007 au 31 juillet 2008	96
XII. Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1 ^{er} août 2007 au 31 juillet 2008	98
XIII. Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	99
XIV. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	105
XV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	106

Partie II

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Points relatifs à la situation au Moyen-Orient.....	107
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la questions palestinienne.....	107
B. La situation au Moyen-Orient.....	113
1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.....	113
2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.....	115
3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité.....	121
4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité.....	123
2. La situation à Chypre.....	125
3. La situation concernant le Sahara occidental.....	128
4. La situation au Timor-Leste.....	130
5. La situation au Libéria.....	131
6. La situation en Somalie.....	133
7. Questions relatives à la situation dans l'ex-Yougoslavie.....	136
A. La situation en Bosnie-Herzégovine.....	136
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999).....	137
C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.....	139
8. Questions relatives à la situation concernant le Rwanda.....	141
A. La situation concernant le Rwanda.....	141
B. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994.....	142
9. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.....	144
Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994.....	144
10. La situation en Géorgie.....	145
11. La question concernant Haïti.....	148
12. La situation au Burundi.....	149

13.	La situation en Afghanistan	151
14.	La situation en Sierra Leone.....	153
15.	La situation dans la région des Grands Lacs.....	155
16.	La situation concernant la République démocratique du Congo.....	157
17.	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie.....	160
18.	Les enfants et les conflits armés.....	162
19.	La situation en Guinée-Bissau.....	163
20.	Protection des civils en période de conflit armé.....	165
21.	Armes légères.....	166
22.	Les femmes et la paix et la sécurité.....	167
23.	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice.....	168
24.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).....	169
	A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.....	169
	B. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment.....	169
	C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban.....	169
	D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ..	170
	E. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.....	170
	F. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. . .	170
	G. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.....	170
	H. Mission des Nations Unies au Libéria.....	171
	I. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.....	171
	J. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.....	171
	K. Mission des Nations Unies au Soudan.....	171
	L. Opération hybride UA/ONU au Darfour.....	172
25.	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.....	173
26.	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	174
27.	La situation en Côte d'Ivoire.....	178
28.	Mission du Conseil de sécurité.....	180
29.	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité.....	181
30.	Non-prolifération des armes de destruction massive.....	182
31.	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan.....	183

32.	Consolidation de la paix après les conflits	188
33.	La situation concernant l'Iraq	190
34.	Non-prolifération	193
35.	La situation au Myanmar	195
36.	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général	196
37.	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : rôle du Conseil de sécurité au service de l'appui de la réforme du secteur de la sécurité	197
38.	Maintien de la paix et de la sécurité internationales	198
39.	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région	199
40.	Paix et sécurité en Afrique	202
	A. Questions générales	202
	B. Kenya	203
	C. Djibouti et Érythrée	203
	D. Zimbabwe	204
41.	Le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales	205
42.	Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	206
Partie III		
Autres questions examinées par le Conseil de sécurité		
1.	Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale	207
2.	Documentation et méthodes de travail et procédures du Conseil de sécurité	208
Partie IV		
Comité d'état-major		
	Travaux du Comité d'état-major	211
Partie V		
Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais n'ayant pas fait l'objet d'un débat lors des réunions du Conseil		
1.	Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan	213
2.	Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït	213
3.	Communications concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité	215
4.	Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive	215
5.	Communications concernant la question indo-pakistanaise	216
6.	Communications concernant l'Organisation de la Conférence islamique	216

7.	Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa	217
8.	Communications concernant la situation en République centrafricaine	217
9.	Communications concernant le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	218
10.	Communications concernant le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger	219
11.	Communications concernant le Mali	219
12.	Communications concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine	220
13.	Communications concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	220
14.	Communication concernant l'Organisation de Shanghai pour la coopération	220
15.	Communications reçues de Bahreïn	220
16.	Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique	220
17.	Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria	221
18.	Questions d'ordre général relatives aux sanctions	221
19.	Communications concernant la non-prolifération/République populaire démocratique de Corée	221
20.	Communication concernant le Forum des îles du Pacifique	222
21.	Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël	222
22.	Communications concernant les relations entre la Colombie et l'Équateur	222
23.	Communications concernant le Mouvement des pays non alignés	222
24.	Communication concernant la justice et l'état de droit	223
25.	Communications concernant la Ligue des États arabes	223
26.	Communications concernant le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	223
27.	Communications de la Fédération de Russie	223
28.	Communication de l'Ukraine	223
29.	Communication concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique	224
30.	Communications concernant les relations entre le Cambodge et la Thaïlande	224

Partie VI

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

1.	Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	225
2.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	226

3. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	227
4. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	228
5. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	228
6. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	230
7. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	231
8. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	232
9. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	234
10. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	235
11. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	237
12. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	238
13. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	239
14. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	240
15. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	241
16. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	242
17. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)	242
18. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix	244
19. Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	244
20. Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés	245
21. Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure	246
22. Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil de sécurité	246

Appendices

I. Liste des membres du Conseil de sécurité en 2007 et 2008	248
II. Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité	249
III. Présidents du Conseil de sécurité	260
IV. Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1 ^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008	261

Introduction

Le Conseil de sécurité a encore mené d'intenses activités cette année, ce qui confirme la gravité et la complexité des questions dont il est saisi. Au cours de la période examinée, il a tenu 219 séances officielles, dont 191 publiques, en plus de 18 séances avec des pays fournissant des contingents. Il a également tenu 177 consultations plénières. Au cours de la période examinée, il a adopté 58 résolutions et 50 déclarations du Président.

L'Afrique figure encore en bonne place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ce dernier a été régulièrement informé de l'évolution des conflits en Afrique et a pris les mesures nécessaires pour y faire face, par exemple, au Tchad, en République centrafricaine, dans la République démocratique du Congo, dans la région des Grands Lacs, en Érythrée/Éthiopie, en Somalie et au Soudan. Il a régulièrement examiné les efforts de consolidation de la paix au Burundi, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. Il a également tenu un débat de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique et organisé en juin 2008 une mission dans cinq pays africains qui sont actuellement à son ordre du jour, à savoir le Tchad, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo et la Somalie/Djibouti. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain, le Conseil a également examiné la situation au Kenya et au Zimbabwe au titre du point « Paix et sécurité en Afrique », étant donné qu'aucune de ces situations n'était officiellement à son ordre du jour. Il a consacré beaucoup d'efforts à l'adaptation du mandat des opérations de maintien de la paix et/ou à la modification du régime des sanctions pour qu'elles soient plus conformes aux différentes situations.

Le Conseil a suivi de près la situation au Moyen-Orient, la question palestinienne, notamment lors de ses réunions d'information mensuelles. Tout en continuant de s'engager pleinement à la recherche d'une solution à ce problème, outre les exposés, les réunions d'urgence, les débats publics et les séances publiques, le Conseil n'a pas pu prendre, à l'unanimité nécessaire, une décision au cours des 12 mois de la période examinée, en dépit des sept tentatives faites, en temps opportun, par les différentes délégations.

Le Conseil a participé activement au processus sur le statut du Kosovo et le travail à mesure que la situation évoluait sur le terrain. Outre des exposés réguliers sur la situation au Kosovo et les travaux de la

Mission d'administration intérimaire de l'ONU pour le Kosovo, le Conseil a tenu des réunions et consultations pour examiner les rapports sur le processus de négociation entre les parties à propos du statut du Kosovo. Le Conseil n'est pas parvenu à un accord en décembre 2007 sur une réponse concernant la question du statut du Kosovo à la suite d'une autre série de négociations menées en vain avec l'aide de la Troïka Union européenne-Fédération de Russie-États-Unis d'Amérique. Au début de 2008, outre les réunions ordinaires, le Conseil a tenu deux réunions d'urgence sur l'évolution de la situation au Kosovo, en particulier à la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Le Conseil a consacré beaucoup de temps et d'énergie aux questions d'ordre général. Le terrorisme est malheureusement resté le principal sujet de préoccupation du Conseil. Ce dernier a rapidement réagi à tous les actes terroristes quels qu'en soient le lieu, en Algérie, en Afghanistan, au Liban, au Pakistan et en Turquie, notamment. Une grande partie de ses activités concernaient le Comité contre le terrorisme, le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées ainsi que le Comité créé par la résolution 1540 (2004). Le Conseil a adopté des résolutions prorogeant le mandat de ce dernier et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et ajustant le régime des sanctions aux termes de la résolution 1267 (1999). Il convient de citer parmi les questions qui ont particulièrement retenu l'attention du Comité, la protection des civils dans les conflits armés, les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité. Le Conseil a examiné, à plusieurs occasions, dans le cadre de leurs stratégies de fin de mandat, les travaux des Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

Afrique

Burundi

Le 28 novembre 2007, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Ministre sud-africain de la sûreté et de la sécurité, Facilitateur du processus de paix au Burundi, sur la paix et le processus politique au Burundi. Prenant la parole après l'exposé, ils ont exprimé leur inquiétude quant à la fragilité du processus de paix et salué le rôle que jouaient le

Facilitateur, l'Initiative régionale, l'Union africaine et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), ainsi que la Commission de consolidation de la paix pour promouvoir le relèvement du Burundi.

Le 6 décembre, le Conseil a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur les activités du BINUB et entendu un exposé du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, M. Johan Løvald, Ambassadeur de la Norvège, sur les activités et priorités en matière de consolidation de la paix au Burundi et tenu des consultations plénières, au cours desquelles les membres du Conseil ont convenu qu'il fallait suivre la situation au Burundi.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1791 (2007) prorogeant le mandat du BINUB au 31 décembre 2008 et demandé au Gouvernement burundais et au Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL) de s'abstenir de toute action susceptible de provoquer la reprise des hostilités et de régler les questions en suspens dans un esprit de coopération.

La situation sur le plan politique et de la sécurité s'est nettement dégradée au Burundi au cours du premier semestre de 2008. Le 24 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président dans laquelle ses membres ont exprimé leur grave préoccupation à l'égard des affrontements récents entre les Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) et les Forces de défense nationales du Burundi, condamné le recours à la violence et appelé les deux parties à respecter scrupuleusement l'Accord général de cessez-le-feu conclu en septembre 2006. Le Conseil a également appelé les parties à reprendre leur dialogue afin de surmonter les obstacles qui entravaient la mise en œuvre de l'Accord et retardaient la conclusion du processus de paix au Burundi et a réitéré son soutien à l'Initiative régionale, à la facilitation sud-africaine et au rôle du directoire politique.

Le 22 mai, le Conseil a entendu un exposé du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, Johan Løvald, qui a exprimé sa préoccupation quant aux combats qui avaient eu lieu précédemment entre les forces gouvernementales et les combattants des FNL, tout en indiquant un certain nombre de faits encourageants et prometteurs tels que le retour des FNL à Bujumbura pour reprendre le processus de paix. Lors des consultations qui ont suivi

la séance plénière, le Conseil a exprimé sa préoccupation concernant la situation au Burundi, s'est félicité du retour des FNL dans la capitale, demandé que les parties concernées fassent preuve de bonne volonté en appliquant intégralement l'Accord général de cessez-le-feu et en reprenant leur place au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, et approuvé le rôle et les efforts du BINUB et de la Commission de consolidation de la paix au Burundi. Après les consultations, le Conseil a remis à la presse une déclaration sur la situation au Burundi.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Au cours de la période considérée, le Conseil a accordé une grande attention à la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région. Le 27 août 2007, à l'issue des consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/30) dans laquelle il a réitéré sa préoccupation à l'égard de l'insécurité qui prévalait dans la zone frontalière entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine, et de la menace qu'elle faisait peser sur la population civile et la conduite des opérations humanitaires. Il a encouragé le Secrétaire général et l'Union européenne à poursuivre la préparation de cette présence multidimensionnelle de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine et prié le Secrétaire général d'étudier les dispositions de suivi de cette présence multidimensionnelle à l'issue d'une période de 12 mois.

Le 25 septembre, le Conseil a adopté, à l'unanimité, la résolution 1778 (2007), dans laquelle ses membres ont autorisé le déploiement de l'opération de l'Union européenne (EUFOR) et décidé de créer la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), pendant une période d'un an, destinée à aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, à contribuer à la protection des populations civiles en danger, en particulier, en formant les éléments de la police tchadienne pour la protection humaine, en surveillant la situation des droits de l'homme et en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le 7 janvier 2008, le Conseil a entendu l'exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur la situation au Tchad, en

République centrafricaine et dans la sous-région. Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation à l'égard de la situation sur le plan de la sécurité et de l'assistance humanitaire en République centrafricaine et au Tchad, ainsi que les tensions entre le Tchad et le Soudan, salué les efforts faits conjointement par ces deux pays pour faciliter le déploiement de la MINURCAT et de l'EUFOR, et demandé à la communauté internationale de contribuer davantage à la mise en place intégrale de ces missions. Le Conseil a également publié un communiqué de presse dans lequel il a présenté le point de vue de ses membres sur la situation et la mise en place de la MINURCAT et de l'EUFOR.

Le 4 février, à la suite de l'intensification des attaques de groupes armés contre le Gouvernement au Tchad, le Conseil a adopté la déclaration du Président (S/PRST/2008/3) dans laquelle ses membres ont fermement condamné ces attaques violentes, se sont félicités du rôle de bons offices que l'Union africaine jouait en servant de médiateur pour mettre un terme aux affrontements et trouver une solution durable à la crise, exhorté tous les États de la région à respecter pleinement les engagements qu'ils avaient pris dans les Accords de Tripoli, de Riyad et de Syrte, et réaffirmé leur plein appui à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et à la force de l'Union européenne (EUFOR).

Le 9 avril, lors des consultations plénières, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant à l'instabilité de la situation au plan de la sécurité au Tchad et la persistance des tensions dans les relations tchado-soudanaises et se sont félicités de la signature de l'Accord de Dakar par le Tchad et le Soudan, tout en demandant aux deux pays de respecter pleinement les engagements qu'ils avaient pris aux termes de cet accord et des accords précédents. Le Conseil a également exprimé son appui à la mise en place rapide et intégrale de la MINURCAT et de l'EUFOR, ainsi qu'au renforcement de la coopération entre ces missions et celles des Nations Unies dans la sous-région telles que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). À l'issue des consultations, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres ont exprimé leur préoccupation quant à l'instabilité de la situation, en particulier du point de vue humanitaire, se sont félicités des progrès accomplis dans la reprise

du déploiement de la MINUCART et de l'EUFOR, demandé au Tchad et au Soudan de normaliser leurs relations et encouragé les Gouvernements tchadien et centrafricain à promouvoir le dialogue politique dans leur pays.

Le 16 juin, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2008/22) dans laquelle ses membres ont condamné les attaques que menaient les groupes armés tchadiens depuis le 11 juin 2008 ainsi que les tentatives de déstabilisation par la force du Tchad et exigé qu'il soit mis fin immédiatement à la violence, engagé toutes les parties à respecter l'Accord de Syrte d'octobre 2007, appuyé sans réserve la MINURCAT et l'EUFOR et demandé à tous les États de la région d'honorer les engagements qu'ils avaient souscrits dans l'Accord de Dakar du 13 mars 2008 et les accords antérieurs.

Le 27 juin, lors des consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, François Lonseny Fall, sur la situation en République centrafricaine. Il a publié un communiqué de presse dans lequel il se félicitait de la signature de l'Accord général de paix entre les autorités de la République centrafricaine et plusieurs mouvements rebelles à Libreville le 21 juin, demandant au Gouvernement et aux mouvements rebelles d'appliquer intégralement les Accords de Syrte, de Birao et de Libreville et appelant tous les groupes politico-militaires du pays à signer l'accord général de paix.

Le 15 juillet, lors des consultations plénières, le Conseil a entendu l'exposé sur la MINURCAT du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant à l'insécurité au Tchad et à la situation humanitaire dans ce pays, et condamné les attaques contre les travailleurs humanitaires. Tout en soulignant que pour trouver une solution à la situation au Tchad, il fallait promouvoir le processus politique et le dialogue, les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties tchadiennes de renoncer immédiatement à la violence, de s'engager dans le processus politique et d'assurer la sécurité des activités des travailleurs humanitaires. Ils ont aussi souscrit pleinement à la mise en place de la MINURCAT et de l'EUFOR et à la coordination entre ces missions et d'autres missions des Nations Unies dans la sous-région et exhorté le Tchad et le Soudan à appliquer

pleinement l'Accord de Dakar et les autres accords pertinents.

Côte d'Ivoire

Le processus de paix en Côte d'Ivoire est entré dans une nouvelle phase à la suite de la signature de l'Accord de paix de Ouagadougou en mars 2007 et des accords complémentaires en novembre 2007. Le Conseil a continué de participer activement au processus de paix et à lui apporter son soutien tout en veillant à ne pas réduire prématurément les effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et en continuant de prendre des mesures pour éviter la reprise de la violence dans le pays.

Le 22 octobre 2007, lors d'un débat suivi de consultations officieuses, les membres du Conseil ont entendu un exposé sur le processus de paix en Côte d'Ivoire par le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Djibril Yipènè Bassolé, en sa qualité de représentant du Facilitateur de l'Accord politique de Ouagadougou et par le Représentant par intérim du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, Abou Moussa. Dans un communiqué de presse publié par la suite par le Président du Conseil, les membres ont réaffirmé qu'ils souscrivaient sans réserve à l'Accord politique de Ouagadougou et rendu hommage au Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, qui n'avait ménagé aucun effort pour faciliter le processus de paix. Ils se sont également félicités des mesures initiales prises pour appliquer certains éléments de l'Accord, notamment la mise en place de six unités mixtes, ce qui avait permis d'éliminer la « zone de confiance » et de la remplacer par des points d'observation de l'ONUCI le long de la Ligne verte. Cependant, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant les retards pris dans l'application des étapes clés de l'Accord et demandé instamment aux parties de mettre en œuvre leurs engagements pleinement et de bonne foi, notamment à prendre rapidement les mesures concrètes nécessaires des mesures spécifiques pour mener à bien le processus d'identification et d'inscription des électeurs, le désarmement et le démantèlement des milices, le programme de désarmement, de démobilisation et réinsertion, la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, l'unification et la restructuration des forces de défense et de sécurité et le respect des droits de l'homme.

Le 29 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1782 (2007) dans laquelle il a renouvelé jusqu'au 31 octobre 2008 les sanctions imposées aux termes des résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005) et de proroger d'un an le mandat du Groupe d'experts.

Le 14 janvier 2008, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à l'ONUCI. Lors des consultations plénières qui ont suivi, M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, a informé le Conseil des progrès enregistrés récemment en Côte d'Ivoire et souligné qu'il fallait continuer d'appliquer les étapes clés, notamment l'organisation d'élections crédibles, libres, régulières et transparentes dans les délais fixés dans l'Accord politique de Ouagadougou et les accords complémentaires du 28 novembre 2007. Le Représentant spécial a également présenté les observations du Secrétaire général dans son quinzième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2008/1), à savoir que l'évolution encourageante de la situation à la suite de la signature du troisième accord complémentaire pourrait, en temps voulu, déboucher sur des propositions de réduction graduelle des effectifs de l'ONUCI.

Le 15 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1795 (2008), dans laquelle il a prorogé les mandats de l'ONUCI et des forces françaises qui la soutiennent jusqu'au 30 juillet 2008 et exprimé son intention de réexaminer, d'ici à cette date, ces mandats, ainsi que les niveaux des effectifs de l'ONUCI, à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre des étapes clés du processus de paix.

Le 29 avril, lors des consultations plénières, le Représentant spécial a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation en Côte d'Ivoire, en particulier, les préparatifs du processus électoral. Le Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) a également fait un exposé sur le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire (S/2008/235). Lors d'une séance publique, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/11), dans laquelle il s'est félicité vivement de ce que les autorités ivoiriennes aient approuvé la proposition de la Commission électorale indépendante tendant à organiser l'élection présidentielle le 30 novembre 2008, encouragé les parties ivoiriennes à redoubler d'efforts pour tenir cet engagement et invité la communauté internationale à continuer d'apporter son soutien à cette fin. Il s'est également félicité de la

signature par tous les partis politiques, sous les auspices du Secrétaire général, d'un code de bonne conduite pour les élections. Il a également engagé les parties à faire des progrès concrets en vue de promouvoir la stabilité politique et la sécurité, en particulier, dans la perspective de la prochaine élection présidentielle dans les domaines essentiels que sont le désarmement et le démantèlement des milices, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le stockage des armes, l'unification et la restructuration des forces de défense et de sécurité et le plein rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays.

Le 24 juillet, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à l'ONUCI. Lors des consultations qui ont suivi, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé les membres du Conseil de la situation en Côte d'Ivoire et des activités connexes de l'ONUCI, en particulier des préparatifs de l'élection du 30 novembre 2008. Les membres du Conseil ont, en général, encouragé toutes les parties concernées à maintenir la dynamique de réconciliation, de dialogue permanent et de coopération à la suite de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires, pour assurer le bon déroulement de l'élection dans l'intérêt du peuple ivoirien. De l'avis général des membres du Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général devait explicitement valider la liste électorale.

Le 29 juillet, le Conseil a adopté, à l'unanimité, la résolution 1826 (2008), dans laquelle il a prorogé les mandats de l'ONUCI et des forces françaises qui la soutiennent jusqu'au 31 janvier 2009, notamment pour aider à l'organisation en Côte d'Ivoire d'élections libres, ouvertes, justes et transparentes, invité instamment les partis politiques à respecter pleinement le Code de bonne conduite pour les élections qu'ils avaient signé sous les auspices du Secrétaire général, et exhorté, en particulier, les autorités ivoiriennes à permettre un accès équitable aux médias publics.

République démocratique du Congo

Le 10 août 2007, le Conseil, après avoir condamné la poursuite des mouvements d'armes illicites tant à l'intérieur du pays qu'à destination de la République démocratique du Congo, a adopté à l'unanimité la résolution 1771 (2007) dans laquelle il a reconduit les mesures sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs financiers de ceux qui

avaient violé l'embargo, jusqu'au 15 février 2008. Il a également prié le Secrétaire général de rétablir, pour une période expirant le 15 février 2008, le Groupe d'experts constitué pour surveiller les mouvements d'armes illicites tant à l'intérieur du pays qu'à destination de la République démocratique du Congo.

Le 21 décembre, dans sa résolution 1794 (2007), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 décembre 2008. Il a également demandé que les milices et les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), ex-FAR/Interahamwe et la milice dissidente de Laurent Nkunda déposent leurs armes et s'engagent dans le processus de démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration.

L'année 2008 a commencé sur une note positive en République démocratique du Congo. Les parties congolaises, réunies à Goma du 6 au 23 janvier, ont convenu d'observer un cessez-le-feu et de souscrire à des actes d'engagement pour instaurer la paix et la sécurité dans les deux provinces du Kivu. Tout en se félicitant de cette évolution, le 30 janvier, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/2) dans laquelle il a exhorté toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et à mettre en œuvre de manière effective et de bonne foi les autres engagements pris, encouragé la communauté internationale et les États régionaux à soutenir pleinement la nouvelle dynamique lancée par la Conférence de Goma et le communiqué de Nairobi signé en novembre 2007 par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1797 (2008), dans laquelle il a autorisé la MONUC à fournir une assistance aux autorités congolaises, y compris la Commission électorale nationale indépendante, en vue de l'organisation, de la préparation et de la tenue des élections locales, comme recommandé dans les lettres du Secrétaire général datées du 11 octobre et du 30 novembre 2007 (S/2007/694).

Le 13 février, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner le régime des sanctions imposées à la République démocratique du Congo. Après avoir noté que la sécurité demeurerait fragile dans le nord du pays, les membres du Conseil ont convenu que l'embargo sur les armes en application des

résolutions pertinentes du Conseil devait être maintenu. Il a également pris note de l'évolution positive de la situation dans le pays et convenu que cette dynamique devait être encouragée et que le régime des sanctions devrait être plus ciblé et simplifié.

Le 15 février, le Conseil a adopté, à l'unanimité, la résolution 1799 (2008) dans laquelle il a reconduit jusqu'au 31 mars 2008 les mesures sur les armes imposées aux groupes armés et milices opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que le mandat du Groupe d'experts, pour la même période.

Le 31 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1807 (2008) dans laquelle il a prorogé au 31 décembre 2008 le régime des sanctions concernant ce pays et également étendu l'interdiction de voyager et le gel des avoirs aux personnes opérant en République démocratique du Congo et commettant des violations graves du droit international impliquant des actes de violence dirigés contre des enfants ou des femmes dans des situations de conflit armé. Cependant, aux termes de la résolution, les mesures sur les armes imposées précédemment ne s'appliquaient pas au Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Le 15 avril, le Conseil a tenu des consultations plénières et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, Alan Doss. Les membres du Conseil se sont félicités de l'évolution positive de la situation dans le pays et de l'assistance de la MONUC au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que du renforcement des capacités du Gouvernement. Ils ont également exprimé leur préoccupation à l'égard de la situation en matière de sécurité qui demeurerait instable, la prévalence des violences sexuelles dans le pays et de la reprise éventuelle de la violence dans les Kivus.

Le 23 juillet, lors des consultations plénières, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur les activités connexes de la MONUC. Ils ont pris note de l'évolution positive de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et réaffirmé leur préoccupation quant à la situation en matière de sécurité qui demeurerait instable. Certains membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par le

climat d'impunité qui prévalait dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Conseil a, largement, estimé que la MONUC devait continuer à apporter son concours au processus de paix dans le pays.

Érythrée et Éthiopie

L'Érythrée et l'Éthiopie continuant de ne pas appliquer la décision arbitrale relative à la délimitation de leur frontière commune, le Conseil est de plus en plus préoccupé par cette situation et s'emploie à aider les deux pays à régler ce différend. Le 13 novembre 2007, lors des consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Dmitry Titov. Les consultations ont été suivies le même jour par l'adoption d'une déclaration du Président (S/PRST/2007/43), dans laquelle les membres du Conseil ont demandé instamment aux parties de prendre des mesures concrètes pour appliquer immédiatement et sans préalable la décision de la Commission relative à la délimitation de la frontière, en tenant compte des engagements des parties concernant la zone temporaire de sécurité tels qu'ils avaient été énoncés à la réunion que la Commission avait tenue les 6 et 7 septembre 2007. Ils ont en outre appelé les parties à s'abstenir de recourir à la force et à régler leurs différends par des moyens pacifiques, à promouvoir la stabilité entre elles et à jeter les bases d'une paix durable dans la région. Ils ont également approuvé la poursuite des activités de la MINUEE et appuyé énergiquement toute initiative du Secrétaire général visant à faciliter le processus de délimitation de la frontière et la normalisation des relations bilatérales.

Le 25 janvier 2008, lors d'une réunion privée du Conseil avec les pays fournissant des contingents, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée, Azouz Ennifar, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/40), et fait au Conseil un exposé sur l'évolution de la situation, la persistance du désaccord sur la question de la délimitation de la frontière, les restrictions de plus en plus nombreuses que l'Érythrée impose aux activités de la MINUEE, notamment l'arrêt de l'approvisionnement en carburant depuis le 1^{er} décembre 2007, le refus par les deux pays d'approuver la nomination d'un Représentant spécial qui leur avait été proposé et la situation tendue dans la

zone de sécurité temporaire et les zones voisines. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont échangé des vues et exprimé leur profonde inquiétude quant à la persistance du différend entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

Le 30 janvier, le Conseil a adopté, à l'unanimité, la résolution 1798 (2008), dans laquelle il a prorogé le mandat de MINUEE pendant une période de six mois, jusqu'au 31 juillet 2008, exigé que les deux pays prennent immédiatement des mesures concrètes pour faire aboutir le processus lancé par l'Accord de paix lancé du 12 décembre 2000, en permettant la démarcation physique de la frontière et les a exhortés à normaliser leurs relations et à accepter les bons offices du Secrétaire général.

Le 15 février, lors des consultations plénières, les membres du Conseil ayant entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de paix sur l'évolution de la situation sur le terrain, le Président du Conseil a publié une déclaration (S/PRST/2008/7) dans laquelle les membres ont noté que la situation avait rendu inévitable le transfert temporaire du personnel et du matériel hors d'Érythrée, condamné énergiquement le manque de coopération du Gouvernement érythréen avec la MINUEE, et exigé qu'il lève toutes les restrictions imposées à la Mission, tout en étant déterminé à étudier de nouvelles mesures appropriées pour assurer la sécurité et la protection de la Mission et de son personnel.

Le 22 avril, lors des consultations plénières, sur la base du rapport spécial du Secrétaire général (S/2008/226), les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur l'évolution de la situation concernant le transfert temporaire du personnel de la MINUEE.

Le 30 avril, dans une déclaration du Président (S/PSRT/2008/12), le Conseil a noté que l'Érythrée avait persisté à faire obstruction à l'action de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) au point de remettre en cause son mandat même et de l'obliger à se réinstaller temporairement ailleurs. Il a rappelé qu'il avait déjà condamné l'Érythrée pour son manque de coopération. Il a déclaré qu'il se tenait prêt à aider les parties à sortir de l'impasse actuelle et annoncé qu'il déciderait, après consultations avec les parties, des modalités de l'action future de l'ONU et de l'avenir de la MINUEE.

À l'issue de consultations officieuses avec les deux pays, le Conseil, dans une lettre du Président du 10 juin 2008, et le Secrétaire général, lors d'autres consultations, ont présenté aux parties diverses options pour l'action future de l'Organisation.

Dans une lettre datée du 28 juillet adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/496), le Secrétaire général a informé le Conseil que les parties avaient rejeté les options qui leur avaient été présentées.

Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1827 (2008), dans laquelle il a mis fin au mandat de la MINUEE, à compter du 31 juillet 2008, et souligné que cette décision était sans préjudice des obligations de l'Éthiopie et de l'Érythrée en vertu des Accords d'Alger. Il a également exigé de l'Éthiopie et de l'Érythrée qu'elles s'acquittent intégralement des obligations qui leur incombaient au titre desdits Accords, fassent montre de la plus grande retenue et s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre, et évitent les provocations militaires. Il a également appuyé les efforts que le Secrétaire général et la communauté internationale continuaient de déployer pour amener l'Éthiopie et l'Érythrée à mettre en œuvre les Accords d'Alger, à normaliser leurs relations et à promouvoir la stabilité et jeter les bases d'une paix globale et durable entre elles, et prié le Secrétaire général de continuer à étudier avec ces deux pays la possibilité d'une présence des Nations Unies dans l'un et l'autre pays aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La région des Grands Lacs, notamment les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur

Le 21 novembre 2007, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/44) dans laquelle il a félicité les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda pour la signature du communiqué de Nairobi le 9 novembre 2007, rappelé que le maintien de la présence de groupes armés illégaux, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les ex-FAR/Interahamwe et la milice dissidente de Laurent Nkunda, était l'une des causes profondes de conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et constituait une menace pour la stabilité régionale. Les membres du Conseil ont encouragé les autorités de la

République démocratique du Congo et de la République du Rwanda à honorer pleinement les engagements qu'elles avaient pris dans le communiqué de Nairobi, et réitéré leur plein soutien à la MONUC.

Le 13 mars 2008, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1804 (2008), dans laquelle il a exigé de tous les membres des FDLR, ex-FAR/Interahamwe et autres groupes armés rwandais qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo qu'ils déposent immédiatement leurs armes et se présentent aux autorités congolaises et à la MONUC sans plus tarder et sans conditions préalables en vue de leur désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration et qu'ils cessent immédiatement de recruter et d'utiliser des enfants, libèrent tous les enfants dans leurs rangs et mettent fin aux actes de violence sexuelle, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, et souligné qu'il importait que les auteurs de tels actes soient traduits en justice. Le Conseil a également demandé aux Gouvernements des deux pays d'intensifier leur coopération pour donner suite aux engagements qu'ils avaient souscrits dans le communiqué de Nairobi, en vue de créer les conditions propices au rapatriement des combattants démobilisés.

En ce qui concerne l'Ouganda et les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), dans une lettre du 6 décembre adressée au Secrétaire général (S/2007/720), le Président du Conseil l'a informé que les membres du Conseil avaient pris note de la proposition figurant dans sa lettre datée du 21 novembre 2007 (S/2007/719) tendant à proroger le mandat du bureau de liaison temporaire et à convertir ce bureau en mission politique spéciale de l'Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur pendant une période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2008.

Le 20 juin, lors des consultations plénières, les membres du Conseil ont entendu un exposé de l'Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, Joaquim Chissano, sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la LRA et les pourparlers de paix de Djouba. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant aux rapports faisant état d'un réarmement de la LRA, et lancé un appel aux dirigeants de la LRA pour qu'ils signent et appliquent l'Accord de paix final. À l'issue d'un débat, le Conseil a décidé de ne pas publier un projet de déclaration du Président.

Rwanda

Le 10 juillet 2008, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1823 (2008), dans laquelle il a mis fin aux interdictions imposées aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1011 (1995) et dissous le Comité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda. Il a également souligné qu'il fallait que les États de la région s'assurent que les armes et le matériel qui leur étaient livrés n'étaient pas détournés ou utilisés par des groupes armés illégaux.

Guinée-Bissau

Le 30 juillet, lors des consultations officieuses, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, Shola Omoregie, sur la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Tout en se félicitant des progrès accomplis initialement ces derniers mois, en particulier dans les domaines de la réforme de l'administration publique et de la coopération avec les institutions financières internationales, les membres du Conseil ont souligné que la Guinée-Bissau continuait d'être aux prises avec de graves problèmes tels que la gravité de la pénurie d'énergie, l'exacerbation des tensions sociales, politiques et militaires à l'approche des prochaines élections, et la menace inquiétante que font peser le trafic de stupéfiants et le crime organisé. Les membres du Conseil ont également souligné le rôle que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pouvaient jouer, en particulier, en ce qui concerne l'assistance économique et financière et le renforcement des capacités.

Le 19 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/38), dans laquelle il a souligné qu'il fallait contenir et repousser la menace que représentait ce trafic pour l'entreprise de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Il s'est félicité de la perspective de l'organisation d'élections législatives en 2008 et demandé à toutes les couches de la société bissau-guinéenne de veiller à ce que ces élections se déroulent dans l'ordre et dans la paix. Il a également pris acte d'une lettre dans laquelle le Premier Ministre de la Guinée-Bissau avait demandé que son pays soit inscrit au programme de la Commission de consolidation de la paix et exprimé son intention d'examiner cette question à titre prioritaire.

Le 3 décembre, dans une lettre adressée au Secrétaire général (S/2007/703) le Président du Conseil l'a informé que les membres du Conseil souscrivaient à son intention de proroger le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) au 31 décembre 2008.

Dans une lettre datée du 11 décembre, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix (S/2007/744), le Président du Conseil l'a informé que ses membres appuyaient la demande du Premier Ministre de la Guinée-Bissau d'inscrire son pays au programme de la Commission de consolidation de la paix et invité la Commission à donner son avis sur la situation qui prévalait en Guinée-Bissau dans un délai de 90 jours.

Le 12 décembre, lors des consultations officieuses, le Conseil a entendu des exposés du Représentant du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa. À l'issue de la réunion, dans une déclaration du Président à la presse, les membres du Conseil ont exprimé de nouveau leur préoccupation quant à la menace sur la sécurité que posaient le trafic de drogue et le crime organisé et noté avec satisfaction les progrès accomplis par le Gouvernement, avec le soutien de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en vue d'élaborer un important programme de lutte contre le trafic de stupéfiants. Ils ont souligné la nécessité de mener à bien la Conférence de Lisbonne du 19 décembre 2007 et la conférence régionale sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui se tiendra en 2008. Ils se sont également félicités des progrès accomplis par le Gouvernement dans ses efforts en vue d'assurer la réconciliation nationale, de restaurer la crédibilité du pays à l'extérieur et de promouvoir la coopération avec les autorités financières internationales. Les membres du Conseil ont également encouragé toutes les parties prenantes nationales à soutenir l'organisation d'élections législatives libres et régulières en 2008 et exprimé l'espoir qu'un accord serait conclu bientôt sur la date de ces élections.

Le 26 mars 2008, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et du

Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, M^{me} Luiza Ribeiro Viotti, Ambassadeur du Brésil. Le représentant de la Guinée-Bissau a également fait une déclaration. Au cours des consultations plénières, les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien aux efforts que ne cessait de faire le Gouvernement bissau-guinéen, en collaboration étroite avec ses partenaires, pour consolider la paix dans le pays, salué les efforts faits par la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix en vue d'élaborer un cadre stratégique de consolidation de la paix, et compte recevoir d'autres avis de la Commission de consolidation de la paix, comme il a été demandé. Dans une déclaration à la presse publiée par la suite, les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que le Président bissau-guinéen, João Bernardo Vieira, avait annoncé que les élections législatives se tiendraient le 16 novembre 2008, et ont appelé le Gouvernement à accélérer les préparatifs de ces élections. Ils ont en outre demandé à la communauté internationale de fournir les ressources financières et matérielles nécessaires pour garantir la bonne organisation du scrutin dans le respect des échéances.

Le 25 juin, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et de la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Le représentant de la Guinée-Bissau a, également, fait une déclaration. À la suite des consultations qui ont suivi, le Président, au nom du Conseil, s'est, dans un communiqué de presse, félicité des progrès accomplis dans les préparatifs des élections législatives qui se tiendront le 16 novembre 2008, a appelé le Gouvernement bissau-guinéen et toutes les parties à assurer un environnement favorable à des élections libres et régulières et instamment prié la communauté internationale à continuer de fournir les ressources techniques, matérielles et financières nécessaires pour combler les déficits actuels et assurer l'organisation d'élections crédibles dans les délais fixés et prié instamment la communauté internationale de continuer de fournir les ressources techniques, matérielles et financières nécessaires pour garantir la bonne organisation du scrutin dans le respect des échéances fixées. Les membres du Conseil ont également réitéré leur préoccupation quant à la grave menace que posaient le trafic de drogue et le crime organisé,

souligné l'importance de la réforme du secteur de la sécurité pour le processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et appelé la communauté internationale à renforcer son soutien aux initiatives nationales et régionales que prenaient l'Union africaine, la CEDEAO, la Commission de consolidation de la paix et la Communauté des pays de langue portugaise en faveur du processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Ils sont disposés à examiner, comme il convient, les recommandations du Secrétaire général, en particulier, pour renforcer les capacités du BANUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies afin de fournir l'appui nécessaire à la consolidation de la paix de façon intégrée et efficace.

Libéria

Le 6 septembre 2007, à l'issue d'une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, M. Alan Doss, qui a présenté un plan détaillé pour le retrait de la Mission ainsi que des recommandations précises sur le niveau de ses effectifs, tels qu'ils figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria (S/2007/479).

Le 20 septembre, le Conseil a adopté, en tant que texte présidentiel, la résolution 1777 (2007), par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2008 et a approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à la réduction des effectifs déployés de la composante militaire de la MINUL au cours de la période allant d'octobre 2007 à septembre 2008.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1792 (2007), par laquelle il a décidé de reconduire pour une nouvelle période de 12 mois les mesures concernant les armes et celles concernant les voyages et de proroger le mandat de l'actuel Groupe d'experts pour une nouvelle période prenant fin le 20 juin 2008.

Le 14 avril 2008, la Représentante spéciale du Secrétaire général, Ellen Margrethe Løj, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/183) qui couvrait les événements marquants

survenus au Libéria, notamment les progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs clefs en ce qui concerne la consolidation de la phase de retrait de la MINUL, ainsi que le plan de retrait des effectifs. Tout en prenant bonne note des progrès accomplis dans le domaine de la consolidation de la paix et de la reconstruction socioéconomique, les membres du Conseil ont reconnu que le Libéria continuait de se heurter à des difficultés non négligeables, y compris la pauvreté omniprésente, l'insécurité alimentaire, le taux de chômage élevé, l'analphabétisme généralisé, le mauvais état des infrastructures et la prestation insuffisante de services de base. Les membres du Conseil ont appuyé les initiatives du Gouvernement libérien qui visaient à assurer le redressement économique, à lutter contre la corruption, à mettre en œuvre sa stratégie provisoire de réduction de la pauvreté, à rétablir les services de base, à réorganiser le système juridique et judiciaire, à combattre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, ainsi qu'à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Ils ont également invité les organismes des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la communauté internationale à continuer d'aider le Libéria à consolider la paix et à reconstruire la nation.

Le 16 juin, en consultations plénières, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria a présenté un exposé sur le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria (S/2008/371).

Le 18 juin, le Conseil a adopté, en tant que texte présidentiel, la résolution 1819 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat du Groupe d'experts pour une nouvelle période prenant fin le 20 décembre 2008.

Sierra Leone

Le 27 août 2007, en consultations plénières, le Directeur de la Division Afrique du Département des opérations de maintien de la paix de l'époque, Dmitry Titov, a présenté un rapport au Conseil sur les premières élections présidentielles et législatives organisées par les autorités sierra-léonaises à la suite du retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en décembre 2005. Les membres du Conseil ont salué l'annonce, le 25 août 2007, des résultats certifiés des élections législatives et présidentielles sierra-léonaises, ont félicité les autorités

sierra-léonaises des dispositions prises en matière de sécurité et ont exhorté les parties intéressées à faire preuve du même esprit constructif et d'autant de discipline et de patience au moment où le processus électoral entrait dans la phase finale et décisive de l'élection présidentielle. Le Conseil s'est par ailleurs félicité de l'appui apporté au processus électoral par la communauté internationale, notamment de l'assistance des observateurs électoraux.

Le 19 septembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation en Sierra Leone après le deuxième tour des élections présidentielles. Les membres du Conseil ont adopté le texte d'une déclaration à la presse dans laquelle ils ont noté les résultats des élections et encouragé la communauté internationale à continuer d'aider la Sierra Leone à progresser sur la voie de la paix et de la sécurité, notamment par la conclusion d'un accord portant sur une stratégie intégrée de consolidation de la paix entre le nouveau Gouvernement et la Commission de consolidation de la paix.

Le 14 décembre, à une séance officielle, le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent des Pays-Bas, Frank Majoor, a indiqué que la Commission avait adopté le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone le 12 décembre 2007, souligné l'importance de cet événement et recommandé au Conseil de continuer d'appuyer les travaux de la Commission, en particulier pour ce qui était de l'application du Cadre. Pendant les consultations officieuses qui ont suivi, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant exécutif du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), Victor da Silva Angelo, fondé sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/704). Les membres du Conseil ont souligné les progrès accomplis jusqu'alors. Ils se sont déclarés satisfaits des élections présidentielles et parlementaires et ont réclamé la poursuite de l'aide internationale afin que la Sierra Leone puisse surmonter les difficultés existantes. Les membres du Conseil ont souligné à ce propos l'importance du rôle de la Commission de consolidation de la paix.

Le 21 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1793 (2007), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 30 septembre 2008 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra

Leone et a prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen au 31 janvier 2008 au plus tard une stratégie de fin de mandat du BINUSIL.

Le 28 février 2008, dans une lettre adressée au Secrétaire général (S/2008/137), le Président du Conseil l'a informé que le Conseil se félicitait que celui-ci ait décidé de communiquer le détail du projet de réduction de 20 % des effectifs d'ici au 31 mars 2008 et que les membres du Conseil souhaitaient qu'un complément d'information figure dans le rapport d'avril 2008 sur le retrait du BINUSIL, qu'il était prévu d'étaler du 5 juillet 2008, date des élections locales, jusqu'à la fin du mandat du Bureau, en septembre 2008, de même que des propositions précises sur le mandat, la structure et les effectifs du bureau politique intégré qui doit lui succéder.

Le 7 mai, au cours de consultations officieuses, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/281) sur les principaux faits nouveaux de la situation en Sierra Leone, notamment des informations nouvelles sur la stratégie de fin de mandat du BINUSIL, et a proposé que succède au BINUSIL, en octobre, le Bureau d'appui intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BANUSIL), pour une période initiale d'un an. Les membres du Conseil ont également entendu un exposé par le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix sur la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à un apport et à des contributions ininterrompues de la part des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et de la communauté internationale aux fins de l'instauration d'une paix durable et d'un développement viable en Sierra Leone.

Somalie

Pendant la période considérée, l'insécurité a régné en Somalie, entraînant un nombre élevé de blessés et de morts ainsi qu'un nombre croissant d'incidents de piraterie et de vols à main armée commis en mer, au large des côtes de la Somalie, en dépit des efforts consentis par le Gouvernement fédéral de transition et par la communauté internationale afin de faire avancer le processus politique.

Le 13 août 2007, en consultations plénières, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2007/381), présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. François Lonseny Fall. Les membres du Conseil ont, à cette occasion, encouragé le dialogue politique, en insistant sur la nécessité d'impliquer tous les groupes sociaux. Ils ont également souligné la nécessité d'appuyer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ils ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la piraterie qui continuait à sévir sur la côte somalienne et ses conséquences sur l'acheminement de l'aide humanitaire et sur la très faible représentation des femmes au Congrès de réconciliation nationale. Le Conseil a également reconnu la nécessité de prendre des mesures pour remédier à la situation humanitaire et a demandé à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Le 20 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1772 (2007), par laquelle, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il a prorogé pour une nouvelle période de six mois le mandat de sa mission en Somalie (AMISOM), afin d'assurer la protection des institutions fédérales de transition afin de permettre à celles-ci d'assumer leurs fonctions et veiller à la sécurité des infrastructures clés et à concourir à créer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les membres du Conseil ont également prié le Secrétaire général de continuer à développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies ayant vocation à remplacer l'AMISOM.

Le 11 septembre, l'Ambassadeur Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud), en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 751 (1992), a informé le Conseil des travaux du Groupe de contrôle et du Comité des sanctions concernant la Somalie, et a souligné en particulier que, comme l'a indiqué le Groupe de contrôle dans son rapport, la Somalie était inondée d'armes.

Le 3 octobre, lors de consultations plénières, après avoir entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, sur la situation dans ce pays, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude devant la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire en Somalie, ont renouvelé leurs appels à un appui logistique, financier et technique ainsi qu'à

une avancée dans le processus politique afin de faciliter le déploiement intégral de la Mission de l'Union africaine en Somalie et le retrait de Somalie des forces étrangères. Les membres du Conseil ont également appelé toutes les parties somaliennes concernées à entamer un dialogue politique et ont demandé au Gouvernement fédéral de transition de nouer des relations avec l'ensemble des clans et factions afin de garantir un processus politique et de réconciliation ouvert à tous. Les membres du Conseil ont également étudié la possibilité de transférer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie de Nairobi à Mogadiscio, sous la protection d'une force multinationale.

Le 24 octobre, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, a présenté au Conseil un exposé sur les travaux du Comité, conformément aux dispositions du paragraphe 13 de la résolution 1772 (2007), dans lequel le Conseil priait le Comité de lui faire connaître les mesures qui pourraient être prises pour accroître l'efficacité de l'embargo sur les armes et la manière de les mettre en œuvre.

Le 19 novembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, sur l'évolution de la situation en Somalie. Tout en faisant part de la vive préoccupation que leur causait la détérioration de la situation politique et humanitaire et des conditions de sécurité dans le pays, les membres du Conseil ont également invité toutes les parties prenantes somaliennes à renoncer à la violence et à engager un processus de paix sans exclusive et souligné la nécessité de continuer à prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir éventuellement déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre d'une stratégie intégrée et renforcée de l'ONU en Somalie. Ils ont également souligné la nécessité de fournir une aide internationale accrue afin de remédier à la détérioration de la situation humanitaire.

Le 17 décembre, le Conseil a tenu un débat sur la Somalie au cours duquel il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général sur les moyens de remédier à la situation dans le pays. Le Représentant spécial a fait des propositions concernant la situation politique et la sécurité et a demandé à la

communauté internationale d'adopter une ligne de conduite claire. Les membres du Conseil se sont félicités de l'exposé du Représentant spécial et ont exprimé leur plein appui à l'action qu'il menait. Ils se sont dits de nouveau préoccupés par la situation en Somalie et par les innombrables souffrances humaines qui en résultaient.

Le 19 décembre, à l'issue de consultations plénières, le Conseil, placé sous la présidence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Italie, a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/49), dans laquelle les membres du Conseil se sont félicités de la nomination du nouveau Premier Ministre, Nur Hassan Hussein, et ont exhorté toutes les parties somaliennes à rejeter la violence et à engager, avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général, un dialogue de fond. Le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par la détérioration de la situation en Somalie, aggravée par l'insécurité qui régnait dans le pays, et a exigé de toutes les parties en Somalie qu'elles garantissent à l'ensemble de l'assistance humanitaire un accès sans entrave aux populations vulnérables, s'acquittent de leurs responsabilités et obligations au regard du droit international humanitaire, et prennent les mesures nécessaires pour protéger les civils. Le Conseil a réaffirmé son appui énergique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Conseil a demandé aussi une nouvelle fois au Secrétaire général de continuer à développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui succéderait à l'AMISOM, et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport le 8 février 2008 au plus tard sur les progrès réalisés à cet égard.

Dans une lettre datée du 27 décembre 2007 (S/2007/763), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, ce dernier l'informait que son intention de laisser le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie poursuivre ses activités pendant l'exercice biennal 2008-2009 a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui ont pris note des éléments d'information et de l'intention qui y étaient exposés.

Le 15 février 2008, à une séance officielle, le Conseil a entendu un exposé de l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Lila H. Ratsifandrihamana, sur la situation en Somalie. Elle

a fait le point sur le déploiement de l'AMISOM, a donné un aperçu des recommandations du Conseil de paix et de sécurité visant à améliorer la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Somalie et a fait part de l'appel lancé par l'Union africaine aux fins du déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix en Somalie, qui remplacerait l'AMISOM, afin d'assurer une stabilisation à long terme et des opérations de reconstruction après un conflit dans ce pays. Après l'exposé, le représentant de la Somalie a exhorté le Conseil à accélérer la mise en œuvre de la déclaration du Président du 19 décembre 2007 (S/PRST/2007/49), dans laquelle le Conseil avait demandé aussi une nouvelle fois au Secrétaire général de continuer à développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies et d'appuyer les activités qui y étaient menées par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). De son côté, le Gouvernement somalien se tenait prêt à coopérer pleinement et à travailler en étroite collaboration avec le Conseil et le Secrétaire général à cet égard. En consultations plénières, les membres du Conseil ont entendu un exposé par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les conclusions de la mission d'établissement des faits menée en Somalie du 7 au 25 janvier 2008.

Le 20 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1801 (2008), par laquelle il a décidé de renouveler l'autorisation accordée aux États membres de l'Union africaine de maintenir en Somalie, pendant une nouvelle période de six mois, jusqu'au 20 août 2008, une mission qui serait habilitée à prendre toutes mesures nécessaires pour s'acquitter du mandat de la résolution 1772 (2007), et a souligné en particulier que l'AMISOM était autorisée à prendre toutes mesures nécessaires, le cas échéant, pour veiller à la sécurité des infrastructures clefs et concourir, à la demande et selon ses moyens, à créer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Conseil a affirmé qu'il entendait se réunir à nouveau peu après la publication du rapport, prévue pour le 10 mars 2008, pour examiner les mesures qu'il pourrait prendre compte tenu des options et des recommandations qui y seraient formulées, notamment en ce qui concerne les options spécifiques permettant de renforcer la capacité du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie d'apporter un appui complémentaire au déploiement intégral de l'AMISOM

et de préparer le déploiement éventuel d'une force de maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer l'AMISOM.

Le 20 mars, à une séance officielle, le Conseil a entendu un exposé par le Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/178), qui fait le point sur les conditions de sécurité, la situation des droits de l'homme et les activités humanitaires, et expose l'aide au développement apportée par les organismes et programmes des Nations Unies présents en Somalie et le projet de déploiement d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies ayant vocation à remplacer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), comme demandé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1772 (2007) et dans la déclaration de son président en date du 19 décembre 2007. Il a également présenté une feuille de route concernant le projet de déploiement d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies ayant vocation à remplacer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), comme demandé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1772 (2007) et dans la déclaration de son président en date du 19 décembre 2007 (S/PRST/2007/49). Dans son rapport, le Secrétaire général a donné son aval à l'approche stratégique définie par la mission d'évaluation stratégique (qui est jointe au rapport), selon laquelle l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Somalie doit s'articuler autour de trois grands axes.

Le 29 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1811 (2008), par laquelle, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il a prorogé le mandat du Groupe de contrôle pour une nouvelle période de six mois. Le Conseil s'est indigné que des flux d'armes et de munitions arrivent en Somalie ou transitent par ce pays, en violation de l'embargo sur les armes, menaçant gravement la paix et la stabilité dans le pays. Le Conseil a également demandé au Groupe de contrôle sur la Somalie de continuer d'enquêter, en concertation avec les organismes internationaux compétents sur toutes activités, y compris dans les secteurs financier, maritime et autres, qui produisent des recettes utilisées

pour commettre des violations de l'embargo sur les armes et de formuler des recommandations basées sur ses enquêtes. En outre, le Conseil a demandé au Groupe de contrôle de collaborer étroitement avec le Comité à l'élaboration de recommandations précises touchant toutes autres mesures à prendre pour mieux faire appliquer l'embargo sur les armes et de présenter pour examen au Conseil, par l'intermédiaire du Comité, au plus tard 15 jours avant l'expiration du mandat du Groupe de contrôle, un rapport final.

Le 15 mai, le Conseil a tenu des consultations plénières, pendant lesquelles il a marqué son ferme appui à une stratégie intégrée de paix et de stabilité en Somalie, notamment par le biais d'une éventuelle présence internationale élargie sur le terrain. Les consultations ont été suivies par l'adoption à l'unanimité de la résolution 1814 (2008), par laquelle, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, les membres du Conseil ont approuvé la proposition faite par le Secrétaire général de créer un groupe de planification commune au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, accueilli avec satisfaction l'intention exprimée par le Secrétaire général de transférer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le siège de l'équipe de pays de Nairobi à Mogadiscio, rappelé leur intention de prendre des mesures à l'encontre de quiconque tenterait d'empêcher ou de bloquer un processus politique pacifique, déclaré qu'ils avaient l'intention de prendre des mesures contre ceux qui violent l'embargo sur les armes, et prié le Secrétaire général de créer une capacité efficace au sein du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie en vue de contrôler et renforcer la protection des droits de l'homme en Somalie. Le Conseil s'est déclaré disposé à envisager, en temps utile, la création d'une opération de maintien de la paix qui prendrait la suite de la Mission de l'Union africaine en Somalie, à condition que le processus politique ait avancé et que la situation sur le terrain se soit améliorée sur le plan de la sécurité.

Face au nombre croissant d'incidents de piraterie et de vols à main armée commis en mer au large des côtes de la Somalie et à la demande d'intervention urgente présentée par le Gouvernement fédéral de transition, le 2 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1816 (2008), par laquelle il a condamné et déploré tous actes de piraterie et vols à main armée commis contre des navires dans les eaux territoriales de la Somalie ou en haute mer au large de ses côtes et a

décidé que les États qui coopéraient avec le Gouvernement fédéral de transition à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes et dont le Gouvernement fédéral de transition auraient préalablement communiqué les noms au Secrétaire général seraient autorisés à entrer dans les eaux territoriales de la Somalie afin de réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, et à utiliser tous moyens nécessaires pour réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée. Le Conseil a affirmé que l'autorisation donnée dans la présente résolution s'appliquait à la seule situation en Somalie et a affirmé en outre que la présente autorisation n'avait été donnée qu'à la suite de la réception de la lettre datée du 27 février 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République somalienne auprès de l'Organisation des Nations Unies et transmettant l'accord du Gouvernement fédéral de transition.

Le 8 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse sur la Somalie, condamnant l'assassinat de M. Ali Osman Ahmed, Administrateur chargé du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Somalie.

Le 23 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie sur la situation dans ce pays, en s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général (S/2008/466). Le Représentant spécial a informé le Conseil que le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie étaient arrivés à un accord politique qui avait été paraphé par les deux parties et que plusieurs États et organisations internationales, dont la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique, ainsi que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Union européenne, avaient été les témoins de cet accord. Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu à faire savoir que cet accord ne rétablirait pas la paix du jour au lendemain et a exhorté le Conseil à envisager que l'AMISOM pouvait passer sous le commandement de l'ONU, qu'une force internationale de stabilisation pouvait également être également déployée, comme l'indique le dernier rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux d'ordre politique, ou qu'une force de maintien de la paix distincte des Nations Unies pouvait être établie. Demandant instamment au Conseil d'intervenir afin de

consolider les efforts de réconciliation nationale, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Ali Ahmed Jama Jengeli, a suggéré que l'AMISOM soit le point de départ de toute force de stabilisation ou de maintien de la paix future. Prenant la parole devant le Conseil, le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, a affirmé que l'AMISOM était prête pour une incorporation finale dans une force de stabilisation internationale, comme préconisée par l'Accord de Djibouti, et a informé le Conseil que l'AMISOM se heurtait à un manque de fonds sévère et à un appui logistique insuffisant. Il a également indiqué qu'une composante navale importante permettrait à la force des Nations Unies envisagée d'étendre son rayon d'action au-delà de Mogadiscio.

Soudan

Pendant la période considérée, le Soudan a figuré en bonne place à l'ordre du jour du Conseil et a retenu l'attention internationale. Le Conseil, vivement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire au Darfour, a adopté le 28 septembre à l'unanimité la résolution 1779 (2007), par laquelle il a décidé de reconduire jusqu'au 15 octobre 2008 le mandat du Groupe d'experts, nommé afin de contrôler l'embargo sur les armes et d'autres dispositions prescrites par la résolution 1591 (2005).

Le 2 octobre, dans le cadre de l'exposé du jour précédent portant sur la récente attaque subie par des soldats de la paix de l'Union africaine à Haskanita (Darfour-Sud) au Soudan, qui aurait été perpétrée par un groupe rebelle, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/35), dans laquelle il a condamné cette attaque meurtrière et a exigé que tout soit fait pour en identifier les auteurs et les traduire en justice, réaffirmé son appui à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et rappelé qu'il avait exigé que toutes les parties cessent immédiatement les hostilités et les attaques contre la MUAS, les civils et les organismes humanitaires.

Le 24 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/41), se déclarant profondément préoccupé par la détérioration persistante de la sécurité et de la situation humanitaire au Darfour, demandant à toutes les parties d'assister aux pourparlers de Syrte, se déclarant déterminé à prendre des mesures contre toute partie qui tenterait de saper le processus de paix, et demandant instamment à

toutes les parties de faciliter le déploiement effectif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans les meilleurs délais.

Le 27 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur les progrès accomplis dans le volet « maintien de la paix » au Darfour. Les membres du Conseil sont convenus qu'il fallait accélérer les progrès sur le front politique et humanitaire ainsi que dans le domaine de la sécurité afin de permettre un déploiement efficace de la MINUAD. La détérioration de la situation humanitaire et la fragmentation des groupes rebelles ont également soulevé l'inquiétude de nombreux membres du Conseil. Un certain nombre de membres du Conseil ont critiqué le Soudan pour les retards apportés au déploiement, tandis que d'autres ont affirmé que ces critiques allaient à l'encontre du but recherché.

Le 5 décembre, le Conseil a examiné le rapport du Procureur de la Cour pénale internationale, M. Luis Moreno-Ocampo, sur la mise en œuvre de la résolution 1593 (2005). Le Procureur a allégué que le Soudan n'avait pas appliqué les dispositions de la résolution 1593 (2005) et qu'il ne coopérerait pas avec la Cour. Un certain nombre des membres du Conseil ont critiqué le manque de coopération du Gouvernement soudanais avec la Cour, tandis que d'autres ont insisté sur la responsabilité commune de toutes les parties au conflit du Darfour.

Le 9 janvier 2008, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD, au cours duquel il a noté les nombreux problèmes en matière de déploiement auxquels se heurtait la MINUAD et a donné des précisions sur l'attaque dont la MINUAD avait fait l'objet le 7 janvier de la part des forces armées soudanaises. À l'issue de consultations plénières, les membres du Conseil ont salué la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD et ont réclamé des contributions supplémentaires et une assistance renouvelée à la MINUAD afin de permettre son déploiement efficace.

Le 11 janvier, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/1), dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vigoureux l'attaque lancée le 7 janvier par des éléments des Forces armées soudanaises, s'est félicité de la passation de pouvoir de

l'Opération de maintien de la paix de l'Union africaine (MUAS) à la MINUAD, a demandé instamment au Gouvernement soudanais et à tous les groupes armés d'observer un cessez-le-feu immédiat et complet et a exigé que toutes les parties coopèrent pleinement au déploiement de la MINUAD.

Le 8 février, dans un exposé qu'il a fait au cours d'un débat du Conseil, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, M. Jan Eliasson, a évoqué les principaux faits nouveaux de la situation politique au Darfour, notant que seuls deux des cinq principaux groupes rebelles étaient disposés à participer au processus de négociation. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a pris bonne note des progrès accomplis dans la signature de l'accord sur le statut de la Force se rapportant au déploiement de la MINUAD, mais a mis l'accent sur les vives préoccupations provoquées par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire, ainsi que par les difficultés auxquelles la MINUAD continuait de se heurter, en particulier sur le plan de ses relations avec le Gouvernement soudanais, notamment s'agissant de la question de la composition de la force et du point de vue des restrictions budgétaires importantes. Le Conseil a également entendu un exposé de l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Conseil ont demandé à la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires afin de favoriser un déploiement rapide et intégral de la MINUAD.

Le 19 février, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Ashraf Jehangir Qazi, au cours duquel il a noté que bien qu'accusant un certain retard, la mise en œuvre de l'Accord de paix global se poursuivait. Pendant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord, ont mis l'accent sur l'indivisibilité de la paix au Soudan, ont soutenu que la base d'une paix durable restait très fragile, et ont invité les parties concernées à coopérer davantage dans la mise en œuvre de l'Accord.

Le 11 mars, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur le Darfour et le déploiement de la MINUAD. Une déclaration à la presse a ensuite été diffusée par le Conseil, dans laquelle les membres du Conseil se sont vivement inquiétés de la gravité

persistante de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Darfour, ont réaffirmé qu'il fallait procéder le plus rapidement possible au déploiement de la MINUAD et ont demandé instamment à toutes les parties concernées de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine à cette fin.

Le 22 avril, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, M. Rodolphe Adada, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes, sur la situation au Darfour et le déploiement de la MINUAD. Pendant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les difficultés auxquelles se heurtait le déploiement de la MINUAD, ainsi que par les tensions entre le Tchad et le Soudan, en dépit de la signature le 13 mars 2008 de l'Accord de Dakar.

Le 24 avril, le Conseil a tenu une séance à huis clos avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Pendant les consultations plénières qui ont suivi, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et sur le rôle de la MINUS dans ce processus. Il a déclaré qu'en dépit d'un certain nombre de difficultés, le processus de paix Nord-Sud et la mise en œuvre de l'Accord se poursuivaient et il a évoqué les progrès encourageants enregistrés tels que le déroulement du cinquième recensement national du Soudan. Il a également mis en lumière les volets de l'Accord où des progrès restaient encore à accomplir.

Le 30 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1812 (2008), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 30 avril 2009 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan, a considéré que le succès de la mise en œuvre du Plan de paix global était indispensable au règlement de la crise du Darfour, a prié instamment le Gouvernement d'unité nationale de mener à bien un recensement national sans exclusive et de préparer sans délai des élections libres et régulières dans tout le Soudan et a invité la Mission à consulter les parties et à déployer, selon que de besoin, du personnel dans cette région, y compris dans certains secteurs du Kordofan.

Le 13 mai, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/15), dans laquelle il a

condamné fermement les attaques menées par le Mouvement pour la justice et l'égalité contre le Gouvernement soudanais le 10 mai à Omdourman et a exhorté toutes les parties à mettre fin à la violence, à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et a réaffirmé que toutes les parties devaient s'engager d'urgence, pleinement et utilement dans le processus politique.

Le 14 mai, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation au Darfour et le déploiement de la MINUAD, au cours duquel il s'est déclaré vivement préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire et par l'impasse dans laquelle se trouvait le processus politique au Darfour. En consultations plénières, un certain nombre des membres du Conseil ont déploré le retard intervenu dans le déploiement de la MINUAD ainsi que l'impunité au Darfour, dont le Gouvernement soudanais devait répondre. Tous les membres du Conseil ont souligné la responsabilité des mouvements rebelles qui avaient refusé de se rallier au processus de paix et au processus politique au Darfour et ont argué que le Conseil devait exercer davantage de pression sur ces groupes. À l'issue de ces consultations, le Président du Conseil a informé la presse des principaux points convenus par les membres du Conseil, à savoir sa condamnation des attaques perpétrées par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) le 10 mai, sa vive préoccupation concernant les tensions entre le Tchad et le Soudan, son appel à une assistance internationale aux fins d'un déploiement intégral de la MINUAD et son appui aux initiatives du Secrétaire général visant à nommer un médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour.

Le 5 juin, le Conseil a entendu un exposé du Procureur de la Cour pénale internationale sur les activités de la Cour au Darfour conformément aux dispositions de la résolution 1593 (2005). Le Procureur a constaté que le Gouvernement soudanais ne s'acquittait pas des obligations que lui imposait cette résolution. Les membres du Conseil ont alors procédé à un échange de vues sur les informations qui avaient été portées à leur attention par le Procureur, réaffirmant leur attachement à la promotion de la paix au Soudan, dont la lutte contre l'impunité était un élément constitutif, notamment en ce qui concernait les crimes graves en droit international. On s'est accordé à dire

que la recherche d'un juste équilibre entre la paix et la justice devait figurer parmi les priorités d'un processus politique plus poussé au Darfour.

Le 16 juin, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/21) dans laquelle il a pris note des efforts déployés par le Procureur de la Cour pénale internationale pour traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis au Darfour et a exhorté le Gouvernement soudanais et toutes les autres parties au conflit du Darfour à coopérer pleinement avec la Cour, conformément à la résolution 1593 (2005), afin de mettre un terme à l'impunité des crimes commis au Darfour, tout en soulignant le principe de la complémentarité de la Cour.

Le 9 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur l'attaque dont avait fait l'objet le personnel de la MINUAD au Darfour, que les membres du Conseil ont condamnée dans les termes les plus vigoureux, réclamant que les auteurs soient traduits en justice et exprimant leurs profondes condoléances aux familles des victimes ainsi que leur solidarité avec le personnel de la MINUAD.

Le 16 juillet, le Conseil a tenu une séance à huis clos avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la MINUAD. Dans les consultations plénières qui ont suivi, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation au Darfour et le déploiement de la MINUAD. Le Secrétaire général adjoint a notamment apporté des précisions sur l'attaque dont avait fait l'objet un convoi de la MINUAD le 8 juillet, qui a entraîné la mort de 7 membres du personnel et fait 22 blessés. À l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/27), par laquelle il a condamné de la façon la plus énergique l'attaque perpétrée le 8 juillet 2008 contre un convoi militaire et de police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies (MINUAD) au Darfour, s'est félicité qu'une enquête des Nations Unies était en cours et que le Gouvernement soudanais a déclaré qu'il lui prêterait son concours, qu'il était fermement résolu à prendre des mesures contre les responsables de cette attaque, et a demandé à toutes les parties d'accepter une cessation des hostilités, de s'engager sans réserve et de façon constructive dans le processus politique, et de coopérer pleinement avec le déploiement de la MINUAD en respectant sa sécurité et sa liberté de mouvement.

Le 31 juillet, après d'intenses consultations, le Conseil a adopté la résolution 1828 (2008), par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUAD pour une nouvelle période de 12 mois qui prendra fin le 31 juillet 2009. Les voix se sont réparties comme suit : votent pour : 14 (Afrique du Sud, Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, Fédération de Russie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne, Viet Nam); se sont abstenus : 1 (États-Unis d'Amérique). Le Conseil a également pris note du communiqué publié par l'Union africaine le 21 juillet 2008, ayant à l'esprit les préoccupations exprimées par certains de ses membres au sujet de l'évolution potentielle de la situation suite à la demande formulée par le Procureur de la Cour pénale internationale le 14 juillet 2008 à l'encontre du Président soudanais et notant qu'ils avaient l'intention de poursuivre l'examen de ces questions. Le Conseil s'est félicité que le Gouvernement soudanais ait approuvé, lors de sa rencontre du 5 juin 2008 avec le Conseil, le plan de déploiement du personnel militaire de l'Union africaine et de l'ONU, a remercié les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police et les pays donateurs du soutien qu'ils apportaient à la MINUAD, se déclarant résolu à promouvoir et à soutenir le processus politique au Darfour, et a exigé de toutes les parties qu'elles mettent fin à la violence, qu'elles s'engagent dans le processus de paix et coopèrent pleinement au déploiement de la MINUAD. Après l'adoption de la résolution, 13 membres du Conseil ont expliqué leur vote.

Pendant la période considérée, le Conseil a entendu quatre exposés (les 10 septembre et 7 décembre 2007, ainsi que les 13 mars et 12 juin 2008) du Représentant permanent de l'Italie, Marcello Spatafora, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le régime de sanctions et les activités du Groupe d'experts. Lors de son exposé du 12 juin, le Président a souligné que les mesures qui avaient été énoncées dans la résolution 1591 (2005), notamment l'embargo sur les armes, continuaient d'être bafouées et que le Soudan s'était soustrait à ses obligations de mettre en œuvre pleinement les dispositions de la résolution 1672 (2006). Un certain nombre des membres du Conseil ont estimé que le Gouvernement soudanais était responsable en dernier ressort de la situation et l'ont encouragé vivement à coopérer pleinement à l'application des dispositions pertinentes

du Conseil de sécurité, alors que d'autres membres ont argué que les factions rebelles, en particulier le MJE, avaient elles aussi, fait obstacle au processus de paix au Darfour.

Sahara occidental

Reconnaissant qu'un règlement durable et global de la question du Sahara occidental ne pouvait intervenir que sur la base de pourparlers et d'un accord entre les parties et les États de la région, le Conseil a continué pendant la période considérée de suivre de près et d'appuyer les séries de pourparlers placés sous les auspices du Secrétaire général.

Le 26 octobre 2007, en consultations plénières, les membres du Conseil ont examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation au Sahara occidental (S/2007/619). Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des deux séries de réunions qui avaient eu lieu entre les parties à Manhasset (New York), en juin et en août 2007. Les membres du Conseil ont enjoint aux parties de reprendre des négociations directes aussi vite que possible et de faire un effort supplémentaire, lors de la prochaine série de négociations, pour s'engager dans des discussions plus approfondies au sujet des questions pertinentes.

Le 31 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1783 (2007), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 30 avril 2008 le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Le Conseil a demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin d'engager des négociations de fond et d'assurer ainsi l'application de sa résolution 1754 (2007) ainsi que le succès des négociations. Le Conseil a demandé également aux parties de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, en tenant compte des efforts réalisés depuis 2006 et des développements des derniers mois, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et prend note du rôle et des responsabilités des parties à cet égard.

Le 4 février, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé personnel

pour le Sahara occidental, M. Peter van Walsum, sur la situation au Sahara occidental et le dernier rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations concernant le Sahara occidental. Les membres du Conseil ont noté que les parties s'étaient réunies à Manhasset (New York) du 7 au 9 janvier 2008, où elles avaient eu un échange de vues approfondi au sujet de l'application des résolutions 1754 (2007) et 1783 (2007) du Conseil de sécurité et sur d'autres questions thématiques, telles que la question des mesures de confiance et l'administration. Les membres du Conseil ont également accueilli avec intérêt le communiqué publié par l'Envoyé personnel le 9 janvier 2008, où les parties ont réaffirmé leur engagement à faire montre de volonté politique et à négocier de bonne foi, comme le demandait le Conseil de sécurité, et convenaient qu'il était nécessaire de faire entrer le processus dans une phase de négociation plus intense et davantage axée sur le fond. Dans une déclaration dont le Président a donné lecture à la presse, les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que les parties étaient convenues de se retrouver du 11 au 13 mars 2008 à Manhasset (New York), conformément aux dispositions de la résolution 1783 (2007) et se sont félicités de l'intention de l'Envoyé personnel de se rendre bientôt dans la région pour des consultations approfondies.

Le 21 avril, au cours de consultations officieuses, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Julian Harston et de l'Envoyé personnel pour le Sahara occidental sur la situation au Sahara occidental ainsi que sur l'état d'avancement des négociations concernant le Sahara occidental, notamment le quatrième cycle de pourparlers, qui s'est tenu à Manhasset (New York), du 16 au 18 mars. Outre l'exposé qu'il a fait du rapport du Secrétaire général, l'Envoyé personnel a donné son analyse personnelle de la situation au Sahara occidental au Conseil et l'a fait circuler parmi ses membres. Les circonstances inhabituelles qui entourent la diffusion de ce document, ainsi que sa teneur, ont entraîné des divergences de vues au sein du Conseil.

Le 30 avril, après d'intenses consultations et à la suite de déclarations faites avant et après le vote, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1813 (2008), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 30 avril 2009 le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Le Conseil a prié le Secrétaire

général de le tenir régulièrement informé de l'état des négociations tenues sous ses auspices et des progrès réalisés et entend se réunir pour recevoir et examiner le rapport que celui-ci aura établi. Le Conseil a également réaffirmé sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Paix et sécurité en Afrique

Réunions thématiques sur la paix et la sécurité en Afrique

Le 25 septembre 2007, le Conseil, présidé par Nicolas Sarkozy, Président de la France, a tenu une séance au sommet sur le thème de la « Paix et la sécurité en Afrique », avec la participation du Secrétaire général, du Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konare, et de nombreux chefs d'État et de gouvernement. Soulignant qu'assurer la paix et la sécurité aux peuples d'Afrique était au cœur même de la mission de l'ONU et notant que celle-ci resserrait ses relations avec les organisations régionales, le Secrétaire général a déclaré que l'opération hybride en attente d'être déployée au Darfour ouvrait la voie à cette coopération élargie. Il a en outre signalé qu'il fallait investir beaucoup plus dans le maintien et la consolidation de la paix et dans la prévention des conflits et qu'il fallait galvaniser l'action internationale dans tous ces domaines. Pour sa part, le Président de la Commission de l'Union africaine a reconnu l'importance cruciale que revêtait le partenariat avec la communauté internationale tout en lançant une mise en garde contre l'intervention injustifiée de partenaires africains. La plupart des membres du Conseil ont souligné qu'il importait de déployer rapidement l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour autorisée par le Conseil et qu'il était nécessaire de réaliser des progrès dans les domaines politique, économique et dans le domaine des droits de l'homme afin de mettre fin aux souffrances au Darfour. En ce qui concerne la Somalie, ils ont déclaré que des efforts collectifs supplémentaires étaient nécessaires pour parvenir à une stratégie globale fondée sur les principes de la propriété et du partenariat.

Le 16 avril 2008, le Conseil, présidé par Thabo Mbeki, Président d'Afrique du Sud, a tenu un débat de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique en vue de resserrer les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le débat, auquel ont participé de nombreux chefs d'État et de gouvernement, envoyés spéciaux et ministres, en particulier d'États africains, a attiré une attention considérable. Le Conseil a partagé l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la relation qui existait entre l'ONU et l'Union africaine était vaste et solide et que la coopération entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'approfondissait de plus en plus. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1809 (2008), par laquelle il a souligné l'intérêt qu'il y aurait à nouer des partenariats efficaces avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, afin de pouvoir intervenir dès qu'apparaissent de nouvelles crises en Afrique, s'est déclaré résolu à resserrer encore ces relations et a encouragé les efforts que faisaient l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour renforcer leurs capacités de maintien de la paix, entreprendre des opérations de maintien de la paix sur le continent et pour agir en coordination avec l'ONU ainsi que les efforts tendant à mettre en place un système d'alerte rapide à l'échelle du continent, comme la force africaine en attente et une capacité de médiation renforcée. L'adoption de la résolution 1809 (2008) a montré que le Conseil était fermement résolu à donner une nouvelle dimension à sa coopération et coordination avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine et son Conseil de paix et de sécurité. À cet égard, le Conseil a accueilli favorablement la proposition du Secrétaire général tendant à charger, dans les trois prochains mois, un groupe d'experts Union africaine-ONU de haut niveau de réfléchir attentivement aux modalités d'appui aux opérations confiées à des organisations régionales, en particulier pour ce qui est du financement, de l'équipement et de la logistique de lancement.

Le 17 avril, le Conseil a tenu, au niveau des ambassadeurs, une réunion conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. C'était la deuxième réunion de ce type à être organisée par les deux Conseils (la première avait été tenue à Addis-Abeba en juin 2007). Les participants ont discuté des mesures visant à promouvoir la coopération et la

coordination entre les deux Conseils et ont échangé des informations sur la situation du conflit en Somalie, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et ailleurs. Ils ont salué la création par les Nations Unies de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine. Après un échange de vues, un communiqué conjoint a été publié (S/2008/263), dans lequel les deux conseils se sont dits satisfaits des efforts qu'ils consentaient pour renforcer les relations de travail entre les deux organes, en particulier dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, les activités de maintien et de consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit. Les deux Conseils ont également fait part, dans le communiqué, de leur intention d'organiser leur prochaine réunion conjointe à Addis-Abeba, en 2009.

Kenya

Le 6 février 2008, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/4) sur la violence et la crise postélectorales au Kenya, dans laquelle il s'est dit vivement préoccupé par les meurtres, les violences et les déplacements dont les civils ont fait l'objet au Kenya suite à la contestation des résultats des élections du 27 décembre 2007, ainsi que par les répercussions de la crise dans toute la région sur les plans politique et économique et sur le plan de la sécurité. Le Conseil s'est félicité de l'annonce selon laquelle les négociations menées sous la houlette de l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, entre le Président. Mwai Kibaki, et le chef de l'opposition, Raila Odinga, ont débouché sur des progrès, et a encouragé les deux parties à promouvoir le dialogue, le compromis et la réconciliation. Il a vivement engagé les dirigeants kényans à appliquer sans attendre leur accord du 1^{er} février, notamment en prenant des mesures pour démanteler les gangs armés, améliorer la situation humanitaire et rétablir le respect des droits de l'homme dans le pays.

Djibouti et Érythrée

Le 12 juin 2008, en consultations plénières, les membres du Conseil ont condamné l'action militaire menée par l'Érythrée contre Djibouti le 10 juin 2008, ont appelé les deux parties à s'engager à mettre en place un cessez-le-feu et ont demandé instamment à l'Érythrée, en particulier, de faire preuve de la plus grande retenue et de retirer ses forces de la région. Le soir même, le Conseil a adopté une déclaration du

Président (S/PRST/2008/20), dans laquelle il s'est déclaré profondément préoccupé par les graves incidents qui s'étaient produits le 10 juin le long de la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, qui avaient causé plusieurs morts et des dizaines de blessés à Ras Doumeira et alentour et sur l'île de Doumeira. Le Conseil a appelé les parties, en particulier l'Érythrée, à adhérer pleinement aux efforts de règlement de la crise, et s'est en attendant félicité des efforts déployés par l'Union africaine, la Ligue arabe et les États qui ont proposé leur assistance. Le Conseil a également encouragé le Secrétaire général à user d'urgence de ses bons offices auprès des deux parties, le cas échéant et en coordination avec l'action menée au niveau régional, afin de faciliter les discussions bilatérales devant aboutir à des arrangements destinés à réduire la présence militaire le long de la frontière, et d'instaurer des mesures de renforcement de la confiance en vue du règlement de la situation à la frontière.

Le 24 juin, le Conseil a, à la demande du Gouvernement de Djibouti, convoqué une réunion d'urgence pour discuter de la situation entre Djibouti et l'Érythrée. Le Premier Ministre de Djibouti, Deleita Mohamed Deleita, et des représentants de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes invités à participer à la réunion, ont fait des déclarations. Le Conseil a entendu un exposé du Directeur de la Division Afrique du Département des affaires politiques, João Honwana, qui a expliqué que, comme l'ONU n'était pas présente dans la région, son exposé reposait sur des rapports établis par d'autres sources. Il a indiqué que la situation avait été qualifiée de calme mais tendue, et que des regroupements militaires avaient été signalés de chaque côté de la frontière. Dans une déclaration faite ensuite à la presse, les membres du Conseil ont plaidé pour le retrait des troupes érythréennes et djiboutiennes d'une zone contestée à Ras Doumeira sur la côte de la mer Rouge, et ont appelé au dialogue entre les deux pays de la corne de l'Afrique afin d'éviter une nouvelle escalade de la crise frontalière qui a éclaté au mois de juin. Ils ont également réclamé un retour immédiat à la situation qui prévalait avant les tensions actuelles et le respect de la déclaration du Président du 12 juin 2008 (S/PRST/2008/20), dans laquelle les deux parties avaient été appelées à s'engager à mettre en place un cessez-le-feu.

Zimbabwe

Durant la période considérée, les membres du Conseil ont échangé leurs points de vue sur la situation au Zimbabwe au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ».

Le 23 juin 2008, en séance privée, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe. Le représentant du Zimbabwe, qui a lui aussi assisté à la séance, a fait une déclaration. Dans une déclaration du Président adoptée le même jour (S/PRST/2008/23), le Conseil a condamné la campagne de violence menée à l'encontre de l'opposition politique au Zimbabwe et les actions du Gouvernement qui avaient privé les opposants politiques du droit de faire librement campagne, a regretté que les conditions requises pour la tenue d'une élection libre et régulière le 27 juin n'aient pas été réunies et a noté que les résultats des élections du 29 mars devaient être respectés. En outre, le Conseil a appelé le Gouvernement zimbabwéen à mettre un terme à la violence, à l'intimidation politique et aux restrictions à la liberté de réunion et à libérer les responsables politiques détenus. Il a par ailleurs condamné la suspension par le Gouvernement des opérations humanitaires et l'a engagé à autoriser immédiatement les organismes humanitaires à reprendre leurs activités.

Le 8 juillet, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe, Asha Rose Migiros, qui a informé les membres du Conseil de la situation politique au Zimbabwe et a rapporté ce qui avait été dit à ce sujet au Sommet de l'Union africaine à Charm el-Cheikh. La Secrétaire générale adjointe a déclaré que dans la déclaration adoptée au Sommet, l'Union africaine a appelé la Communauté de développement de l'Afrique australe à poursuivre ses efforts de médiation et que la création d'un gouvernement d'unité nationale pour sortir de l'impasse recueillait un large appui dans la région. Le Conseil a ensuite entamé des consultations officieuses au cours desquelles les membres du Conseil ont eu un échange de vues informel avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Les membres du Conseil ont convenu qu'une transition politique au Zimbabwe était nécessaire mais s'opposaient sur la meilleure façon de la soutenir. Ils ont débattu du bien-fondé d'un projet de résolution sur le Zimbabwe.

Le 11 juillet, à une réunion tenue au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », un projet de résolution sur le Zimbabwe a été mis aux voix. Ce projet prévoyait notamment l'imposition d'un embargo sur les armes à destination du Zimbabwe, une interdiction de voyager à l'encontre du Président Robert Mugabe et de 13 hauts responsables du Gouvernement zimbabwéen et le gel de leurs avoirs financiers. Les résultats du scrutin ont été de 9 voix pour (Belgique, Burkina Faso, Costa Rica, Croatie, États-Unis, France, Italie, Panama, et Royaume-Uni), 5 voix contre (Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Jamahiriya arabe libyenne, Viet Nam) et une abstention (Indonésie). À cause des votes négatifs des membres permanents du Conseil, le projet de résolution n'a pas été adopté.

Le 29 juillet, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation politique et humanitaire au Zimbabwe. La plupart des membres du Conseil ont pris note et se sont félicités de la signature, le 21 juillet 2008, du mémorandum d'accord entre le Zanu-PF et le Mouvement pour le changement démocratique et se sont parallèlement prononcé en faveur des efforts de médiation déployés par l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Président d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki. Toutefois, les membres du Conseil restaient divisés sur cette question. Certains membres étaient préoccupés par les progrès limités des pourparlers de paix entre le Zanu-PF et le Mouvement pour le changement démocratique, tandis que d'autres insistaient sur la réussite de l'approche pacifique adoptée pour résoudre le différend électoral au Zimbabwe, faisant valoir que plus de temps et d'efforts seraient nécessaires pour promouvoir le processus de transition politique et de réconciliation nationale dans ce pays.

Mission du Conseil de sécurité en Afrique

Du 31 mai au 10 juin 2008, le Conseil de sécurité a dépêché une mission dans cinq pays africains actuellement inscrits à son ordre du jour, à savoir le Tchad, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan (l'étape de la visite en Somalie a été effectuée à Djibouti pour des raisons de sécurité). Les ambassadeurs des États membres du Conseil se sont réunis dans ces pays pour débattre des questions pertinentes avec les représentants

gouvernementaux et les parties intéressées, en vue de trouver un règlement satisfaisant aux conflits et de promouvoir la coopération entre les gouvernements des pays intéressés et les missions des Nations Unies qui s'y trouvent.

À une réunion formelle tenue le 18 juin, le Conseil a entendu les rapports des quatre ambassadeurs ayant dirigé les Missions en Somalie, au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire pendant la mission du Conseil de sécurité en Afrique. Leurs exposés ont essentiellement porté sur la situation sur le terrain dans les pays visités par la Mission, ainsi que sur les recommandations du Conseil.

Amériques

Haïti

Le Conseil a continué de recevoir régulièrement des rapports du Secrétaire général et d'entendre des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et du Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Hédi Annabi, sur les activités d'appui de la Mission au Gouvernement et à la population haïtienne dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à la stabilité nationale et pour mettre en place des institutions publiques.

Le 10 octobre 2007, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la MINUSTAH, au cours de laquelle il a entendu un exposé du Représentant spécial sur la situation en Haïti et sur les activités de la Mission. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur un certain nombre de questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/503), dont celle de la sécurité, du maintien de l'ordre, de la gestion des frontières, de la réforme des institutions et des défis que doit relever l'économie du pays. Les membres du Conseil ont également reconnu le rôle important de la MINUSTAH et ont affirmé leur soutien à la Mission.

Le 15 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1780 (2007), par laquelle il a prorogé de 12 mois, jusqu'au 15 octobre 2008, le mandat de la MINUSTAH, réduisant les effectifs du contingent à 7 060 soldats et portant la composante policière à 2 091 membres. Les membres du Conseil ont également demandé à la MINUSTAH d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre une gestion globale

des frontières, soulignant la nécessité d'offrir un appui international coordonné dans ce domaine et de soutenir d'avantage les efforts du Gouvernement visant à renforcer les institutions de l'État à tous les niveaux, notamment les ministères et administrations clefs, en particulier à l'extérieur de Port-au-Prince.

Le 8 avril 2008, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil de la situation en Haïti, signalant que des progrès « concrets et considérables » avaient été réalisés aux niveaux politique et économique mais qu'ils restaient « extrêmement fragiles et risquaient d'être annulés à tout moment ». Il a également souligné qu'une amélioration du niveau de vie de la population, une reprise de la croissance économique durant plusieurs années ainsi qu'une hausse notable du taux d'emploi et de l'investissement étaient des indicateurs fondamentaux que le Conseil devait considérer au moment de prendre des décisions concernant son engagement en Haïti.

Le Président a, au nom du Conseil, donné lecture d'une déclaration à la presse dans laquelle il s'est félicité des progrès accomplis dans la stabilisation en Haïti, a approuvé la poursuite de la mise en œuvre du plan de réforme de la police nationale haïtienne et a salué les progrès réalisés en matière de réforme judiciaire et vers l'établissement de l'état de droit, avec l'aide de la MINUSTAH. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de continuer à promouvoir le respect des droits de l'homme et ont salué les décisions du Gouvernement d'organiser des élections sénatoriales et d'autres élections indirectes. Ils se sont félicités de la solidarité à long terme des donateurs internationaux et les ont encouragés à continuer de renforcer leur niveau d'assistance. À cet égard, ils ont salué l'appel lancé par Haïti pour la tenue d'une conférence internationale de haut niveau à Port-au-Prince le 25 avril 2008. Ils ont également réaffirmé leur soutien au Secrétaire général, qui se proposait d'établir, en consultation avec les autorités haïtiennes, un plan de consolidation assorti de repères pour mesurer les progrès accomplis.

Le 14 avril, une nouvelle déclaration à la presse a condamné le meurtre, le 12 avril 2008 à Port-au-Prince, d'un officier de police nigérian de la MINUSTAH. Le Conseil a demandé instamment au Gouvernement d'Haïti de prendre toutes les mesures nécessaires pour identifier et traduire en justice les

auteurs de cette attaque et a souligné la nécessité de maintenir l'ordre public.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La situation au Moyen-Orient durant la période considérée a été nuancée, avec des éléments positifs et négatifs. La Conférence d'Annapolis en novembre 2007, qui a ramené les Palestiniens et les Israéliens à la table des négociations, a été suivie par l'Accord de cessez-le-feu à Gaza passé entre le Hamas et Israël sous la médiation de l'Égypte, l'échange humanitaire entre Israël et le Hezbollah, la nouvelle série de pourparlers de paix indirects entre la République arabe syrienne et Israël et les efforts visant à engager un dialogue vers la réconciliation nationale entre les parties palestiniennes. Toutefois, la poursuite de la violence, l'implantation de nouvelles colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et la crise humanitaire à Gaza ont continué de ralentir l'avancée des pourparlers entre la Palestine et Israël. Le Conseil a continué à suivre de près la situation, en demandant aux hauts fonctionnaires du Secrétariat de lui faire des exposés mensuels et en se tenant au courant des activités du Quatuor. Le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter une résolution ou une déclaration du Président sur la question.

Le 29 août 2007, le Conseil a tenu un débat public sur le Moyen-Orient, au cours duquel 34 intervenants ont pris la parole. La plupart des représentants ont dit souhaiter que les initiatives diplomatiques des derniers mois, notamment le dialogue approfondi entre le Président palestinien, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et la tenue en novembre 2007, à l'initiative du Président des États-Unis d'Amérique, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient permettront de tracer le chemin vers une solution définitive du conflit israélo-palestinien. Ils ont toutefois estimé que, si elle n'était pas bien gérée, la situation fragile sur le terrain pourrait faire reculer le processus diplomatique.

Le 20 septembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et a ensuite tenu des consultations sur la situation au Moyen-Orient, en particulier sur la question

palestinienne. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas poursuivaient leur dialogue bilatéral et avaient accepté de mettre en place des équipes de négociation pour les aider à élaborer, à partir de leurs discussions, un texte convenu, précisant que le processus de paix au Moyen-Orient avait trouvé un élan nouveau véritablement prometteur. Il a également signalé que la situation sur le terrain restait très préoccupante.

Le 24 octobre, le Conseil a entendu un nouvel exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Lors des consultations informelles qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la Conférence internationale sur le Moyen-Orient devant se tenir à Annapolis en novembre sous les auspices des États-Unis d'Amérique. Les membres du Conseil ont en outre salué l'action menée par le Quatuor et les pays de la région et ont exhorté toutes les parties à renoncer à la violence et à aider à améliorer la situation humanitaire dans les territoires occupés.

Les 29 et 30 novembre, le Conseil a tenu des consultations privées sur le processus de paix au Moyen-Orient, examinant en particulier l'accord conjoint conclu à la Conférence d'Annapolis. Le 30 novembre, à une séance publique d'information, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil des résultats de la Conférence d'Annapolis, à laquelle le Premier Ministre israélien et le Président palestinien ont convenu de lancer immédiatement et en toute bonne foi des négociations bilatérales en vue de conclure un traité de paix qui réglerait l'ensemble des questions en suspens, sans exception, avant la fin 2008, de créer un comité directeur conjoint qui se réunirait en permanence et se sont engagés à s'acquitter immédiatement de leurs obligations respectives en vertu de la feuille de route. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la Conférence d'Annapolis avait aussi été le lieu d'un débat approfondi sur le soutien international au renforcement des capacités institutionnelles de l'Autorité palestinienne, préparant ainsi la scène de la prochaine conférence des donateurs à Paris.

Le 21 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient, qui a été suivi de consultations plénières. Le Secrétaire général adjoint a fait des observations sur l'évolution récente du processus de paix et il a souligné que, depuis la

Conférence d'Annapolis, des négociations bilatérales entre Israël et l'Autorité palestinienne s'étaient engagées et que la communauté internationale s'en préoccupait très activement, comme en témoignaient une importante conférence des donateurs, une réunion du Quatuor et une réunion entre le Quatuor et les membres de la Ligue des États arabes, toutes tenues à Paris le 17 décembre. Il a indiqué également que l'évolution de la situation sur le terrain, notamment l'implantation de nouvelles colonies et la poursuite de la violence, avait été une source de préoccupation.

Le 22 janvier 2008, le Conseil a tenu un débat sur la situation à Gaza à la suite d'une demande de convocation d'une réunion d'urgence formulée par l'Arabie saoudite, en sa qualité de pays assurant la présidence du Groupe des États arabes (S/2008/31). Les représentants de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne, du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de la Slovénie (au nom de l'Union européenne) et de Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés) ainsi que les Observateurs permanents de la Palestine et de la Ligue des États arabes ont été invités à participer au débat. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil des derniers événements, soulignant la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et le sud d'Israël, et a prié instamment Israël d'autoriser la livraison régulière et sans entrave de carburant et de produits de première nécessité en zone palestinienne. Les jours suivants, les membres du Conseil ont tenu une série de consultations approfondies qui ont permis des échanges de vues utiles, mais aucun accord n'a pu être atteint sur un projet de déclaration du Président.

Le 30 juin, lors d'un débat, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation humanitaire et économique à Gaza. Les représentants d'Israël, du Liban et de la République arabe syrienne ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine ont également participé au débat et y ont fait des déclarations.

Le 26 février, le Conseil a entendu un exposé du nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert H. Serry. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et le Coordonnateur des secours d'urgence ont également

informé le Conseil de la visite qu'il a effectuée dans la région du 14 au 18 février et se sont déclarés préoccupés par la situation actuelle.

Le 28 février, le Conseil a tenu des consultations afin de poursuivre le débat sur la persistance de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël.

Le 1^{er} mars, le Conseil, en réponse aux lettres que lui ont adressées le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne et l'Observateur permanent de la Palestine (S/2008/142 et S/2008/144, respectivement), a convoqué une réunion d'urgence. S'adressant au Conseil, le Secrétaire général a exprimé sa profonde préoccupation face à l'escalade de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël qui a causé de terribles pertes civiles et a appelé les deux parties à faire cesser la violence et à rétablir l'ordre. Les représentants de la Palestine et d'Israël ont également fait des déclarations lors de la réunion. À l'issue des consultations informelles qui ont suivi, le Président du Conseil a donné lecture d'un résumé de la réunion aux médias, dans lequel il a déclaré que les membres du Conseil étaient profondément préoccupés par les pertes civiles dans le sud d'Israël et à Gaza, a condamné l'escalade de la violence, a appelé toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international et a souligné la nécessité pour toutes les parties de cesser immédiatement tous les actes de violence. En outre, les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au processus politique visant à établir deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Pendant ces consultations, une délégation a proposé un projet de résolution sur la situation au Moyen-Orient pour examen par le Conseil mais ses membres n'ont pas pu parvenir à un accord.

Le 6 mars, le Conseil n'a pas été en mesure de donner suite au projet de déclaration à la presse proposé par une délégation pour condamner l'attaque d'un séminaire juif à Jérusalem-Ouest le même jour.

Le 25 mars, le Conseil a tenu un débat en présence du Secrétaire général et avec la participation des représentants de la Palestine, d'Israël, de Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), du Liban, du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), de la Slovénie (au nom de l'Union européenne), du Soudan (au nom du Groupe des États arabes) et de la République arabe syrienne. Lors de son exposé périodique au Conseil, le Secrétaire

général adjoint aux affaires politiques a déclaré que les récents efforts entrepris pour faire avancer le processus politique avaient été encore une fois éclipsés par la violence, qui avait causé un grand nombre de victimes civiles, et par l'absence de toute amélioration concrète sur le terrain. Il a exhorté la communauté internationale et toutes les parties de la région à appuyer sans relâche les efforts entrepris pour mettre fin à la violence à Gaza et alentour et pour rouvrir les points de passage frontaliers.

Le 23 avril, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, Angela Kane, qui a signalé que les Palestiniens et les Israéliens étaient actuellement engagés dans les négociations sur le statut définitif de la zone contestée les plus intensives depuis la rupture du processus politique Israélo-palestinien près de huit ans auparavant et a réitéré les appels successifs du Secrétaire général en faveur de la cessation de tous les actes de violence et au respect, par toutes les parties, du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme.

Le 28 mai, à une séance publique d'information, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a informé le Conseil que plusieurs processus étaient désormais en marche qui pourraient changer durablement la face du Moyen-Orient, aujourd'hui déchiré par les conflits, même si des lacunes importantes subsistaient, les causes profondes des tensions n'avaient pas été éliminées et des progrès tangibles restaient à faire.

Le 27 juin, le Conseil a entendu un exposé de la Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique du Département des affaires politiques, Lisa Buttenheim, qui a déclaré qu'il fallait encourager les efforts visant à faire avancer le processus politique par des négociations directes, y compris celles menées par l'entremise du Quatuor et des pays de la région, afin de trouver un terrain d'entente sur les questions principales. Réitérant la condamnation, par l'ONU, de toutes les attaques délibérées ou aveugles contre des civils et de tout emploi disproportionné ou excessif de la force, elle a ajouté qu'il fallait intensifier les mesures visant à soutenir l'Autorité palestinienne et l'économie en Cisjordanie, appelant les donateurs à honorer leurs promesses d'appui budgétaire, et prendre des mesures pour remplir les obligations découlant de la Feuille de route, en particulier un gel des colonies de peuplement israéliennes et que toutes les parties

prenantes devaient respecter le calme à Gaza. Pour ce qui est du Liban, elle a indiqué que la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban était demeurée généralement calme bien qu'un nombre important de violations israéliennes continuaient d'être signalées. L'exposé a été suivi de consultations privées du Conseil, au cours desquelles une délégation lui a proposé, pour examen, un projet de résolution sur les colonies de peuplement israéliennes, qui attend d'être examiné.

Le 22 juillet, le Conseil a organisé un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques l'a informé d'un certain nombre d'événements encourageants dans toute la région et a souligné l'importance de réaliser des progrès tangibles dans les négociations de paix, de consolider le cessez-le-feu, de résoudre la crise humanitaire à Gaza et d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires occupés.

Liban

Le 3 août 2007, dans une déclaration du Président (S/PRST/2007/29), le Conseil a condamné tous les actes de violences perpétrés contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), a réaffirmé son attachement à la mise en œuvre intégrale de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) ainsi que son ferme attachement à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban dans ses frontières internationalement reconnues et sous l'autorité exclusive de son gouvernement.

Le 24 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1773 (2007), par laquelle, à la demande du Gouvernement libanais, il a prorogé le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2008. Le Conseil a également condamné tous les attentats terroristes contre la FINUL et a réaffirmé que toutes les parties avaient l'obligation de respecter la sécurité du personnel des Nations Unies.

Le 27 septembre, les membres du Conseil ont approuvé le texte d'une déclaration à la presse, dont a donné lecture le Président du Conseil, Bernard Kouchner, Ministre français des affaires étrangères, déclaration dans laquelle le Conseil a appelé à la tenue d'une élection présidentielle libre et régulière, conformément aux normes et aux délais constitutionnels libanais, sans ingérence étrangère,

dans le strict respect de la souveraineté du Liban, sur la base de l'unité nationale et dans un climat dénué de toute violence, peur ou intimidation, en particulier contre les représentants du peuple et des institutions libanais.

Le 11 décembre, à l'issue de consultations plénières sur le Liban, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/46), dans laquelle il a exprimé sa profonde préoccupation à l'égard des reports répétés de l'élection présidentielle au Liban. Soulignant que l'impasse politique pouvait conduire à une nouvelle dégradation de la situation dans le pays, le Conseil a demandé à nouveau qu'une élection présidentielle libre et régulière se tienne conformément aux règles constitutionnelles libanaises, sans aucune ingérence ni influence étrangères et dans le plein respect des institutions démocratiques du pays.

Le 10 mars, en consultations plénières, le Conseil a eu un échange de vues et a entendu les exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les progrès qui continuaient d'être réalisés dans l'application de la résolution 1701 (2006) et sur les problèmes préoccupants qui continuaient d'entraver la mise en place d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme entre les parties.

Le 15 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/8), en réponse au rapport du Secrétaire général du 28 février 2008 (S/2008/135) sur l'application de la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a demandé à toutes les parties, en particulier à celles de la région, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la résolution 1701 (2006), notamment en coopérant sans réserve avec le Secrétaire général à cet égard. Le Conseil a également souligné l'importance d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et la nécessité d'y parvenir, sur la base de toutes ses résolutions sur la question, y compris ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Le 22 mai, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/17), dans laquelle ses membres ont fermement appuyé l'accord conclu à Doha le 21 mai sous les auspices de la Ligue des États arabe, qui, selon eux, a marqué un pas capital vers le règlement de la crise actuelle, le retour à un fonctionnement normal des institutions démocratiques du Liban et le rétablissement complet de l'unité et de la stabilité du pays. Le Conseil a loué les efforts déployés

par la Ligue des États arabes et l'État du Qatar pour aider les dirigeants libanais à parvenir à un accord et s'est félicité qu'un accord ait été trouvé sur l'élection d'un président de la République, la création d'un gouvernement d'unité nationale et le règlement de la question de la loi électorale libanaise, conformément à l'Initiative de la Ligue arabe, et qu'il ait été décidé de poursuivre le dialogue national sur les moyens d'asseoir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Le Conseil s'est également félicité qu'il ait été convenu d'interdire l'utilisation d'armes ou de violence comme moyens de régler les différends, quelle que soit la nature de ceux-ci et quelles que soient les circonstances. Les membres du Conseil ont demandé que l'Accord de Doha soit mis en œuvre intégralement, conformément à l'Initiative de la Ligue arabe, à l'Accord de Taëf, à toutes ses résolutions pertinentes et aux déclarations de son président sur la situation au Liban. Enfin, le Conseil a réaffirmé qu'il était fermement attaché à l'intégrité territoriale, à la souveraineté, à l'unité et à l'indépendance politique du Liban dans ses frontières internationalement reconnues et sous l'autorité unique et exclusive du Gouvernement libanais sur l'ensemble du territoire national.

Le 9 juillet, en consultations plénières, le Conseil a entendu les exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, et du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, sur l'application de la résolution 1701 (2006). Face aux événements et difficultés survenus sur le terrain qui ont compliqué sa mise en œuvre, les membres du Conseil ont réaffirmé leur attachement à l'application intégrale de cette résolution, en particulier en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, la protection des biens et des moyens d'existence des civils et la sécurité du personnel international chargé du maintien de la paix et des opérations humanitaires, ce qui permettra de parvenir à un cessez-le-feu permanent et de régler à long terme les conflits du Moyen-Orient.

Application de la résolution 1559 (2004)

Le 5 novembre 2007, le Conseil a, en consultations plénières, été informé par l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Terje Roed-Larsen, du récent rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2007/629). Dans une

déclaration orale faite ensuite à la presse, le Président du Conseil a fait savoir que les membres du Conseil avaient souligné la nécessité d'organiser une élection présidentielle libre et régulière au Liban et demandé à toutes les parties prenantes de régler toutes les questions politiques sur la base de la réconciliation et du dialogue national.

Le 8 mai, au cours d'une séance publique, l'Envoyé spécial a informé le Conseil du septième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2008/264). Par la suite, en consultations plénières, les membres du Conseil ont partagé leurs préoccupations au sujet de la crise politique et sécuritaire prolongée au Liban, notamment de l'intensification de la violence à Beyrouth et dans d'autres régions depuis le 5 mai. Tout en appuyant l'action du Liban visant à rétablir sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique conformément à la résolution 1559 (2004), les membres du Conseil ont demandé aux parties de favoriser la réconciliation nationale et un dialogue politique ouvert, comme prévu par l'Accord de Taëf, et d'organiser sans attendre l'élection présidentielle. Ils ont réaffirmé le rôle important que jouaient les Nations Unies, la Ligue des États arabes, les pays de la région et la communauté internationale dans son ensemble en aidant le Liban à surmonter la crise et à reprendre des activités normales de développement. Ils se sont aussi associés au Secrétaire général, qui a engagé toutes les parties à respecter pleinement les résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006), et se sont déclarés attachés à l'application intégrale de ces résolutions et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à l'avènement d'une paix juste, durable et globale dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Commission d'enquête internationale indépendante

Le 21 septembre 2007, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général (S/2007/557) dans laquelle il l'a informé que les membres du Conseil, ayant examiné attentivement sa lettre du 20 septembre (S/2007/556) et se fondant sur les résolutions 1644 (2005) et 1748 (2007), invitaient la Commission d'enquête internationale indépendante à fournir l'assistance technique voulue aux autorités libanaises dans le cadre de l'enquête sur le meurtre du député Antoine Gahnem, survenu le 19 septembre.

Le 5 décembre, Serge Brammertz, le Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, a présenté au Conseil le neuvième rapport de la Commission.

Le 14 décembre, dans une lettre adressée au Secrétaire général (S/2007/736), le Président du Conseil a invité la Commission à fournir l'assistance technique voulue aux autorités libanaises dans le cadre de l'enquête sur le meurtre du général François el-Hajj.

Le 31 janvier 2008, le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil, ayant examiné attentivement la demande du Gouvernement libanais (S/2008/60) et se fondant sur les résolutions 1644 (2005) et 1748 (2007), invitaient la Commission d'enquête internationale indépendante à fournir l'assistance technique voulue aux autorités libanaises dans le cadre de l'enquête sur les meurtres du capitaine Wissam Eid, de l'adjudant Oussama Merheb et de plusieurs civils, survenus le 25 janvier (S/2008/61).

Le 8 avril, à une séance publique d'information, le nouveau Chef de la Commission, Daniel Bellemare, a présenté le dixième rapport de la Commission. Durant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des progrès de l'enquête, de la coopération du Gouvernement libanais et de l'assistance qu'il a fournie à la Commission, et a encouragé celle-ci à poursuivre ses travaux tout en suivant le processus de renvoi au Bureau du Procureur du Tribunal spécial pour le Liban.

Le 2 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1815 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante jusqu'au 31 décembre 2008, tout en se déclarant prêt à y mettre fin avant cette date si la Commission l'informait qu'elle en avait achevé l'exécution.

Tribunal spécial pour le Liban

Le 19 septembre 2007, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, le conseiller juridique Nicolas Michel, sur le rapport du Secrétaire général (S/2007/525) sur l'application de la résolution 1757 (2007) relative à la création du Tribunal spécial pour le Liban.

Le 27 mars 2008, en consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques a

informé le Conseil sur le rapport du Secrétaire général (S/2008/173) sur l'application de la résolution 1757 (2007) relative à la création du Tribunal spécial pour le Liban.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage

Le 11 décembre 2007, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage (FNUOD) et a entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix. Au cours des consultations informelles qui ont suivi, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD (S/2007/698) pour la période allant du 7 juin au 31 décembre 2007.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1788 (2007), par laquelle il a renouvelé le mandat de la FNUOD jusqu'au 30 juin 2008 et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à la fin de cette période, un rapport sur la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973). Le Président a donné lecture d'une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2007/48) dans laquelle il a pris note des tensions au Moyen-Orient et de la nécessité de parvenir à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient.

Le 23 juin 2008, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à la FNUOD et, au cours des consultations informelles qui ont suivi, a entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, sur le tout dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de la FNUOD à ce sujet (S/2008/390).

Le 27 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1821 (2008), par laquelle il a renouvelé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 décembre 2008. Parallèlement à l'adoption de la résolution, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2008/25), dans laquelle il a réaffirmé la nécessité d'un règlement global pour désamorcer les tensions au Moyen-Orient.

Iraq

Le Conseil a continué d'entendre tous les trois mois des comptes rendus du Secrétariat et du

représentant des États-Unis d'Amérique, au nom de la force multinationale en Iraq, sur les activités de l'Organisation des Nations Unies en Iraq et la situation politique, sécuritaire, socioéconomique et humanitaire dans le pays.

Le 10 août 2007, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1770 (2007), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour une période de 12 mois et l'a élargi de manière à aider, si les circonstances le permettaient, le Gouvernement iraquien à poursuivre les améliorations dans des domaines clés comme renforcer les institutions gouvernementales, favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale, se concilier les pays voisins, mettre en œuvre le Pacte international pour l'Iraq, aider les groupes vulnérables, notamment les réfugiés et les personnes déplacées, et renforcer le système judiciaire et juridique.

Le 19 octobre, le Conseil a examiné le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2007/608) sur les activités de la MANUI. Dans son rapport, le Secrétaire général a évalué les mesures prises pour renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies et a appelé à un appui supplémentaire de la part des États membres afin de permettre à la MANUI de s'acquitter de son mandat élargi en Iraq. Dans leurs déclarations nationales, les membres du Conseil ont demandé aux Nations Unies, au Gouvernement iraquien, aux parties intéressées, aux pays de la région et à la communauté internationale dans son ensemble d'apporter de nouvelles contributions pour maintenir la paix et la stabilité et promouvoir le développement socioéconomique en Iraq.

Le 18 décembre, le Conseil a entendu en séance publique un exposé du Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, Warren Sach, sur les activités du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle. Après l'exposé, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1790 (2007), par laquelle il a, à la demande du Gouvernement iraquien, prorogé le mandat de la force multinationale en Iraq jusqu'au 31 décembre 2008. Le mandat devait être réexaminé à la demande de l'Iraq au plus tard le 15 juin 2008, et le Conseil pouvait y mettre fin plus tôt si le Gouvernement iraquien le demandait. Le Conseil a également prorogé, pour la même période,

les arrangements relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle.

Le 21 janvier 2008, au cours de consultations informelles portant sur l'examen du rapport du Secrétaire général (S/2008/19), les membres du Conseil ont réaffirmé le principe du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, ont souligné la nécessité d'assurer une application intégrale de la résolution 1770 (2007) et se sont dits favorables au renforcement de la coopération entre l'Iraq et les Nations Unies, les pays de la région et la communauté internationale.

Le 28 avril, en consultations plénières, les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur le rapport actualisé présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/266), dans lequel figurait un résumé des principaux événements politiques intervenus pendant la période considérée, y compris des activités relatives au règlement du différend sur les frontières internes ainsi que des événements régionaux et internationaux concernant l'Iraq. Les membres du Conseil ont dans l'ensemble partagé le point de vue positif du Secrétaire général sur les premiers succès de la population iraquienne sur les plans de la sécurité et de la stabilité, de l'unité nationale, des réformes socioéconomiques et de la coopération internationale. Toutefois, ils se sont associés aux préoccupations du Secrétaire général face aux problèmes hors du commun que l'Iraq a continué de rencontrer en matière de sécurité et de développement et sur le plan humanitaire.

Le 13 juin, lors d'un débat consacré à l'examen du mandat de la force multinationale en Iraq et de certains arrangements relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle, les membres du Conseil ont entendu des exposés du représentant des États-Unis d'Amérique, Zalmay Khalilzad, du Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et du Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques, Ibrahim Gambari. Le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, a également informé le Conseil de l'évolution récente de la situation en Iraq. Les membres du Conseil ont souligné que la réconciliation politique fondée sur des

négociations entre les principales parties en Iraq était essentielle au règlement de la crise dans le pays. Les membres du Conseil se sont félicités du succès de la tenue le 29 mai de la conférence de Stockholm sur le Pacte international pour l'Iraq et ont à nouveau demandé à la communauté internationale, en particulier les pays voisins du groupe élargi, à soutenir l'Iraq dans sa recherche de paix, de stabilité et de prospérité. Dans une déclaration faite à la presse, le Président du Conseil a déclaré que les membres du Conseil se sont dits favorables au soutien apporté par les Nations Unies à l'Iraq et les ont encouragées à poursuivre et à renforcer leur aide en faveur du peuple et du Gouvernement iraquiens et ont invité ce dernier à collaborer avec les Nations Unies pour aider la MANUI à s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 1770 (2007).

Programme « pétrole contre nourriture »

Le 8 novembre 2007, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général (S/2007/661), dans laquelle il l'a informé que les membres du Conseil avaient pris note de sa lettre et de sa note datées du 25 juillet 2007 (S/2007/476) concernant l'examen des lettres de crédit émises dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » et avaient réaffirmé qu'il importait de trouver rapidement une solution définitive aux questions qui restaient en suspens afin que les sommes dues puissent être versées aux sociétés concernées et que l'on puisse mettre fin au programme comme prévu. Les membres du Conseil avaient demandé au Secrétaire général de formuler des propositions pour régler les questions en suspens, notamment la possibilité de mettre en place des mécanismes chargés de traiter ces questions, en gardant présent à l'esprit que la date de la liquidation du programme avait été fixée de manière non négociable au 31 décembre 2007.

Le 29 février 2008, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général (S/2008/140), dans laquelle il l'a informé que les membres du Conseil avaient pris note de sa lettre datée du 7 décembre 2007 (S/2007/725) et de la note d'accompagnement ainsi que de sa lettre datée du 23 janvier 2008 (S/2008/41) et de son annexe concernant l'examen des lettres de crédit émises dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ». Les membres du Conseil avaient prié le Secrétaire général de leur présenter, le 15 mars 2008 au plus tard,

un nouveau rapport détaillé sur les progrès accomplis en ce qui concernait la réduction du nombre des lettres de crédit non réglées et des autres questions en suspens. Après examen de ce rapport, les membres du Conseil décideraient des procédures à suivre par le Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement iraquien pour assurer dûment l'achèvement du programme.

Le 23 mai, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général (S/2008/341), dans laquelle il l'a informé que les membres du Conseil avaient pris note de sa lettre datée du 9 mai (S/2008/318) et de sa pièce jointe concernant l'examen des lettres de crédit émises dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » et avaient demandé au groupe de travail de se réunir à nouveau à une date qui lui conviendrait courant juin 2008, afin de pouvoir leur communiquer des informations fraîches le plus tôt possible en juillet. Les membres du Conseil avaient déclaré fermement qu'au vu du rapport que le Secrétaire général devait présenter en juillet 2008, ils prendraient à ce moment-là les décisions nécessaires pour régler tous les problèmes en suspens et mettre fin au programme « pétrole contre nourriture » en excluant toute possibilité de prorogation supplémentaire.

Le 25 juillet, la délégation du Costa Rica a adressé une lettre au Président du Conseil au sujet du rapport que le Groupe de travail devait présenter à la fin du mois. Dans cette lettre, le Costa Rica a demandé à ce qu'il y soit ajouté de plus amples renseignements afin de faciliter la liquidation du programme « pétrole contre nourriture » sans exposer l'ONU, y compris le Conseil, à de nouvelles critiques sur sa gestion financière du programme.

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies

Le 21 novembre 2007, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général (S/2007/680), dans laquelle il l'a informé que les membres du Conseil avaient pris note de son rapport du 27 septembre soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 1762 (2007) (S/2007/568) et avaient approuvé dans son ensemble la procédure d'archivage qui y était exposée. Les membres du Conseil avaient aussi recommandé que le Secrétariat transfère rapidement et à des conditions avantageuses au Gouvernement iraquien tous les biens de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) qui n'étaient pas

sensibles ou ne faisaient pas l'objet de restrictions à l'exportation. Outre qu'ils avaient félicité le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat des efforts qu'ils n'avaient cessé de déployer pour que les archives et autres biens de la COCOVINU soient liquidés au mieux et aussi tôt que possible, les membres du Conseil avaient demandé qu'il leur soit rendu compte mensuellement de l'état d'avancement de la liquidation de la COCOVINU conformément à la résolution 1762 (2007). Ils avaient aussi demandé à être informés des mesures que le Secrétariat se proposait de prendre pour renforcer la sécurité matérielle des archives, en particulier celles qui contenaient des informations sensibles relatives à la prolifération

Le 27 juin 2008, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général (S/2008/423), dans laquelle il l'a informé que les membres du Conseil avaient pris note de son rapport du 9 juin (S/2008/372) décrivant la liquidation de la COCOVINU. Les membres du Conseil avaient approuvé les mesures et recommandations figurant dans le rapport au sujet de la liquidation et de la protection des dossiers et archives, notamment pour ce qui est de veiller à ce que l'accès aux archives communiquées à titre confidentiel par des États Membres ou présentant un risque de prolifération reste strictement contrôlé, et de la liquidation des biens durables ou autres.

Iraq et Koweït

Le 11 décembre 2007, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté, en consultations plénières, le vingt-cinquième rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles, et sur la restitution des archives nationales koweïtiennes (S/2007/712). À l'issue des consultations, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse.

Le 18 décembre, comme suite au décès de Yuli Vorontsov, le Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général chargé de s'occuper des Koweïtiens et citoyens d'État tiers portés disparus et de la restitution des biens koweïtiens, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a exprimé la tristesse des membres du Conseil et leur reconnaissance pour la remarquable contribution de

l'Ambassadeur Vorontsov aux travaux de l'ONU et il a présenté leurs condoléances à sa famille.

Dans une lettre datée du 26 mars 2008 (S/2008/206), en réponse à la lettre du Secrétaire général du 11 mars (S/2008/205), le Président du Conseil l'a informé que les membres du Conseil avaient décidé de prélever 225 000 dollars sur les réserves opérationnelles et le solde des fonds des 2,2 % du compte séquestre qui avaient été réservés aux dépenses d'administration et de fonctionnement pour financer la poursuite des activités du Coordonnateur de haut niveau pendant la période de 12 mois qui suivrait la date de la nomination du nouveau Coordonnateur. Le Conseil avait également demandé que lui soit soumis, 12 mois après la nomination de celui-ci, un rapport de synthèse qui évaluerait les progrès accomplis pendant cette période et ceux pouvant l'être à l'avenir et qui indiquerait aussi quelles seraient les conditions à réunir et la période de temps nécessaire pour que le mandat puisse être rempli.

Le 25 juin, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur de haut niveau, Gennady Tarasov, sur le vingt-sixième rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) (S/2008/405). Dans une déclaration faite à la presse par le Président après l'exposé, les membres du Conseil attendaient que le Secrétaire général leur soumette, 12 mois après la nomination de l'Ambassadeur Tarasov, un rapport de synthèse qui évaluerait les progrès accomplis et ceux pouvant l'être à l'avenir et qui indiquerait aussi quelles seraient les conditions à réunir et la période de temps nécessaire pour que le mandat du Coordonnateur de haut niveau puisse être rempli. Les membres du Conseil s'étaient félicités que le Gouvernement iraquien ait officiellement invité l'Ambassadeur Tarasov à effectuer une visite en Iraq afin de poursuivre le dialogue sur les questions en suspens.

Asie

Afghanistan

Le 19 septembre 2007, le Conseil a adopté, par 14 voix (Afrique du Sud, Belgique, Chine, Congo, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovaquie) et une abstention (Fédération de Russie), la résolution 1776

(2007) par laquelle il a prorogé le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) jusqu'au 13 octobre 2008. Condamnant fermement la violence qui n'a cessé de déstabiliser l'Afghanistan, le Conseil a appelé les États Membres à contribuer davantage au renforcement de la FIAS et des forces de sécurité afghanes de façon à trouver des solutions à long terme aux problèmes de sécurité dans le pays.

Le 15 octobre, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Afghanistan. Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Tom Koenigs, a souligné que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continuerait de jouer un rôle central de coordination et que la FIAS, la MANUA et le Gouvernement afghan devaient s'attacher à mieux coordonner leurs activités. Il a préconisé une approche multilatérale et une plus forte coopération des pays voisins, en vue de faire face à la menace de l'instabilité et de la violence en Afghanistan. Les membres du Conseil et les autres intervenants ont fait écho aux craintes exprimées par le Représentant spécial, plus particulièrement en ce qui concerne la multiplication des actes de violence et de terrorisme perpétrés par les Taliban, Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes; ils ont appelé à une action soutenue en Afghanistan de la part de la communauté internationale, tout en soulignant que le pays s'efforçait aussi de surmonter ses difficultés.

Le 12 mars 2008, après la publication du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales (S/2008/159), le Conseil a tenu un débat ouvert sur la situation en Afghanistan au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué qu'à l'augmentation massive du trafic de drogues, s'ajoutait le problème d'une rébellion qui s'avérait plus violente et tenace qu'on ne l'avait imaginé. Il a appelé les principales parties prenantes et le Gouvernement afghan à mieux coordonner leurs activités pour surmonter les menaces qui pesaient sur le pays. Les membres du Conseil estimaient que la MANUA devait faire une plus large place aux priorités de ses lourdes tâches. Certains préconisaient la recherche d'une solution globale aux problèmes socioéconomiques – facteurs, à leurs yeux, de violence et d'insécurité – en vue de progresser sur le chemin de la paix et du développement en Afghanistan.

Le 20 mars, soulignant l'importance d'une approche globale pour faire face aux problèmes de l'Afghanistan et réaffirmant son appui au Gouvernement et au peuple afghans, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1806 (2008) par laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MANUA et demandé à la Mission de mener les efforts civils internationaux visant notamment à promouvoir un appui cohérent de la communauté internationale au Gouvernement afghan et à poursuivre l'application du Pacte pour l'Afghanistan. Il importait de continuer à faire face aux menaces que représentaient les Taliban, Al-Qaida, d'autres groupes extrémistes et les trafiquants de drogues, et la communauté internationale devait poursuivre son action en Afghanistan. Il fallait redoubler d'efforts pour renforcer l'état de droit, combattre la corruption, lutter contre le trafic de drogues, faire mieux respecter les droits de l'homme et promouvoir le développement économique.

Le 11 juin, se déclarant extrêmement préoccupé par l'essor de la contrebande vers l'Afghanistan et à l'intérieur du pays des précurseurs chimiques nécessaires à la production d'héroïne, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1817 (2008) par laquelle il a demandé à tous les États Membres d'améliorer la surveillance du commerce international des précurseurs chimiques, et d'empêcher qu'ils ne soient utilisés de façon illicite. Il a souligné l'importance d'une démarche globale pour faire face au problème de la drogue et invité les États Membres, en particulier l'Afghanistan, les pays voisins et tous les pays situés le long des itinéraires empruntés par les trafiquants, à se conformer pleinement aux dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et à continuer de coopérer avec les mécanismes mis en place par l'ONU pour lutter contre le trafic de drogues. Le Conseil a également encouragé les participants à la conférence internationale de soutien à l'Afghanistan, qui s'est tenue à Paris le 12 juin 2008 à proposer des mesures pour aider le pays à faire face au problème du détournement des précurseurs chimiques à des fins illicites, dans le contexte plus large des débats sur l'intensification de la lutte contre les stupéfiants préconisée dans la Stratégie de développement national de l'Afghanistan et la Stratégie nationale de lutte contre la drogue.

Le 16 juin, dans une déclaration dont le Président a donné lecture à la presse, les membres du Conseil se

sont réjouis que plus de 80 pays et organisations internationales aient renouvelé, lors de la Conférence de Paris le 12 juin 2008, leur engagement à promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afghanistan. Ils ont souligné qu'il fallait continuer de faire face à la menace que les Taliban, Al-Qaida, les groupes armés illégaux et les trafiquants de drogues faisaient peser sur la sécurité et la stabilité du pays.

Le 9 juillet, en présence de hauts responsables de l'ONU et de 26 représentants nationaux, notamment les ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan, le Conseil a tenu un débat sur les problèmes humanitaires et l'insécurité en Afghanistan, et sur les divers moyens de donner suite aux conclusions de la Conférence de Paris en vue de venir en aide au pays. Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Kai Eide, a souligné qu'il fallait acheminer l'aide de façon plus efficace et plus responsable et déclaré que la MANUA ne serait en mesure de remplir son rôle que si des ressources humaines et financières supplémentaires étaient fournies rapidement. Dans le compte rendu qu'il a présenté au Conseil sur sa récente visite en Afghanistan, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a déclaré que les besoins humanitaires étaient de toute évidence considérables et croissants et qu'il fallait redoubler d'efforts pour améliorer la protection des civils. Bien que préoccupés par les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Afghanistan, les membres du Conseil se sont félicités des résultats de la conférence de Paris et du lancement de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Les intervenants ont souscrit à la conclusion du rapport du Secrétaire général selon laquelle il fallait mobiliser des ressources supplémentaires pour que la MANUA puisse s'acquitter de son mandat renforcé et atteigne ses objectifs prioritaires. Ils se sont également déclarés favorables à une démarche générale, coordonnée et globale pour faire face aux problèmes qui se posent en Afghanistan.

Le 11 juillet, dans une déclaration de son Président (S/PRST/2008/26), le Conseil s'est félicité des résultats de la Conférence qui s'est tenue le 12 juin à Paris, au cours de laquelle les contributions annoncées en faveur de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan ont atteint un montant supérieur à 20 milliards de dollars, et de l'engagement pris par le Gouvernement afghan de promouvoir la

sécurité, la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme et le développement socioéconomique, et de poursuivre la réforme politique et économique, y compris en prenant des mesures concrètes pour lutter contre la corruption. Rappelant le rôle renforcé que la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général avaient à jouer, dans le cadre d'une approche intégrée, pour ce qui était de la conduite et de la coordination des efforts civils internationaux en Afghanistan tout en veillant à ce que le Gouvernement prenne un plus grand contrôle des activités, le Conseil a appelé tous les acteurs compétents à offrir un appui sans réserve à la Mission. Il a également approuvé la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il fallait mobiliser rapidement des ressources techniques, administratives et des moyens de sécurité beaucoup plus conséquents pour donner à la MANUA les moyens de s'acquitter de son mandat. Il a réaffirmé une fois encore son ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan. Il s'est déclaré vivement préoccupé par les conditions de sécurité en Afghanistan et souligné qu'il fallait continuer à faire face à la menace que faisaient peser sur la sécurité et la stabilité du pays les Taliban, Al-Qaïda, les groupes armés illégaux, les criminels, les trafiquants de drogues et ceux qui se livraient au détournement de précurseurs chimiques.

Myanmar

Le 20 septembre 2007, en consultations plénières, le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Myanmar, Ibrahim Gambari, a présenté un exposé au Conseil.

Le 26 septembre, face à la situation du Myanmar, le Conseil a tenu des consultations d'urgence à l'issue desquelles son président a fait une déclaration orale à la presse appuyant la décision qu'avait prise le Secrétaire général de dépêcher son Conseiller spécial dans la région.

Le 5 octobre, à une réunion officielle, le Conseiller spécial a présenté au Conseil un exposé sur la visite qu'il avait effectuée dans ce pays du 29 septembre au 2 octobre 2007. Dans l'exercice de ses bons offices, le Secrétaire général lui avait demandé de se rendre au Myanmar pour y évaluer la situation à la suite des manifestations, transmettre des messages clairs de sa part aux autorités du Myanmar et inciter le Gouvernement et l'opposition à dialoguer pour

résoudre la crise et parvenir à la réconciliation nationale. Le Conseiller spécial a tenu à rappeler que les bons offices du Secrétaire général étaient un processus continu et non pas une activité ponctuelle, et que, même si le Gouvernement et le peuple du Myanmar pouvaient compter sur le soutien de la communauté internationale, c'était essentiellement à eux de trouver une issue à la crise. Les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire général et le Conseiller spécial de leurs efforts, et se sont déclarés préoccupés par la violence de la situation. Ils ont en outre souligné combien il importait de libérer rapidement tous les prisonniers politiques et d'entamer un dialogue sans exclusive visant à instaurer le changement démocratique au Myanmar.

Le 11 octobre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2007/37) dans laquelle il a vivement déploré le recours à la violence contre les manifestants pacifiques, souligné que le Gouvernement du Myanmar devait mettre en place les conditions indispensables à l'établissement d'un véritable dialogue entre toutes les parties concernées, et appelé le Gouvernement à régler les problèmes politiques, économiques et humanitaires et les questions de droits de l'homme qui préoccupent la population. Il s'est réjoui que le Gouvernement se soit engagé à collaborer avec l'ONU et qu'il ait désigné un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison avec Daw Aung San Suu Kyi, et souligné combien il importait que ces décisions soient suivies par des actes.

Le 13 novembre, le Conseil a tenu un débat sur le Myanmar, au cours duquel il a entendu un exposé du Conseiller spécial sur sa récente visite dans le pays et la région. Des délégations des pays concernés, dont le Japon, le Myanmar et Singapour, ont également participé au débat à l'issue duquel le Conseil a tenu des consultations plénières qui ont abouti à un accord entre les membres sur les éléments d'information concernant la situation au Myanmar que le Président du Conseil devait présenter oralement à la presse.

Le 14 novembre, les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration officielle à la presse contenant les mêmes éléments d'information que ceux de la déclaration orale faite la veille par le Président. Dans cette déclaration, les membres du Conseil se sont félicités de la mission du Conseiller spécial et ont réaffirmé qu'ils étaient favorables à la poursuite des efforts du Secrétaire général et de son Envoyé spécial. Ils ont réitéré les attentes du Conseil de sécurité, telles

qu'elles figuraient dans la déclaration de son président en date du 11 octobre 2007. Ils ont souhaité que l'Envoyé spécial retourne le plus tôt possible au Myanmar et encouragé le Gouvernement à coopérer pleinement avec l'ONU, conformément à ses engagements. Ils ont confirmé qu'ils entendaient continuer à suivre de très près l'évolution de la situation au Myanmar.

Le 17 janvier 2008, en consultations plénières, le Conseiller spécial du Secrétaire général a présenté un exposé au Conseil. À l'issue de ces consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein appui aux efforts du Conseiller spécial et déploré la lenteur des progrès enregistrés jusqu'à présent. Il était très important de continuer à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans la déclaration du Président datée du 11 octobre 2007, et une prochaine visite du Conseiller spécial au Myanmar pouvait être utile à cet égard.

Le 18 mars, le Conseil a tenu une séance publique, suivie de consultations plénières, pour entendre le compte rendu du Conseiller spécial sur la visite qu'il avait effectuée au Myanmar du 6 au 10 mars. Le Conseiller spécial a fait savoir que, malgré l'absence de résultats concrets immédiats, sa visite devrait être évaluée dans le contexte plus large des efforts entrepris au cours des deux dernières années. Le Représentant permanent du Myanmar a fait une déclaration lors de la séance.

Après l'annonce au Myanmar d'un référendum sur un projet de constitution et d'élections, prévus respectivement pour mai 2008 et 2010, le Conseil a adopté, le 2 mai, une déclaration de son président (S/PRST/2008/13) dans laquelle il a réaffirmé les attentes formulées dans sa déclaration du 11 octobre et un communiqué de presse du 15 novembre. Il a noté que le Gouvernement s'était engagé à ce que le référendum se déroule de façon libre et juste, souligné qu'il fallait établir des conditions favorables à une consultation sans exclusive et crédible, avec notamment la pleine participation de tous les acteurs politiques et le respect des libertés fondamentales, affirmé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Myanmar, et réitéré que l'avenir du Myanmar était entre les mains de son peuple tout entier.

Le 24 juillet, en consultations plénières, le Conseiller spécial a présenté un exposé au Conseil sur les préparatifs de sa prochaine visite au Myanmar et sur les priorités établies à cet égard. Les membres du Conseil ont ensuite exprimé leur appui à la mission du Conseiller spécial et échangé des vues sur les moyens à mettre en œuvre pour trouver une solution globale au problème du Myanmar.

Népal

Pendant la période considérée, au moyen des rapports périodiques du Représentant spécial du Secrétaire général, le Conseil a suivi de près la situation au Népal qui se préparait aux élections historiques d'une assemblée constituante.

Le 9 octobre 2007, en consultations plénières, la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques a présenté au Conseil un exposé sur l'évolution récente de la situation au Népal, qui a abouti à la décision du Gouvernement intérimaire du pays de reporter l'élection de l'Assemblée constituante, prévue pour le 22 novembre. Compte tenu des circonstances, les élections ne pouvaient raisonnablement pas avoir lieu avant le milieu de l'année 2008. Les membres du Conseil se sont dits déçus par le report des élections et ont prié instamment les partis de tâcher de respecter les engagements qu'ils avaient pris en vertu de l'Accord de paix global, et notamment de préserver l'Alliance des sept partis. À l'issue des consultations, le Président du Conseil a donné lecture à la presse d'une déclaration dans laquelle il faisait part des opinions et des sentiments des membres du Conseil, soulignant la nécessité d'élire l'Assemblée constituante le plus rapidement possible.

Le 25 octobre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Népal, présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), Ian Martin. Celui-ci a fait un compte rendu approfondi des difficultés que rencontrait la population népalaise et décrit la façon dont la MINUNEP avait, conformément à son mandat, contribué à l'application de l'Accord de paix. Les membres du Conseil ont pour la plupart approuvé le compte rendu du Représentant spécial et se sont déclarés favorables à la prorogation du mandat de la Mission, si les autorités népalaises en faisaient la demande.

Le 18 janvier 2008, en consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2008/5) et informé le Conseil de l'application du mandat de la MINUNEP, tel qu'il résulte de la résolution 1740 (2007). Il a souligné combien il importait que la Mission contribue à l'organisation des élections de l'Assemblée constituante et exposé en détail l'évolution du processus de paix au Népal. Les membres du Conseil se sont dans l'ensemble déclarés préoccupés par les difficultés à attendre du processus de paix, ont appelé les parties concernées à ne ménager aucun effort pour que les élections aient lieu à la date prévue et appuyé les efforts que faisait la MINUNEP pour seconder le Gouvernement népalais à cet égard.

Le 23 janvier, donnant suite à la demande du Gouvernement népalais (S/2007/789), le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1796 (2008) par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUNEP jusqu'au 23 juillet 2008. Le Conseil a exhorté toutes les parties à maintenir la dynamique de la mise en œuvre de l'Accord de paix global et à préparer ensemble l'élection de l'Assemblée constituante prévue le 10 avril. Après l'adoption de la résolution, le représentant du Népal s'est déclaré convaincu qu'au cours des six mois à venir, son pays serait en mesure de faire avancer le processus de paix et notamment d'élire l'Assemblée le 10 avril. Il a également assuré le Conseil que son gouvernement coopérerait pleinement avec la MINUNEP dans l'exécution de son mandat.

Le 27 mars, à l'issue d'un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques sur les derniers événements survenus au Népal, le Président du Conseil a donné lecture à la presse d'une déclaration, dans laquelle les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis en vue de la tenue des élections de l'Assemblée constituante au Népal, ne doutant pas qu'elles se dérouleraient de façon libre et juste. Ils ont également demandé à tous les partis népalais de maintenir la sécurité publique et de mettre en place des conditions favorables à des élections régulières.

Le 21 avril, le Conseil a entendu un compte rendu préliminaire de la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques sur les élections de l'Assemblée constituante qui se sont tenues le 10 avril au Népal. Le scrutin s'était dans l'ensemble déroulé de façon libre et juste et dans le calme. Dans une déclaration dont le Président a donné lecture à la presse, les membres du Conseil ont félicité les Népalais du bon déroulement

des élections et demandé à tous les partis de respecter les résultats électoraux et de coopérer entre eux en faveur de la paix et du développement durables dans leur pays.

Le 18 juillet, après la publication du rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/454), le Conseil a tenu un débat au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté les recommandations du Secrétaire général sur le mandat de la MINUNEP et donné un aperçu de l'évolution de la situation dans le pays. S'adressant au Conseil, le représentant du Népal a fait observer que la MINUNEP s'était acquittée d'une grande partie de son mandat, mais que le Gouvernement n'avait pas encore défini les modalités du cantonnement du personnel armé maoïste, lequel était placé sous la surveillance de la Mission. Son gouvernement avait décidé de demander que la partie du mandat de la Mission restant à courir soit prorogée de six mois pendant lesquels elle poursuivrait ses activités avec des effectifs réduits. Dans leurs déclarations, la plupart des intervenants se sont félicités de l'évolution positive de la situation au Népal et ont appuyé la prorogation du mandat d'une mission politique spéciale des Nations Unies, à effectifs réduits, chargée essentiellement de suivre la gestion des armements et du personnel armé du Parti communiste du Népal (Maoïste) et de l'armée népalaise. Il importait en outre de garantir un processus politique participatif et sans exclusive dans le pays et les mesures prises en faveur de la paix devaient s'accompagner d'un programme économique reposant sur la réduction de la pauvreté.

Le 23 juillet, en réponse à une demande du Gouvernement népalais et aux recommandations du Secrétaire général, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1825 (2008) par laquelle il a reconduit le mandat de la MINUNEP pour une période de six mois de façon à ce qu'elle puisse s'acquitter du restant de son mandat établi aux termes de la résolution 1740 (2007), conformément à l'accord entre les partis politiques du pays en date du 25 juin. Le Conseil a demandé à toutes les parties de tirer pleinement parti des compétences de la mission politique spéciale au Népal et de sa volonté d'appuyer le processus de paix pour faciliter l'exécution des éléments de son mandat qui sont en suspens. Il les a également invitées à œuvrer de concert dans un esprit de consensus et de compromis afin de poursuivre la transition et de

permettre ainsi au pays de s'acheminer vers un avenir pacifique, démocratique et plus prospère. Il estimait, comme le Secrétaire général, qu'il ne devrait pas être nécessaire de maintenir pendant longtemps encore le dispositif de surveillance actuel et comptait qu'il serait démantelé durant la période couverte par le mandat en cours. Il a souscrit aux recommandations du Secrétaire général tendant à ce qu'il soit procédé à une réduction et à un retrait échelonnés et progressifs des effectifs de la MINUNEP.

Timor-Leste

Par le biais de ses missions et de réunions périodiques sur la situation du Timor-Leste, le Conseil de sécurité a témoigné un appui sans faille en faveur de la stabilisation et du développement du pays.

Le 10 septembre 2007, en consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général, Atul Khare, a informé le Conseil de la situation au Timor-Leste et des activités de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Le Représentant spécial a souligné les progrès accomplis dans le cadre du processus électoral, mais indiqué qu'il faudrait redoubler d'efforts pour faire face aux problèmes à venir, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, la justice, le principe de l'établissement des responsabilités et les personnes déplacées. Le même jour, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2007/33) dans laquelle il se félicitait de la formation d'un nouveau Gouvernement au Timor-Leste, soulignait que toutes les parties devaient résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et réaffirmait son plein appui à la MINUT. Le Conseil a également déclaré qu'il était prêt à aider le nouveau Gouvernement à atteindre ses objectifs et à trouver une solution aux graves problèmes qui se posaient dans le pays.

Le 11 février 2008, à la suite des violents attentats perpétrés contre le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta, et le Premier Ministre, Kay Rala Xanana Gusmão, le Conseil a tenu des consultations plénières d'urgence à l'issue desquelles il a adopté à l'unanimité une déclaration de son président (S/PRST/2008/5) condamnant ces attentats de la façon la plus énergique et considérant qu'ils constituaient des agressions contre les institutions légitimes du Timor-Leste. Le Conseil a demandé au Gouvernement du Timor-Leste de traduire en justice les responsables de cet acte odieux et à toute la population du Timor-Leste

de demeurer calme, de faire preuve de modération et de préserver la stabilité du pays. Il a également exhorté toutes les parties du Timor-Leste à régler tout différend par des moyens politiques et pacifiques dans le cadre des institutions démocratiques.

Le 21 février, informant le Conseil des derniers événements survenus dans le pays et de la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUT pour une nouvelle période de 12 mois, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a noté avec satisfaction que les dirigeants de tous les partis avaient ensemble appelé au calme, et que la paix avait continué de régner dans le pays, au lendemain des attaques du 11 février. Condamnant les attentats et souhaitant un prompt rétablissement au Président Ramos-Horta, les membres du Conseil ont appuyé à l'unanimité la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour une nouvelle période de six mois de façon à aider le Gouvernement timorais à renforcer la paix et le développement dans le pays.

Le 25 février, par sa résolution 1802 (2008), le Conseil a prorogé le mandat de la MINUT, aux niveaux actuels autorisés, pour une période d'un an jusqu'au 26 février 2009. Demandant au Gouvernement timorais de traduire en justice les auteurs des attentats du 11 février, le Conseil a également demandé que le Gouvernement, assisté de la MINUT, continue d'examiner dans son ensemble le rôle et les besoins futurs du secteur de la sécurité. En outre, le Conseil a prié le Secrétaire général d'élaborer, en consultation avec le Gouvernement du Timor-Leste, une stratégie à moyen terme assortie de critères d'évaluation qui permettent de mesurer et de suivre les progrès de son application et de lui soumettre tout autre rapport qu'il jugerait utile. Le Conseil a en outre demandé à la MINUT de continuer de coopérer et d'assurer la coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les partenaires concernés pour appuyer le Gouvernement timorais et les institutions appropriées et concevoir des politiques de réduction de la pauvreté et de croissance économique. Les membres du Conseil se sont félicités de l'intention du Secrétaire général de dépêcher au premier trimestre de 2008 une mission d'experts auprès de la MINUT chargée de conduire une évaluation approfondie des besoins de la police nationale et de procéder éventuellement à des ajustements quant aux compétences de la police de la MINUT.

Le 23 avril, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller pour les questions de police au Département des opérations de maintien de la paix, Andrew Hughes, sur la mission d'experts au Timor-Leste chargée d'évaluer, du 17 au 27 mars, les principaux domaines bénéficiant de l'appui de la MINUT. Cette mission d'évaluation a été planifiée pendant que l'ONU examinait le mandat de la MINUT. Le Conseiller pour les questions de police a salué l'action commune menée par la police de la MINUT et la Police nationale du Timor-Leste pour former la police timoraise, et demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour renforcer le secteur de la sécurité au Timor-Leste. Les membres du Conseil se sont dans l'ensemble félicités des résultats de la mission et attendaient avec intérêt d'en recevoir le rapport complet.

Le 29 mai, le Conseil a tenu des consultations sur le rapport de la mission d'experts au Timor-Leste (S/2008/329). Les experts y décrivaient les progrès considérables accomplis dans la reconstitution de la Police nationale et les difficultés que celle-ci avait à surmonter, s'agissant de ses capacités ou de l'intégrité institutionnelle. Ils y soulignaient aussi le rôle joué par la police de la MINUT dans l'aide apportée à la réforme, à la restructuration et au renforcement de la Police nationale et à ce qui touchait aux questions de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité en général. Tenant compte de la situation existante et en s'appuyant sur les consultations engagées avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux, les experts ont fait à l'intention des parties concernées de nombreuses recommandations portant sur les activités de police, l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité au Timor-Leste. Les membres du Conseil se sont félicités de ce rapport et ont jugé que la communauté internationale devait, pendant un certain temps, continuer de faciliter la mise en place de la Police nationale. Pour une grande partie d'entre eux, il s'agissait d'une entreprise qui incombait essentiellement au pays et il faudrait prévoir de transférer, dans la mesure du possible, la responsabilité du maintien de l'ordre à la Police nationale.

Mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste

Le Conseil a dépêché une mission au Timor-Leste du 24 au 30 novembre 2007, dirigée par l'Ambassadeur Dumisani Kumalo (Afrique du Sud), pour échanger des

vues avec les autorités timoraises sur la façon d'aider le pays à se doter des capacités voulues. La mission avait essentiellement pour objet de réaffirmer l'engagement pris par le Conseil d'aider les Timorais à consolider la paix, la gouvernance démocratique et l'état de droit pendant la période consécutive aux élections, d'exprimer l'appui sans réserve du Conseil à la MINUT, et d'évaluer les progrès accomplis sur place dans l'application du mandat de la MINUT. Les membres de cette mission ont été chaleureusement accueillis par le Gouvernement et la population du Timor-Leste. Tous les interlocuteurs ont exprimé leur gratitude pour l'appui offert par l'ONU au Timor-Leste et exprimé le désir que l'Organisation maintienne une présence à long terme dans le pays.

Le 6 décembre, le Conseil a présenté un exposé sur sa mission au Timor-Leste. S'exprimant au nom des membres du Conseil, l'Ambassadeur Dumisani Kumalo (Afrique du Sud) a présenté un premier compte rendu oral de la mission, en rappelant les points dont ses membres s'étaient entretenus avec les autorités timoraises et d'autres interlocuteurs, et en récapitulant les conclusions auxquelles ils étaient parvenus. Compte tenu des problèmes auxquels se heurtait le pays, il a réaffirmé qu'il était crucial de renforcer le secteur de la sécurité et de la justice, et de résoudre les différends entre les parties concernées par le biais du dialogue politique, de la réconciliation et de l'engagement politique.

Le 13 décembre, le Conseil a examiné le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste (S/2007/711). Les membres de la mission y décrivaient les progrès accomplis et les difficultés que rencontrait le pays, en particulier dans les domaines du dialogue politique, de la réforme du secteur de la sécurité, du développement socioéconomique, des questions touchant les personnes déplacées, du renforcement des capacités, de la gouvernance et des droits de l'homme. S'appuyant sur les résultats de leurs travaux, les membres de la mission ont appuyé la prorogation du mandat de la MINUT au-delà de février 2008. L'avenir du pays était entre les mains des dirigeants et de la population du Timor-Leste et le développement de leur pays leur incombait. Les intervenants ont tous estimé que la communauté internationale devait continuer d'aider le Timor-Leste à renforcer ses institutions nationales, à entreprendre la réforme de la sécurité et à s'engager sur la voie du développement économique.

Le 15 novembre 2007, le Conseil a tenu une séance privée au cours de laquelle les membres du Conseil, Nikola Špirić, Président par intérim du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, Miroslav Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et les représentants du Portugal (au nom de l'Union européenne) et de la Serbie ont procédé à un échange de vues.

Le 21 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1785 (2007) par laquelle il a autorisé les États membres, agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle, à créer, pour une nouvelle période de 12 mois, une force européenne de stabilisation, qui continuerait de garantir le respect de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (1995).

Le 19 mai 2008, au cours d'un débat public, le Conseil a été informé de la situation en Bosnie-Herzégovine par le Haut-Représentant et le Président du Conseil des ministres. Les membres du Conseil se sont félicités de l'accord conclu par les partis au pouvoir sur la réforme de la police et l'adoption, le 16 avril 2008, des lois y afférentes, qui ont permis à l'Union européenne de parapher l'Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine. Ils ont déclaré que les divers acteurs politiques du pays devaient accélérer le processus de réformes constitutionnelles conformément aux principes de l'Accord de paix, et prié les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine de coopérer ensemble pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées. La communauté internationale devait continuer de faciliter la transition entre le Bureau du Haut-Représentant et le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne en attendant de remettre les rênes du pouvoir à des autorités bosniaques légalement élues.

Chypre

Le 7 décembre 2007, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). S'appuyant sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/699 et Corr.1), le Représentant spécial du Secrétaire général, Michel Møller, a informé les participants des conditions de sécurité qui régnaient dans l'île. Il a également pris note de la recommandation du Secrétaire général selon

laquelle le mandat de l'UNFICYP devrait être prorogé pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 juin 2008. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont partagé sa déception devant l'absence de progrès, dans l'application de l'accord du 8 juillet 2006, en dépit des appels lancés par le Conseil.

Le 14 décembre, se réunissant pour examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur l'opération de l'ONU à Chypre (S/2007/699), le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1789 (2007) par laquelle il a prorogé le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix – créée il y a 43 ans – jusqu'au 15 juin 2008. Le Conseil a également noté avec préoccupation l'absence de progrès dans le processus du 8 juillet, et demandé à toutes les parties de s'associer immédiatement et de façon constructive aux efforts des Nations Unies, et de cesser de s'accuser mutuellement.

Le 15 avril 2008, au cours des consultations, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur l'accord intervenu le 21 mars 2008 entre les chefs des communautés chypriotes grecque et turque, débouchant sur la réouverture du point de passage de la rue de Ledra et la constitution des groupes de travail et des comités techniques qui poseront les fondements de véritables négociations. Le Conseil attendait avec intérêt les résultats de ces préparatifs dans le délai de trois mois fixé par les deux dirigeants, espérant qu'ils susciteraient la confiance, une nouvelle dynamique et un intérêt commun dans la recherche d'une solution juste et durable. Le 17 avril, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2008/9) dans laquelle il s'est félicité de l'accord conclu le 21 mars entre les dirigeants des communautés chypriotes grecque et turque, et les a félicités de la détermination politique dont ils ont fait preuve pour surmonter les obstacles qui avaient entravé la réunification de Chypre.

Le 9 juin, au cours d'une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à l'UNFICYP, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour Chypre et Chef de l'UNFICYP, Tayé-Brook Zerihoun. Les membres du Conseil, le Représentant spécial et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont échangé leurs vues.

Le 13 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1818 (2008) par laquelle il a prorogé de six mois le mandat de l'UNFICYP, jusqu'au 15 décembre 2008. Les membres du Conseil se sont félicités de l'accord intervenu le 21 mars entre les chefs des communautés chypriotes grecque et turque, et de la Déclaration conjointe du 23 mai qui, notamment, avaient montré une volonté politique renouvelée de soutenir les efforts de l'ONU et d'y participer pleinement et de bonne foi. Ils ont appelé les parties à profiter de cette dynamique pour concrétiser rapidement les engagements pris par leurs dirigeants de créer une fédération bicommunautaire et bizonale et à égalité politique, comme il est stipulé dans les résolutions pertinentes du Conseil, et manifesté l'intention d'envisager de nouvelles mesures de confiance civiles et militaires. Les membres du Conseil se sont également félicités de l'analyse faite par le Secrétaire général sur l'évolution de la situation pendant les six derniers mois. Dans son rapport sur la situation (S/2008/353), le Secrétaire général a indiqué « que les Chypriotes avaient manifestement la possibilité de régler enfin le problème chypriote » et « qu'il était particulièrement réconfortant » que les dirigeants des communautés chypriotes grecque et turque aient pris des mesures importantes pour reprendre les négociations.

Géorgie

Pendant la période à l'examen, le Conseil a prorogé deux fois le mandat de sa mission en Géorgie, et bien que certains progrès aient été accomplis, il s'est déclaré très préoccupé par la tension régnant dans la zone de conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie.

Le 15 octobre 2007, s'appuyant sur le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2007/588), le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1781 (2007) par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 avril 2008. Le Conseil a souligné l'importance du rôle stabilisateur joué dans la zone de conflit par la MONUG et la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants. Il a engagé vivement chacune des parties à prendre en considération et à traiter avec sérieux les préoccupations légitimes de l'autre partie en matière de sécurité, à s'abstenir de tous actes de violence ou provocations, y compris dans l'action ou le discours

politique, et à respecter pleinement les précédents accords relatifs au cessez-le-feu et au non recours à la violence. Il a insisté sur la nécessité d'atténuer d'urgence les souffrances des réfugiés et des déplacés et sur le fait que la perspective d'une existence sûre et digne devait leur être offerte, s'agissant en particulier de la jeune génération qui grandissait hors de l'Abkhazie (Géorgie).

Le 29 janvier 2008, en consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général, Jean Arnault, secondé par le Chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/38). Il a rendu compte aux membres du Conseil de l'exécution du mandat de la MONUG et fait le point de l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie). Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par la Mission, se sont félicités de l'amélioration des conditions de sécurité, et souligné la nécessité d'améliorer la situation humanitaire et économique en vue de parvenir à un règlement global et définitif du conflit.

Le 14 avril, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à la MONUG au cours de laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2008/219) et décrit les progrès accomplis par la MONUG et les difficultés restant à surmonter. Cette séance a été suivie de consultations plénières au cours desquelles les membres du Conseil ont examiné la situation en Abkhazie, se sont félicités de la réunion du Groupe des Amis tenue les 18 et 19 février à Genève, et ont souligné qu'il fallait suivre de près la situation dans la vallée de Kodori, de façon qu'elle soit conforme à l'accord de Moscou du 14 mai 1994 relatif au cessez-le-feu et à la séparation des forces.

Le 15 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1808 (2008) par laquelle il a prorogé le mandat de la MONUG jusqu'au 15 octobre 2008. Le Conseil a également demandé aux parties géorgienne et abkhaze de finaliser sans tarder le document sur le non-recours à la violence, ainsi que celui portant sur le retour des réfugiés et les personnes déplacées.

Le 23 avril, le représentant de la Géorgie en ayant fait la demande dans une lettre adressée au Président en date du 17 avril 2008 (S/2008/257), les membres du Conseil ont tenu une séance privée au cours de laquelle

ils ont échangé des vues avec le Ministre géorgien des affaires étrangères, David Bakradze.

Le 30 mai, le Représentant de la Géorgie en ayant fait la demande dans une lettre adressée au Président en date du 27 mai 2008 (S/2008/342), le Conseil a tenu une séance privée pour examiner la situation en Géorgie. Les représentants de la Géorgie et de l'Allemagne ont été invités à y participer. Les membres du Conseil et le représentant de la Géorgie ont échangé leurs vues.

Le 21 juillet, le représentant de la Géorgie en ayant fait la demande dans une lettre adressée au Président en date du 18 juillet 2008 (S/2008/453), le Conseil a tenu une séance privée pour examiner la situation en Géorgie et échangé leurs vues. Le représentant de la Géorgie a été invité à exprimer son opinion.

Le 29 juillet, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix de la situation en Abkhazie (Géorgie), fondé sur le rapport du Secrétaire général (S/2008/480). Il a informé le Conseil qu'après une période de relative stabilité, les quatre derniers mois avaient vu une résurgence des tensions découlant notamment de désaccords évidents sur ce qui constituait l'observation ou la violation du régime de cessez-le-feu. Il a souligné le besoin de strictement observer le cessez-le-feu et la séparation des forces dans la zone dont la MONUG était responsable afin d'empêcher une reprise des hostilités et de créer un climat favorable au dialogue entre les deux parties. Il a également appelé la partie abkhaze à respecter la liberté de circulation de la MONUG et la partie géorgienne à faire en sorte que la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants pût librement circuler dans les zones dont elles étaient respectivement responsables. Dans les débats, les membres du Conseil ont vivement condamné les attentats à l'explosif et l'utilisation de bombes plantées le long des routes entre le 29 juin et le 6 juillet de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, et demandé aux parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de tout acte de violence qui pourrait rendre la situation plus difficile, promouvoir des mesures de confiance et démontrer leur volonté politique de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Au cours de la période considérée, portant sur les 12 derniers mois, le Conseil a continué de s'intéresser à la question du Kosovo au fur et à mesure que la situation évoluait sur le terrain. En décembre 2007, après l'échec d'une nouvelle série de négociations facilitée par la troïka Union européenne, États-Unis d'Amérique et Fédération de Russie, les membres du Conseil ne sont pas parvenus à s'entendre sur les mesures à prendre pour régler la question du statut du Kosovo. Au début de 2008, en plus de réunions périodiques, le Conseil a tenu des séances d'urgence sur les derniers événements survenus au Kosovo, en particulier du fait de la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Le 9 octobre 2007, au cours de consultations officielles, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2007/582) et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de mission, Joachim Rucker, sur la récente évolution de la situation. Les membres du Conseil ont salué les efforts de la Mission et réaffirmé l'importance d'une large participation aux élections de novembre. Ils ont également exprimé leur espoir de voir un règlement mutuellement acceptable du futur statut du Kosovo.

Le 19 décembre, le Conseil a examiné, en séance privée, le rapport de la troïka Union européenne, États-Unis d'Amérique et Fédération de Russie sur le Kosovo (S/2007/723), transmis au Secrétaire général par le Groupe de contact à la fin du mandat de la troïka. Le Premier Ministre de la Serbie, Vojislav Kostunica, a pris la parole devant le Conseil. Avec l'assentiment du Conseil et en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité Fatmir Sejdiu, qui a également fait une déclaration.

Le 16 janvier 2008, le Président de la Serbie, Boris Tadić, s'est adressé au Conseil lors d'un débat public en s'appuyant sur le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2007/768). Il a exposé la position de la Serbie sur le statut futur du Kosovo, soulignant que la résolution 1244 (1999) garantissait la souveraineté de la Serbie, et prié le Conseil d'éviter que ne soit encouragée et adoptée une

action unilatérale concernant l'indépendance du Kosovo. Le débat a été suivi d'une séance privée au cours de laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général a rendu compte au Conseil de la situation et de l'application des normes au Kosovo. Les membres du Conseil ont félicité le Représentant spécial pour ses efforts, salué l'action remarquable menée par la troïka pour faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina sur le statut du Kosovo, et appelé les deux parties à faire preuve de souplesse et d'un esprit de compromis lors des négociations. Hashim Thaçi, qui a été invité à participer à la séance en vertu de l'article 39, a également pris la parole.

Le 14 février, à la demande de la Serbie, le Conseil a convoqué une séance d'urgence pour examiner les derniers événements survenus au Kosovo. À cette séance à huis clos, le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, a fait une déclaration dans laquelle il a demandé aux membres du Conseil de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Serbie et de satisfaire aux exigences du droit international, les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la résolution 1244 (1999). Le Conseil a également entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général sur le processus du futur statut.

Le 18 février, à la demande de la Fédération de Russie et de la Serbie dans des lettres adressées au Président (S/2008/103 et S/2008/104), les membres du Conseil ont tenu une séance d'urgence après la déclaration d'indépendance du Kosovo. Ils étaient très divisés sur les mesures à prendre face à la décision du Kosovo, qui avait été administré par l'ONU depuis 1999. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil, le Secrétaire général a déclaré qu'il avait été informé par son Représentant spécial de la déclaration d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome, et qu'il avait également reçu une lettre du Président serbe, l'informant que la Serbie avait adopté une décision soulignant que la déclaration d'indépendance constituait une sécession imposée et unilatérale d'une partie de son territoire et qu'elle n'avait aucun effet juridique en Serbie ou pour l'ordre juridique international. Cette nouvelle situation pouvait toutefois avoir des conséquences opérationnelles importantes pour la MINUK, et qu'en attendant les directives du Conseil de sécurité, la Mission considérerait encore la résolution 1244 (1999) comme le cadre juridique de son mandat et continuerait

de s'acquitter de ses obligations. Le Président de la Serbie a également fait une déclaration dans laquelle il a indiqué que la déclaration unilatérale d'indépendance par les Albanais du Kosovo constituait une flagrante violation de la résolution 1244 (1999), par laquelle le Conseil avait réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, dont le Kosovo.

Le 11 mars, la Mission permanente de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies en ayant fait la demande dans une lettre adressée au Président du Conseil en date du 6 mars 2008 (S/2008/162), une séance ouverte a été convoquée pour examiner « l'aggravation de la situation » due à la « déclaration unilatérale d'indépendance » et les conséquences de la reconnaissance du Kosovo – en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Serbie – par un certain nombre de pays.

Le 21 avril, en séance privée, le Représentant spécial du Secrétaire général, le Président de la Serbie, Hashim Thaçi, et les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur les derniers événements survenus au Kosovo. Ils ont condamné les actes de violence survenus récemment à Belgrade. Certains d'entre eux ont été également très critiques dans leur évaluation de l'opération menée conjointement par les forces de police de la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) le 17 mars à Mitrovica, qui a fait beaucoup de victimes parmi les Serbes du Kosovo, le personnel de police de la MINUK et celui de la KFOR.

Le 20 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté une initiative visant à reconfigurer la présence des Nations Unies au Kosovo. Le Président de la Serbie et Fatmir Sejdiu ont été invités à y participer et à exprimer leurs vues. Le Secrétaire général a déclaré que le projet de modification des aspects opérationnels de la présence internationale civile au Kosovo et de transformation du profil et de la structure de la MINUK – fruit de consultations approfondies avec toutes les parties concernées et les membres du Conseil au cours des derniers mois – était « strictement neutre quant au statut » et « s'inscrivait pleinement dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui demeurerait le cadre juridique du mandat de la MINUK jusqu'à ce que, et à moins que le Conseil en décide autrement ». Il a souligné que cette reconfiguration portait sur six domaines : police, tribunaux, douanes, transports et infrastructures, frontières et patrimoine serbe. Il a également annoncé

qu'il avait l'intention de nommer Lamberto Zannier (Italie) son Représentant spécial pour diriger la nouvelle phase de la Mission. Les membres du Conseil ont exprimé des vues divergentes sur les propositions du Secrétaire général. Certains y étaient favorables, d'autres exprimaient de fortes réserves, soulignant que cette initiative ne pourrait être lancée que si le Conseil en prenait la décision et qu'avec le consentement de Belgrade et de Pristina.

Le 25 juillet, à une séance consacrée au rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2008/458), le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Lamberto Zannier, qui a appelé l'attention du Conseil sur le fait que les profonds changements sur le terrain avaient contribué à créer une « réalité opérationnelle profondément nouvelle pour la Mission ». Le Secrétaire général proposait de réduire les capacités de la Mission dans les domaines où elle ne pourrait plus agir avec efficacité mais de les renforcer dans d'autres, les minorités et les droits de toutes les communautés devant faire l'objet d'une attention particulière. Le Représentant spécial a également indiqué que la Mission conserverait en principe l'autorité exécutive pour les fonctions relevant de la police, du système judiciaire et des douanes, dans l'ensemble du Kosovo. Les membres de la Mission et des représentants de la mission « état de droit » de l'Union européenne s'étaient entretenus de leur future coopération et s'apprêtaient à conclure un accord selon lequel la mission européenne serait déployée sous l'égide des Nations Unies conformément à la résolution 1244 (1999). Quant à la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo, elle poursuivrait ses activités dans le cadre de la MINUK reconfigurée, pour ce qui touchait à la protection des valeurs démocratiques et à la protection des intérêts de toutes les communautés.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil, tout en maintenant que la Serbie ne pouvait pas accepter sa propre partition forcée, le Ministre serbe des affaires étrangères a souligné qu'il était désormais crucial que la reconfiguration soit dûment menée à bien, à savoir avec la pleine participation de la Serbie, qu'elle devait être achevée avec son aval et explicitement approuvée par le Conseil. S'exprimant devant le Conseil, Skender Hyseni (Kosovo) a déclaré

que Pristina continuerait de chercher à dialoguer avec Belgrade sur de nombreuses questions d'intérêt mutuel et qu'elle souhaitait entamer ces pourparlers le plus rapidement possible.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 28 septembre 2007, le Conseil a entendu un exposé de Miguel Moratinos Cuyaubé, Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui portait sur les priorités et les activités de l'Organisation.

Questions d'ordre général

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le terrorisme et la lutte antiterroriste ont figuré en tête de l'ordre du jour du Conseil durant la période considérée, qui a malheureusement été marquée par de nombreux attentats terroristes. Après chaque incident, le Conseil a été prompt à réagir, condamnant les attaques et réaffirmant sa détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes conformément aux responsabilités qui lui sont assignées par la Charte. Le Conseil a aussi prêté dûment attention aux travaux de ses organes subsidiaires chargés de ces questions, notamment le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et sa Direction exécutive, et le Comité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive.

Lors d'une séance publique tenue le 7 septembre 2007, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2007/32) condamnant dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste perpétré à Batna (Algérie), le 6 septembre 2007.

Le 20 septembre, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2007/34), dans laquelle il a condamné l'attentat terroriste perpétré à Beyrouth, le 19 septembre, qui a coûté la vie à sept personnes, dont un membre du Parlement, Antoine Ghanem.

Le 30 septembre, dans une déclaration faite à la presse, le Président du Conseil a condamné avec la plus grande vigueur l'attentat-suicide contre un bus militaire qui a fait de nombreuses victimes à Kaboul, le 29 septembre.

Le 5 octobre, le Conseil a tenu une séance publique, durant laquelle il a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/36), condamnant vivement l'attentat perpétré le 3 octobre, à Bagdad, contre l'Ambassadeur de Pologne en Iraq. Il a demandé à la communauté internationale d'aider le Gouvernement iraquien à s'acquitter de son obligation d'assurer la protection de la communauté diplomatique, du personnel des Nations Unies et des autres civils étrangers travaillant dans ce pays.

Le 22 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président, dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté les attentats à la bombe survenus à Karachi (Pakistan), le 18 octobre (S/PRST/2007/39).

Le 6 novembre, à la suite de l'attentat-suicide dont a été victime le même jour une délégation parlementaire en visite à Baghlan, dans le nord de l'Afghanistan, le Président du Conseil a lu une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus vifs cet attentat, en notant qu'il s'agissait là de l'un des attentats terroristes les plus meurtriers survenus en Afghanistan au cours des dernières années, et demandé instamment aux autorités afghanes de tout faire pour traduire leurs auteurs et les commanditaires en justice.

Le 14 novembre, le Conseil a entendu des exposés des Présidents des trois organes subsidiaires sur leurs travaux et la collaboration entre eux au cours des six derniers mois.

Le 10 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1787 (2007) par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 mars 2008 la période initiale du mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, et prié le Directeur exécutif de recommander les modifications qu'il jugerait indiquées au plan d'organisation de la Direction et de les soumettre pour examen et approbation au Comité avant cette date.

Le 11 décembre, dans une déclaration du Président (S/PRST/2007/45), le Conseil a condamné dans les termes les plus énergiques les attentats

terroristes perpétrés à Alger le même jour, à proximité de la Cour suprême et de locaux des Nations Unies.

Le 12 décembre, à l'issue de consultations plénières tenues afin d'examiner le rapport du Secrétaire général (S/2007/641) sur l'application de la résolution 1701 (2006), le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/47), dans laquelle il a condamné l'attentat terroriste perpétré à Baadba, qui avait tué plusieurs personnes, dont le général François Hajj des Forces armées libanaises, et blessé de nombreuses autres. Mettant l'accent sur l'importance que revêtent l'unité et la réconciliation nationales, il a condamné à nouveau toutes les tentatives d'assassinat contre des dirigeants libanais, exigé qu'il soit mis fin immédiatement au recours à l'intimidation et à la violence contre les représentants des institutions et du peuple libanais, et souligné qu'il importait que les coupables soient traduits en justice.

Le 27 décembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/50) dans laquelle il a condamné dans les termes les plus énergiques l'attaque-suicide qui a causé la mort de l'ancien Premier Ministre du Pakistan, Benazir Bhutto. Il a par ailleurs appelé tous les Pakistanais à faire preuve de retenue et à maintenir la stabilité dans le pays.

Les 15, 18 et 25 janvier 2005, en consultations plénières, les Représentants permanents de l'Italie et de la France ont informé les membres du Conseil de trois attentats terroristes : le premier étant survenu à Kaboul le 14 janvier et les deux autres à Beyrouth les 15 et 25 janvier. Le Président du Conseil a fait des déclarations à la presse dans lesquelles les membres du Conseil ont fermement condamné les attaques terroristes.

Le 17 février, à la suite de l'attentat-suicide qui a fait de nombreuses victimes dans la province de Kandahar (Afghanistan) le Président a indiqué, dans une déclaration à la presse, que les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté cet attentat, souligné qu'il fallait traduire en justice les auteurs et les organisateurs de cet acte terroriste répréhensible et ceux qui l'avaient financé et appuyé, et demandé instamment à tous les États de prêter activement leur concours aux autorités afghanes à cet égard.

Le 19 mars, lors d'un débat public, le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a présenté le plan d'organisation, qui avait

été approuvé par le Comité et sur lequel les membres du Conseil se sont fondés pour examiner la question de la prorogation du mandat de la Direction.

Le 20 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1805 (2008), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et décidé de procéder à un examen intérimaire, le 30 juin 2009 au plus tard, et d'entreprendre un examen global des travaux de la Direction exécutive du Comité, avant l'expiration de son mandat.

Le 28 avril, dans une déclaration à la presse, le Président du Conseil a souligné que les membres du Conseil condamnaient fermement l'attaque terroriste perpétrée à Kaboul, le 27 avril, lors d'une cérémonie officielle à laquelle assistaient le Président Hamid Karzai et d'autres dignitaires, et qu'ils demandaient instamment que leurs auteurs soient traduits en justice. Se déclarant préoccupés par les menaces que font peser les Taliban, Al-Qaïda, les groupes armés illégaux, les criminels et ceux qui sont impliqués dans la production et le trafic illicites de stupéfiants, ils ont réaffirmé qu'aucun acte terroriste ne pouvait faire reculer la paix, la démocratie et la reconstruction en Afghanistan. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à renforcer la maîtrise et la conduite par l'Afghanistan des activités liées au développement et à la sécurité.

Le 6 mai, lors d'un débat public, les Présidents des trois organes subsidiaires ont rendu compte aux membres du Conseil des activités qu'ils ont menées au cours des six derniers mois et des efforts qu'ils ont déployés pour améliorer la collaboration entre eux et entre leurs groupes d'experts respectifs. Les membres du Conseil ont encouragé les trois comités à continuer d'améliorer leurs travaux.

Le 30 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1822 (2008), par laquelle il a passé en revue le régime de sanctions visant Al-Qaïda, Oussama ben Laden, les Taliban et autres personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et prolongé le mandat de l'Équipe de surveillance établie à New York pour une période de 18 mois.

Les 7, 8 et 10 juillet, le Conseil a publié trois déclarations à la presse, dans lesquelles ses membres ont fermement condamné les attentats terroristes qui ont été respectivement perpétrés à Islamabad le 6 juillet, à l'Ambassade de l'Inde à Kaboul le 7 juillet et devant le Consulat général des États-Unis à Istanbul

le 9 juillet, faisant de nombreux morts et blessés. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à lutter contre toutes les formes de terrorisme, conformément aux responsabilités qui leur étaient assignées par la Charte.

**Non-prolifération des armes
de destruction massive
[résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006)]**

Le 25 avril 2008, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1810 (2008), par laquelle il a prorogé jusqu'au 25 avril 2011 le mandat du Comité créé par la résolution 1540 (2004), et décidé que le Comité devrait redoubler d'efforts pour favoriser l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par tous les États à la faveur de son programme de travail.

**Non-prolifération : République populaire
démocratique de Corée**

Les 8 octobre, 3 janvier, 2 avril et 2 juillet 2008, en consultations plénières, le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), l'Ambassadeur Marcello Spatafora (Italie), a présenté ses rapports trimestriels conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006), qui portaient sur les activités du Comité pendant les périodes allant du 11 juillet au 8 octobre 2007, du 9 octobre 2007 au 3 janvier 2008, du 4 janvier au 2 avril 2008 et du 3 avril au 2 juillet 2008, respectivement.

**Non-prolifération : République islamique
d'Iran**

Faisant suite aux rapports du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en date des 23 mai (S/2007/303), 30 août et 15 novembre 2007 et du 22 février 2008, indiquant que la République islamique d'Iran n'avait ni suspendu intégralement et durablement toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement d'uranium ainsi qu'à l'eau lourde, ni repris sa coopération avec l'AIEA au titre du Protocole additionnel, ni pris les autres mesures prescrites par le Conseil des Gouverneurs de l'Agence, ni satisfait aux dispositions des résolutions 1696 (2006), 1737 (2006) et 1747 (2007), le Conseil, à l'issue de consultations plénières tenues le 28 février 2008, a adopté, le 3 mars, par 14 voix (Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Afrique du Sud, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Viet Nam), avec une abstention (Indonésie), la résolution 1803 (2008), par laquelle il s'est félicité de l'accord auquel étaient parvenus l'Iran et l'AIEA en vue de régler toutes les questions en suspens relatives au programme nucléaire iranien, et des progrès faits à cet égard tels qu'ils ressortaient du rapport du Directeur général en date du 22 février 2008, et a simultanément réaffirmé, renforcé et étoffé les dispositions des résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007), tout en priant l'AIEA de continuer à lui faire rapport sur toutes les questions en suspens concernant le programme nucléaire de la République islamique d'Iran. Le 27 mai 2008, le Conseil a reçu un rapport (S/2008/338), dans lequel le Directeur général de l'AIEA a constaté que la République islamique d'Iran n'avait pas suspendu ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement d'uranium ainsi qu'à l'eau lourde, et que, même s'il n'y avait pas détournement de matières nucléaires déclarées dans ce pays, des éclaircissements étaient nécessaires pour évaluer la nature de son programme nucléaire.

Durant la période considérée, l'Ambassadeur Johan C. Verbeke (Belgique), en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), a présenté trois rapports trimestriels conformément au paragraphe 18 de ladite résolution : le troisième rapport en date du 19 septembre 2007, le quatrième en date du 18 décembre 2007 et le cinquième en date du 17 mars 2008, qui portaient sur les activités menées par le Comité pendant les périodes allant du 22 juin au 19 septembre 2007, du 20 septembre au 18 décembre 2007 et du 19 décembre 2007 au 17 mars 2008, respectivement. Le 13 juin, l'Ambassadeur Jan Grauls (Belgique), le nouveau Président du Comité, a présenté le sixième rapport trimestriel qui portait sur les activités du Comité pendant la période allant du 18 mars au 13 juin 2008.

Protection des civils en période de conflit armé

Le 20 novembre 2007, le Conseil a tenu son débat semestriel sur la protection des civils en période de conflit armé, au cours duquel le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ont présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/643). Le Secrétaire général adjoint s'est concentré en particulier sur quatre des initiatives présentées dans le rapport, visant notamment à

combattre la violence sexuelle, à garantir un accès rapide et sans entraves, à œuvrer plus systématiquement et plus activement au règlement des problèmes touchant le logement et la propriété foncière et immobilière, et à créer un groupe de travail du Conseil de sécurité sur la protection des civils. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général et salué les efforts déployés par l'ONU, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour examiner les divers problèmes auxquels doivent faire face les civils en période de conflit armé. La proposition tendant à créer un groupe de travail du Conseil de sécurité sur la protection des civils n'a toutefois pas recueilli un appui unanime.

Le 27 mai 2008, le Conseil a tenu le premier débat semestriel de 2008 sur la protection des civils en période de conflit armé. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a rendu compte au Conseil des progrès accomplis en vue d'assurer la protection des civils et a aussi appelé son attention sur le sort de centaines de milliers de personnes qui ont été déplacées, victimes de sévices, blessées ou tuées en période de conflit. Il a proposé la création par le Conseil d'un groupe d'experts sur la protection des civils, qui serait un forum informel réunissant des experts de tous les États membres du Conseil afin qu'ils mènent des consultations transparentes, systématiques et opportunes sur les questions liées à la protection des civils. La proposition a reçu un accueil mitigé. À la fin du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/18) réaffirmant sa volonté d'appliquer ses précédentes résolutions sur la protection des civils et de porter remède aux effets des conflits armés sur les civils. Il a aussi condamné toutes les violations du droit international commises contre des civils en période de conflit armé et réaffirmé que c'était aux parties aux conflits qu'il incombait au premier chef d'assurer la protection des civils en soulignant à nouveau que les États étaient tenus de s'acquitter de leurs obligations de mettre fin à l'impunité.

Les enfants et les conflits armés

Le 12 février 2008, le Conseil a tenu un débat public sur les enfants et les conflits armés. À la fin du débat, il a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/6), dans laquelle il a condamné énergiquement la poursuite du recrutement et de

l'emploi d'enfants dans des conflits armés et d'autres violations, demandé à nouveau aux parties aux conflits mentionnées dans les annexes au rapport du Secrétaire général (S/2007/757) d'élaborer et d'exécuter, à titre prioritaire, des plans d'action concrets et assortis de délais déterminés afin de faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants, reconnu qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la réintégration et la réadaptation des enfants, et invité toutes les parties concernées à développer les échanges d'informations sur leurs programmes et leurs meilleures pratiques, et à veiller à ce que des ressources financières et autres suffisantes soient mobilisées pour soutenir les stratégies ou plans d'action nationaux.

Le 17 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur les enfants et les conflits armés, présidé par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Pham Gia Khiem. Le Secrétaire général et 60 autres participants ont pris la parole devant le Conseil. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a salué les efforts déployés par le Conseil pour examiner la question et souligné que la pauvreté et le sous-développement rendaient les enfants plus vulnérables à l'exploitation et à la violence. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a demandé au Conseil d'étendre le champ d'activité du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés et de s'employer à lutter contre l'impunité dont bénéficiaient les auteurs de violations persistantes et graves des droits des enfants dans les situations de conflit armé. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil des progrès accomplis par le Département des opérations de maintien de la paix pour assurer la protection des enfants, et indiqué que le Département élaborait actuellement une politique afin de mieux orienter ses activités. Le représentant de la France, Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, Jean-Maurice Ripert, entre autres orateurs, a présenté au Conseil le rapport annuel sur les activités du Groupe de travail (S/2008/455). À la fin du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/28), dans laquelle il a notamment réaffirmé qu'il importait que les États Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Protocoles additionnels s'y rapportant, pour que les groupes armés distincts de l'État s'abstiennent de recruter ou d'employer des enfants dans le cadre

d'hostilités, demandé instamment aux États qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de ratifier ces instruments ou d'y adhérer, prié le Secrétaire général de fournir un appui administratif supplémentaire pour que le Groupe de travail continue de s'acquitter pleinement de son mandat de façon efficace, et reconnu le rôle important de l'éducation dans les zones de conflit armé comme moyen d'atteindre l'objectif consistant à arrêter et prévenir le recrutement et le réengagement des enfants.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 23 octobre 2007, le Conseil a tenu un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte des progrès enregistrés en ce qui concerne la contribution des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix. La Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/567). À la fin du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/40), dans laquelle il a réaffirmé l'importance de la part égale prise par les femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, et engagé les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les organismes des Nations Unies à renforcer le rôle des femmes dans la prise des décisions concernant tous les processus de paix, ainsi que dans la reconstruction et le relèvement des sociétés qui sortaient d'un conflit. Il a demandé une nouvelle fois aux États Membres de continuer à appliquer pleinement et véritablement la résolution 1325 (2000), y compris, le cas échéant, en étoffant leurs efforts et leurs capacités, et souligné l'importance que revêtait la coopération entre les États Membres ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales à cette fin. Condamnant toutes les violations du droit international commises à l'encontre des femmes et des filles, le Conseil a demandé à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et des filles.

Le 19 juin, le Conseil a tenu un débat ministériel intitulé « Les femmes, la paix et la sécurité : la violence sexuelle dans les situations de conflit armé », présidé par la Secrétaire d'État des États-Unis

d'Amérique, Condoleezza Rice. Le Président de l'Assemblée générale, Srgjan Kerim, le Président de la Commission de consolidation de la paix et Ambassadeur du Japon, Yukio Takasu, et le général de division, Patrick Cammaert, ancien commandant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, ont été invités à participer au débat. Le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale ont rendu compte au Conseil des efforts déployés par les organes de l'ONU pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment la violence sexuelle pendant les conflits armés. Le Secrétaire général a en outre déclaré qu'il tenait à déployer davantage de femmes dans le personnel de police, militaire et civil, mais également aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie des missions, et réaffirmé la politique de tolérance zéro adoptée par l'ONU à l'égard de son personnel qui se rendrait coupable d'exploitation ou d'abus sexuels. À la fin du débat, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1820 (2008), dans laquelle il a exigé de toutes les parties à des conflits armés qu'elles mettent immédiatement et totalement fin à tous actes de violence sexuelle contre des civils, et prié le Secrétaire général d'adopter une série de mesures concrètes pour lutter contre ce problème.

Consolidation de la paix après les conflits et Commission de consolidation de la paix

Le 17 octobre 2007, au cours d'un débat public consacré à la consolidation de la paix après les conflits, le Président de la Commission de consolidation de la paix, Yukio Takasu, a présenté le rapport annuel de la Commission sur les travaux de sa première session (S/2007/458). Les membres du Conseil ont aussi entendu des déclarations des Ambassadeurs de la Norvège et des Pays-Bas, Présidents des configurations au Burundi et en Sierra Leone, respectivement, ainsi que de l'Ambassadeur d'El Salvador, Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Ils ont félicité la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des efforts dévoués qu'ils ont déployés durant la première année et ont en outre préconisé d'apporter de nouvelles améliorations aux méthodes de travail de la Commission afin de maximiser son impact sur le terrain de sorte que le processus de consolidation de la paix des Nations Unies devienne un réel instrument de collaboration internationale au profit des pays sortant d'un conflit.

Les membres du Conseil ont dans l'ensemble estimé qu'il fallait que la Commission envisage d'inscrire de nouveaux pays à son ordre du jour et souligné qu'il convenait d'examiner sans délai la demande émise par la Guinée-Bissau à cet égard. Ils ont en outre insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration entre la Commission et les organes compétents de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétariat, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble.

Le 3 janvier 2008, conformément à la résolution 1646 (2007), le Conseil est convenu à l'unanimité de choisir la Belgique et l'Afrique du Sud pour faire partie du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, pour un mandat d'un an prenant fin le 31 décembre 2008.

Le 20 mai, le Conseil a organisé un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, présidé par le Ministre britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, David Miliband. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général a indiqué qu'il y avait trois priorités communes immédiates dans les périodes suivant immédiatement un conflit, notamment, la mise en place de processus politiques viables pour soutenir les accords de paix, le rétablissement de la sécurité et de l'état de droit, et la fourniture à la population touchée de prestations immédiates et concrètes. Il a souligné qu'il fallait renforcer la coordination entre tous les organismes des Nations Unies, les organisations régionales, les États Membres et les institutions financières internationales, ainsi que les actions qu'ils mènent. Sa déclaration a été suivie par des déclarations du Ministre sierra-léonais des affaires étrangères et de la coopération internationale, Zainab Hawa Bangura, du Vice-Président principal de la Banque mondiale, Marwan Muasher, et du Conseiller spécial de l'ONU, Lakhdar Brahimi. Les membres du Conseil ont aussi participé activement au débat. À l'issue de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/16), soulignant qu'il importait que chaque pays s'approprie l'entreprise de consolidation de la paix et de développement durable, la responsabilité en incombant au premier chef aux autorités du pays qui sortait d'un conflit, que l'ONU devait jouer un rôle de premier plan dans la coordination des efforts consentis pour rétablir la paix dans les pays sortant d'un conflit, qu'il fallait veiller à

ce que des fonds soient disponibles dès le début, de sorte que les activités de relèvement et de consolidation de la paix puissent répondre aux besoins immédiats et afin d'édifier des bases solides pour la reconstruction et le développement à long terme, en particulier mobiliser l'appui et les contributions des organisations régionales et internationales, des États Membres, des institutions financières internationales et de la société civile. Reconnaissant que les pays sortant d'un conflit étaient actuellement confrontés à toute une série de défis, les membres du Conseil ont encouragé les efforts visant à répondre au besoin de spécialistes civils pour la consolidation de la paix après un conflit et souligné le rôle critique que de tels spécialistes pouvaient jouer en coopération avec les autorités nationales au renforcement des capacités nationales. Ils ont invité le Secrétaire général à donner, au cours des 12 prochains mois, aux organes pertinents des Nations Unies des conseils sur la meilleure manière pour faire avancer ces questions dans le système des Nations Unies et, en tenant compte des vues de la Commission de consolidation de la paix, de coordonner les activités de consolidation de la paix et d'encourager la mobilisation et l'utilisation la plus efficace des ressources pour les besoins urgents en matière de consolidation de la paix.

Le 30 mai, dans une lettre adressée au Secrétaire général (S/2008/383), le Président du Conseil de sécurité l'a informé que les membres du Conseil, ayant pris note de la lettre datée du 6 mars émanant du Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine, ont appuyé la demande d'inscription à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix faite par ce pays. Le Conseil a en outre invité la Commission à formuler des avis et des recommandations sur la situation en République centrafricaine, notamment sur l'instauration et la conduite d'un dialogue politique ouvert à tous, l'action menée par les autorités nationales et l'appui de la communauté internationale afin de créer un secteur national de la sécurité efficace, responsable et viable, et le rétablissement de l'état de droit, notamment le respect des droits de l'homme, et de la bonne gouvernance dans toutes les régions du pays.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : rôle du Conseil de sécurité au service de la réforme du secteur de la sécurité

Le 12 mai 2008, au cours d'une séance publique suivie par des consultations plénières, le Conseil a examiné la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : rôle du Conseil de sécurité au service de la réforme du secteur de la sécurité ». Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil, le Secrétaire général a défini la réforme du secteur de la sécurité comme un processus d'analyse, d'examen et d'application, aussi bien que de suivi et d'évaluation mené par les autorités nationales et visant à instaurer un système de sécurité efficace et responsable pour l'État et les citoyens, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ensuite, des déclarations ont été faites entre autres par le Ministre slovaque des affaires étrangères, Jan Kubis, la Vice-Ministre sud-africaine des affaires étrangères, Susan van der Merwe, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, Yukio Takasu. Après avoir examiné la question, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/14), dans laquelle il a reconnu que la réforme du secteur de la sécurité s'inscrivait dans le long terme, que chaque pays devait s'approprier cette entreprise, qui devait répondre à ses besoins et à sa situation particulière, et que c'était le droit souverain et la responsabilité première du pays concerné que de déterminer sa conception et ses priorités à cet égard. Il a constaté que les Nations Unies avaient joué un rôle important dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Il a en outre souligné que les Nations Unies devaient adopter une démarche globale et cohérente, en étroite consultation avec les États Membres, et que l'appui des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité devait s'inscrire dans le cadre général de l'état de droit et contribuer au renforcement global des activités des Nations Unies s'agissant de l'état de droit et, plus généralement, du relèvement et du développement. Pour cela, il faudrait instaurer une coordination avec tous les organismes des Nations Unies compétents afin d'assurer la cohérence des approches. Le Conseil a en outre considéré qu'il importait de poursuivre une coopération étroite et les partenariats avec les acteurs extérieurs au système des Nations Unies dans ces domaines. Il a prié le Secrétaire général de continuer d'insérer, lorsqu'il y avait lieu, des recommandations concernant la réforme du secteur de la sécurité dans les

rapports qu'il lui soumettait régulièrement sur les opérations des Nations Unies arrêtées par lui.

**Rôle des organisations régionales
et sous-régionales dans le maintien
de la paix et de la sécurité internationales**

Le 6 novembre 2007, le Conseil a organisé un débat public sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui a suscité un énorme intérêt, une quarantaine d'orateurs y ayant participé, dont le Secrétaire général, des représentants d'organisations régionales telles que l'Union africaine et l'Associations des nations de l'Asie du Sud-Est et les observateurs de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique. Les participants ont reconnu l'importance croissante des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La plupart ont pris note de l'évolution positive de la coopération entre l'ONU et ces organisations et demandé que de nouvelles mesures soient prises pour renforcer les liens entre les secrétariats et les responsables des diverses organisations. Toutefois, certains orateurs ont signalé que les initiatives de consolidation de la paix menées par l'Union africaine, notamment au Soudan et en Somalie, n'avaient pas bénéficié de l'appui nécessaire. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/42), par laquelle il a mis en relief la contribution croissante qu'apportaient ces organisations au maintien de la paix et de la sécurité internationales, redit qu'il était déterminé à prendre toutes mesures appropriées pour resserrer la coopération entre l'ONU et ces organisations et s'est félicité à cet égard des mesures récentes de coopération entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne.

**Rôle du Conseil de sécurité
dans la prévention et le règlement
des conflits, en particulier en Afrique**

Le 28 août 2007, le Conseil a organisé un débat public sur la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique. Il a exprimé son soutien à la démarche globale et mondiale préconisée par le Secrétaire général dans son rapport sur la prévention des conflits armés (A/60/891), qui reposait sur la prévention structurelle, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, la prévention opérationnelle,

pour assurer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide, des activités de médiation, de l'accès aux secours et des réactions humanitaires, ainsi que pour protéger les civils et imposer des sanctions ciblées en cas de crise imminente, et la prévention systémique, pour éviter que les conflits existants ne débordent dans d'autres États. Il a aussi encouragé le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour renforcer les capacités de l'Organisation en matière d'évaluation des risques et de prévention des conflits en Afrique et dans le reste du monde. Il a encouragé à aller de l'avant dans le sens d'une plus grande cohérence dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la justice transitionnelle et de l'état de droit, des pratiques électorales, de la consolidation de la paix, de la gouvernance démocratique, du développement, de l'aide humanitaire et de la protection, et du rapatriement des réfugiés et déplacés.

Le Secrétaire général a déclaré que le règlement des conflits en Afrique était une priorité majeure pour l'ONU. Il a estimé que de nouveaux investissements dans la prévention des conflits et le renforcement des capacités de médiation pourraient épargner aux Nations Unies des dépenses considérables pour les opérations de maintien de la paix au Darfour, en Somalie, en République démocratique du Congo, dans le nord de l'Ouganda, au Sahara occidental et ailleurs.

À l'issue de la séance, le Président du Conseil a lu une déclaration présidentielle (S/PRST/2007/31), dans laquelle le Conseil a reconnu qu'il importait que les différends soient réglés par des moyens pacifiques et que les mesures préventives voulues soient prises face à toutes menaces contre la paix et la sécurité internationales, a pris note du rôle important que jouaient les organisations régionales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et s'est félicité de l'intensification de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Le Conseil a aussi réaffirmé son attachement à l'application effective et intégrale de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique.

Armes légères

Le 30 avril 2008, le Conseil a tenu un débat public sur les armes légères à l'occasion duquel la Haut-Représentante adjointe pour les affaires de désarmement, Hannelore Hoppe, a présenté le rapport du Secrétaire général sur les armes légères

(S/2008/258), établi comme suite à une demande formulée dans une déclaration du Président (S/PRST/2007/24) à l'intention du Secrétaire général pour qu'il soumette deux fois par an un tel rapport qui comporterait ses analyses, observations et recommandations touchant la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le rapport examinait divers aspects de la question, en mettant l'accent sur l'incidence négative que ces armes avaient sur la sécurité, les droits de l'homme et le développement social et économique, en particulier dans les situations de crise, de conflit et d'après conflit. Il y était souligné qu'il importait d'assurer des échanges concrets entre le Conseil et l'Assemblée générale sur la manière de mettre un terme aux transferts illicites d'armes et de munitions vers les zones de crise et de conflit. Le rapport contenait 13 recommandations à cet égard, dont 6 concernaient directement le Conseil, qui pourrait souhaiter les examiner lorsqu'il le jugerait nécessaire.

Cour internationale de Justice

Le 2 novembre 2007, lors d'une séance privée, la Présidente de la Cour internationale de Justice, le juge Rosalyn Higgins, a rendu compte au Conseil des travaux de la Cour en rapport avec ceux du Conseil.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le 14 septembre 2007, le Conseil a tenu deux séances comme suite aux demandes formulées par le Secrétaire général dans ses lettres datées du 31 juillet, adressées au Président du Conseil de sécurité (S/2007/538 et S/2007/539). Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1774 (2007), par laquelle il a reconduit M. Hassan Bubacar Jallow dans ses fonctions de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda, pour une période de quatre ans, à compter du 15 septembre 2007, qu'il s'est réservé le droit d'abrèger au cas où le Tribunal achèverait ses travaux plus tôt. Il a aussi adopté par 14 voix (Afrique du Sud, Belgique, Chine, Congo, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovaquie), avec une abstention (Fédération de Russie), la résolution 1775 (2007) par laquelle il a prorogé une dernière fois, du 15 septembre au

31 décembre 2007, l'engagement de M^{me} Carla Del Ponte comme procureure du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, nonobstant les dispositions du paragraphe 4 de l'article 16 du Statut du Tribunal. À l'issue de l'adoption des deux résolutions, les représentants de la Fédération de Russie, de la Chine, du Royaume-Uni et de l'Italie ont fait des déclarations.

Le 28 novembre, en réponse à une lettre du Secrétaire général datée du 12 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/678), le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1786 (2007), par laquelle il a nommé M. Serge Brammertz procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, pour une période de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008, qu'il s'est réservé le droit d'abrèger au cas où le Tribunal achèverait ses travaux plus tôt.

Le 10 décembre, le Conseil a tenu une séance au cours de laquelle les Présidents et les Procureurs du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ont présenté les rapports annuels des Tribunaux (S/2007/469 et S/2007/502, respectivement) et rendu compte de l'action menée par ceux-ci pour entamer la phase finale de leurs travaux.

Le 20 février 2008, le Conseil, à la demande du Secrétaire général, a transmis trois lettres au Président du Conseil datées du 31 décembre 2007 (S/2007/788), du 22 janvier 2008 (S/2008/44) et du 8 février 2008 (S/2008/99), tenu une séance sur la question de la nomination de juges *ad litem* supplémentaires au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie pour conduire d'autres procès. Il a adopté à l'unanimité la résolution 1800 (2008), par laquelle le Secrétaire général a été autorisé à nommer, dans les limites des ressources disponibles, des juges *ad litem* supplémentaires sur la demande du Président du Tribunal, sans dépasser le nombre de 16, ce nombre devant être ramené à 12 au maximum au 31 décembre 2008.

Le 14 mai, en consultations plénières, le Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux a rendu compte au Conseil de ses discussions sur les dernières questions liées à l'achèvement des travaux des tribunaux.

Le 4 juin, au cours d'un débat, le Conseil a examiné les rapports des Présidents et des Procureurs du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et du

Tribunal pénal international pour le Rwanda sur l'état d'avancement du plan d'achèvement des travaux des tribunaux. Les membres du Conseil ont pris note des efforts déployés par les tribunaux pour mettre en œuvre le plan d'achèvement de leurs travaux, prié les tribunaux de prendre toutes les mesures possibles pour respecter les délais et engagé les États à coopérer pleinement avec les tribunaux.

Le 18 juillet, en réponse à une lettre du Secrétaire général datée du 13 juin 2008 (A/62/896-S/2008/436), adressée aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, transmettant une lettre datée du 6 juin 2008, émanant du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1824 (2008), par laquelle il a prorogé les mandats des juges permanents et des juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour améliorer l'efficacité des procédures et faciliter la mise en œuvre rationnelle du plan d'achèvement des travaux du Tribunal.

Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Le 21 décembre 2007, dans une lettre adressée au Secrétaire général (S/2007/754), le Président du Conseil a informé celui-ci que les membres du Conseil souscrivaient à sa recommandation (S/2007/753) de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) pour une période supplémentaire de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2010, en lui demandant de faire rapport au Conseil tous les six mois sur l'accomplissement par le Bureau de son mandat révisé.

Le 18 juillet 2008, en consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général, Saïd Djinnit, a rendu compte au Conseil des activités menées récemment par le Bureau. Les membres du Conseil ont généralement pris note avec satisfaction des premiers progrès importants accomplis pour mettre fin aux conflits et pour promouvoir la réconciliation nationale et la reconstruction socioéconomique dans la sous-région, en particulier en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Libéria. Ils ont fait part de leur préoccupation face aux défis redoutables auxquels doivent faire face les pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment la généralisation de la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le chômage, la criminalité transnationale organisée, le trafic des armes légères et les questions intersectorielles et transfrontières. Ils ont

continué d'appuyer le rôle important joué par l'ONU, la Commission de consolidation de la paix, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'UNOWA pour aider les pays de la région à consolider la paix et à renforcer les initiatives prises à cet égard dans les pays sortant d'un conflit.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

Le 5 décembre 2007, dans une lettre adressée au Secrétaire général (S/2007/710), le Président du Conseil a informé celui-ci que les membres du Conseil avaient pris note de son intention de continuer de financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

Documentation et autres questions de procédure

Le 19 décembre 2007, le Conseil a adopté une note du Président du Conseil de sécurité (S/2007/749) comportant de nouvelles mesures destinées à orienter les activités du Conseil. Ces mesures portaient sur la participation aux consultations informelles, la publication d'exposés succincts et la préparation du rapport annuel à l'Assemblée générale.

Réexamen des mandats

Le 28 décembre 2007, dans une lettre adressée au Secrétaire général (S/2007/770), le Président du Conseil a informé celui-ci que le Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil de sécurité avait, comme les membres du Conseil en étaient convenus, atteint les principaux objectifs pour lesquels il avait été créé et pouvait en conséquence conclure ses travaux. Toutes questions pendantes ou émergentes relatives au réexamen des mandats devraient être traitées au niveau du Conseil par un mécanisme approprié.

Organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 17 décembre 2007, le Conseil a entendu des exposés des cinq représentants permanents sortants en leur qualité de présidents d'organes subsidiaires du Conseil.

Le représentant du Congo, intervenant en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, a informé le Conseil de la tenue d'un séminaire que le

Groupe avait organisé au prix d'efforts importants pour débattre d'une stratégie globale destinée à prévenir et régler les conflits en Afrique.

Le représentant du Ghana, Président du Comité créé par la résolution 1518 (2003), a dit que le Comité continuait de surveiller la liste de personnes et d'entités visées par la résolution 1518 (2003) et qu'il s'attachait à aider les autorités iraqiennes à recueillir des renseignements ou des éclaircissements sur les avoirs gelés à l'extérieur de l'Iraq.

Le représentant du Pérou, Président du Comité créé par la résolution 1533 (2005) concernant la République démocratique du Congo, a rendu compte au Conseil des travaux accomplis par le Comité ces deux dernières années. Il a indiqué que le Comité avait accompli des progrès considérables s'agissant de la surveillance de l'embargo sur les armes, de la répression du financement du trafic d'armes ou de l'interdiction de voyager imposée aux personnes figurant sur la liste établie par le Comité.

Intervenant en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, le représentant du Qatar a fait observer que la Sierra Leone avait beaucoup progressé sur la voie de la stabilité politique et de la sécurité. Les activités du Comité se limitaient à présent aux tâches liées à l'embargo sur les armes s'appliquant à des acteurs non étatiques en Sierra Leone et à l'interdiction de voyager imposée aux 30 personnes figurant sur la liste établie par le Comité. Intervenant en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, il a informé le Conseil que le Comité continuait de coordonner ses activités avec celles du Processus de Kimberley pour veiller au respect des conditions permettant la levée de l'interdiction d'exporter des diamants prévue dans la résolution 1753 (2007).

Le représentant de la Slovaquie a rendu compte au Conseil des travaux des trois organes subsidiaires qu'il avait présidés, notamment le Comité créé par la résolution 1540 (2004), le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et le Comité spécial chargé de réexaminer des mandats du Conseil de sécurité. Il a fait observer que la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) était un processus s'inscrivant dans la durée, qui nécessitait des efforts soutenus et l'adoption d'une approche novatrice, de même que l'établissement de la coopération et l'interaction internationales les plus larges possible avec d'autres États et entités, y compris le secteur privé. Il a recommandé que le Groupe de travail et le Comité spécial s'attachent à intensifier les échanges avec les États Membres et les organes compétents de l'ONU en vue d'examiner les questions relevant de leurs mandats respectifs.

Le 3 janvier 2008, le Président du Conseil a publié une note (S/2008/2) énonçant la composition des bureaux de tous les organes subsidiaires du Conseil.

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

Le 26 mars 2008, comme suite à la demande formulée par certains pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu une réunion avec la participation des pays fournisseurs de contingents à la MINUEE et du Département des opérations de maintien de la paix. La réunion a permis aux membres du Conseil, aux pays fournisseurs de contingents et au Département d'échanger leurs vues sur les faits nouveaux récemment survenus dans le cadre de la Mission.

Première partie

Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

I

Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1770 (2007)	10 août 2007	La situation concernant l'Iraq
1771 (2007)	10 août 2007	La situation concernant la République démocratique du Congo
1772 (2007)	20 août 2007	La situation en Somalie
1773 (2007)	24 août 2007	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
1774 (2007)	14 septembre 2007	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1775 (2007)	14 septembre 2007	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1776 (2007)	19 septembre 2007	La situation en Afghanistan
1777 (2007)	20 septembre 2007	La situation au Libéria
1778 (2007)	25 septembre 2007	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
1779 (2007)	28 septembre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1780 (2007)	15 octobre 2007	La question concernant Haïti
1781 (2007)	15 octobre 2007	La situation en Géorgie
1782 (2007)	29 octobre 2007	La situation en Côte d'Ivoire
1783 (2007)	31 octobre 2007	La situation concernant le Sahara occidental

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1784 (2007)	31 octobre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1785 (2007)	21 novembre 2007	La situation en Bosnie-Herzégovine
1786 (2007)	28 novembre 2007	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1787 (2007)	10 décembre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1788 (2007)	14 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1789 (2007)	14 décembre 2007	La situation à Chypre
1790 (2007)	18 décembre 2007	La situation concernant l'Iraq
1791 (2007)	19 décembre 2007	La situation au Burundi
1792 (2007)	19 décembre 2007	La situation au Libéria
1793 (2007)	21 décembre 2007	La situation en Sierra Leone
1794 (2007)	21 décembre 2007	La situation concernant la République démocratique du Congo
1795 (2008)	15 janvier 2008	La situation en Côte d'Ivoire
1796 (2008)	23 janvier 2008	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)
1797 (2008)	30 janvier 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
1798 (2008)	30 janvier 2008	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
1799 (2008)	15 février 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
1800 (2008)	20 février 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1801 (2008)	20 février 2008	La situation en Somalie
1802 (2008)	25 février 2008	La situation au Timor-Leste
1803 (2008)	3 mars 2008	Non-prolifération
1804 (2008)	13 mars 2008	La situation dans la région des Grands Lacs

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1805 (2008)	20 mars 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1806 (2008)	20 mars 2008	La situation en Afghanistan
1807 (2008)	31 mars 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
1808 (2008)	15 avril 2008	La situation en Géorgie
1809 (2008)	16 avril 2008	Paix et sécurité en Afrique
1810 (2008)	25 avril 2008	Non-prolifération des armes de destruction massive
1811 (2008)	29 avril 2008	La situation en Somalie
1812 (2008)	30 avril 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1813 (2008)	30 avril 2008	La situation concernant le Sahara occidental
1814 (2008)	15 mai 2008	La situation en Somalie
1815 (2008)	2 juin 2008	La situation au Moyen-Orient
1816 (2008)	2 juin 2008	La situation en Somalie
1817 (2008)	11 juin 2008	La situation en Afghanistan
1818 (2008)	13 juin 2008	La situation à Chypre
1819 (2008)	18 juin 2008	La situation au Libéria
1820 (2008)	19 juin 2008	Les femmes et la paix et la sécurité
1821 (2008)	27 juin 2008	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1822 (2008)	30 juin 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1823 (2008)	10 juillet 2008	La situation concernant le Rwanda
1824 (2008)	18 juillet 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1825 (2008)	23 juillet 2008	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1826 (2008)	29 juillet 2008	La situation en Côte d'Ivoire
1827 (2008)	30 juillet 2008	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
1828 (2008)	31 juillet 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

II Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2007/29	3 août 2007	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2007/30	27 août 2007	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
S/PRST/2007/31	28 août 2007	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2007/32	7 septembre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2007/33	10 septembre 2007	La situation au Timor-Leste
S/PRST/2007/34	20 septembre 2007	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2007/35	2 octobre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2007/36	5 octobre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2007/37	11 octobre 2007	La situation au Myanmar
S/PRST/2007/38	19 octobre 2007	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2007/39	22 octobre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2007/40	23 octobre 2007	Les femmes et la paix et la sécurité
S/PRST/2007/41	24 octobre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2007/42	6 novembre 2007	Le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2007/43	13 novembre 2007	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
S/PRST/2007/44	21 novembre 2007	La situation dans la région des Grands Lacs
S/PRST/2007/45	11 décembre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2007/46	11 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2007/47	12 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2007/48	14 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
S/PRST/2007/49	19 décembre 2007	La situation en Somalie

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2007/50	27 décembre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2008/1	11 janvier 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2008/2	30 janvier 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2008/3	4 février 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
S/PRST/2008/4	6 février 2008	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2008/5	11 février 2008	La situation au Timor-Leste
S/PRST/2008/6	12 février 2008	Les enfants et les conflits armés
S/PRST/2008/7	15 février 2008	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
S/PRST/2008/8	15 avril 2008	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2008/9	17 avril 2008	La situation à Chypre
S/PRST/2008/10	24 avril 2008	La situation au Burundi
S/PRST/2008/11	29 avril 2008	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2008/12	30 avril 2008	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
S/PRST/2008/13	2 mai 2008	La situation au Myanmar
S/PRST/2008/14	12 mai 2008	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : rôle du Conseil de sécurité au service de la réforme du secteur de la sécurité
S/PRST/2008/15	13 mai 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2008/16	20 mai 2008	Consolidation de la paix après les conflits
S/PRST/2008/17	22 mai 2008	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2008/18	27 mai 2008	Protection des civils en période de conflit armé
S/PRST/2008/19	2 juin 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2008/20	12 juin 2008	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2008/21	16 juin 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2008/22	16 juin 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
S/PRST/2008/23	23 juin 2008	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2008/24	24 juin 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2008/25	27 juin 2008	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
S/PRST/2008/26	11 juillet 2008	La situation en Afghanistan
S/PRST/2008/27	16 juillet 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PRST/2008/28	17 juillet 2008	Les enfants et les conflits armés

III

Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.5731	16 août 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5737	6 septembre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5755	10 octobre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5756	11 octobre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5770	26 octobre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5771	29 octobre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5775	2 novembre 2007	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
S/PV.5780	15 novembre 2007	La situation en Bosnie-Herzégovine
S/PV.5787	29 novembre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5794	7 décembre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5797	11 décembre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5811	19 décembre 2007	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PV.5819	14 janvier 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5822	16 janvier 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PV.5826	25 janvier 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5835	14 février 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PV.5865	14 avril 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
S/PV.5870	21 avril 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
S/PV.5871	21 avril 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PV.5874	23 avril 2008	La situation en Géorgie
S/PV.5875	24 avril 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission des Nations Unies au Soudan
S/PV.5900	30 mai 2008	La situation en Géorgie
S/PV.5906	9 juin 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.5918	23 juin 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
S/PV.5920	23 juin 2008	Paix et sécurité en Afrique
S/PV.5934	16 juillet 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.5939	21 juillet 2008	La situation en Géorgie
S/PV.5643	24 juillet 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

IV

Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2007	Congo	S/2007/781
Septembre 2007	France	S/2007/665
Octobre 2007	Ghana	S/2007/751
Novembre 2007	Indonésie	S/2008/126
Décembre 2007	Italie	S/2008/67
Janvier 2008	Jamahiriya arabe libyenne	S/2008/158
Février 2008	Panama	S/2008/499
Mars 2008	Fédération de Russie	S/2008/355
Avril 2008	Afrique du Sud	S/2008/579
Mai 2008	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S/2008/572
Juin 2008	États-Unis d'Amérique	S/2008/580
Juillet 2008	Viet Nam	S/2008/581

V Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5728	3 août 2007	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2007/392) Lettre datée du 26 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/382)
5729	10 août 2007	La situation concernant l'Iraq
5730	10 août 2007	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 16 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2007/423)
5731	16 août 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5732	20 août 2007	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2007/381)
5733	24 août 2007	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 2 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/470)
5734	27 août 2007	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/488)
5735	28 août 2007	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention et de règlement des conflits, en particulier en Afrique

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 14 août 2007, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/496)
5736	29 août 2007	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5737	6 septembre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5738	7 septembre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5739	10 septembre 2007	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2007/513)
5740	10 septembre 2007	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2007/513)
5741	14 septembre 2007	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 31 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/539)
5742	14 septembre 2007	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 31 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/538)
5743	19 septembre 2007	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5744	19 septembre 2007	La situation en Afghanistan
5745	20 septembre 2007	La situation au Libéria Quinzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2007/479)
5746	20 septembre 2007	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5747	20 septembre 2007	La situation au Moyen-Orient
5748	25 septembre 2007	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/488)
5749	25 septembre 2007	Paix et sécurité en Afrique Lettre datée du 19 septembre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/552)
5750	28 septembre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5751	28 septembre 2007	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
5752	2 octobre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5753	5 octobre 2007	La situation au Myanmar Lettre datée du 3 octobre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/590)
5754	5 octobre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5755	10 octobre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5756	11 octobre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5757	11 octobre 2007	La situation au Myanmar

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5758	15 octobre 2007	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2007/503)
5759	15 octobre 2007	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2007/588)
5760	15 octobre 2007	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2007/555)
5761	17 octobre 2007	Consolidation de la paix après les conflits Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa première session (S/2007/458)
5762	19 octobre 2007	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2007/576)
5763	19 octobre 2007	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2007/608)
5764	22 octobre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5765	22 octobre 2007	La situation en Côte d'Ivoire Quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2007/593)
5766	23 octobre 2007	Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (S/2007/567) Lettre datée du 8 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/598)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5767	24 octobre 2007	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5768	24 octobre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5769	25 octobre 2007	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
5770	26 octobre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5771	29 octobre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5772	29 octobre 2007	La situation en Côte d'Ivoire Lettre datée du 17 octobre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2007/611)
5773	31 octobre 2007	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2007/619)
5774	31 octobre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2007/624)
5775	2 novembre 2007	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
5776	6 novembre 2007	Le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales Lettre datée du 29 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/640)
5777	13 novembre 2007	La situation au Myanmar

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5778	13 novembre 2007	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2007/645)
5779	14 novembre 2007	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
5780	15 novembre 2007	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 5 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/651)
5781	20 novembre 2007	Protection des civils en période de conflit armé Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2007/643)
5782	21 novembre 2007	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 5 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/651)
5783	21 novembre 2007	La situation dans la région des Grands Lacs
5784	27 novembre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/653)
5785	28 novembre 2007	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 12 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/678)
5786	28 novembre 2007	La situation au Burundi
5787	29 novembre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5788	30 novembre 2007	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5789	5 décembre 2007	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5790	5 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 28 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/684)
5791	6 décembre 2007	Mission du Conseil de sécurité Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste
5792	6 décembre 2007	Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence
5793	6 décembre 2007	La situation au Burundi Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2007/682)
5794	7 décembre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5795	10 décembre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5796	10 décembre 2007	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 12 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2007/663)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 16 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2007/676)
5797	11 décembre 2007	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5798	11 décembre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5799	11 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient
5800	12 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient
5801	13 décembre 2007	Mission du Conseil de sécurité Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste du 24 au 30 novembre 2007 (S/2007/711)
5802	14 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (S/2007/698)
5803	14 décembre 2007	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2007/699 et Corr.1)
5804	14 décembre 2007	La situation en Sierra Leone Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2007/704)
5805	17 décembre 2007	La situation en Somalie
5806	17 décembre 2007	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
5807	18 décembre 2007	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5808	18 décembre 2007	La situation concernant l'Iraq
5809	19 décembre 2007	La situation au Burundi Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2007/682)
5810	19 décembre 2007	La situation au Libéria Lettre datée du 5 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2007/689)
5811	19 décembre 2007	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Lettre datée du 10 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/723)
5812	19 décembre 2007	La situation en Somalie
5813	21 décembre 2007	La situation en Sierra Leone Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2007/704)
5814	21 décembre 2007	La situation concernant la République démocratique du Congo Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2007/671)
5815	21 décembre 2007	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5816	27 décembre 2007	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5817	9 janvier 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/759)
5818	11 janvier 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/759)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5819	14 janvier 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5820	15 janvier 2008	La situation en Côte d'Ivoire Quinzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2008/1)
5821	16 janvier 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2007/768)
5822	16 janvier 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2007/768)
5823	21 janvier 2008	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/19)
5824	22 janvier 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 21 janvier 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/31)
5825	23 janvier 2008	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920) Rapport du Secrétaire général sur la demande d'appui au processus de paix adressée par le Népal à l'Organisation des Nations Unies (S/2008/5)
5826	25 janvier 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5827	30 janvier 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5828	30 janvier 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2007/671) Lettre datée du 30 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/694)
5829	30 janvier 2008	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2008/40)
5830	4 février 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
5831	6 février 2008	Paix et sécurité en Afrique
5832	8 février 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5833	11 février 2008	La situation au Timor-Leste
5834	12 février 2008	Les enfants et les conflits armés Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2007/757)
5835	14 février 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Lettre datée du 12 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/92) Lettre datée du 12 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/93)
5836	15 février 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
5837	15 février 2008	La situation en Somalie
5838	15 février 2008	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5839	18 février 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Lettre datée du 17 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/103) Lettre datée du 17 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/104)
5840	19 février 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/64)
5841	20 février 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
5842	20 février 2008	La situation en Somalie
5843	21 février 2008	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/26)
5844	25 février 2008	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/26)
5845	25 février 2008	Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence
5846	26 février 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5847	1 ^{er} mars 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 1 ^{er} mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/142)
5848	3 mars 2008	Non-prolifération

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5849	11 mars 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/98)
5850	11 mars 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Lettre datée du 6 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/162)
5851	12 mars 2008	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2008/159)
5852	13 mars 2008	La situation dans la région des Grands Lacs
5853	17 mars 2008	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
5854	18 mars 2008	La situation au Myanmar
5855	19 mars 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5856	20 mars 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5857	20 mars 2008	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2008/159)
5858	20 mars 2008	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/178)
5859	25 mars 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5860	26 mars 2008	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/181)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5861	31 mars 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 11 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2008/43)
5862	8 avril 2008	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2008/202)
5863	8 avril 2008	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 28 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/210)
5864	14 avril 2008	La situation au Libéria Seizième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2008/183)
5865	14 avril 2008	Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
5866	15 avril 2008	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2008/219)
5867	15 avril 2008	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2008/135)
5868	16 avril 2008	Paix et sécurité en Afrique Lettre datée du 8 avril 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/229)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186)
		Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier (S/2008/18)
5869	17 avril 2008	La situation à Chypre
5870	21 avril 2008	Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
5871	21 avril 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/211)
5872	22 avril 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
		Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/196)
		Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/249)
5873	23 avril 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5874	23 avril 2008	La situation en Géorgie
		Lettre datée du 17 avril 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/257)
5875	24 avril 2008	Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission des Nations Unies au Soudan

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5876	24 avril 2008	La situation au Burundi
5877	25 avril 2008	Non-prolifération des armes de destruction massive
5878	28 avril 2008	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/266)
5879	29 avril 2008	La situation en Somalie Lettre datée du 24 avril 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2008/274)
5880	29 avril 2008	La situation en Côte d'Ivoire Seizième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2008/250)
5881	30 avril 2008	Armes légères Rapport du Secrétaire général (S/2008/258)
5882	30 avril 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/267)
5883	30 avril 2008	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (S/2008/226)
5884	30 avril 2008	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2008/251)
5885	2 mai 2008	La situation au Myanmar
5886	6 mai 2008	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
5887	7 mai 2008	La situation en Sierra Leone Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2008/281)
5888	8 mai 2008	La situation au Moyen-Orient

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5889	12 mai 2008	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : rôle du Conseil de sécurité au service de la réforme du secteur de la sécurité Rapport du Secrétaire général intitulé « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité » (S/2008/39)
5890	12 mai 2008	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : rôle du Conseil de sécurité au service de la réforme du secteur de la sécurité Rapport du Secrétaire général intitulé « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité » (S/2008/39)
5891	13 mai 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5892	14 mai 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/304)
5893	15 mai 2008	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/178)
5894	19 mai 2008	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 6 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/300)
5895	20 mai 2008	Consolidation de la paix après les conflits Lettre datée du 2 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/2008/291)
5896	22 mai 2008	La situation au Moyen-Orient
5897	22 mai 2008	La situation au Burundi Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/330)
5898	27 mai 2008	Protection des civils en période de conflit armé
5899	28 mai 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5900	30 mai 2008	La situation en Géorgie Lettre datée du 27 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/342)
5901	2 juin 2008	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 16 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/334)
5902	2 juin 2008	La situation en Somalie
5903	2 juin 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5904	4 juin 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 13 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2008/326) Lettre datée du 12 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2008/322)
5905	5 juin 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5906	9 juin 2008	Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
5907	11 juin 2008	La situation en Afghanistan
5908	12 juin 2008	Paix et sécurité en Afrique
5909	13 juin 2008	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
5910	13 juin 2008	La situation concernant l'Iraq
5911	13 juin 2008	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2008/353)
5912	16 juin 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5913	16 juin 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
5914	18 juin 2008	La situation au Libéria Lettre datée du 12 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2008/371)
5915	18 juin 2008	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (31 mai au 10 juin 2008)
5916	19 juin 2008	Les femmes et la paix et la sécurité Lettre datée du 4 juin 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/364)
5917	20 juin 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/354)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5918	23 juin 2008	Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
5919	23 juin 2008	Paix et sécurité en Afrique Lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/407)
5920	23 juin 2008	Paix et sécurité en Afrique Lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/407)
5921	23 juin 2008	Paix et sécurité en Afrique Lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/407)
5922	24 juin 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5923	24 juin 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5924	24 juin 2008	Paix et sécurité en Afrique Lettre datée du 11 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/387)
5925	25 juin 2008	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/395)
5926	27 juin 2008	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2008/390)
5927	27 juin 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5928	30 juin 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5929	8 juillet 2008	Paix et sécurité en Afrique
5930	9 juillet 2008	La situation en Afghanistan Rapport spécial présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité relative à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (S/2008/434)
5931	10 juillet 2008	La situation concernant le Rwanda Lettre datée du 31 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda (S/2007/782)
5932	11 juillet 2008	La situation en Afghanistan Rapport spécial présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité relative à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (S/2008/434)
5933	11 juillet 2008	Paix et sécurité en Afrique
5934	16 juillet 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
5935	16 juillet 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5936	17 juillet 2008	Les enfants et les conflits armés Lettre datée du 7 juillet 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/442) Lettre datée du 11 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/455)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5937	18 juillet 2008	<p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994</p> <p>Lettres identiques datées du 13 juin 2008, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/436)</p>
5938	18 juillet 2008	<p>Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/454)</p>
5939	21 juillet 2008	<p>La situation en Géorgie</p> <p>Lettre datée du 10 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/453)</p>
5940	22 juillet 2008	<p>La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne</p>
5941	23 juillet 2008	<p>Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/454)</p>
5942	23 juillet 2008	<p>La situation en Somalie</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/466)</p>
5943	24 juillet 2008	<p>Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)</p> <p>Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire</p>

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5944	25 juillet 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/458)
5945	29 juillet 2008	La situation en Côte d'Ivoire Dix-septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2008/451)
5946	30 juillet 2008	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (S/2008/226)
5947	31 juillet 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/443)

VI

Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents tenues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Rencontre</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5731	16 août 2007	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
5737	6 septembre 2007	Mission des Nations Unies au Libéria
5755	10 octobre 2007	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
5756	11 octobre 2007	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
5770	26 octobre 2007	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
5771	29 octobre 2007	Mission des Nations Unies au Soudan
5787	29 novembre 2007	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
5794	7 décembre 2007	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
5797	11 décembre 2007	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
5819	14 janvier 2008	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
5826	25 janvier 2008	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
5865	14 avril 2008	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
5870	21 avril 2008	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
5875	24 avril 2008	Mission des Nations Unies au Soudan
5906	9 juin 2008	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
5918	23 juin 2008	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
5934	16 juillet 2008	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
5943	24 juillet 2008	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

VII

Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Soixante quatrième session

30 octobre (161^e); 31 octobre 2007 (162^e)

Soixante-cinquième session

8 avril (163^e); 9 avril 2008 (164^e)

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Consultations/séances officielles

5 octobre 2007; 15 janvier; 25 mars; 23 avril; 25 juin; 24 juillet 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda

Consultations/séances officielles

11 avril 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Consultations/séances officielles

4 décembre 2007; 30 mai 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Séances officielles

10 décembre 2007 (35^e); 21 avril (36^e); 5 mai 2008 (37^e)

Consultations/séances officielles

17 septembre; 8 et 22 octobre; 6, 12 et 26 novembre; 3, 10 et 17 décembre 2007; 14 et 28 janvier; 4, 11 et 25 février; 3, 10, 17 et 26 mars; 14, 21 et 28 avril; 5, 9, 12 et 16 mai; 2, 16 et 30 juin; 7 et 21 juillet 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Séances officielles/plénières

13 septembre (189^e); 8 novembre (190^e); 29 novembre (191^e); 19 décembre 2007 (192^e); 25 janvier (193^e); 7 février (194^e); 28 février (195^e); 6 mars (196^e); 20 mars (197^e); 10 avril (198^e); 17 avril (199^e); 24 avril (200^e); 8 mai (201^e); 22 mai (202^e); 12 juin (203^e); 19 juin (204^e); 26 juin (205^e); 17 juillet 2008 (206^e)

Consultations/séances officielles

6 et 17 septembre; 4 octobre; 29 novembre; 13 décembre 2007; 6 mars; 10 juillet 2008

Réunions du Sous-Comité A

30 novembre; 3 décembre 2007; 9 avril; 24 avril; 19 juin 2008

Réunions du Sous-Comité B

30 août 2007; 3 et 29 avril; 1^{er} et 22 juillet 2008

Réunions du Sous-Comité C

18 décembre 2007; 13 et 29 avril; 2 et 22 juillet 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Séances officielles

21 mai 2008 (10^e)

Consultations/séances officielles

17 août; 9 octobre; 5 et 12 décembre 2007; 22 février; 19 mars; 7 mai; 11 et 13 juin;
31 juillet 2008

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République
démocratique du Congo**

Consultations/séances officielles

3 octobre; 1^{er}, 14 et 28 novembre; 18 décembre 2007; 8 février; 4 avril; 28 mai;
14 juillet 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Séances officielles/plénières

12 septembre 2007 (20^e); 18 avril (21^e); 8 juillet 2008 (22^e)

Consultations/séances officielles

6 et 29 août; 12 septembre; 10 octobre; 14 et 21 novembre; 11 et 18 décembre 2007;
17 janvier; 11, 24, 26 et 28 mars; 1, 2, 4, 14, 16, 18 et 22 avril; 2 et 8 mai; 24 juin;
25 et 30 juillet 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Consultations/séances officielles

12 septembre; 17 octobre; 12 décembre 2007; 27 février; 9 avril; 27 juin 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Consultations/séances officielles

27 septembre; 9, 16 et 30 octobre; 7 novembre 2007; 31 janvier; 27 février; 27 mai 2008

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Consultations/séances officielles

10 et 13 septembre 2007; 18 mars; 15 et 28 avril 2008

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

26 mars 2008

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

22 août; 17 septembre; 16 octobre; 2, 8 et 9 novembre; 3 et 10 décembre 2007; 24 janvier;
6 mars 2008

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

18 septembre; 6 décembre 2007; 5 et 21 février; 8 mai; 20 juin; 25 juillet 2008

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

22 octobre; 7 et 14 décembre 2007; 17 janvier; 29 juillet 2008

Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil de sécurité

20 septembre; 14 décembre 2007

VIII

Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

A. Rapports annuels des comités

S/2007/761	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2007/782	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda
S/2007/777	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2008/25	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2008/109	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2007/776	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2008/17	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2007/764	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2007/779	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2007/778	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2007/780	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2007/770	Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil de sécurité

B. Rapports annuels des groupes de travail

S/2007/783	Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2007/775	Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)
S/2008/455	Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés

IX

Rapports des groupes d'experts et des instances de surveillance

<i>Symbole</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées : équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions		
S/2007/677	15 novembre 2007	Résolution 1735 (2006)
S/2008/324	13 mai 2008	Résolution 1735 (2006)
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire		
S/2007/611	17 octobre 2007	Résolution 1761 (2007)
S/2008/235	9 avril 2008	Résolution 1782 (2007)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo		
S/2008/43	11 février 2008	Résolution 1771 (2007)
Groupe d'experts sur le Libéria		
S/2007/689	5 décembre 2007	Résolution 1760 (2007)
S/2008/371	12 juin 2008	Résolution 1792 (2007)
Groupe de contrôle sur la Somalie		
S/2008/274	24 avril 2008	Résolution 1766 (2007)
Groupe d'experts sur le Soudan		
S/2007/584	2 octobre 2007	Résolution 1713 (2006)

X **Rapports des missions du Conseil de sécurité**

<i>Symbole</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/711	6 décembre 2007	Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste du 24 au 30 novembre 2007
S/2008/460	15 juillet 2008	Rapport du Conseil de sécurité sur sa mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

XI Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin pendant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Créée par la résolution</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP)	47 (1948)	Néant
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	50 (1948)	Néant
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	186 (1964)	1789 (2007) 1818 (2008)
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)	350 (1974)	1788 (2007) 1821 (2008)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	1773 (2007)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	1783 (2007) 1813 (2008)
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)	858 (1993)	1781 (2007) 1808 (2008)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	Néant
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	1279 (1999)	1794 (2007) 1797 (2008)
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)	1320 (2000)	1798 (2008) 1827 (2008)
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	1777 (2007)
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	1795 (2008) 1826 (2008)
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	1780 (2007)
Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)	1590 (2005)	1784 (2007) 1812 (2008)
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	1769 (2007)	1828 (2008)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Créée par la résolution</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)	1778 (2007)	Néant

XII

Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

<i>Mission ou bureau</i>	<i>Créé(e) par la résolution</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	1401 (2002)	1806 (2008)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	1500 (2003)	1770 (2007)
Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL)	1620 (2005)	1793 (2007)
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)	1704 (2006)	1802 (2008)
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)	1719 (2006)	1791 (2007)
Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP)	1740 (2007)	1796 (2008) 1825 (2008)

XIII

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2007/479	8 août 2007	Quinzième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Liberia
S/2007/488	10 août 2007	Le Tchad et la République centrafricaine
S/2007/500	20 août 2007	Le Soudan
S/2007/503	22 août 2007	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2007/513	28 août 2007	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 27 janvier au 20 août 2007)
S/2007/520	29 août 2007	Les enfants et le conflit armé au Soudan
S/2007/515	30 août 2007	Les enfants et le conflit armé en Côte d'Ivoire
S/2007/517 et Corr.1	30 août	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine/Organisation des Nations Unies au Darfour
S/2007/525	4 septembre 2007	Rapport présenté en application de la résolution 1757 (2007)
S/2007/567	12 septembre 2007	Les femmes, la paix et la sécurité
S/2007/553	20 septembre 2007	Règlement pacifique de la question de Palestine
S/2007/566	20 septembre 2007	Rapport présenté en application de la résolution 1772 (2007)
S/2007/555	21 septembre 2007	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2007/568	27 septembre 2007	Rapport présenté en application du paragraphe 5 de la résolution 1762 (2007)
S/2007/576	28 septembre 2007	L'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2007/582	28 septembre 2007	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2007/593	1 ^{er} octobre 2007	Quatorzième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2007/588	3 octobre 2007	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2007/596	8 octobre 2007	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine/Organisation des Nations Unies au Darfour
S/2007/608	15 octobre 2007	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007)
S/2007/612	18 octobre 2007	Demande d'appui au processus de paix adressée par le Népal à l'Organisation des Nations Unies
S/2007/619	19 octobre 2007	La situation concernant le Sahara occidental
S/2007/624	23 octobre 2007	Le Soudan
S/2007/629	24 octobre 2007	Sixième rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2007/643	28 octobre 2007	Protection des civils dans les conflits armés
S/2007/641	30 octobre 2007	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2007/645	1 ^{er} novembre 2007	L'Éthiopie et l'Érythrée
S/2007/653	5 novembre 2007	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2007/658	7 novembre 2007	La situation en Somalie
S/2007/671	14 novembre 2007	Vingt-quatrième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2007/666	16 novembre 2007	Les enfants et les conflits armés au Myanmar
S/2007/682	23 novembre 2007	Deuxième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
S/2007/686	28 novembre 2007	Les enfants et les conflits armés au Burundi
S/2007/698	3 décembre 2007	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (pour la période allant du 7 juin au 31 décembre 2007)
S/2007/699 et Corr.1	3 décembre 2007	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2007/704	4 décembre 2007	Cinquième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
S/2007/697	5 décembre 2007	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
S/2007/712	6 décembre 2007	Vingt-cinquième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2007/715	6 décembre 2007	L'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2007/739	17 décembre 2007	Mission des Nations Unies dans le nord-est de la République centrafricaine et au Tchad
S/2007/757	21 décembre 2007	Les enfants et les conflits armés
S/2007/758	21 décembre 2007	Les enfants et les conflits armés au Sri Lanka
S/2007/759 et Corr.1	24 décembre 2007	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/1	2 janvier 2008	Quizième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2007/768	3 janvier 2008	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2008/5	3 janvier 2008	Assistance des Nations Unies demandée par le Népal à l'appui du processus de paix dans ce pays
S/2008/18	14 janvier 2008	Application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier
S/2008/19	14 janvier 2008	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007)
S/2008/26	17 janvier 2008	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 21 août 2007 au 7 janvier 2008)
S/2008/38	23 janvier 2008	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2008/39	23 janvier 2008	Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité
S/2008/40 et Corr.1	23 janvier 2008	L'Éthiopie et l'Érythrée
S/2008/45	25 janvier 2008	État d'avancement des négociations concernant le Sahara occidental
S/2008/63	25 janvier 2008	Stratégie de fin de mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
S/2008/64	31 janvier 2008	Le Soudan
S/2008/98	14 février 2008	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/135	28 février 2008	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2008/145	3 mars 2008	Rapport spécial sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2008/159	6 mars 2008	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2008/173	12 mars 2008	Deuxième rapport présenté en application de la résolution 1757 (2007)
S/2008/178 et Corr.1 et 2	14 mars 2008	La situation en Somalie
S/2008/181	17 mars 2008	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies
S/2008/183	19 mars 2008	Seizième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2008/196	25 mars 2008	Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/202	26 mars 2008	Rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2008/211	28 mars 2008	Rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2008/215	1 ^{er} avril 2008	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/2008/218	2 avril 2008	Vingt-cinquième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2008/219	2 avril 2008	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2008/186	7 avril 2008	Les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix
S/2008/226	7 avril 2008	Rapport spécial sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
S/2008/249	14 avril 2008	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/251	14 avril 2008	La situation concernant le Sahara occidental
S/2008/250	15 avril 2008	Seizième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2008/258	17 avril 2008	Armes légères
S/2008/259	18 avril 2008	Les enfants et le conflit armé au Népal
S/2008/264	21 avril 2008	Septième rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2008/266	22 avril 2008	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007)
S/2008/267	2 avril 2008	Le Soudan
S/2008/272	24 avril 2008	Les enfants et les conflits armés aux Philippines
S/2008/281	29 avril 2008	Sixième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
S/2008/304	9 mai 2008	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine/Organisation des Nations Unies au Darfour
S/2008/313	12 mai 2008	Rapport sur la demande d'appui au processus de paix adressée par le Népal à l'Organisation des Nations Unies
S/2008/330	15 mai 2008	Troisième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
S/2008/352	30 mai 2008	Les enfants et les conflits armés en Somalie
S/2008/353	2 juin 2008	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2008/372	9 juin 2008	Rapport final sur les travaux de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
S/2008/354	12 juin 2008	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2008/390	16 juin 2008	La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant pour la période (du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2008)
S/2008/395	17 juin 2008	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2008/400	17 juin 2008	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/405	19 juin 2008	Vingt-sixième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2008/409	23 juin 2008	Rapport additionnel sur les enfants et le conflit armé en Ouganda
S/2008/410	23 juin 2008	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2008/425	27 juin 2008	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2008/426	30 juin 2008	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2008/433	3 juillet 2008	Vingt-sixième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2008/434	3 juillet 2008	Rapport spécial présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité relative à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
S/2008/443	7 juillet 2008	Rapport sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/444	8 juillet 2008	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/2008/451	10 juillet 2008	Dix-septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2008/454	10 juillet 2008	Demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix
S/2008/458	15 juillet 2008	La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
S/2008/466	16 juillet 2008	La situation en Somalie
S/2008/480	23 juillet 2008	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2008/485	23 juillet 2008	Le Soudan
S/2008/495	28 juillet 2008	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007)
S/2008/501	29 juillet 2008	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

XIV
Exposés succincts du Secrétaire général
sur les questions dont le Conseil de sécurité
était saisi entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

S/2007/10/Add.31 à 51

S/2008/10 et Add.1 à 30

XV

Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2007/518	27 août 2007	Bureau du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés
S/2007/627	25 octobre 2007	Adoption du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2007/635	29 octobre 2007	Présidents et vice-présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2007/674	20 novembre 2007	Bureau du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2007/749	19 décembre 2007	Documentation et méthodes de travail et procédures du Conseil de sécurité
S/2007/771	31 décembre 2007	Prorogation du mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2008/2	3 janvier 2008	Présidents et vice-présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2008/115	20 février 2008	Bureau du Comité établi en application de la résolution 1373 (2001)
S/2008/338	27 mai 2008	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes de la résolution 1737 (2006) du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2008/366	4 juin 2008	Présidents et vice-présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Partie II

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Chapitre 1

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Séances du Conseil

5736 (29 août 2007); 5746 (20 septembre 2007); 5767 (24 octobre 2007); 5788 (30 novembre 2007); 5815 (21 décembre 2007); 5824 (22 janvier 2008); 5827 (30 janvier 2008); 5846 (26 février 2008); 5847 (1 mars 2008); 5859 (25 mars 2008); 5873 (23 avril 2008); 5899 (28 mai 2008); 5927 (27 juin 2008); 5940 (22 juillet 2008)

Consultations plénières

20 septembre; 24 octobre; 29 et 30 novembre; 21 décembre 2007; 21 à 25 et 29 janvier; 26 et 28 février; 6 mars; 23 avril; 28 mai; 27 juin 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/553	20 septembre 2007	Résolution 61/25 de l'Assemblée générale

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/475	6 août 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/495	15 août 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/504	22 août 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/507	22 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

* Diffusée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

S/2007/508	24 août 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/514	24 août 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/512	27 août 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/524	4 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2007/536	7 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/537	9 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2007/554	19 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/571	24 septembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2007/574	27 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/581	26 septembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2007/599	9 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/628	23 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/630	23 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2007/634	26 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/646	2 novembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2007/685	26 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2007/690	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/691	30 novembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/707	4 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/724	10 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2007/728	11 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/733	12 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2007/741	17 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2007/750	18 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/766	28 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2007/767	28 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/3	2 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/8 et Corr.1	4 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/23	15 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/24	15 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/28	17 janvier 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2008/31	21 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2008/32	21 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/35	21 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/37	22 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie
S/2008/51	22 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/42	23 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/47	24 janvier 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2008/55	28 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/57	30 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/62	31 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/70	31 janvier 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2008/72	4 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/73	4 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/81	7 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/88	7 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/86	8 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2008/90	11 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/96	11 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2008/110	19 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/117	19 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/131	25 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/132	27 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/149	28 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/152	29 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2008/142	1 ^{er} mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2008/143	1 ^{er} mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/144	1 ^{er} mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/150	3 mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/153	4 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2008/169	10 mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/170	11 mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/184	19 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/189	20 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/198	25 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/201	25 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2008/209	27 mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/223	4 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/228	7 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/232	7 avril 2008	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République arabe syrienne
S/2008/233	7 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/256	16 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/261	18 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/269	22 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/275	22 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/311	22 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/277	25 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/282	29 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2008/316	12 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/328	14 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/335	21 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/365	3 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/367	5 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/396	17 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/404	18 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/420	24 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/421	25 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/430	2 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/440	3 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2008/473	18 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/482	22 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

B. La situation au Moyen-Orient

1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Séances du Conseil

5802 (14 décembre 2007); 5926 (27 juin 2008)

(voir aussi le chapitre 24.B de la deuxième partie)

Consultations plénières

5 novembre; 11 décembre 2007; 23 juin 2008

Résolutions adoptées

1788 (2007) ; 1821 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2007/48; S/PRST/2008/25

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.)

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Résolution 350 (1974) Création

Résolution 1788 (2007) Prorogation du mandat jusqu'au 30 juin 2008

Résolution 1821 (2008) Prorogation du mandat jusqu'au 31 décembre 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/698	3 décembre 2007	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1759 (2007)
S/2008/390	16 juin 2008	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1788 (2007)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/511	27 août 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2007/537	9 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

* Diffusée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/630	23 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2007/724	10 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/57	30 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/62	31 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/161	3 mars 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/164	6 mars 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/198	25 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/232	7 avril 2008	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République arabe syrienne
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/306	6 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/307	8 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

5728 (3 août 2007); 5733 (24 août 2007); 5867 (15 avril 2008)

(voir aussi le chapitre 24.C de la deuxième partie)

Consultations plénières

2, 3, 16 et 21 août; 20 septembre; 24 octobre; 5 et 30 novembre; 10, 11, 12 et 21 décembre 2007; 9 janvier; 14 et 26 février; 10 mars; 15 et 23 avril; 8, 22 et 28 mai; 27 juin; 9 juillet 2008

Résolution adoptée

1773 (2007)

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2007/528	5 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/529	5 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/537	9 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2007/565	24 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/587	2 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/420	5 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/594	5 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/597	5 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/604	11 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/620	18 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/631	24 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/639	29 octobre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/654	5 novembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/655	5 novembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/662	9 novembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2007/668	13 novembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/696	26 novembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/709	5 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/717	6 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/724	10 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2007/727	11 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2007/747	18 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/4	2 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/9	7 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/11	7 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/12	8 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/13	8 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2008/22	15 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/30	18 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/46	24 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/57	30 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/62	31 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/74	4 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/78	5 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/79	5 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/94	12 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/102	15 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/110	19 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/112	19 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/131	25 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/129	26 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/154	4 mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/155	4 mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/164	6 mars 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/174	11 mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/189	20 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/198	25 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/223	4 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/224	4 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/225	4 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/228	7 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/232	7 avril 2008	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République arabe syrienne
S/2008/236	8 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/237	11 avril 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/261	18 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/301	6 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/302	6 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2008/333	19 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/374	5 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/375	5 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/399	17 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/406	18 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/448	7 juillet 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/461	14 juillet 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/462	14 juillet 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/484	21 juillet 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/482	22 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/516	30 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/517	1 ^{er} août 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

5799 (11 décembre 2007); 5888 (8 mai 2008); 5896 (22 mai 2008)

Consultations plénières

24 octobre; 5 et 30 novembre; 12 décembre 2007; 10 mars; 23 avril; 28 mai; 27 juin 2008

Déclarations du Président

S/PRST/2007/46; S/PRST/2008/17

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/629	24 octobre 2007	Résolution 1559 (2004)
S/2008/264	21 avril 2008	Résolution 1559 (2004)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/646	2 novembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2007/724	10 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/12	8 janvier 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/236	8 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/237	11 avril 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/293	2 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/295	4 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/392	22 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/482	22 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/516	30 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/517	1 ^{er} août 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

5747 (20 septembre 2007); 5790 (5 décembre 2007); 5800 (12 décembre 2007); 5863 (8 avril 2008); 5901 (2 juin 2008)

Consultations plénières

19 et 20 septembre; 24 octobre; 5 et 12 décembre 2007; 18, 25 et 29 janvier; 27 mars; 8 avril; 28 mai 2008

Résolution adoptée

1815 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2007/34; S/PRST/2007/47

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/525	4 septembre 2007	Résolution 1757 (2007)
S/2008/173	12 mars 2008	Résolution 1757 (2007)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/556	20 septembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/557	21 septembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/609	10 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/610	16 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/669	12 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/670	14 novembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

* Diffusée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/684	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/735	12 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/736	14 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/737	14 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/60	30 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/61	31 janvier 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/210	28 mars 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/270	18 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/334	16 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

La situation à Chypre

Séances du Conseil

5803 (14 décembre 2007); 5869 (17 avril 2008); 5911 (13 juin 2008)

(voir aussi le chapitre 24.A de la deuxième partie)

Consultations plénières

7 et 12 décembre 2007; 15 et 17 avril; 9 juin 2008

Résolutions adoptées

1789 (2007); 1818 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/9

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Création
Résolution 1789 (2007)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 juin 2008
Résolution 1818 (2008)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 décembre 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/699 et Corr.1	3 décembre 2007	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1758 (2007)
S/2008/353	2 juin 2008	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1789 (2007)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/474	6 août 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2006/486	8 août 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2007/487	8 août 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie

* Diffusée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/483	9 août 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2007/516	28 août 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2007/546	7 septembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2007/595	5 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/625	19 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2007/626	19 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2007/649	31 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2007/745	17 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2008/14	8 janvier 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/56	25 janvier 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/83	7 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2008/101	14 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/244	9 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/246	9 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/245	14 avril 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/247	14 avril 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/253	15 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

La situation à Chypre

S/2008/276	24 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/389	10 juin 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2008/429	25 juin 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/456	10 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/457	14 juillet 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Chapitre 3

La situation concernant le Sahara occidental

Séances du Conseil

5773 (31 octobre 2007); 5884 (30 avril 2008)

(voir aussi le chapitre 24.D de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 octobre 2007; 4 février; 21 et 30 avril 2008

Résolutions adoptées

1783 (2007); 1813 (2008)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution 690 (1991)	Création
Résolution 1783 (2007)	Prorogation du mandat jusqu'au 30 avril 2008
Résolution 1813 (2008)	Prorogation du mandat jusqu'au 30 avril 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/619	19 octobre 2007	Résolution 1754 (2007)
S/2008/45	25 janvier 2008	Résolution 1783 (2007)
S/2008/251	14 avril 2008	Résolution 1783 (2007)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/509	22 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/510	27 août 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/714	6 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2007/731	12 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2008/221	3 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2008/230	3 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc

La situation concernant le Sahara occidental

S/2008/241	11 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2008/348	27 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc

Chapitre 4

La situation au Timor-Leste

Séances du Conseil

5739 (10 septembre 2007); 5740 (10 septembre 2007); 5833 (11 février 2008); 5843 (21 février 2008); 5844 (25 février 2008)

(voir aussi le chapitre 28 de la deuxième partie)

Consultations plénières

10 septembre 2007; 11 février; 23 mai; 29 mai 2008

Résolutions adoptées

1802 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2007/33; S/PRST/2008/5

Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou dont le mandat a pris fin

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Résolution 1704 (2006) Création

Résolution 1802 (2008) Prorogation du mandat jusqu'au 26 février 2009

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2007/711	6 décembre 2007	Mission au Timor-Leste, du 24 au 30 novembre 2007

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/513	28 août 2007	Résolution 1745 (2007)
S/2008/26	17 janvier 2008	Résolution 1745 (2007)
S/2008/501	29 juillet 2008	Résolution 1802 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/647	31 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/329	16 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Chapitre 5

La situation au Libéria

Séances du Conseil

5745 (20 septembre 2007); 5810 (19 décembre 2007); 5864 (14 avril 2008); 5914 (18 juin 2008)

(voir aussi le chapitre 24.H de la deuxième partie et le chapitre 9 de la cinquième partie)

Consultations plénières

6 septembre; 14 décembre 2007; 14 avril; 16 juin; 18 juillet 2008

Résolutions adoptées

1777 (2007); 1792 (2007); 1819 (2008)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution 1509 (2003)	Création
Résolution 1777 (2007)	Modification et prorogation du mandat jusqu'au 30 septembre 2008

Rapports du Groupe d'experts sur le Libéria

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/689	5 décembre 2007	Résolution 1760 (2007)
S/2008/371	12 juin 2008	Résolution 1792 (2007)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/479	8 août 2007	Résolution 1750 (2007)
S/2008/183	19 mars 2008	Résolution 1777 (2007)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/547	14 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2007/622	17 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/623	19 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/689	5 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2007/734	12 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Grèce
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/776	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/85	8 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/371	12 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2008/459	14 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Chapitre 6

La situation en Somalie

Séances du Conseil

5732 (20 août 2007); 5805 (17 décembre 2007); 5812 (19 décembre 2007); 5837 (15 février 2008); 5842 (20 février 2008); 5858 (20 mars 2008); 5879 (29 avril 2008); 5893 (15 mai 2008); 5902 (2 juin 2008); 5942 (23 juillet 2008)

(voir aussi les chapitres 18 et 28 de la deuxième partie)

Consultations plénières

13 et 20 août; 11 septembre; 3 et 24 octobre; 19 novembre; 19 décembre 2007; 5, 15 et 19 février; 5 et 20 mars; 28 avril; 14, 15 et 22 mai; 23 juillet 2008

Résolutions adoptées

1772 (2007); 1801 (2008); 1811 (2008); 1814 (2008); 1816 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2007/49

Rapports du Groupe de contrôle sur la Somalie

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/274	24 avril 2008	Résolution 1766 (2007)

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2008/460	15 juillet 2008	Mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/566	20 septembre 2007	Résolution 1772 (2007)
S/2007/658	7 novembre 2007	S/PRST/2001/30 et résolution 1772 (2007)
S/2008/178 et Corr.1 et 2	14 mars 2008	S/PRST/2001/30, résolution 1772 (2007) et S/PRST/2007/49
S/2008/466	16 juillet 2008	S/PRST/2001/30 et résolution 1814 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/499	13 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/522	27 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/523	31 août 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/566	20 septembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/575	28 septembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/667	13 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/761	19 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2007/762	24 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/763	27 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/127	21 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/128	26 février 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/271	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Espagne
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes

* Diffusée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

La situation en Somalie

S/2008/274	24 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992)
S/2008/292	1 ^{er} mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Espagne
S/2008/309	8 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/310	8 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de la Grèce, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et de la République de Corée
S/2008/323	12 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Somalie
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/370	6 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2008/378	10 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

Chapitre 7

Questions relatives à la situation dans l'ex-Yougoslavie

A. La situation en Bosnie-Herzégovine

Séances du Conseil

5780 (15 novembre 2007); 5782 (21 novembre 2007); 5894 (19 mai 2008)
(voir aussi le chapitre 9 de la deuxième partie)

Consultations plénières

15 novembre 2007

Résolutions adoptées

1785 (2007)

Communiqués officiels

S/PV.5780

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/490	10 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/632	25 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/651	5 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/769	27 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/188	18 mars 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/242	11 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/300	6 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/413	23 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

* Diffusée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)

Séances du Conseil

5811 (19 décembre 2007); 5821 (16 janvier 2008); 5822 (16 janvier 2008); 5835 (14 février 2008); 5839 (18 février 2008); 5850 (11 mars 2008); 5871 (21 avril 2008); 5917 (20 juin 2008); 5944 (25 juillet 2008)

(voir aussi le chapitre 9 de la deuxième partie)

Consultations plénières

7 août; 9 octobre; 12 et 14 décembre 2007; 15 janvier; 14, 17 et 21 février; 11 mars; 17 avril 2008

Communiqués officiels

S/PV.5811; S/PV.5822; S/PV.5835; S/PV.5871

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution 1244 (1999) Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/582	28 septembre 2007	Résolution 1244 (1999)
S/2008/768	3 janvier 2008	Résolution 1244 (1999)
S/2008/211	28 mars 2008	Résolution 1244 (1999)
S/2008/354	12 juin 2008	Résolution 1244 (1999)
S/2008/458	15 juillet 2008	Résolution 1244 (1999)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/559	20 septembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/600	9 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/606	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Serbie

* Diffusée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/652	5 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/723	10 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/743	17 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal
S/2008/7	4 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2008/36	21 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/89	8 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/92	12 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2008/93	12 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/103	17 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2008/104	17 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/108	17 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/111	17 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Serbie
S/2008/105	18 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Slovénie
S/2008/106	18 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/123	19 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/162	6 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2008/204	26 mars 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/260	17 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie

S/2008/331	16 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/358	30 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/362	3 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/382	6 juin 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/401	17 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2008/411	20 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/412	23 juin 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/477	21 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Séances du Conseil

5742 (14 septembre 2007); 5785 (28 novembre 2007); 5841 (20 février 2008)
(voir aussi le chapitre 9 de la deuxième partie)

Consultations plénières

7 août; 11 septembre 2007; 19 février 2008

Résolutions adoptées

1775 (2007); 1786 (2007); 1800 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/469	1 ^{er} août 2007	Note du Secrétaire général
S/2007/585	28 septembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Croatie
S/2007/663	12 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/678	12 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/788	31 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/44	22 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/99	8 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/270	18 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche
S/2008/326	13 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
S/2008/437	13 juin 2008	Lettres identiques adressées aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/489	24 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2008/507	25 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/508	30 juillet 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Chapitre 8

Questions relatives à la situation concernant le Rwanda

A. La situation concernant le Rwanda

Séances du Conseil

5931 (10 juillet 2008)

(voir aussi le chapitre 9 de la deuxième partie)

Consultations plénières

22 mai 2008

Résolutions adoptées

1823 (2008)

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2008/460	15 juillet 2008	Mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/543	17 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2007/564	24 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2007/638	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Cameroun
S/2007/679	21 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/782	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/125	22 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2008/180	14 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda

S/2008/360	29 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/465	14 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'Union africaine

B. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

5741 (14 septembre 2007); 5937 (18 juillet 2008)

(voir aussi le chapitre 9 de la deuxième partie)

Consultations plénières

11 septembre 2007; 16 juillet 2008

Résolutions adoptées

1774 (2007); 1824 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/502	21 août 2007	Note du Secrétaire général
S/2007/676	16 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2007/679	21 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/270	18 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche
S/2008/322	12 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda

Questions relatives à la situation concernant le Rwanda

S/2008/356	3 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/436	13 juin 2008	Lettres identiques adressées aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 9

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

5796 (10 décembre 2007); 5904 (4 juin 2008)

(voir aussi les chapitres 7 et 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

11 septembre 2007; 14 mai 2008

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/502	21 août 2007	Note du Secrétaire général
S/2007/663	12 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2007/676	16 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2008/322	12 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2008/326	13 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Chapitre 10

La situation en Géorgie

Séances du Conseil

5759 (15 octobre 2007); 5866 (15 avril 2008); 5874 (23 avril 2008); 5900 (30 mai 2008); 5939 (21 juillet 2008)

(voir le chapitre 24.E de la deuxième partie)

Consultations plénières

9 et 16 août; 26 septembre; 11 octobre 2007; 29 janvier; 14 et 21 avril; 28 mai; 8, 11 et 29 juillet 2008

Résolutions adoptées

1781 (2007); 1808 (2008)

Communiqués officiels

S/PV.5874; S/PV.5900; S/PV.5939

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Résolution 858 (1993)	Création
Résolution 1781 (2007)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 avril 2008
Résolution 1808 (2008)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 octobre 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/588	3 octobre 2007	Résolution 1752 (2007)
S/2008/38	23 janvier 2008	Résolution 1781 (2007)
S/2008/219	2 avril 2008	Résolution 1781 (2007)
S/2008/480	23 juillet 2008	Résolution 1808 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/480	8 août 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2007/489	10 août 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2007/535	5 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/561	21 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2007/562	21 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2007/589	3 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2007/605	15 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2007/644	30 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/167	7 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/168	10 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/197	25 mars 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/234	9 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/257	17 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/298	1 ^{er} mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/299	5 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/342	27 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/345	27 mai 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/357	2 juin 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/363	4 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/450	8 juillet 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

La situation en Géorgie

S/2008/453	10 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/464	10 juillet 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/469	16 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/497	25 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/518	30 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/519	1 ^{er} août 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Chapitre 11

La question concernant Haïti

Séances du Conseil

5758 (15 octobre 2007); 5862 (8 avril 2008)

(voir aussi le chapitre 24.J de la deuxième partie)

Consultations plénières

12 septembre; 10 octobre 2007; 8 et 14 avril 2008

Résolution adoptée

1780 (2007)

Opération de maintien de la paix créée, en cours ou achevée

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution 1542 (2004) Création

Résolution 1780 (2007) Prorogation du mandat jusqu'au 15 octobre 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/503	22 août 2007	Résolution 1743 (2007)
S/2008/202	26 mars 2008	Résolution 1780 (2007)

Chapitre 12

La situation au Burundi

Séances du Conseil

5786 (28 novembre 2007); 5793 (6 décembre 2007); 5809 (19 décembre 2007); 5876 (24 avril 2008); 5897 (22 mai 2008)

(voir aussi les chapitres 15, 18 et 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

6 et 13 décembre 2007; 24 avril; 22 mai 2008

Résolution adoptée

1791 (2007)

Déclaration du Président

S/PRST/2008/10

Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou dont le mandat a pris fin

Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

Résolution 1719 (2006) Création

Résolution 1791 (2007) Prorogation du mandat jusqu'au 31 décembre 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/682	23 novembre 2007	Résolution 1719 (2006)
S/2008/330	15 mai 2008	Résolution 1791 (2007)

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/638	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Cameroun
S/2007/617	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2007/618	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal
S/2007/755	10 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/125	22 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2008/192	20 mars 2008	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Burundi de la Commission
S/2008/360	29 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2008/422	23 juin 2008	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Conseil économique et social par la Présidente par intérim de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la configuration au Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/417	24 juin 2008	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

Chapitre 13

La situation en Afghanistan

Séances du Conseil

5744 (19 septembre 2007); 5760 (15 octobre 2007); 5851 (12 mars 2008); 5857 (20 mars 2008); 5907 (11 juin 2008); 5930 (9 juillet 2008); 5932 (11 juillet 2008)

Consultations plénières

19 septembre 2007; 15 janvier; 17 février; 28 avril; 3 et 16 juin 2008

Résolutions adoptées

1776 (2007); 1806 (2008); 1817 (2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2008/26

Mission politique créée, en cours ou achevée

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résolution 1401 (2002) Création

Résolution 1806 (2008) Prorogation du mandat jusqu'au 23 mars 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/555	21 septembre 2007	Résolution 61/18 de l'Assemblée générale et résolution 1746 (2007) du Conseil de sécurité
S/2008/159	6 mars 2008	Résolution 62/6 de l'Assemblée générale et résolution 1746 (2007) du Conseil de sécurité
S/2008/434	3 juillet 2008	Résolution 1806 (2008)

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/492	13 août 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afghanistan
S/2007/494	15 août 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/558	20 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août-31 juillet 2007).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/616	17 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tadjikistan
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2008/65	1 ^{er} février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/165	6 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/166	7 mars 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/319	12 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/358	30 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/382	6 juin 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/393	16 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

Chapitre 14

La situation en Sierra Leone

Séances du Conseil

5804 (14 décembre 2007); 5813 (21 décembre 2007); 5887 (7 mai 2008);

(voir aussi le chapitre 32 de la deuxième partie et le chapitre 9 de la cinquième partie)

Consultations plénières

27 août; 19 septembre; 14 décembre 2007; 7 mai; 18 juillet 2008

Résolution adoptée

1793 (2007)

Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou dont le mandat a pris fin

Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

Résolution 1620 (2005) Création

Résolution 1793 (2007) Prorogation du mandat jusqu'au 30 septembre 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/704	4 décembre 2007	Résolution 1734 (2006)
S/2008/63	31 janvier 2008	Résolution 1793 (2007)
S/2008/281	29 avril 2008	Résolution 1793 (2007)

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/613	9 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/617	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2007/618	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal
S/2007/614	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2007/659	8 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Sierra Leone
S/2007/687	20 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Slovaquie et de l'Afrique du Sud
S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/756	12 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/777	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/63	31 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/137	28 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/270	18 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche
S/2008/416	20 juin 2008	Lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/417	24 juin 2008	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session

Chapitre 15

La situation dans la région des Grands Lacs

Séances du Conseil

5783 (21 novembre 2007); 5852 (13 mars 2008);

(voir aussi les chapitres 8.A, 12, 16, 28 et 31 de la deuxième partie et le chapitre 8 de la cinquième partie)

Consultations plénières

13 et 19 novembre 2007; 13 et 26 mars; 20 juin 2008

Résolution adoptée

1804 (2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2007/44

Rapport des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/460	15 juillet 2008	Mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/543	17 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2007/564	24 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2007/638	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Cameroun
S/2007/679	21 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/719	21 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/720	6 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/125	22 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2008/180	14 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/360	29 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/414	23 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/465	14 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine

Chapitre 16

La situation concernant la République démocratique du Congo

Séances du Conseil

5730 (10 août 2007); 5814 (21 décembre 2007); 5828 (30 janvier 2008); 5836 (15 février 2008); 5861 (31 mars 2008)

(voir aussi les chapitres 15, 18, 24.F et 28 de la deuxième partie)

Consultations plénières

9 août; 7 et 11 septembre; 29 novembre; 12 et 13 décembre 2007; 24 et 30 janvier; 13 février; 18 mars; 15 avril; 23 juillet 2008

Résolutions adoptées

1771 (2007); 1794 (2007); 1797 (2008); 1799 (2008); 1807 (2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2008/2

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Résolution 1279 (1999)	Création
Résolution 1794 (2007)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 décembre 2008
Résolution 1797 (2008)	Modification du mandat

Rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/43	11 février 2008	Résolution 1771 (2007)

Rapport des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2008/460	15 juillet 2008	Mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/671	14 novembre 2007	Résolution 1756 (2007)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/218	2 avril 2008	Résolution 1794 (2007)
S/2008/433	3 juillet 2008	Résolution 1794 (2007)
Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008		
S/2007/543	17 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2007/550	18 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2007/564	24 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2007/586	2 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/638	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Cameroun
S/2007/622	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/623	19 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/687	20 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Slovaquie et de l'Afrique du Sud
S/2007/679	21 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/719	21 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/694	30 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/720	6 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/17	11 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2008/43	11 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2008/120	20 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/125	22 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2008/180	14 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2008/312	9 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/360	29 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/414	23 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

Chapitre 17

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Séances du Conseil

5778 (13 novembre 2007); 5829 (30 janvier 2008); 5838 (15 février 2008); 5883 (30 avril 2008); 5946 (30 juillet 2008)

(voir aussi les chapitres 24.G et 40.C de la deuxième partie)

Consultations plénières

13 novembre 2007; 25 janvier; 4, 5, 15 et 21 février; 13 mars; 22 et 29 avril; 14 mai; 23 juin; 28 juillet 2008

Résolutions adoptées

1798 (2008); 1827 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2007/43; S/PRST/2008/7; S/PRST/2008/12

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Résolution 1320 (2000)	Création
Résolution 1798 (2008)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 juillet 2008
Résolution 1827 (2008)	Expiration du mandat le 31 juillet 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/645	1 ^{er} novembre 2007	Résolution 1320 (2000)
S/2008/40 et Corr.1	23 janvier 2008	Résolution 1320 (2000)
S/2008/145	3 mars 2008	
S/2008/226	7 avril 2008	S/2008/145

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/580	27 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2007/660	8 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Érythrée
S/2007/681	20 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2007/693	30 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

S/2008/54	29 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/66	1 ^{er} février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/68	1 ^{er} février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/100	15 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/114	20 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/148	3 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/156	4 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/172	10 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/200	25 mars 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Érythrée
S/2008/214	28 mars 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Éthiopie
S/2008/254	15 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/262	18 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2008/287	30 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/368	5 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/427	30 juin 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/446	7 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/463	15 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/468	17 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2008/487 et Add.1	24 juillet et 6 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Érythrée
S/2008/496	28 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 18

Les enfants et les conflits armés

Séances du Conseil

5834 (12 février 2008); 5936 (17 juillet 2008)

Consultations plénières

11 février 2008

Déclarations du Président

S/PRST/2008/6; S/PRST/2008/28

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>	<i>Pays concerné</i>
S/2007/520	29 août 2007	Résolution 1612 (2005)	Soudan
S/2007/515	30 août 2007	Résolution 1612 (2005)	Côte d'Ivoire
S/2007/666	16 novembre 2007	Résolution 1612 (2005)	Myanmar
S/2007/686	28 novembre 2007	Résolution 1612 (2005)	Burundi
S/2007/757	21 décembre 2007	S/PRST/2006/48	
S/2007/758	21 décembre 2007	Résolution 1612 (2005)	Sri Lanka
S/2008/259	18 avril 2008	Résolution 1612 (2005)	Népal
S/2008/272	24 avril 2008	Résolution 1612 (2005)	Philippines
S/2008/352	30 mai 2008	Résolution 1612 (2005)	Somalie
S/2008/409	23 juin 2008	S/AC.51/2007/12	Ouganda

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/518	27 août 2007	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/88	7 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/90	11 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/442	7 juillet 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Viet Nam
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

Chapitre 19

La situation en Guinée-Bissau

Séances du Conseil

5762 (19 octobre 2007); 5860 (26 mars 2008); 5925 (25 juin 2008)

(voir aussi le chapitre 32 de la deuxième partie et le chapitre 9 de la cinquième partie)

Consultations plénières

3 et 8 octobre; 12 décembre 2007; 26 et 27 mars; 25 juin; 18 juillet 2008

Déclaration du Président

S/PRST/2007/38

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/576	28 septembre 2007	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)
S/2007/715	6 décembre 2007	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)
S/2008/181	17 mars 2008	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)
S/2008/395	17 juin 2008	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/687	20 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Slovaquie et de l'Afrique du Sud
S/2007/700	28 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/701	3 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/744	11 décembre 2007	Lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/87	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/208	25 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et la Présidente de la formation Guinée-Bissau
S/2008/417	24 juin 2008	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session

Chapitre 20

Protection des civils en période de conflit armé

Séances du Conseil

5781 (20 novembre 2007); 5898 (27 mai 2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2008/18

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/643	28 octobre 2007	Résolutions 1674 (2006) et 1738 (2006)

Communication datée du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2008/335	21 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
------------	-------------	---

Chapitre 21

Armes légères

Séance du Conseil

5881 (30 avril 2008)

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/258	17 avril 2008	S/PRST/2007/24

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/638	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Cameroun
S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/773	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Slovaquie
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/360	29 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola

Chapitre 22

Les femmes et la paix et la sécurité

Séances du Conseil

5766 (23 octobre 2007); 5916 (19 juin 2008)

Résolution adoptée

1820 (2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2007/40

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/567	12 septembre 2007	S/PRST/2005/52 et S/PRST/2006/42

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/598	8 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Ghana
S/2007/607	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2008/270	18 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche
S/2008/364	4 juin 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2008/402	16 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 23

Exposé du Président de la Cour internationale de Justice

Séance du Conseil

5775 (2 novembre 2007)

Communiqué officiel

S/PV.5775

Chapitre 24

Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Réunions du Conseil

5794 (7 décembre 2007); 5906 (9 juin 2008)

(voir aussi le chapitre 2 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5794; S/PV.5906

B. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (FNUOD)

Réunions du Conseil

5797 (11 décembre 2007); 5918 (23 juin 2008)

(voir aussi le chapitre 1.B.1 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5797; S/PV.5918

C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Réunion du Conseil

5731 (16 août 2007)

(voir aussi le chapitre 1.B.2 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5557

D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Réunions du Conseil

5770 (26 octobre 2007); 5870 (21 avril 2008)

(voir aussi le chapitre 3 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5770; S/PV.5870

E. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Réunions du Conseil

5756 (11 octobre 2007); 5865 (14 avril 2008)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5756; S/PV.5865

F. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Réunion du Conseil

5787 (29 novembre 2007)

(voir aussi le chapitre 16 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5787

G. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Réunion du Conseil

5826 (25 janvier 2008)

(voir aussi le chapitre 17 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5826

H. Mission des Nations Unies au Libéria

Réunion du Conseil

5737 (6 septembre 2007)

(voir aussi le chapitre 5 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5737

I. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Réunions du Conseil

5819 (14 janvier 2008); 5943 (24 juillet 2008)

(voir aussi le chapitre 27 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5819; S/PV.5943

J. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Réunion du Conseil

5755 (10 octobre 2007)

(voir aussi le chapitre 11 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5755

K. Mission des Nations Unies au Soudan

Réunions du Conseil

5771 (29 octobre 2007); 5875 (24 avril 2008)

(voir aussi le chapitre 31 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5771; S/PV.5875

L. Opération hybride UA/ONU au Darfour

Réunion du Conseil

5934 (16 juillet 2008)

(voir aussi le chapitre 31 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5934

Chapitre 25

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Réunion du Conseil

5751 (28 septembre 2007)

Chapitre 26

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Réunions du Conseil

5738 (7 septembre 2007); 5754 (5 octobre 2007); 5764 (22 octobre 2007); 5795 (10 décembre 2007); 5798 (11 décembre 2007); 5816 (27 décembre 2007); 5855 (19 mars 2008); 5856 (20 mars 2008); 5903 (2 juin 2008); 5928 (30 juin 2008)

(voir aussi les chapitres 29 et 30 de la deuxième partie)

Consultations plénières

7 septembre; 5 et 10 octobre; 7, 11 et 27 décembre 2007; 17 mars; 24 avril; 27 et 30 juin 2008

Résolutions adoptées

1787 (2007); 1805 (2008); 1822 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2007/32; S/PRST/2007/36; S/PRST/2007/39; S/PRST/2007/45;
S/PRST/2007/50; S/PRST/2008/19

Rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/677	15 novembre 2007	Résolution 1735 (2006)
S/2008/324	13 mai 2008	Résolution 1735 (2006)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/577	29 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/573	18 septembre 2007	Rapport complémentaire du Cap-Vert
S/2007/583	19 septembre 2007	Rapport complémentaire du Ghana
S/2007/578	28 septembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

**Menaces contre la paix et la sécurité internationales
résultant d'actes de terrorisme**

S/2007/602	4 octobre 2007	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2007/616	17 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tadjikistan
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/664	8 novembre 2007	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2007/677	15 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2007/675	19 novembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2007/746	14 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Botswana
S/2007/772	19 décembre 2007	Rapport additionnel du Bahreïn et rapport établi en application de la résolution 1624 (2005)
S/2007/775	26 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)
S/2007/773	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Slovaquie
S/2008/16	8 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2008/25	8 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2008/29	18 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/58	30 janvier 2008	Quatrième rapport de la République démocratique du Congo
S/2008/59	30 janvier 2008	Cinquième rapport de la République démocratique du Congo et rapport établi en application de la résolution 1624 (2005)
S/2008/76	5 février 2008	Premier rapport du Monténégro
S/2008/194	6 février 2008	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2008/77	7 février 2008	Rapport établi par le Nigéria en application de la résolution 1624 (2005)
S/2008/80	7 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2008/115	20 février 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/133	27 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/121	17 mars 2008	Quatrième rapport du Niger
S/2008/187	20 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2008/279	23 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/314	1 ^{er} mai 2008	Rapport établi par l'Équateur en application de la résolution 1624 (2005)
S/2008/315 et Corr.1	8 mai 2008	Quatrième rapport du Sénégal
S/2008/320	12 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Iraq et du Koweït
S/2008/324	13 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2008/336	16 mai 2008	Cinquième rapport du Rwanda

**Menaces contre la paix et la sécurité internationales
résultant d'actes de terrorisme**

S/2008/337	16 mai 2008	Rapport établi par le Kazakhstan en application de la résolution 1624 (2005)
S/2008/358	30 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/359	30 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/366	4 juin 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/379	10 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2008/386	11 juin 2008	Rapport établi par le Costa Rica en application de la résolution 1624 (2005)
S/2008/408	18 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2008/428	23 juin 2008	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse
S/2008/431	30 juin 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2008/385	1 ^{er} juillet 2008	Rapport établi par la Jamaïque en application de la résolution 1624 (2005)
S/2008/441	7 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/471	18 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Chapitre 27

La situation en Côte d'Ivoire

Réunions du Conseil

5765 (22 octobre 2007); 5772 (29 octobre 2007); 5820 (15 janvier 2008); 5880 (29 avril 2008); 5945 (29 juillet 2008)

(voir aussi les chapitres 18, 24.I et 28 de la deuxième partie et le chapitre 9 de la cinquième partie)

Consultations plénières

22, 25 et 29 octobre 2007; 14 janvier; 29 avril; 18 et 24 juillet 2008

Résolutions adoptées

1782 (2007); 1795 (2008); 1826 (2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2008/11

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1528 (2004)	Création
Résolution 1795 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 30 juillet 2008
Résolution 1826 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2009

Rapports du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/611	17 octobre 2007	Résolution 1761 (2007)
S/2008/235	9 avril 2008	Résolution 1782 (2007)

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2008/460	15 juillet 2008	Mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/593	1 ^{er} octobre 2007	Résolution 1765 (2007)
S/2008/1	2 janvier 2008	Résolution 1765 (2007)

S/2008/250	15 avril 2008	Résolution 1795 (2008)
S/2008/451	10 juillet 2008	Résolution 1795 (2008)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/611	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2007/622	17 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/623	19 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/688	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/734	12 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Grèce
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/764	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/235	9 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/366	4 juin 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/417	24 juin 2008	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

Chapitre 28

Mission du Conseil de sécurité

Réunions du Conseil

5791 (6 décembre 2007); 5801 (13 décembre 2007); 5915 (18 juin 2008)

Consultations plénières

11 octobre 2007; 17 mars; 24 avril 2008

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2007/711	6 décembre 2007	Mission au Timor-Leste, du 24 au 30 novembre 2007
S/2008/460	15 juillet 2008	Mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

Communications reçues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

S/2007/647	31 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/373	9 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Chapitre 29

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

5779 (14 novembre 2007); 5806 (17 décembre 2007); 5886 (6 mai 2008)

(voir aussi les chapitres 26 et 30 de la deuxième partie)

Chapitre 30

Non-prolifération des armes de destruction massive*

Réunion du Conseil

5877 (25 avril 2008)

(voir aussi les chapitres 26 et 29 de la deuxième partie et le chapitre 3 de la cinquième partie)

Consultations plénières

15 et 25 avril 2008

Résolution adoptée

1810 (2008)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

S/2007/602	4 octobre 2007	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2007/638	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Cameroun
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/664	8 novembre 2007	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2007/746	14 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Botswana
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/360	29 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2008/493	8 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

* La résolution 1540 (2004) a été adoptée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Chapitre 31

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Séances du Conseil

5750 (28 septembre 2007); 5752 (2 octobre 2007); 5768 (24 octobre 2007); 5774 (31 octobre 2007); 5784 (27 novembre 2007); 5789 (5 décembre 2007); 5817 (9 janvier 2008); 5818 (11 janvier 2008); 5832 (8 février 2008); 5840 (19 février 2008); 5849 (11 mars 2008); 5872 (22 avril 2008); 5882 (30 avril 2008); 5891 (13 mai 2008); 5892 (14 mai 2008); 5905 (5 juin 2008); 5912 (16 juin 2008); 5922 (24 juin 2008); 5923 (24 juin 2008); 5935 (16 juillet 2008); 5947 (31 juillet 2008)

(voir aussi les chapitres 15, 18, 24.K, 24.L, 28 et 39 de la deuxième partie)

Consultations plénières

9 août; 7, 10 et 12 septembre; 1^{er}, 2, 24, 29 et 31 octobre; 14 et 27 novembre; 6, 7 et 13 décembre 2007; 7, 9, 11 et 18 janvier; 5, 13 et 19 février; 11 et 13 mars; 9, 22 et 24 avril; 12 et 14 mai; 9, 12 et 16 juin; 9, 11, 16, 28 et 31 juillet 2008

Résolutions adoptées

1779 (2007); 1784 (2007); 1812 (2008); 1828 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2007/35; S/PRST/2007/41; S/PRST/2008/1; S/PRST/2008/15;
S/PRST/2008/21; S/PRST/2008/24; S/PRST/2008/27

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies au Soudan

Résolution 1590 (2005)	Création
Résolution 1784 (2007)	Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2008
Résolution 1812 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2009

Opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD)

Résolution 1769 (2007)	Création
Résolution 1828 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2009

Rapport du Groupe d'experts sur le Soudan

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/584	2 octobre 2007	Résolution 1713 (2006)

Rapport des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2008/460	15 juillet 2008	Mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/500	20 août 2007	Résolution 1590 (2005)
S/2007/517 et Corr.1	30 août 2007	Résolution 1769 (2007)
S/2007/596	8 octobre 2007	Résolution 1769 (2007)
S/2007/624	23 octobre 2007	Résolution 1590 (2005)
S/2007/653	5 novembre 2007	Résolution 1769 (2007)
S/2007/759 et Corr.1	24 décembre 2007	Résolution 1769 (2007)
S/2008/64	31 janvier 2008	Résolution 1590 (2005)
S/2008/98	14 février 2008	Résolution 1769 (2007)
S/2008/196	25 mars 2008	Résolution 1769 (2007)
S/2008/249	14 avril 2008	Résolution 1769 (2007)
S/2008/267	22 avril 2008	Résolutions 1590 (2005) et 1784 (2007)
S/2008/304	9 mai 2008	Résolution 1769 (2007)
S/2008/400	17 juin 2008	Résolution 1769 (2007)
S/2008/443	7 juillet 2008	Résolution 1769 (2007)
S/2008/485	23 juillet 2008	Résolution 1590 (2005)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan *
S/2007/521	30 août 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan
S/2007/530	30 août 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

S/2007/531	3 septembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/532	7 septembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/584	2 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2007/638	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Cameroun
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/687	20 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Slovaquie et de l'Afrique du Sud
S/2007/719	21 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/706	30 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/713	6 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/720	6 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/730	12 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Belgique
S/2007/774	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2007/779	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/20	9 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/21	15 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/48	28 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/130	1 ^{er} février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/125	22 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2008/207	19 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/212 et Corr.1	27 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/217	28 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/216	31 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/255	14 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/305	5 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/308	7 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/325	11 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/332	15 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/339	20 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/392	22 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/340	23 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/360	29 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/373	9 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/414	23 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/438	30 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

S/2008/439	3 juillet 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2008/465	14 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de l'Union africaine
S/2008/481	21 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de l'Union africaine
S/2008/483	22 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2008/488	24 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/505	25 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/500	29 juillet 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Chapitre 32

Consolidation de la paix après les conflits

Séances du Conseil

5761 (17 octobre 2007); 5895 (20 mai 2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2008/16

Communications reçues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

S/2007/617	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2007/618	17 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/755	10 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2007/744	11 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2007/756	12 décembre 2007	Lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/87	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/84 et Corr.1	3 janvier 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/192	20 mars 2008	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Burundi de la Commission

Consolidation de la paix après les conflits

S/2008/208	25 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et la Présidente de la formation Guinée-Bissau
S/2008/270	18 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche
S/2008/291	2 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2008/383	30 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/419	17 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/416	20 juin 2008	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/422	23 juin 2008	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Conseil économique et social par la Présidente par intérim de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la configuration au Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/417	24 juin 2008	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session

Chapitre 33

La situation concernant l'Iraq

Séances du Conseil

5729 (10 août 2007); 5763 (19 octobre 2007); 5808 (18 décembre 2007); 5823 (21 janvier 2008); 5878 (28 avril 2008); 5910 (13 juin 2008)

(voir également partie V, chapitre 2)

Consultations plénières

7, 9 et 16 août; 18 décembre 2007

Résolutions adoptées

1770 (2007); 1790 (2007)

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution 1500 (2003) Créée

Résolution 1770 (2007) Mandat prorogé jusqu'au 10 août 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/568	27 septembre 2007	Résolution 1762 (2007)
S/2007/608	15 octobre 2007	Résolution 1770 (2007)
S/2008/19	14 janvier 2008	Résolution 1770 (2007)
S/2008/266	22 avril 2008	Résolution 1770 (2007)
S/2008/372	9 juin 2008	Résolution 1762 (2007) et S/2007/680
S/2008/495	28 juillet 2008	Résolution 1770 (2007)

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétariat par le représentant du Pakistan*
S/2007/481	9 août 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq
S/2007/533	4 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/534	7 septembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

* Distribuée après la publication du rapport annuel précédent du Conseil de sécurité (portant sur la période allant du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007).

La situation concernant l'Iraq

S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/661	8 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/672	9 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Iraq et de la Turquie
S/2007/680	21 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2007/725	7 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/41	23 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/109	14 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2008/140	29 février 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/175	11 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/296	23 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/280	28 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la république islamique d'Iran
S/2008/321	8 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/318	9 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/320	12 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Iraq et du Koweït
S/2008/369	13 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2008/341	23 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/350	29 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2008/380	10 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/391	13 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/423	27 juin 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2008/492	25 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/521	25 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Costa Rica

Chapitre 34

Non-prolifération

Séances du Conseil

5743 (19 septembre 2007); 5807 (18 décembre 2007); 5848 (3 mars 2008); 5853 (17 mars 2008); 5909^c (13 juin 2008)

Consultations plénières

28 février; 3 mars 2008

Résolution adoptée

1809 (2008)

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/636	18 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2007/650	31 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2007/692	30 novembre 2007	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2007/765	12 décembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2007/780	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2008/117	19 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/116	22 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/138	27 février 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/147	3 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

* Distribuée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (portant sur la période allant du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(couvrant la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008)**

S/2008/190	17 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/203	24 mars 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/288	30 avril 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/338	27 mai 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/358	30 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/366	4 juin 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/377	6 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/393	16 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2008/397	17 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/482	22 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

Chapitre 35

La situation au Myanmar

Séances du Conseil

5753 (5 octobre 2007); 5757 (11 octobre 2007); 5777 (13 novembre 2007); 5854 (18 mars 2008); 5885 (2 mai 2008)

(voir également partie II, chapitre 18)

Consultations plénières

20 et 26 septembre; 5, 10 et 11 octobre; 14 novembre 2007; 17 janvier; 18 mars; 28 avril; 2 et 12 mai; 15 et 24 juillet 2008

Déclarations du Président

S/PRST/2007/37; S/PRST/2008/13

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/590	3 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2007/591	5 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Japon
S/2008/289	2 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Myanmar
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

* Distribuée après la publication du rapport annuel du Conseil de sécurité (portant sur la période allant du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007).

Chapitre 36

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général*

Séances de Conseil

5825 (23 janvier 2008); 5938 (18 juillet 2008); 5941 (23 juillet 2008)

(voir également partie II, chapitre 18)

Consultations plénières

16 août; 9 et 25 octobre 2007; 18 janvier; 27 mars; 21 avril; 22 mai; 21 juillet 2008

Résolutions adoptées

1796 (2008); 1825 (2008)

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Mission des Nations Unies au Népal

Résolution 1740 (2007)	Créée
Résolution 1796 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 23 juillet 2008
Résolution 1825 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 23 janvier 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/612	18 octobre 2007	Résolution 1740 (2007)
S/2008/5	3 janvier 2008	Résolution 1740 (2007)
S/2008/313	12 mai 2008	Résolution 1796 (2008)
S/2008/454	10 juillet 2008	Résolution 1796 (2008)

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/789	27 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2008/476	22 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

* S/2006/920.

Chapitre 37

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : rôle du Conseil de sécurité au service de l'appui de la réforme du secteur de la sécurité

Séances du Conseil

5889 (12 mai 2008); 5890 (12 mai 2008)

(voir également partie II, chapitre 38)

Consultations plénières

12 mai 2008

Déclaration du Président

S/PRST/2008/14

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/39	23 janvier 2008	S/PRST/2007/3

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/687	20 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Slovaquie et de l'Afrique du Sud
S/2007/773	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Slovaquie

Chapitre 38

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Séance du Conseil

5735 (28 août 2007)

(voir également partie II, chapitre 37)

Déclaration du Président

S/PRST/2007/31

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/496	14 août 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo

Chapitre 39

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Séances du Conseil

5734 (27 août 2007); 5748 (25 septembre 2007); 5830 (4 février 2008); 5913 (16 juin 2008)

(voir également partie II, chapitres 28 et 31, et partie V, chapitre 8)

Consultations plénières

21 et 27 août; 19 septembre; 11 et 12 décembre 2007; 7 janvier; 3, 4, 5 et 13 février; 9 avril; 16 juin; 15 juillet 2008

Résolution adoptée

1778 (2007)

Déclarations du Président

S/PRST/2007/30; S/PRST/2008/3; S/PRST/2008/22

Opérations de maintien de la paix créées, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Résolution 1778 (2007) Créée

Rapport des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2008/460	15 juillet 2008	Mission à Djibouti (sur la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2007/488	10 août 2007	Résolution 1706 (2006)
S/2007/739	17 décembre 2007	Résolution 1778 (2007)
S/2008/215	1 ^{er} avril 2008	Résolution 1778 (2007)
S/2007/444	8 juillet 2008	Résolution 1778 (2007)

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/656	30 mai 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan*
S/2007/540	11 septembre 2007	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Tchad
S/2007/551	18 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République centrafricaine
S/2007/560	21 septembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Portugal
S/2007/638	11 octobre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Cameroun
S/2007/730	12 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Belgique
S/2008/20	9 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/21	15 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/52	25 janvier 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/53	29 janvier 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/69	3 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/75	5 février 2008	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Tchad
S/2008/125	22 février 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2008/139	4 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République-Unie de Tanzanie
S/2008/160	5 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/207	19 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/193	21 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/212 et Corr.1	27 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

* Distribuée après publication du rapport annuel précédent du Conseil de sécurité (portant sur la période allant du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007).

**La situation au Tchad, en République
centrafricaine et dans la sous-région**

S/2008/217	28 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/216	31 mars 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/222	1 ^{er} avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/255	14 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/305	5 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/308	7 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/325	11 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/332	15 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/360	29 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Angola
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/383	30 mai 2008	Lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/373	9 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/398	17 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2008/419	17 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/455	11 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France

Chapitre 40

Paix et sécurité en Afrique

A. Questions générales

Séances du Conseil

5748 (25 septembre 2007); 5868 (16 avril 2008)

(voir également partie II, chapitre 41)

Consultations plénières

11 et 14 avril 2008

Résolution adoptée

1809 (2008)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/18	14 janvier 2008	S/PRST/2007/31
S/2008/186	7 avril 2008	S/PRST/2007/7

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/552	19 septembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la France
S/2007/674	20 novembre 2007	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2007/687	20 novembre 2007	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Slovaquie et de l'Afrique du Sud
S/2007/771	31 décembre 2007	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/229	8 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2008/263	18 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2008/373	9 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/417	24 juin 2008	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session

B. Kenya

Séance du Conseil

5831 (6 février 2008)

Consultations plénières

29 et 30 janvier; 5, 6 et 25 février; 5 mars 2008

Déclaration du Président

S/PRST/2008/4

C. Djibouti et Érythrée

Séances du Conseil

5908 (12 juin 2008); 5924 (24 juin 2008)

(voir également partie II, chapitre 17)

Consultations plénières

14 mai; 12 juin 2008

Déclaration du Président

S/PRST/2008/20

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2008/294	5 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2008/392	22 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/381	9 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2008/387	11 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2008/446	7 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/463	15 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/468	17 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie

D. Zimbabwe

Séances du Conseil

5919 (23 juin 2008); 5920 (23 juin 2008); 5921 (23 juin 2008); 5929 (8 juillet 2008)
et 5933 (11 juillet 2008)

Consultations plénières

25 et 29 avril; 5, 9, 12, 18, 20, 23 et 27 juin; 3, 8, 24 et 29 juillet 2008

Projet de résolution examiné en séance officielle et non adopté

S/2008/447 (5933^e séance, 11 juillet 2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2008/23

Communiqué officiel

S/PV.5920

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2008/407	18 juin 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Belgique
S/2008/452	10 juillet 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le l'Observateur de l'Union africaine

Chapitre 41

Le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Séance du Conseil

5776 (6 novembre 2007)

(voir également partie II, chapitre 40)

Déclaration du Président

S/PRST/2007/42

Communications datées du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/640	29 octobre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Indonésie
S/2007/773	28 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Slovaquie
S/2007/783	31 décembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Congo
S/2008/229	8 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2008/263	18 avril 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2008/270	18 avril 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche

Chapitre 42

Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Séances du Conseil

5792 (6 décembre 2007); 5845 (25 février 2008)

Partie III

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

Chapitre 1

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Séances du Conseil

5769 (25 octobre 2007)

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/627

25 octobre 2007

Note du Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

Documentation et méthodes de travail et procédures du Conseil de sécurité

Communications reçues du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

S/2007/518	27 août 2007	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2007/635	29 octobre 2007	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2007/674	20 novembre 2007	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2007/749	19 décembre 2007	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2007/770	28 décembre 2007	Lettre datée du 28 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2007/771	31 décembre 2007	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2007/784	31 décembre 2007	Lettre datée du 31 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant Permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2008/2	3 janvier 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/684/ Corr. 1	3 janvier 2008	Lettre datée du 3 janvier 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/33	21 janvier 2008	Lettre datée du 21 janvier 2008, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2008/57	30 janvier 2008	Lettre datée du 30 janvier 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2008/118	15 février 2008	Lettre datée du 15 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2008/119	15 février 2008	Lettre datée du 15 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2008/115	20 février 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/136	27 février 2008	Lettre datée du 27 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Documentation et méthodes de travail
et procédures du Conseil de sécurité**

S/2008/195	20 mars 2008	Lettre datée du 20 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2008/243	10 avril 2008	Lettre datée du 10 avril 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
S/2008/366	4 juin 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/418	20 juin 2008	Lettre datée du 20 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2008/428	23 juin 2008	Lettres identiques datées du 23 juin 2008, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Partie IV

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major

Au cours de la période considérée, le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, a fonctionné sans interruption, conformément à son projet de règlement intérieur. Le Comité a tenu 26 réunions au total et s'est tenu prêt à accomplir les fonctions qui lui sont attribuées aux termes de l'Article 47 de la Charte.

Conformément à la demande faite au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale au paragraphe 178 du document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), le Comité d'état-major a examiné sa composition, son mandat et ses méthodes de travail. Ces discussions se poursuivent.

Partie V

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais n'ayant pas fait l'objet d'un débat lors des réunions du Conseil

Chapitre 1

Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Lettre datée du 30 mai 2007* (S/2007/656), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, la Déclaration d'Islamabad, le Communiqué final et diverses résolutions adoptées à la trente-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Islamabad du 15 au 17 mai 2007.

Lettre datée du 17 août 2007 (S/2007/505), adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièces jointes.

Lettre datée du 8 octobre 2007 (S/2007/615), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 18 octobre 2007 (S/2007/636), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, le texte du Communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 2 octobre 2007.

Lettre datée du 14 janvier 2008 (S/2008/27), adressée au Secrétaire général par le Représentant

permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 7 février 2008 (S/2008/82), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 12 février 2008 (S/2008/95), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 3 mars 2008 (S/2008/151), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 5 mars 2008 (S/2008/163), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 19 mars 2008 (S/2008/191), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 7 avril 2008 (S/2008/227), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettres identiques datées du 6 mai 2008, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Chapitre 2

Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 30 mai 2007* (S/2007/656), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2006-31 juillet 2007).

Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, la Déclaration d'Islamabad, le Communiqué final et diverses résolutions adoptées à la trente-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Islamabad du 15 au 17 mai 2007.

Note verbale datée du 30 août 2007 (S/2007/526), adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 14 septembre 2007 (S/2007/579), adressée au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président du Conseil de sécurité.

Lettre datée du 18 octobre 2007 (S/2007/636), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, le texte du Communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 2 octobre 2007.

Lettre datée du 1^{er} novembre 2007 (S/2007/657) adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

Vingt-cinquième rapport présenté par le Secrétaire général, daté du 6 décembre 2007 (S/2007/712) en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999), sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles, et sur la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq.

Lettre datée du 11 mars 2008 (S/2008/205), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, proposant de prélever sur les réserves opérationnelles et le solde des fonds du compte séquestre qui sont réservés aux dépenses d'administration ou de fonctionnement, un montant de 900 000 dollars afin de poursuivre, pendant une période de quatre ans, qui irait du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011, les activités du Coordonnateur de

haut niveau concernant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles, et sur la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq.

Lettre datée du 26 mars 2008 (S/2008/206), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant qu'en réponse à sa lettre du 11 mars 2008 (S/2008/205), les membres du Conseil ont décidé de prélever 225 000 dollars sur les réserves opérationnelles et le solde des fonds du compte séquestre qui sont réservés aux dépenses d'administration et de fonctionnement pour financer la poursuite des activités du Coordonnateur de haut niveau pendant la période de 12 mois qui suivra la date de la nomination du nouveau Coordonnateur et qu'ils demandent que leur soit soumis, 12 mois après la nomination de celui-ci, un rapport de synthèse.

Lettre datée du 8 avril 2008 (S/2008/238), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, informant le Conseil de la nomination de Gennady P. Tarasov (Fédération de Russie) au poste de coordonnateur de haut niveau, en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999).

Lettre datée du 10 avril 2008 (S/2008/265), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

Lettre datée du 11 avril 2008 (S/2008/239), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre du 8 avril 2008 (S/2008/238) a été portée à l'attention des membres du Conseil qui en ont pris note.

Lettre datée du 23 avril 2008 (S/2008/296), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes, lui transmettant une lettre datée du 15 avril 2008 du Secrétaire général de la Ligue des États arabes et lui joignant, notamment, les résolutions et la Déclaration de Damas adoptées par le Conseil de la Ligue des États arabes lors de la vingtième session du sommet tenu à Damas les 29 et 30 mars 2008.

Lettre datée du 12 mai 2008 (S/2008/320), adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Iraq et du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui transmettant,

notamment, le communiqué final de la troisième Conférence élargie des pays voisins de l'Iraq réunissant les ministres des affaires étrangères de ces pays, qui s'est tenue à Koweït le 22 avril 2008.

Vingt-sixième rapport présenté par le Secrétaire général, daté du 19 juin 2008 (S/2008/405) en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999), sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles, et sur la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq.

Chapitre 3 Communications concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité

Lettre datée du 30 mai 2007* (S/2007/656), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, la Déclaration d'Islamabad, le Communiqué final et diverses résolutions adoptées à la trente-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Islamabad du 15 au 17 mai 2007.

Lettre datée du 17 octobre 2007 (S/2007/616), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui transmettant le texte de la Déclaration de Bichkek adoptée à la réunion du Conseil des chefs d'État des États de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenue le 16 août 2007.

Lettre datée du 18 octobre 2007 (S/2007/636), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, le texte du Communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 2 octobre 2007.

Lettre datée du 31 décembre 2007 (S/2007/783), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir le rapport du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour la période 2006-2007.

Lettre datée du 30 janvier 2008 (S/2008/57), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 18 avril 2008 (S/2008/270), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir le rapport final ainsi que les recommandations de l'Initiative autrichienne 2004-2008 sur le Conseil de sécurité et l'état de droit.

Lettre datée du 6 juin 2008 (S/2008/382), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, et pièce jointe.

Chapitre 4 Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive

Lettre datée du 30 mai 2007* (S/2007/656), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, la Déclaration d'Islamabad, le Communiqué final et diverses résolutions adoptées à la trente-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Islamabad du 15 au 17 mai 2007.

Lettre datée du 17 octobre 2007 (S/2007/616), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui transmettant le texte de la Déclaration de Bichkek adoptée à la réunion du Conseil des chefs d'État des États de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenue le 16 août 2007.

Lettre datée du 18 octobre 2007 (S/2007/636), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de

Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, le texte du Communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 2 octobre 2007.

Lettre datée du 23 avril 2008 (S/2008/296), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes, lui transmettant une lettre datée du 15 avril 2008 du Secrétaire général de la Ligue des États arabes et lui joignant, notamment, les résolutions et la Déclaration de Damas adoptées par le Conseil de la Ligue des États arabes lors de la vingtième session du sommet tenu à Damas les 29 et 30 mars 2008.

Lettres identiques datées du 30 avril 2008 (S/2008/288), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettres identiques datées du 30 avril 2008 (S/2008/297), adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 29 mai 2008 (S/2008/350), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 6 juin 2008 (S/2008/377), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 6 juin 2008 (S/2008/382), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 16 juin 2008 (S/2008/393), adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 8 juillet 2008 (S/2008/449), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, faisant tenir une lettre datée du 1^{er} juillet 2008 que le Ministre des affaires étrangères de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, a adressée au Ministre des affaires étrangères du Japon et Président du Groupe des Huit (G-8).

Chapitre 5

Communications concernant la question indo-pakistanaise

Lettre datée du 30 mai 2007* (S/2007/656), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, la Déclaration d'Islamabad, le Communiqué final et diverses résolutions adoptées à la trente-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Islamabad du 15 au 17 mai 2007.

Lettre datée du 18 octobre 2007 (S/2007/636), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, le texte du Communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 2 octobre 2007.

Chapitre 6

Communications concernant l'Organisation de la Conférence islamique

Lettre datée du 30 mai 2007* (S/2007/656), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, la Déclaration d'Islamabad,

le Communiqué final et diverses résolutions adoptées à la trente-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Islamabad du 15 au 17 mai 2007.

Lettre datée du 18 octobre 2007 (S/2007/636), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir, en sa capacité de Président du Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies à New York, le texte du Communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 2 octobre 2007.

Lettre datée du 29 février 2008 (S/2008/157), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique à New York, lui faisant tenir une déclaration faite le même jour par ce groupe sur l'islamophobie.

Chapitre 7

Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa

Lettre datée du 13 août 2007 (S/2007/493), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 11 septembre 2007 (S/2007/544), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies et lui faisant tenir le texte de la résolution que le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au niveau des ministres des affaires étrangères, à sa cent vingt-huitième session ordinaire, a adopté au Caire le 5 septembre 2007.

Lettre datée du 10 mars 2008 (S/2008/179), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir une résolution adoptée à la cent vingt-neuvième session ordinaire du Conseil de la Ligue des États

arabes, réuni au niveau ministériel le 5 mars 2008 au Caire.

Lettre datée du 31 mars 2008 (S/2008/220), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran.

Lettre datée du 23 avril 2008 (S/2008/296), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes, lui transmettant une lettre datée du 15 avril 2008 du Secrétaire général de la Ligue des États arabes et lui joignant, notamment, les résolutions et la Déclaration de Damas adoptées par le Conseil de la Ligue des États arabes lors de la vingtième session du sommet tenu à Damas les 29 et 30 mars 2008.

Lettre datée du 19 mai 2008 (S/2008/344), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir une résolution adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes à sa session ordinaire tenue au sommet à Damas les 29 et 30 mars 2008.

Chapitre 8

Communications concernant la situation en République centrafricaine

Lettre datée du 27 août 2007 (S/2007/522), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, l'informant de son intention, notamment, de réaffecter Lamine Cissé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, qui sera provisoirement chargé du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

Lettre datée du 31 août 2007 (S/2007/523), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 27 août 2007 (S/2007/522) a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui en ont pris bonne note.

Lettre datée du 18 septembre 2007 (S/2007/551), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 21 septembre 2007 (S/2007/560), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir une lettre datée du 17 septembre 2007 du Secrétaire général et Haut-Représentant du Conseil de l'Union européenne, Javier Solana.

Lettre datée du 11 octobre 2007 (S/2007/638), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui transmettant le rapport de la vingt-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies, chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 3 au 7 septembre 2007 à Yaoundé, République du Cameroun.

Lettre datée du 28 novembre 2007 (S/2007/702), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, recommandant que le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) soit prorogé pour une période supplémentaire d'un an, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Lettre datée du 3 décembre 2007 (S/2007/703), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre du 28 novembre 2007 a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui ont pris note des informations et de la recommandation qui y figuraient.

Rapport du Secrétaire général, daté du 5 décembre 2007 (S/2007/697), sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, comme suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25).

Lettre datée du 22 février 2008 (S/2008/125), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant, étant donné que ce pays assure la présidence de l'Initiative de la région des Grands Lacs, la déclaration faite par la Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à l'occasion du premier anniversaire de la signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Lettre datée du 29 mai 2008 (S/2008/360), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de la vingt-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 13 au 15 mai 2008 à Luanda, dans la République d'Angola.

Lettre datée du 30 mai 2008 (S/2008/383), adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité.

Lettre datée du 17 juin 2008 (S/2008/419), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix.

Rapport du Secrétaire général, daté du 23 juin 2008 (S/2008/410) sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays, comme suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25).

Lettre datée du 23 juin 2008 (S/2008/414), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, lui faisant tenir le rapport et les recommandations du Médiateur en chef du processus de paix entre le Gouvernement de la République de l'Ouganda et l'Armée de résistance du Seigneur, dont le texte a été communiqué au Secrétaire général par son Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur.

Rapport daté du 24 juin 2008 (S/2008/417) de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session, qui s'est tenue du 23 juin 2007 au 22 juin 2008, en application des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) et 1646 (2005) du Conseil de sécurité.

Chapitre 9

Communications concernant le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest

Lettre datée du 27 août 2007 (S/2007/522), adressée au Président du Conseil de sécurité par le

Secrétaire général, l'informant de son intention, notamment, de réaffecter Lamine Cissé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, qui sera provisoirement chargé du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

Lettre datée du 31 août 2007 (S/2007/523), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 27 août 2007 (S/2007/522) a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui en ont pris bonne note.

Lettre datée du 28 novembre 2007 (S/2007/753), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, résumant les activités du BNUAO, et recommandant que le mandat du BNUAO, dont les attributions et activités seraient révisées comme indiqué dans l'annexe, soit prorogé pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, un examen à mi-parcours devant être effectué en 2009.

Lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre du 28 novembre 2007 (S/2007/753) a été portée à l'attention des membres du Conseil et qu'ils souscrivent à sa recommandation de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour une période supplémentaire de trois ans allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, et lui demandent de faire rapport au Conseil tous les six mois sur la façon dont le Bureau s'acquitte de son mandat révisé; ils l'invitent à envisager activement de demander aux États Membres des contributions directes pour compléter les ressources allouées par l'ONU.

Lettre datée du 21 février 2008 (S/2008/127), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, l'informant de son intention de nommer Saïd Djinnit (Algérie) en tant que son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau.

Lettre datée du 26 février 2008 (S/2008/128), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre du 21 février 2008 (S/2008/127) a été portée à l'attention

des membres du Conseil de sécurité, qui en ont pris note.

Rapport daté du 30 juin 2008 (S/2008/426) du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, comme suite à la lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité.

Chapitre 10

Communications concernant le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger

Lettre datée du 31 août 2007 (S/2007/721), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, l'informant de son intention de demander que le poste de M. Francis Deng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives, soit reclassé au niveau de secrétaire général adjoint, et l'informant de son intention de nommer M. Edward Luck en tant que son Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, qui aura le grade de sous-secrétaire général et s'acquittera de ces fonctions à temps partiel.

Lettre datée du 7 décembre 2007 (S/2007/722), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre du 31 août 2007 (S/2007/721) a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité et qu'ils prennent note de son intention de nommer Edward Luck comme Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. Ils souhaiteraient recevoir un descriptif du nouveau mandat ainsi qu'un complément d'information sur les incidences du remplacement de l'intitulé du poste de M. Deng.

Chapitre 11

Communications concernant le Mali

Lettre datée du 18 septembre 2007 (S/2007/569), adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 20 septembre 2007 (S/2007/570), adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Chapitre 12

Communications concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine

Lettre datée du 4 octobre 2007 (S/2007/592), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 17 octobre 2007 (S/2007/621), adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 23 avril 2008 (S/2008/290), adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 23 mai 2008 (S/2008/346), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Chapitre 13

Communications concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Lettre datée du 11 octobre 2007 (S/2007/638), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui transmettant le rapport de la vingt-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies, chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 3 au 7 septembre 2007 à Yaoundé, République du Cameroun.

Lettre datée du 29 mai 2008 (S/2008/360), adressée au Secrétaire général par le Représentant

permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de la vingt-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 13 au 15 mai 2008 à Luanda, dans la République d'Angola.

Chapitre 14

Communication concernant l'Organisation de Shanghai pour la coopération

Lettre datée du 17 octobre 2007 (S/2007/616), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui transmettant le texte de la Déclaration de Bichkek adoptée à la réunion du Conseil des chefs d'État des États de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenue le 16 août 2007.

Chapitre 15

Communications reçues de Bahreïn

Lettre datée du 31 octobre 2007 (S/2007/648), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Lettre datée du 10 décembre 2007 (S/2007/726), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Chapitre 16

Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique

Lettre datée du 31 octobre 2007 (S/2007/650), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettres identiques datées du 30 avril 2008 (S/2008/288), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la

République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Chapitre 17

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

Lettre datée du 28 novembre 2007 (S/2007/753), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, résumant les activités du BNUAO, et recommandant que le mandat du BNUAO, dont les attributions et activités seraient révisées comme indiqué dans l'annexe, soit prorogé pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, un examen à mi-parcours devant être effectué en 2009.

Lettre datée du 30 novembre 2007 (S/2007/695), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, informant le Conseil des résultats obtenus et des activités menées récemment par la Commission mixte Cameroun-Nigéria ainsi que de son intention de demander des ressources supplémentaires, à prélever sur le budget ordinaire.

Lettre datée du 5 décembre 2007 (S/2007/710), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant qu'il a porté à l'attention des membres du Conseil de sécurité sa lettre datée du 30 novembre 2007 (S/2007/695), que les membres du Conseil en ont pris note ainsi que des précisions qu'il donne dans sa lettre; et qu'ils engagent les membres de la Commission mixte Cameroun-Nigéria à faire appel au concours de donateurs internationaux pour recueillir de nouvelles contributions volontaires.

Lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre du 28 novembre 2007 (S/2007/753) a été portée à l'attention des membres du Conseil et qu'ils souscrivent à sa recommandation de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour une période supplémentaire de trois ans allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, et lui demandent de faire rapport au Conseil tous les six mois sur la façon dont le Bureau s'acquitte de son mandat révisé; ils l'invitent à envisager activement de demander aux États Membres des contributions

directes pour compléter les ressources allouées par l'ONU.

Rapport daté du 30 juin 2008 (S/2008/426) du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, comme suite à la lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité.

Chapitre 18

Questions d'ordre général relatives aux sanctions

Lettre datée du 12 décembre 2007 (S/2007/734), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport du colloque sur l'amélioration de l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité, tenu au Siège de l'Organisation le 30 avril 2007.

Lettre datée du 18 avril 2008 (S/2008/270), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir le rapport final de l'Initiative autrichienne 2004-2008 sur le Conseil de sécurité et l'état de droit.

Lettrés identiques datées du 23 juin 2008 (S/2008/428), adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Chapitre 19

Communications concernant la non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

Lettre datée du 31 décembre 2007 (S/2007/778), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), lui faisant tenir le rapport du Comité du Conseil de sécurité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Lettre datée du 30 mai 2008 (S/2008/358), adressée au Secrétaire général par le Représentant

permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir le texte du communiqué publié à l'issue de la huitième réunion des Ministres des affaires étrangères de la Russie, de l'Inde et de la République populaire de Chine, qui s'est tenue à Ekaterinenbourg (Fédération de Russie) les 14 et 15 mai 2008.

Lettre datée du 3 juillet 2008 (S/2008/435), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Chapitre 20

Communication concernant le Forum des îles du Pacifique

Note verbale datée du 6 février 2008 (S/2008/194), adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui transmettant, en sa qualité de Président en exercice du Forum des îles du Pacifique, le texte du communiqué du trente-huitième Forum des îles du Pacifique, tenu à Nuku'alofa (Tonga), les 16 et 17 octobre 2007.

Chapitre 21

Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël

Lettres identiques datées du 19 février 2008 (S/2008/110), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettres identiques datées du 19 février 2008 (S/2008/117), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 25 février 2008 (S/2008/131), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 7 avril 2008 (S/2008/228), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettres identiques datées du 9 avril 2008 (S/2008/240), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 6 juin 2008 (S/2008/377), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 7 juillet 2008 (S/2008/448), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Chapitre 22

Communications concernant les relations entre la Colombie et l'Équateur

Lettre datée du 3 mars 2008 (S/2008/146), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettres identiques datées du 13 mars 2008 (S/2008/177), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Chapitre 23

Communications concernant le Mouvement des pays non alignés

Lettre datée du 24 mars 2008 (S/2008/199), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, lui faisant tenir le texte de la déclaration sur l'imposition de sanctions unilatérales à la République du Bélarus, adoptée par le Bureau de coordination le 20 mars 2008.

Lettre datée du 8 juillet 2008 (S/2008/449), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, faisant tenir une lettre datée du 1^{er} juillet 2008 que le Ministre des affaires étrangères de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, a adressée au Ministre des affaires étrangères du Japon et Président du Groupe des Huit (G-8).

Chapitre 24

Communication concernant la justice et l'état de droit

Lettre datée du 18 avril 2008 (S/2008/270), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir le rapport final ainsi que les recommandations de l'Initiative autrichienne 2004-2008 sur le Conseil de sécurité et l'état de droit.

Chapitre 25

Communications concernant la Ligue des États arabes

Lettre datée du 23 avril 2008 (S/2008/296), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes, lui transmettant une lettre datée du 15 avril 2008 du Secrétaire général de la Ligue des États arabes et lui joignant, notamment, les résolutions et la Déclaration de Damas adoptées par le Conseil de la Ligue des États arabes lors de la vingtième session du sommet tenu à Damas les 29 et 30 mars 2008.

Chapitre 26

Communication concernant le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Lettre datée du 28 avril 2008 (S/2008/285), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, l'informant de sa décision de nommer Miroslav Jenča (Slovaquie) Représentant spécial et chef du Centre régional des Nations Unies

pour la diplomatie préventive en Asie centrale, à Achgabat.

Lettre datée du 30 avril 2008 (S/2008/286), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 28 avril 2008 (S/2008/285) a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui en ont pris bonne note.

Chapitre 27

Communications de la Fédération de Russie

Lettre datée du 30 mai 2008 (S/2008/358), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir le texte du communiqué publié à l'issue de la huitième réunion des Ministres des affaires étrangères de la Russie, de l'Inde et de la République populaire de Chine, qui s'est tenue à Ekaterinenbourg (Fédération de Russie) les 14 et 15 mai 2008.

Lettre datée du 30 mai 2008 (S/2008/359), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui faisant tenir le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde et de la Chine, qui s'est tenue à Ekaterinenbourg (Fédération de Russie), le 16 mai 2008.

Lettre datée du 6 juin 2008 (S/2008/382), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Chapitre 28

Communication de l'Ukraine

Lettres identiques datées du 7 juin 2008 (S/2008/388), adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Chapitre 29

Communication concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique

Lettre datée du 3 juillet 2008 (S/2008/435), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièce jointe.

Chapitre 30

Communications concernant les relations entre le Cambodge et la Thaïlande

Lettre datée du 18 juillet 2008 (S/2008/470), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 21 juillet 2008 (S/2008/474), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièces jointes.

Lettre datée du 21 juillet 2008 (S/2008/475), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 22 juillet 2008 (S/2008/478), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, et pièces jointes.

Lettre datée du 25 juillet 2008 (S/2008/490), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 28 juillet 2008 (S/2008/494), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 28 juillet 2008 (S/2008/498), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Partie VI

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Chapitre 1

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Créée par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, la Commission d'indemnisation des Nations Unies est chargée d'examiner des réclamations et de verser des indemnités en réparation de pertes subies en conséquence directe de l'invasion et de l'occupation illégales du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Les réclamations qui ont été reconnues fondées donnent droit au versement d'indemnités prélevées sur le Fonds d'indemnisation des Nations Unies, qui est alimenté par un pourcentage du revenu des exportations de pétrole et de produits pétroliers irakiens. Initialement fixé à 30 % en application de la résolution 705 (1991) du Conseil de sécurité, ce taux est actuellement de 5 %, conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil qui établit que 5 % de l'ensemble des produits de toutes les ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel irakiens seront versés au Fonds d'indemnisation.

Au cours de la période considérée, le Conseil d'administration de la Commission a tenu deux sessions ordinaires (soixante-quatrième et soixante-cinquième) et un certain nombre de séances officieuses, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission, y compris le versement d'indemnités aux requérants dont la réclamation a abouti, et le suivi de projets relatifs à l'environnement financés par des indemnités versées au titre de réclamations de la catégorie F4.

Depuis l'achèvement de la phase de traitement des réclamations, en juin 2005, la Commission, secondée par un secrétariat restreint, a concentré ses travaux sur le versement des indemnités dues aux bénéficiaires, l'archivage de ses dossiers et le programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement, qui a été établi par le Conseil d'administration dans sa décision 258 adoptée à sa cinquante-huitième session, en 2005, pour suivre la gestion technique et financière de divers projets relatifs à l'environnement. À cet égard, le secrétariat

de la Commission a poursuivi sa collaboration avec les gouvernements requérants participants (Arabie saoudite, Jordanie, Koweït et République islamique d'Iran) et le Gouvernement irakien pour faire en sorte que la décision 258 soit intégralement et correctement appliquée. En outre, les gouvernements requérants ont commencé à soumettre divers rapports au Conseil d'administration en application de ladite décision, et les étapes préliminaires de mise en œuvre des projets soumis au programme de suivi sont bien entamées.

À compter du second semestre de 2007, le secrétariat a été réduit, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa cinquante-huitième session de maintenir le Fonds d'indemnisation sous le contrôle du Conseil d'administration, avec l'appui d'un secrétariat restreint.

Pendant la période considérée, la Commission a mis à la disposition des gouvernements un montant total de 2 858 840 301 dollars à verser aux réclamants dont la réclamation avait abouti. Ces versements ont été effectués conformément à la décision 256, adoptée par le Conseil d'administration à sa cinquante-huitième session, concernant le mécanisme de règlement et la priorité de paiement des indemnités restant dues. En application de cette décision, les requérants qui doivent encore percevoir un montant supérieur à 500 millions de dollars reçoivent un montant maximum de 2 millions de dollars par trimestre, tandis que les requérants qui doivent encore percevoir un montant inférieur à 500 millions de dollars et ceux qui doivent percevoir des indemnités au titre de réclamations de la catégorie F4 (remise en état de l'environnement), reçoivent des séries de versements de 2 millions de dollars, jusqu'à épuisement des fonds disponibles dans le Fonds d'indemnisation. À l'heure actuelle, 16 indemnités restent à verser.

La Commission a fixé à 52 383 356 715 dollars le montant total de l'indemnisation à verser aux particuliers, sociétés et gouvernements requérants. Au 31 juillet 2007, la Commission avait mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales un montant de 25 373 584 246 dollars pour indemniser les requérants dont la réclamation avait abouti.

Chapitre 2

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Le Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie est chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie aux termes de la résolution 733 (1992), modifiée ultérieurement par les résolutions 1356 (2001) et 1425 (2002). Par sa résolution 1744 (2007), le Conseil a adopté des dérogations à l'embargo sur les armes qui n'est plus applicable aux livraisons d'armes et d'équipement militaire, ni à la formation et à l'assistance techniques visant uniquement à appuyer la mission de l'Union africaine en Somalie, afin d'aider à la mise en place d'institutions de sécurité, conformément au processus politique, au cas par cas, et en l'absence d'une décision négative du Comité dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la réception d'une notification préalable des États offrant des fournitures et une assistance technique.

En 2007, Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud) a été élu par le Conseil de sécurité Président du Comité, les représentants du Ghana et de la Slovaquie assurant la vice-présidence. En 2008, le Bureau du Comité était présidé par l'Ambassadeur Kumalo, les représentants de la Croatie et de la Jamahiriya arabe libyenne assurant la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni six fois en consultations officieuses.

Le 5 octobre 2007, il a tenu des consultations officieuses pour échanger des vues sur le rapport à présenter au Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 13 de la résolution 1772 (2007), sur les mesures que le Conseil pourrait adopter pour accroître l'efficacité de l'embargo sur les armes. Le 11 octobre, le Président a présenté un rapport oral au Conseil de sécurité.

Le 15 janvier 2008, le Comité a eu un entretien avec le Groupe de contrôle sur la Somalie, dans le cadre du compte rendu à mi-parcours que ce dernier lui fait, conformément à l'alinéa h) du paragraphe 3 de la résolution 1766 (2007).

Le 25 mars, le Comité s'est réuni en consultations officieuses pour examiner une demande du Groupe de

contrôle tendant à ce que soit facilitée la coopération avec un certain nombre d'États et d'organisations régionales.

Le 23 avril, le Comité a entendu un exposé que le Groupe de contrôle a présenté sur son rapport final établi en application de l'alinéa i) du paragraphe 3 de la résolution 1766 (2007) du Conseil de sécurité (S/2008/274), et tenu un débat sur les conclusions et recommandations du rapport. Le Président a transmis le rapport au Président du Conseil de sécurité le 24 avril et, le 5 mai, rendu compte au Conseil, lors de consultations officieuses, de l'examen du rapport final du Groupe de contrôle.

Le 25 juin, le Comité a rencontré les membres du Groupe de contrôle rétabli par le Secrétaire général, conformément à la résolution 1811 (2008). Le Comité a également tenu des consultations officieuses pour examiner la demande que lui a faite le Conseil de sécurité, aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 1814 (2008), de recommander des mesures ciblées spécifiques contre les individus et entités qui bloquent le processus de paix ou violent l'embargo sur les armes. Le 14 juillet, le Comité a tenu des consultations sur la même question avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, et convenu par la suite d'adresser une lettre au Président du Conseil de sécurité le 1^{er} août 2008, contenant les recommandations du Comité au sujet de la demande que lui a faite le Conseil aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 1814 (2008).

Pendant la période considérée, le Comité a reçu neuf notifications de livraisons de matériel militaire non létal destinées à des fins humanitaires et de protection exclusivement, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1356 (2001).

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sc/committees/751/index.shtml>.

Chapitre 3

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Pendant la période considérée, en juin et juillet 2008, deux des quatre derniers fugitifs inculpés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ont été arrêtés et transférés à La Haye.

Stojan Župljanin, le plus haut gradé de la police de la zone connue sous le nom de Région autonome de Krajina, établie par les forces serbes dans la partie nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine entre 1992 et 1995, a été arrêté en Serbie le 11 juin 2008, et transféré à La Haye le 21 juin, après avoir fui la justice pendant plus de huit ans. Radovan Karadžić, chef politique des Serbes de Bosnie, un des deux accusés les plus recherchés avec son commandant militaire, Ratko Mladić, a finalement été arrêté en Serbie le 21 juillet 2008, et transféré au Tribunal le 30 juillet, après avoir fui la justice pendant près de 13 ans.

L'activité judiciaire est restée intense au cours de la période considérée. Du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008, la Chambre d'appel a rendu au total six jugements mettant en cause neuf accusés, ce qui porte à 115 le nombre d'affaires entièrement achevées. Les Chambres de première instance ont rendu quatre jugements mettant en cause neuf accusés, et, durant leur période d'activités la plus intense, mené simultanément huit procès impliquant 28 accusés au total.

Des procédures d'appel concernant 10 accusés étaient pendantes à la fin de la période considérée, 27 passent actuellement en jugement, et un accusé attend le prononcé du jugement le concernant. Six accusés sont au stade de la mise en état, y compris les deux fugitifs récemment arrêtés. Malheureusement, deux autres accusés demeurent introuvables, leur fuite obstinée entravant la mise en œuvre de la Stratégie de fin de mandat du Tribunal.

Le Tribunal a amélioré son efficacité en engageant diverses réformes de nature procédurale visant à accélérer le déroulement des procès, tout en respectant pleinement le droit de l'accusé à une procédure régulière. Il est constamment à la recherche

de nouvelles mesures à l'effet d'améliorer la conduite des procès et de protéger le droit qu'a l'accusé d'être jugé dans un délai raisonnable. Dans cette optique, le Président Fausto Pocar a reconstitué, en avril 2008, les groupes de travail chargés d'accélérer les procès en première instance et en appel. Le Tribunal a également bénéficié de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1800 (2008), qui autorise la nomination de quatre juges *ad litem* supplémentaires pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008. Cette résolution a permis au Tribunal international d'ouvrir de nouveaux procès et de tirer parti au maximum de ses juges permanents.

Le Bureau du Procureur a également pris un certain nombre de mesures pour réduire le temps qu'il faut aux accusés pour défendre leur cause dans les procès en cours, en ayant davantage recours aux preuves écrites plutôt qu'à l'audition de témoins et en s'efforçant d'écourter le temps qui sépare la mise en état du procès.

On note également d'importantes évolutions institutionnelles au cours de la période considérée. Le 14 septembre 2007, le Conseil de sécurité a prorogé du 15 septembre au 31 décembre 2007, le mandat de Carla Del Ponte (Suisse) comme Procureure du Tribunal, lequel devait expirer le 14 septembre. Le 1^{er} janvier 2008, Serge Brammertz (Belgique) lui a succédé, nommé en vertu de la résolution 1786 (2007) du Conseil de sécurité pour un mandat de quatre ans. Le 26 septembre 2007, les juges Fausto Pocar (Italie) et Kevin Parker (Australie) ont été réélus par acclamation aux fonctions de Président et de Vice-Président respectivement, pour un nouveau mandat allant de 2007 à 2009. Le 1^{er} juillet 2008, Norman Farrell (Canada) a pris ses fonctions de Procureur adjoint, après y avoir été nommé par le Secrétaire général.

La Stratégie de fin de mandat du Tribunal étant une stratégie destinée à permettre aux tribunaux nationaux de l'ex-Yougoslavie de poursuivre ses activités, le Tribunal a accueilli un nombre croissant de visites de travail, de séminaires, de programmes de formation et de conférences, à l'intention des professionnels de la justice de la région. Le fait le plus marquant à cet égard, a cependant été la modification, par la session plénière du Tribunal, de l'article 75 H) du Règlement de procédure et de preuve. La nouvelle règle permet à des juges ou à des plaideurs habilités par une autorité judiciaire compétente, de demander directement au Tribunal de leur communiquer des

documents d'accès restreint, utiles aux procédures pendantes devant d'autres tribunaux internes ou internationaux. Cette modification du Règlement démontre la volonté du Tribunal d'aider d'autres juridictions dans la lutte contre l'impunité.

Le Bureau du Procureur a en outre renforcé sa coopération avec les parquets nationaux, par un échange d'informations et de compétences. Au cours de la période considérée, il a transmis des dossiers d'enquête à la Bosnie-Herzégovine (huit), à la Croatie (deux), à la Serbie (deux) et à l'ex-République yougoslave de Macédoine (quatre). En décembre 2007, il a signé avec le Monténégro un accord concernant l'accès à son système électronique de communication des pièces. Des dispositions semblables avaient déjà été prises avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie.

Conformément à cet esprit de partenariat, le Tribunal a également lancé un certain nombre de projets pour veiller à ce que ses méthodes, ses pratiques, son savoir-faire et sa jurisprudence soient entièrement accessibles aux futurs tribunaux internationaux. En collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, le Tribunal élabore un manuel consacré à ses meilleures pratiques, des procédures d'enquête à l'exécution des peines. De même, avec le concours de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Tribunal évalue l'impact de ses activités de sensibilisation et de ses programmes de formation. Comme l'a dit le Président Pocar, notre objectif est de faire en sorte que l'héritage du Tribunal international soit préservé... Cette résolution procède de l'idée que, si le Tribunal entendu au sens strict s'achemine vers la fin de son mandat, des acteurs internes se chargeront de poursuivre son œuvre, notamment en ex-Yougoslavie.

Chapitre 4

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda

Le Conseil de sécurité a chargé le Comité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda de suivre l'application de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 918 (1994) et modifié par la suite par la résolution 1011 (1995).

En 2007, le Comité était présidé par R. M. Marty M. Natalegawa (Indonésie), que le Conseil de sécurité a élu le 29 octobre 2007, la vice-présidence étant assurée par le représentant de l'Italie. En 2008, l'Ambassadeur Natalegawa a continué d'assurer la présidence, et le représentant de l'Italie la vice-présidence.

Le 31 décembre 2007, le Président a transmis au Conseil de sécurité le rapport du Comité, paru sous la cote S/2007/782, dans lequel ce dernier rendait compte des activités qu'il avait effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Pendant la période considérée, le 11 avril 2008, le Comité a tenu des consultations officieuses au cours desquelles son président et ses membres ont examiné les scénarios envisageables pour les travaux futurs du Comité. Le 22 mai, lors de consultations officieuses, le Président a fait rapport au Conseil de sécurité sur les consultations que le Comité avait tenues le 11 avril, et lui a transmis la recommandation du Comité tendant à ce que le Conseil envisage de le dissoudre.

Le 10 juillet 2008, par sa résolution 1823 (2008), le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin aux interdictions imposées aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1011 (1995) et de dissoudre le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda.

Chapitre 5

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Depuis le 1^{er} août 2007, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a maintenu sa productivité à un niveau élevé, tout en garantissant l'équité des procès et le respect des droits des accusés.

En coordination avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Procureur a arrêté trois des fugitifs dont la capture avait été déclarée hautement prioritaire et qui doivent être traduits devant le Tribunal. Deux d'entre eux ont été arrêtés à la fin de 2007 et au début de 2008 et se trouvent actuellement au centre de détention du Tribunal. Un troisième fugitif a été arrêté à la fin de 2007 et sera transféré au Tribunal dès l'achèvement de la procédure judiciaire engagée en Allemagne où il a été appréhendé. La recherche se poursuit en vue de l'arrestation de fugitifs de haut rang tels que Félicien Kabuga, Protais Mpiranya et d'autres accusés dont le procès est prévu à Arusha.

Le Bureau du Procureur continue de répondre à des demandes d'entraide judiciaire reçues de juridictions nationales qui mènent des enquêtes aux fins de poursuite ou d'extradition de Rwandais en fuite dont les noms figurent sur la liste des personnes recherchées par INTERPOL.

Pendant la période considérée, le renvoi aux Pays-Bas de l'affaire *Michel Bagaragaza* a été annulé au motif que les tribunaux néerlandais s'étaient déclarés incompétents pour en connaître. Aussi l'accusé a-t-il été renvoyé à Arusha pour être jugé. Les procès et les jugements concernant cette affaire et celle qui met en cause un ancien enquêteur pour outrage à magistrat devraient intervenir en 2008.

Au cours de la même période, deux accusés ont vu leurs dossiers renvoyés à la France. En outre, le Bureau du Procureur a déposé cinq requêtes tendant à obtenir le renvoi au Rwanda des affaires de quatre accusés et d'une personne en fuite pour qu'ils y soient jugés. De ces requêtes, trois ont fait l'objet de décisions de rejet, tandis que l'examen des deux autres se poursuit. Le Bureau du Procureur a fait appel de ces trois décisions. À la suite d'enquêtes menées conjointement par le Bureau du Procureur et le Bureau du Procureur général de la République du Rwanda, des poursuites ont été engagées au Rwanda contre quatre hauts responsables militaires rwandais pour crimes de guerre. Un représentant du Bureau du Procureur suit sur place le déroulement de ces procès.

Pour la première fois, le Bureau du Procureur a établi un acte d'accusation contre un témoin pour faux témoignage et un autre contre un ancien enquêteur pour outrage à magistrat. Trois jugements ont été rendus en première instance contre trois accusés, y compris dans

l'affaire du faux témoignage et dans une procédure d'aveu.

La présentation des éléments de preuve a pris fin dans les procès concernant cinq personnes, ce qui fait qu'au total six affaires mettant en cause neuf accusés sont désormais au stade de la rédaction du jugement. Au cours de la période considérée, 19 accusés ont vu leurs procès s'ouvrir dans quatre affaires regroupant chacune plusieurs d'entre eux et deux affaires visant chacune un accusé.

Au niveau de la procédure d'appel, outre de nombreuses décisions interlocutoires sur des demandes en révision ou réexamen et des ordonnances ou décisions de mise en état en appel, trois arrêts concernant cinq personnes ont été rendus durant la période considérée, ce qui porte à 25 le nombre total de personnes dont les procès en appel ont été achevés. Deux procédures d'appel sont actuellement pendantes, dont l'une sera décidée en août.

En résumé, au 31 juillet 2008, sur les 92 actes d'accusation émis par le Procureur, 41 ont fait l'objet d'une décision. Sur les 51 restants, quatre doivent faire l'objet de renvoi et 13 accusés sont encore en fuite. Hormis dans l'affaire *Karempera et consorts* et dans les quatre affaires dont le renvoi est prévu devant des juridictions nationales, la phase de présentation des éléments de preuve de tous les procès dont le Tribunal a été saisi en 2003 s'achèvera en 2008, quoique la rédaction des jugements dans certaines affaires pourrait se prolonger au-delà de cette date.

Le Greffe a continué de veiller au bon fonctionnement de la justice en apportant son concours aux autres organes du Tribunal, et à la défense, et en sollicitant le soutien d'États ou d'organisations internationales, notamment afin d'assurer la comparution et la sécurité des témoins, de déterminer les pays dans lesquels les condamnés purgeront leur peine et d'obtenir des fonds pour les activités qui ne relèvent pas du budget ordinaire.

Une personne condamnée a été transférée en Italie. Deux personnes acquittées restent sous la protection du Tribunal. Le Greffier continue de mettre tout en œuvre pour que ces personnes soient réinstallées.

Dans le cadre de la stratégie de fin de mandat du Tribunal, le Greffe a mené les activités suivantes :

a) intensification de toutes les activités de

communication, notamment les programmes de renforcement des capacités des autorités judiciaires rwandaises; b) élaboration et début d'application d'une stratégie commune d'archivage avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Siège de l'ONU et les principales parties prenantes; et c) poursuite de l'appui actif à la mise en état des affaires.

Le Tribunal a respecté dans une large mesure les exigences de sa stratégie de fin de mandat. Toutefois, l'arrestation récente de trois accusés a un impact sur les projections du Tribunal concernant l'achèvement de tous les procès en première instance. Les trois accusés nouvellement arrêtés étant considérés comme des accusés de haut rang, leur procès devrait avoir lieu au Tribunal. Compte tenu de la charge de travail actuelle du Tribunal et du taux d'occupation des salles d'audience, l'inscription de ces trois nouvelles affaires au rôle du Tribunal fera forcément déborder ses activités sur 2009.

Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité et au Président de l'Assemblée générale, le Tribunal a demandé une prorogation du mandat de certains juges, afin de permettre d'achever dès que possible les procès en première instance avant la fin de 2009. Ayant pris note, par sa résolution 1824 (2008), des projections communiquées par le Tribunal qui prévoient l'achèvement de toutes les affaires encore pendantes au stade du procès, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2009, ou jusqu'à l'achèvement de toutes affaires dont ils pourraient être saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat de sept juges permanents et de huit juges *ad litem*, et de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires portées devant la Chambre d'appel si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat de deux juges permanents membres de la Chambre d'appel. Pour parer à toute éventualité, le Conseil de sécurité a également décidé de proroger le mandat de neuf juges *ad litem*, qui avaient été élus par l'Assemblée générale en 2003, mais n'ont pas encore été appelés à siéger au Tribunal. Dans sa décision, le Conseil a compté que la prorogation des mandats des juges concernés améliorera l'efficacité des procédures et facilitera la mise en œuvre de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal.

Il convient de rappeler que la capacité du Tribunal à maintenir son niveau actuel d'efficacité,

voire à l'améliorer, dépendra dans une large mesure du maintien en fonctions de ses juges et de son personnel éminemment expérimentés et hautement qualifiés.

Chapitre 6

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone est chargé de suivre l'application des mesures imposées par la résolution 1171 (1998), à savoir un embargo sur les armes contre les forces non gouvernementales en Sierra Leone et une interdiction de voyager frappant les membres de l'ancienne junte militaire et du Front révolutionnaire uni, identifiés par le Comité.

En 2007, le Bureau du Comité était composé de Nassir Abdulaziz Al-Nasser (Qatar), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants du Congo et du Panama. Pour 2008, Le Luong Minh (Viet Nam) assure la présidence, les vice-présidents étant les représentants de la Jamahiriya arabe libyenne et du Panama.

Durant la période considérée, le Comité a tenu deux séances informelles.

Lors de consultations officieuses qu'il a tenues le 4 décembre 2007, il a examiné trois lettres dans lesquelles le Greffier du Tribunal spécial pour la Sierra Leone traitait des questions soulevées par les déplacements de personnes inscrites sur la liste du Comité, qui doivent témoigner au procès de l'ancien Président libérien Charles Taylor ou dans le cadre de l'exécution des peines imposées par le Tribunal spécial. Dans une lettre datée du 14 décembre 2007, le Comité a communiqué au Greffier les procédures à suivre au cas où des personnes dont le nom figure sur la liste du Comité devraient se rendre à l'étranger dans le cadre de l'exécution des peines imposées par le Tribunal spécial.

Le 21 décembre 2007, par sa résolution 1793 (2007), le Conseil de sécurité a décidé que l'interdiction de voyager ne s'appliquait pas aux voyages des témoins dont la présence au procès était nécessaire. À la demande du Comité, le Greffier du Tribunal spécial s'est engagé à tenir le Comité informé

du déplacement de toute personne visée conformément à la résolution 1793 (2007).

Lors de consultations officieuses qu'il a tenues le 30 mai 2008, le Comité a examiné une lettre que lui a adressée le Représentant permanent de la Sierra Leone dans laquelle étaient exposées les recommandations de son Gouvernement concernant les personnes inscrites sur la liste des individus visés par l'interdiction de voyager, énoncée au paragraphe 5 de la résolution 1171 (1998). Le 9 juin, à l'issue de ses délibérations sur le sujet, le Comité a décidé d'en radier 24 noms. La liste révisée peut être consultée sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sc/committees/1132/tblast.shtml>.

Le 17 décembre 2007, à la 5806^e séance du Conseil de sécurité, le Président sortant a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux du Comité.

Le 28 décembre 2007, le Comité a transmis au Conseil son rapport pour l'année 2007 (S/2007/777).

Chapitre 7

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) est chargé de suivre l'application des sanctions, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités appartenant ou associées à Al-Qaida ou aux Taliban, énoncées dans les résolutions 1267 (1999), 1333 (2000), 1390 (2002), 1452 (2002), 1455 (2003), 1526 (2004), 1617 (2005), 1735 (2006) et 1822 (2008).

En 2007, le Bureau du Comité était composé de Johan C. Verbeke (Belgique) qui assurait la présidence et de deux vice-présidents, les représentants du Ghana et de la Fédération de Russie. La Belgique a continué d'assurer la présidence en 2008, les deux vice-présidents étant les représentants du Burkina Faso et de la Fédération de Russie. Le 4 juin 2008, Jan Grauls (Belgique) a remplacé l'Ambassadeur Verbeke à la présidence du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu trois séances officielles et 30 séances officieuses.

Le 30 juin 2008, par la résolution 1822 (2008), le Conseil de sécurité a réaffirmé les mesures obligatoires en vigueur (gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes) et prorogé pour une nouvelle période de 18 mois le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. En outre, il a prévu de nouvelles dispositions visant à renforcer davantage le régime des sanctions et à assurer que des procédures équitables et claires soient toujours en place pour l'inscription sur la liste, la radiation de la liste et l'octroi de dérogations aux mesures. En particulier, le Conseil a chargé le Comité de publier sur son site Web un résumé des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms sur la Liste récapitulative de personnes et d'entités soumises au gel des avoirs, à l'interdiction de voyager et à l'embargo sur les armes énoncés au paragraphe 1 de la résolution 1822 (2008), que ces inscriptions aient été effectuées avant ou après l'adoption de celle-ci. En outre, le Conseil a chargé le Comité de conduire, d'ici au 30 juin 2010, une révision générale de tous les noms figurant sur la Liste récapitulative à la date de l'adoption de ladite résolution, et, une fois cette tâche achevée, de conduire chaque année une révision de tous les noms figurant sur la Liste récapitulative qui n'ont pas été examinés depuis au moins trois ans.

Conformément aux résolutions 1526 (2004), 1617 (2005) et 1735 (2006), le Président a effectué, durant la période considérée, deux visites dans un certain nombre de pays. Du 26 octobre au 4 novembre 2007, il s'est rendu au Kazakhstan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. Du 29 mars au 5 avril 2008, il s'est rendu en Mauritanie, au Sénégal et au Mali. À son retour, il a pu communiquer au Comité des informations utiles concernant l'application des mesures de sanction.

Le 15 novembre 2007, il a transmis au Président du Conseil de sécurité, le septième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (S/2007/677). Le 13 mai 2008, il a transmis le huitième rapport de l'Équipe (S/2008/324). Le Comité s'est prononcé sur les rapports susmentionnés dans les rapports qu'il a soumis au Président du Conseil de sécurité le 8 janvier (S/2008/16) et le 18 juin 2008 (S/2008/408), respectivement.

Conformément à la résolution 1735 (2006), le Président a présenté son compte rendu oral semestriel les 14 novembre 2007 (voir S/PV.5779) et 6 mai 2008 (voir S/PV.5886), en même temps que le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004) et le

Président du Comité contre le terrorisme. À ces occasions, le Conseil a été informé des travaux du Comité et de l'Équipe de surveillance, ainsi que des mesures d'application des sanctions prises par les États.

Au cours de la période considérée, deux États ont présenté leur rapport sur l'application des sanctions imposées au titre de la résolution 1455 (2003), ce qui porte à 154 le nombre total de rapports présentés. En outre, huit États ont présenté des listes de contrôle en application de la résolution 1617 (2005), ce qui porte à 60 le nombre de listes de contrôle présentées.

L'Équipe de surveillance a effectué plusieurs visites dans diverses régions afin d'aborder la question de l'application des sanctions avec les États et les organisations internationales. Elle a également tenu des réunions périodiques avec des experts de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et avec le groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004) en vue de recenser les domaines de convergence et de recoupement et de favoriser une coopération concrète entre les trois comités, notamment dans le domaine de l'établissement des rapports.

Le 8 janvier 2008, le Président du Comité a présenté au Conseil de sécurité, le rapport sur les travaux du Comité pour l'année 2007 (S/2008/25).

Les 18 décembre 2007 et 21 juillet 2008, le Président a tenu des séances publiques d'information au cours desquelles il a informé les États Membres des faits nouveaux ayant trait aux activités du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a ajouté les noms de 21 personnes et d'une entité à la section Al-Qaida de la liste récapitulative, et le nom d'une personne à la section Taliban de la liste. La liste des personnes et entités visées par les sanctions peut être consultée sur le site Web du Comité à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sc/committees/1267/consolist.shtml>.

Durant la période considérée, le Comité a aussi radié de la section Al-Qaida de la Liste les noms de deux personnes et de 12 entités, et de la section Taliban de la Liste le nom d'une entité. Il a reçu, au cours de la même période, six demandes de radiation au total, dont une formulée par une personne et 12 entités, que lui a adressées le point focal chargé de recevoir les demandes de radiation, créé en application de la

résolution 1730 (2006). Pour y donner suite, le Comité a radié de la Liste une personne et 12 entités; les noms des cinq autres personnes y figuraient encore après que le Comité eut fini d'examiner les demandes les concernant.

Le Comité a également apporté deux modifications importantes au mode de présentation de la liste récapitulative. Depuis novembre 2007, une version XML de la Liste est disponible sur le site Web du Comité. Cette nouvelle version a été publiée pour mieux appuyer les efforts des États Membres visant à rendre plus efficace l'application du régime des sanctions. Le 22 février 2008, le Comité a décidé de séparer la section E (personnes et entités radiées de la Liste) du reste de la Liste. Jusqu'à nouvel avis, les noms des personnes et entités rayés de la Liste peuvent désormais être consultés sur le site Web du Comité (à la section radiation) à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sc/committees/1267/delisting.shtml>.

Le Comité a également continué de coopérer avec INTERPOL. À sa demande, ce dernier a publié, le 16 mai 2008, la première série de Notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'ONU concernant quatre des entités inscrites sur la Liste récapitulative. La publication de notices concernant des entités intervient à la suite de la publication, en 2005 pour la première fois, de notices concernant des personnes inscrites sur la Liste. Au 31 juillet 2008, plus de 300 notices concernant les personnes et les entités inscrites sur la Liste avaient été publiées sur le site Web d'INTERPOL. Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.interpol.int/Public/NoticesUN/Default.asp>.

Le Comité a continué d'examiner les notifications et demandes présentées au titre de la résolution 1452 (2002), conformément aux directives régissant son travail.

Chapitre 8

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, connu sous le nom de Comité contre le terrorisme, est chargé de surveiller l'application de ladite résolution. Il est aidé en cela par la Direction

exécutive du Comité contre le terrorisme, créée en application de la résolution 1535 (2004) pour une période initiale se terminant le 31 décembre 2007. Par la résolution 1787 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 mars 2008 le mandat de la Direction exécutive du Comité et prié son directeur exécutif d'élaborer un plan d'organisation révisé, lequel a été présenté au Conseil, le 7 février 2008, par le Comité (S/2008/80). Par la résolution 1805 (2008), le Conseil a décidé que la Direction exécutive conserverait le statut de mission politique spéciale, agissant sous la direction générale du Comité, pour une période se terminant le 31 décembre 2010.

En 2007, le Bureau du Comité était composé de Ricardo Alberto Arias (Panama) qui assurait la présidence et de trois vice-présidents, les représentants du Pérou, du Qatar et de l'Afrique du Sud. Du 3 janvier au 19 février 2008, le Comité a été présidé par Mirjana Mladineo (Croatie). Depuis le 20 février 2008, il est présidé par Neven Jurica (Croatie). En 2008, les représentants de la France, de la Fédération de Russie et du Viet Nam en étaient les Vice-Présidents. Chaque Vice-Président du Comité a présidé un de ses trois sous-comités.

Durant la période considérée, le Comité a tenu 18 séances officielles, 7 séances officieuses et 15 séances de sous-comités.

La résolution 1373 (2001) établit un programme complet d'activités antiterroristes comportant notamment des mesures visant à traduire en justice les terroristes, ainsi que ceux qui les abritent, les aident ou les soutiennent. Elle fait aussi obligation à tous les États de coopérer dans des domaines très divers touchant à la lutte antiterroriste. Tous sont tenus de faire rapport au Comité sur la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001). Au 31 juillet 2008, le Comité avait reçu 911 rapports d'États Membres et d'autres entités, dont 192 premiers rapports, 174 deuxièmes rapports, 143 troisièmes rapports, 115 quatrièmes rapports, 71 cinquièmes rapports et 14 sixièmes rapports, ainsi que 192 rapports d'États Membres présentés en application de la résolution 1624 (2005). Le Comité a également reçu 10 rapports émanant d'entités autres que des États.

Au cours de la période considérée, le Comité a présenté au Conseil de sécurité trois programmes de travail semestriels, qui ont porté sur les périodes de juillet à décembre 2007 (voir S/2007/675), de janvier à

juin 2008 (voir S/2008/187) et de juillet à décembre 2008 (voir S/2008/471).

Dans ses travaux, le Comité a continué de s'intéresser moins à la question des rapports qui doivent être présentés et davantage à l'application concrète de la résolution 1373 (2001). Ce changement d'orientation reflète l'intention du Comité d'adopter une démarche spécifique pour chaque État, en analysant les progrès accomplis dans l'application de la résolution et en cherchant des moyens d'améliorer l'efficacité de ses interventions, notamment en facilitant l'octroi d'une assistance technique. Cette nouvelle démarche visait aussi à encourager les États qui avaient pris du retard dans la présentation de leurs rapports à renouer le dialogue avec le Comité.

Afin d'appuyer cette nouvelle démarche, le Comité a continué d'établir les évaluations préliminaires de l'application, introduites en 2006 pour servir d'outil d'analyse que l'on a voulu systématique, équilibré, transparent et efficace, afin de déterminer la portée de l'application par les États de la résolution 1373 (2001). Au cours de la période considérée, les sous-comités ont examiné, et le Comité a approuvé, les évaluations préliminaires de l'application concernant 184 États Membres, auxquels ces évaluations ont par la suite été envoyées, accompagnées d'une lettre dans laquelle le Président du Comité demandait aux États Membres de présenter au Comité des observations, mises à jour ou informations complémentaires, ainsi que des mesures susceptibles d'améliorer l'application de la résolution 1373 (2001).

De même, la Direction exécutive du Comité s'est inspirée des évaluations préliminaires de l'application pour établir l'étude sur la mise en œuvre au niveau mondial de la résolution 1373 (2001). À ses 198^e et 202^e séances, le Comité a examiné cette étude, qui a été publiée, le 10 juin 2008, comme document du Conseil de sécurité (S/2008/379).

Le Comité a continué, par l'intermédiaire de sa direction exécutive, d'effectuer des visites dans les États Membres, avec leur accord, afin d'engager des discussions approfondies sur l'application de la résolution 1373 (2001) conformément à la résolution 1535 (2004). Durant la période considérée, le Comité s'est rendu en Afrique du Sud, en Arabie saoudite, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Géorgie, en Jamaïque, au Niger, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Il a

également continué de s'efforcer d'établir le bilan de ses visites antérieures et de s'employer à les rendre plus efficaces, notamment en mettant au point un processus de suivi rigoureux. À sa 205^e séance, le Comité a approuvé une proposition de la Direction exécutive concernant la prochaine série de visites qu'il effectuera dans les États Membres durant la période de juillet 2008 à décembre 2010.

Le Comité a continué de s'attacher à approfondir ses contacts et sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les a encouragées et aidées à renforcer les capacités qui les rendraient mieux à même d'aider leurs membres à appliquer la résolution 1373 (2001). À sa 189^e séance, il a entendu des exposés de représentants d'INTERPOL, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation maritime internationale, et de l'Organisation mondiale des douanes dans le cadre des préparatifs de sa cinquième réunion spéciale avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales sur le thème « Prévention de la circulation des terroristes et sécurité effective des frontières », qui s'est tenue à Nairobi du 29 au 31 octobre 2007. À sa 197^e séance, il a entendu un exposé du Coordonnateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme.

Pendant le premier semestre de 2008, la Direction exécutive a mis en application son plan d'organisation révisé (S/2008/80), qui prévoyait la création de cinq groupes techniques transversaux. À ses 203^e à 206^e séances, le Comité a entendu des exposés des coordonnateurs de ces groupes.

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter du mandat que lui a assigné la résolution 1624 (2005), c'est-à-dire de faire porter son dialogue avec les États Membres sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution, et d'œuvrer avec eux au renforcement des capacités, notamment en encourageant les bonnes pratiques et en favorisant l'échange d'informations. Le 18 janvier 2008, le Président a transmis au Conseil de sécurité le deuxième rapport du Comité sur l'application de la résolution 1624 (2005) (S/2008/29).

Le Comité a également continué d'étudier les moyens de donner suite aux recommandations du Sommet mondial de 2005, dans lequel le Conseil de sécurité a été encouragé à étudier les moyens de

renforcer son rôle de surveillance et de répression du terrorisme, notamment en harmonisant les normes des rapports demandés aux États, compte dûment tenu des mandats respectifs de ses organes subsidiaires chargés de la lutte antiterroriste. Le Comité a continué de renforcer la coopération et la coordination qu'il a établies avec ces organes subsidiaires et les groupes d'experts qui leur sont affiliés. À sa 190^e séance, il a examiné une stratégie commune concernant les États qui ne présentent pas de rapports ou tardent à le faire, élaborée par la Direction exécutive, l'Équipe de surveillance du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) et les experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). À sa 203^e séance, il a examiné son rôle et celui de sa Direction exécutive dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Entre-temps, les trois comités du Conseil de sécurité chargés de la lutte antiterroriste ont continué de coordonner leurs exposés périodiques au Conseil, comme ceux présentés les 14 novembre 2007 (voir S/PV.5779) et 6 mai 2008 (voir S/PV.5886).

Le site Web du Comité est tenu par sa Direction exécutive et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sc/ctc/>.

Chapitre 9

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Le Comité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé par le Conseil de sécurité de continuer à recenser, en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Comme indiqué au paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et entités visées sont notamment le Gouvernement iraquien précédent ou des organes, entreprises ou institutions publiques qui avaient quitté l'Iraq à la date d'adoption de la résolution, ainsi que Saddam Hussein ou d'autres hauts responsables de l'ancien régime iraquien ou des membres de leur famille proche, y compris les entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2007, le Bureau du Comité était composé de son Président, Leslie Kojo Christian (Ghana), la Belgique assurant la vice-présidence. Le 3 janvier 2008, Michel Kafando (Burkina Faso) a été élu Président du Comité, tandis que la Belgique a reçu mandat de continuer d'assurer la vice-présidence. Le 17 décembre 2007, l'Ambassadeur Christian, Président sortant du Comité, a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux que le Comité a menés sous sa présidence (voir S/PV.5806).

Bien qu'il n'ait pas tenu de réunions durant la période considérée, le Comité a examiné plusieurs questions portées à son attention, concernant notamment les listes de personnes et d'entités qu'il avait établies en application de la résolution 1483 (2003), qui peuvent être consultées sur le site Web du Comité à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sc/committees/1518/index.shtml>.

Le 14 février 2008, le Président a transmis au Conseil de sécurité le rapport de 2007 sur les travaux du Comité (S/2008/109).

Chapitre 10

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria est chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application des mesures imposées par cette même résolution et par la résolution 1532 (2004), dont les suivantes sont actuellement en vigueur : embargo sur les armes imposé par la résolution 1521 (2003) et modifié ultérieurement par les résolutions 1683 (2006) et 1731 (2006); interdiction de voyager imposée par la résolution 1521 (2003); et gel des avoirs imposé par la résolution 1532 (2004). Les membres du Conseil ont conclu, lors de consultations officieuses tenues le 20 octobre 2006 sur l'examen des sanctions, qu'il n'y avait pas lieu de rétablir l'interdiction de l'importation du bois d'œuvre libérien, arrivée à expiration le 20 juin 2006. Par sa résolution 1753 (2007), le Conseil a décidé de lever les mesures relatives aux diamants.

En 2007, le Bureau du Comité était composé de Nassir Abdulaziz Al-Nasser (Qatar) qui assurait la présidence et de deux vice-présidents, les représentants de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud. En 2008,

Giadalla A. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) a présidé le Comité, les représentants de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud ont continué d'assurer la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu 10 consultations officieuses et une séance officielle consacrées à l'examen de diverses questions relatives au régime des sanctions.

Durant la même période, il a reçu au total sept demandes de radiation de la Liste (dont une demande qu'il recevait pour la deuxième fois, concernant une personne), envoyées par le point focal chargé de recevoir les demandes de radiation, créé en application de la résolution 1730 (2006). Pour y donner suite, le Comité a rayé de la Liste les noms de deux personnes, trois autres y étaient encore inscrites après que le Comité ait achevé l'examen des demandes les concernant. La décision concernant la dernière personne était encore attendue à la fin de la période considérée. Le Comité a également reçu d'un État Membre une demande de radiation qui n'a pas été agréée.

En plus des personnes dont les noms ont été radiés de la Liste par l'intermédiaire du point focal, le Comité a également rayé les noms de cinq personnes de la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager, pour donner suite à une proposition émanant d'un État Membre. Au total, il en a radié sept personnes, dont une également radiée de la liste des personnes visées par le gel des avoirs.

Les plus récentes versions de ces listes peuvent être consultées sur la page Web du Comité, à l'adresse : <http://www.un.org/sc/committees/1521/index.shtml>.

Le Comité a aussi examiné sept demandes de dérogation à l'interdiction de voyager, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 1521 (2003), dont deux ont été agréées.

Il a examiné, sans y faire objection, deux demandes présentées conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 1532 (2004), concernant l'autorisation de débloquer des fonds jusqu'alors gelés pour couvrir les dépenses extraordinaires d'une entité inscrite sur la liste relative au gel des avoirs.

Le Comité a approuvé deux demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, présentées conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la

résolution 1521 (2003), afin de permettre l'équipement et la formation des forces armées et de la police libériennes. Il a également approuvé trois demandes présentées conformément au paragraphe 3 de la résolution 1683 (2006), concernant des quantités limitées d'armes et de munitions destinées aux membres des forces de police et de sécurité du Gouvernement libérien qui ont été contrôlés et formés depuis le début de la Mission des Nations Unies au Libéria.

Lors de consultations officielles qu'il a tenues le 17 août 2007, avec les membres du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1760 (2007) le Comité a examiné le programme de travail de celui-ci. Lors de consultations officielles tenues le 9 octobre, il a examiné une demande de radiation envoyée par le point focal chargé de recevoir les demandes de radiation.

Lors de consultations officielles tenues les 5 et 12 décembre, il a entendu des exposés du Groupe d'experts sur son rapport final, présenté en application de la résolution 1760 (2007) (S/2007/689). Le 14 décembre, dans le cadre de l'examen du régime de sanctions par le Conseil de sécurité, le Président du Comité a présenté au Conseil les principales conclusions du rapport et rendu compte du débat et des recommandations du Comité à ce sujet.

Le 17 décembre 2007, à la 5806^e séance du Conseil de sécurité, le Président sortant a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux du Comité.

Par sa résolution 1792 (2007), le Conseil de sécurité a reconduit pour une nouvelle période de 12 mois les mesures imposées pour la première fois par les paragraphes 2 et 4 de la résolution 1521 (2003), et prorogé, pour une nouvelle période de six mois, le mandat du Groupe d'experts.

Le 28 décembre 2007, le Comité a transmis son rapport de 2007 au Conseil de sécurité (S/2007/776).

Lors de consultations officielles tenues le 22 février 2008, il a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son projet de programme de travail établi conformément au mandat que lui a assigné la résolution 1792 (2007). Il a également examiné une demande de radiation que lui avait adressée le point focal chargé de recevoir les demandes de radiation. Lors de consultations officielles tenues le 19 mars, il a

examiné une autre demande de radiation que ce dernier lui avait envoyée.

Lors de consultations officielles tenues le 7 mai, le Comité a examiné une demande d'un État Membre tendant à ce qu'une personne soit radiée de la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager et de la liste des personnes visées par le gel des avoirs. À sa 10^e séance, le 21 mai, il a examiné une lettre que lui avait adressée un État Membre, dans laquelle celui-ci proposait la radiation de cinq personnes de la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager. À la même séance, le Comité a décidé de mettre à jour la fiche signalétique d'une personne inscrite tant sur la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager que sur la liste des personnes visées par le gel des avoirs.

Lors de consultations officielles tenues le 11 juin, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts (dont le mandat devait expirer le 20 juin) portant sur un rapport que ce dernier avait établi en application de la résolution 1792 (2007) (S/2008/371). Le 13 juin, le Comité a une nouvelle fois examiné le rapport et les recommandations du Groupe d'experts. Le 16 juin, le Président du Comité a fait une déclaration au Conseil, résumant les observations et recommandations du Groupe d'experts.

Par sa résolution 1819 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de proroger le mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 1 de la résolution 1760 (2007), pour une nouvelle période de six mois. Le 14 juillet 2008, le Secrétaire général a nommé trois membres du Groupe d'experts (S/2008/459).

Lors de consultations officielles tenues le 31 juillet, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son projet de programme, établi conformément au mandat que lui a assigné la résolution 1819 (2008). Il a également examiné une demande de radiation que lui avait adressée le point focal chargé de recevoir les demandes de radiation.

Chapitre 11

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a été chargé par le Conseil de sécurité de superviser et d'évaluer l'application des dispositions du paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003), par lesquelles le Conseil a imposé un embargo sur les armes visant tous les groupes armés et les milices étrangers et congolais opérant dans le territoire du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri, ainsi que les groupes qui ne sont pas parties à l'Accord global et inclusif. Par sa résolution 1533 (2004), le Conseil a aussi créé un groupe d'experts chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes.

L'embargo sur les armes a été prorogé et étendu par la résolution 1596 (2005), de manière à ce que les mesures s'appliquent à tout destinataire en République démocratique du Congo, à l'exception des unités de l'armée et de la police du pays, dès que les conditions énoncées aux paragraphes 2 et 4 de cette résolution seraient réunies. Aux paragraphes 13 et 15 de sa résolution 1596 (2005), le Conseil a décidé d'imposer une interdiction de voyager à toutes personnes dont il aurait été établi par le Comité qu'elles agissaient en violation de l'embargo sur les armes et de geler leurs avoirs, et le 1^{er} novembre 2005, le Comité a adopté la liste récapitulative des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, qui est régulièrement mise à jour.

Par sa résolution 1649 (2005), le Conseil a étendu l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, avec effet au 15 janvier 2006, aux responsables politiques et militaires des groupes armés étrangers ou des milices congolaises recevant un soutien de l'extérieur qui faisaient obstacle au désarmement de leurs combattants. Par sa résolution 1698 (2006), le Conseil a reconduit les mesures imposées par sa résolution 1596 (2005), prorogé jusqu'au 31 juillet 2007 le mandat du Groupe d'experts et élargi la portée des sanctions ciblées de sorte qu'elles s'appliquent aussi aux responsables politiques et militaires ayant recruté ou employé des enfants dans des conflits armés en violation du droit international applicable et aux individus ayant commis des violations graves du droit

international impliquant des actes visant des enfants dans des situations de conflit armé.

Depuis le 31 juillet 2007, le régime de sanctions est prorogé jusqu'au 31 mars 2008, conformément aux résolutions 1768 (2007), 1771 (2007) et 1799 (2008). Par sa résolution 1807 (2008), le Conseil de sécurité a prorogé le régime de sanctions jusqu'au 31 décembre 2008, restreint l'applicabilité de l'embargo sur les armes, précédemment imposé au paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) et au paragraphe 1 de la résolution 1596 (2005), à toutes les personnes et entités non gouvernementales menant des activités sur le territoire de la République démocratique du Congo, et décidé que les mesures concernant les armes et la formation technique ne s'appliquaient plus au Gouvernement de la République démocratique du Congo.

En 2007, le Bureau du Comité se composait d'un président, Jorge Voto-Bernales (Pérou), et de deux vice-présidents, les représentants de l'Indonésie et du Qatar. En 2008, R. M. Marty M. Natalegawa (Indonésie) a assuré la présidence et les représentants du Costa Rica et du Viet Nam la vice-présidence. Le 11 janvier 2008, le Président a fait tenir le rapport annuel du Comité au Président du Conseil de sécurité (S/2008/17).

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu neuf consultations officieuses.

Le 3 octobre 2007, le Comité a poursuivi l'examen du projet de directives relatives à la conduite de ses travaux, et il s'est entretenu avec un représentant du Département des opérations de maintien de la paix au sujet du paragraphe 4 de la résolution 1771 (2007) concernant la désignation des sites de destination des envois autorisés de matériel militaire. Il a également étudié une demande de dérogation au gel des avoirs présentée en application de l'alinéa b) du paragraphe 16 de la résolution 1596 (2005).

Le 1^{er} novembre, le Comité a eu un échange de vues au sujet du programme de travail du Groupe d'experts rétabli en application de la résolution 1771 (2007). Les 14 et 28 novembre, le Comité a continué de débattre de l'application du paragraphe 4 de la résolution 1771 (2007) et examiné deux lettres, envoyées l'une par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et l'autre par le Représentant permanent de la République

démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies et portant toutes deux sur la surveillance et l'application de l'embargo sur les armes.

Le 18 décembre, le Comité s'est penché sur un rapport d'activité du Groupe d'experts et il a poursuivi l'examen du projet de directives relatives à la conduite de ses travaux. À cet égard, le 26 décembre, il a décidé – à titre provisoire – d'utiliser les directives du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire pour conduire ses travaux.

Le 8 février 2008, le Comité a examiné le rapport final établi par le Groupe d'experts en application du paragraphe 10 de la résolution 1771 (2007) (S/2008/43) et les recommandations y figurant. Le 11 février, le Président du Comité a fait tenir ce rapport au Président du Conseil de sécurité, et le 13 février, lors de consultations officieuses, il a rendu compte au Conseil des conclusions du rapport.

Le 4 avril, le Comité a examiné, entre autres choses, un rapport d'activité du Groupe d'experts rétabli en application de la résolution 1799 (2008).

Le 28 mai, le Comité a eu un échange de vues avec les nouveaux membres du Groupe d'experts rétabli en application de la résolution 1807 (2008) au sujet de leur programme de travail. Le 14 juillet, le Comité a tenu des consultations officieuses pour examiner une demande de dérogation présentée en application des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 16 de la résolution 1596 (2005).

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu deux notifications concernant la fourniture d'une formation et d'une assistance techniques au Gouvernement de la République démocratique du Congo, présentées conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008), et trois notifications concernant la livraison de matériel militaire non létal destiné à un usage humanitaire et de protection. En application de l'alinéa d) du paragraphe 15 de la résolution 1807 (2008), le Comité a avisé le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo de chaque notification reçue conformément au paragraphe 5 de cette résolution.

Le Comité a approuvé deux dérogations au gel des avoirs, au titre des alinéas a) et b) du

paragraphe 16 de la résolution 1596 (2005), respectivement. Le Gouvernement des Pays-Bas a notifié le Comité du transfert à la Cour pénale internationale de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, les 24 octobre 2007 et 8 février 2008, respectivement. Les noms de ces deux hommes sont inscrits sur la liste récapitulative des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs.

Pendant la période à l'examen, le Comité a reçu au total quatre demandes de radiation de la liste, dont une adressée conjointement par une personne et deux entités, que lui a transmises le point focal chargé des demandes de radiation établi par la résolution 1730 (2006). Le Comité a radié une personne de la liste. Après avoir examiné les demandes présentées par l'autre personne et quatre entités, le Comité a décidé de maintenir leurs noms sur la liste récapitulative des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1533/>.

Chapitre 12 Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le Comité créé par la résolution 1540 (2004) a été établi par le Conseil de sécurité le 28 avril 2004 pour une période de deux ans au maximum et chargé de lui faire rapport, pour examen, sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Son mandat a été prorogé pour une période de deux ans par la résolution 1673 (2006), puis par sa résolution 1810 (2008) le Conseil l'a de nouveau prorogé pour une période de trois ans se terminant le 25 avril 2011.

En 2007, le Bureau du Comité se composait d'un président, Peter Burian (Slovaquie), et de trois vice-présidents, les représentants du Ghana, de l'Indonésie et du Royaume-Uni. En 2008, Jorge Urbina (Costa Rica) a assuré la présidence et les représentants de la Croatie, de l'Indonésie, et du Royaume-Uni la vice-présidence. Chaque vice-président a présidé l'un des trois sous-comités du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu trois séances officielles et 25 séances officieuses.

Ses trois sous-comités ne se sont pas réunis. Le Comité a continué de bénéficier de l'appui de huit experts pour mener ses travaux. Le 14 septembre 2007, il a adopté son sixième programme de travail, pour la période allant du 1^{er} octobre 2007 au 27 avril 2008. Le 18 décembre, il a organisé un débat thématique sur les aspects biologiques de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

Pendant la période à l'examen, le Président du Comité a fait avec les présidents des comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) des exposés à l'intention du Conseil de sécurité, le 14 novembre 2007 (voir S/PV.5779) et le 6 mai 2008 (voir S/PV.5886). Le 17 décembre 2007, le Président sortant a informé le Conseil de sécurité sur les travaux menés par le Comité sous sa direction (voir S/PV.5806).

En octobre et novembre 2007, le Comité a écrit aux 192 États Membres pour leur rappeler qu'ils devaient présenter des rapports ou communiquer des éléments d'information actualisés sur les nouvelles mesures qu'ils avaient prises ou prévoyaient de prendre pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) dans son intégralité. À chaque lettre était joint un tableau, établi par les experts du Comité et approuvé par celui-ci, destiné à faciliter la mise en œuvre des résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006). Au 31 juillet 2008, 103 États Membres avaient répondu à la lettre du Comité et 155 États avaient présenté au moins un rapport depuis 2004. Une organisation internationale a elle aussi présenté un rapport. À sa 21^e séance, le Comité a approuvé la version actualisée ou révisée du tableau de 117 États.

Lors de séances officielles tenues en mars, avril, mai et juin 2008, le Comité a examiné différentes versions de son projet de rapport au Conseil de sécurité, dont la première mouture avait été établie par ses experts. À sa 22^e séance, le Comité a adopté ce rapport et l'a fait tenir au Conseil le 8 juillet 2008 (S/2008/493).

Dans le cadre de ses activités d'information, le Comité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et la politique de sécurité de l'OTAN, le 11 décembre 2007. En outre, avec l'appui des États Membres et du Bureau des affaires de désarmement, il a organisé des ateliers consacrés à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) dans les États arabes et en Afrique

australe, qui se sont déroulés à Amman (4 et 5 septembre 2007) et à Gaborone (27 et 28 novembre 2007), respectivement.

Pendant la période à l'examen, le Président ainsi que les membres et les experts du Comité ont participé à plusieurs séminaires, ateliers et conférences, au cours desquels ils ont expliqué aux participants en quoi consistaient le travail du Comité et les exigences arrêtées dans la résolution 1540 (2004), l'objectif étant de mobiliser davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre de ce texte. On trouvera à l'annexe XVIII au rapport établi par le Comité à l'intention du Conseil de sécurité une liste des activités d'information du Comité.

Le site Web du Comité, dont le Bureau des affaires de désarmement assure la maintenance et la mise à jour, peut être consulté à l'adresse ci-après : <http://www.un.org/french/sc/1540/>.

Chapitre 13 **Comité du Conseil de sécurité** **créé par la résolution 1572 (2004)** **concernant la Côte d'Ivoire**

Le Comité créé par la résolution 1572 (2004) est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs qu'impose cette résolution et qui ont été prorogés et étendus par la résolution 1643 (2005), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé que tous les États devaient prendre les mesures nécessaires pour interdire l'importation sur leur territoire de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire.

Par sa résolution 1782 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 octobre 2008 le régime de sanctions imposé par les résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005). Au paragraphe 8 de sa résolution 1782 (2007), le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 31 octobre 2008 le mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, qui consistait à surveiller l'application de l'embargo sur les armes et les diamants ainsi qu'à assurer le suivi de l'application des mesures individuelles prévues aux paragraphes 9 et 11 de la résolution 1572 (2004). Le 28 novembre 2007, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/688), le Secrétaire général a donné la composition du Groupe d'experts rétabli en application de la résolution 1782 (2007).

En 2007, le Bureau du Comité se composait d'un président, Johan C. Verbeke (Belgique), et de deux vice-présidents, les représentants de l'Italie et de l'Afrique du Sud. En 2008, le Représentant permanent de la Belgique a continué d'assurer la présidence et les représentants de l'Italie et de l'Afrique du Sud la vice-présidence. Le 4 juin 2008, Jan Grauls (Belgique) a remplacé l'Ambassadeur Verbeke à la présidence du Comité.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu six consultations officielles.

Le 31 décembre 2007, le Président a fait tenir au Conseil de sécurité le rapport du Comité dans lequel celui-ci rendait compte des activités qu'il avait menées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 (S/2007/764).

Lors des consultations officielles qu'il a tenues le 17 octobre 2007, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, présenté conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la résolution 1761 (2007), et les mesures de suivi qu'il serait susceptible de prendre. Ce rapport a ensuite été publié comme document du Conseil de sécurité (S/2007/611). Le 25 octobre, au cours de consultations officielles, le Président du Comité a rendu compte au Conseil de l'examen que le Comité avait fait du rapport et des recommandations y figurant.

Au cours des consultations officielles qu'il a tenues le 9 avril 2008, le Comité a examiné le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts, établi en application du paragraphe 10 de la résolution 1782 (2007), et les mesures qu'il était susceptible de prendre. Ce rapport a été publié comme document du Conseil le 14 avril (S/2008/235), et le 29 avril, lors de consultations officielles, le Président du Comité a rendu compte au Conseil de l'examen que le Comité avait fait du rapport et des recommandations y figurant. Le 16 mai, le Comité a adressé une note verbale à tous les États Membres, dans laquelle il appelait leur attention sur les paragraphes 7, 9 et 11 de la résolution 1572 (2004), sur le paragraphe 6 de la résolution 1643 (2005) et sur les paragraphes pertinents du rapport à mi-parcours du Groupe d'experts.

Lors des consultations officielles qu'il a tenues les 12 septembre, 17 octobre et 12 décembre 2007 et les 27 février, 9 avril et 27 juin 2008, le Comité a entendu un exposé fait par le Département des opérations de maintien de la paix sur les rapports

mensuels portant sur le suivi de l'embargo sur les médias et sur les armes établis par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Pendant les consultations qu'il a tenues les 27 février, 9 avril et 27 juin 2008, le Comité a également examiné les rapports trimestriels de l'ONUCI sur la situation des droits de l'homme.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1572/>.

Chapitre 14

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan est chargé par le Conseil de sécurité de contrôler l'application d'un embargo sur les armes imposé à tous les individus et entités non gouvernementales, y compris les janjaouid, opérant dans les États du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest, qui a été étendu par la suite à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'djamena et à tout autre belligérant dans les États du Soudan susmentionnés. Le Comité est également chargé de surveiller l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés par la résolution 1591 (2005) et, entre autres choses, de désigner les individus justiciables de ces mesures, conformément aux critères énoncés dans cette résolution. Par sa résolution 1672 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que tous les États appliqueraient ces mesures aux quatre personnes nommées dans la résolution. La liste des personnes visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs peut être consultée sur le site Web du Comité, à l'adresse : <http://www.un.org/french/sc/committees/1591/>.

En 2007, le Bureau du Comité se composait d'un président, Marcello Spatafora (Italie), et de deux vice-présidents, les représentants du Panama et de la Slovaquie. En 2008, l'Ambassadeur Spatafora a continué d'assurer la présidence et les représentants de la Croatie et de Panama la vice-présidence.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu huit consultations officielles au cours desquelles il a examiné diverses questions en rapport avec le régime de sanctions.

Le 1^{er} août 2007, en réponse à une lettre adressée par le Représentant permanent du Soudan et comme suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts sur le Soudan dans son deuxième rapport intermédiaire, présenté en application du paragraphe 2 de la résolution 1713 (2006), le Comité a envoyé un courrier au Représentant permanent du Soudan. Le 7 août, conformément aux recommandations susmentionnées, le Comité est convenu d'ajouter des données d'identification supplémentaires pour deux des personnes inscrites sur sa liste récapitulative.

Lors de consultations officieuses tenues le 27 septembre, le Groupe d'experts a présenté au Comité, à l'aide d'un support visuel, son rapport final, établi en application de la résolution 1713 (2006) (S/2007/584). Les membres du Comité se sont entretenus avec les experts des constatations et recommandations figurant dans ce document, et ils ont reçu un exemplaire d'une annexe qui n'avait pas été publiée. Les membres du Comité ont en outre examiné de près chaque recommandation lors de consultations officieuses tenues les 9, 16 et 30 octobre et le 7 novembre 2007. Ils sont convenus de prendre des mesures en vue de donner suite à certaines recommandations du Groupe concernant ses propres travaux et ceux du Comité.

Le 14 novembre, le Président du Comité a transmis au Représentant permanent du Soudan une lettre datée du 29 septembre 2007 dans laquelle le Groupe d'experts répondait aux points que le Représentant permanent avait soulevés dans un courrier daté du 20 septembre 2007 concernant les activités du Groupe.

Le 27 décembre, le Comité a adopté une nouvelle version des directives relatives à la conduite de ses travaux, dans laquelle il avait fait figurer la procédure de radiation de la liste décrite dans la résolution 1730 (2006). Le 31 décembre, le Comité a fait parvenir au Conseil son rapport annuel pour 2007 (S/2007/779).

Lors de consultations officieuses tenues le 31 janvier 2008, le Comité a rencontré le Groupe d'experts, dont le mandat avait été prorogé par la résolution 1779 (2007), et s'est entretenu avec lui de son programme de travail préliminaire. Au cours de ces mêmes consultations, les membres du Comité se sont penchés sur l'imposition de sanctions ciblées à certaines personnes, à l'issue de quoi le Président du Comité a adressé un courrier sur la question au

Représentant permanent du Soudan. Lors de consultations officieuses tenues le 27 février, le Comité a examiné une lettre du Gouvernement soudanais datée du 24 janvier 2008, dans laquelle celui-ci se plaignait d'un mouvement opérant au Darfour. Le Président du Comité a répondu à ce courrier le 7 mars 2008.

Le 31 mars, le Groupe d'experts a remis au Comité un rapport actualisé, et le 14 mai, il lui a fait tenir un rapport à mi-parcours, que le Comité a examiné lors de consultations officieuses, le 27 mai. Le Comité a donné suite à certaines des observations et recommandations figurant dans le rapport à mi-parcours. Ainsi, il a envoyé des courriers, datés du 6 juin 2008, au Représentant spécial conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et au Commandant de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en République centrafricaine et au Tchad, pour engager les deux opérations et le Groupe d'experts à renforcer leur coopération.

Les 10 septembre et 7 décembre 2007 et les 13 mars et 12 juin 2008, le Président du Comité a fait tenir au Conseil de sécurité les rapports demandés à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), exposant les activités menées par le Comité au cours des 90 jours précédents.

Chapitre 15

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)

Le Comité créé par la résolution 1636 (2005) est chargé de remplir les tâches décrites au paragraphe 3 de cette résolution et dans son annexe, afin d'appuyer l'enquête menée sur l'attentat à l'explosif perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth, qui avait coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais, Rafic Hariri, et à 22 autres personnes.

En 2007, le Bureau du Comité se composait d'un président, Leslie Kojouhar Christian (Ghana), et de deux vice-présidents, les représentants de la Belgique et de la Slovaquie. En 2008, Michel Kafando (Burkina Faso) a assuré la présidence et les représentants de la Belgique et du Viet Nam la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu aucune consultation ni séance, et il n'a pas établi de rapport annuel.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1636/>.

Chapitre 16 Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Le Comité créé par la résolution 1718 (2006) a été chargé de surveiller l'application des mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée par cette résolution. Il s'agit notamment d'une interdiction de transférer des armes et du matériel connexe, tels que définis aux fins du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée; d'une interdiction de transférer tous articles, matières, marchandises et technologies figurant sur les listes contenues dans les documents S/2006/814, S/2006/815 et S/2006/853, susceptibles de contribuer aux programmes nucléaires, de missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée, à destination et en provenance de ce pays; d'une interdiction de fournir une assistance technique liée à la fourniture, à la fabrication ou à l'utilisation des articles visés dans le Registre et énumérés dans les listes susmentionnées; du gel des avoirs de certaines personnes et entités; et de l'imposition d'une interdiction de voyager aux personnes désignées par le Conseil de sécurité ou le Comité.

En 2007, le Conseil de sécurité a élu Marcello Spatafora (Italie) au poste de président du Comité, la vice-présidence étant assurée par les représentants du Ghana et du Pérou. En 2008, le Bureau du Comité se composait de l'Ambassadeur Spatafora à la présidence et des représentants du Costa Rica et de la Jamahiriya arabe libyenne à la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Président a présenté ses rapports au Conseil, conformément aux dispositions de l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006), le 8 octobre 2007 et les 2 janvier, 2 avril et 2 juillet 2008. Il y a fait observer que si les États étaient responsables au premier chef de l'application des dispositions de la résolution 1718 (2006), le Comité se tenait cependant prêt à

faciliter la mise en œuvre de ces mesures si la demande lui en était faite.

Au cours de la période à l'examen, le Comité a également reçu deux rapports présentés par des États Membres en application des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 1718 (2006).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1718/>.

Chapitre 17 Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Comité créé par la résolution 1737 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) concernant la République islamique d'Iran. Il s'agit notamment d'un embargo concernant les activités nucléaires et les vecteurs d'armes nucléaires, d'une interdiction faite à la République islamique d'Iran d'exporter des armes et du matériel connexe, et de mesures ciblées, à savoir un gel des avoirs, une interdiction de voyager et une obligation de notifier leurs déplacements imposés à certaines personnes et entités.

Dans sa résolution 1737 (2006), le Conseil a engagé tous les États à empêcher que des ressortissants iraniens reçoivent un enseignement ou une formation spécialisés dans des disciplines qui favoriseraient les activités nucléaires de la République islamique d'Iran, posant un risque de prolifération et la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires. Dans sa résolution 1747 (2007), le Conseil a engagé tous les États à faire preuve de vigilance et de retenue concernant la fourniture d'armes lourdes et de services connexes à la République islamique d'Iran, et prié tous les États et toutes les institutions financières internationales de ne pas souscrire de nouveaux engagements aux fins de l'octroi de subventions, d'une assistance financière et de prêts assortis de conditions libérales au Gouvernement de la République islamique d'Iran, si ce n'est à des fins humanitaires et de développement. Dans sa résolution 1803 (2008), le Conseil a demandé à tous les États de faire preuve de vigilance dans les domaines de l'appui financier public aux échanges commerciaux avec la République islamique d'Iran et des activités bancaires avec la République islamique d'Iran, en particulier en ce qui concerne la Banque

Melli et la Banque Saderat, et de faire inspecter dans leurs aéroports et ports maritimes les chargements à destination et en provenance de la République islamique d'Iran des aéronefs et navires que possédaient ou contrôlaient deux sociétés iraniennes, pour autant qu'il existe des motifs raisonnables de penser que tel aéronef ou navire transportait des biens prohibés par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) ou 1803 (2008). En cas d'inspection de ce type, le Conseil exige de tous les États qu'ils lui soumettent dans les cinq jours ouvrables un rapport écrit sur l'inspection.

En 2007, Johan C. Verbeke (Belgique) a assuré la présidence et les représentants du Ghana et du Pérou la vice-présidence. En 2008, l'Ambassadeur Verbeke a assuré la présidence jusqu'au 4 juin, date à laquelle Jan Grauls (Belgique) a pris sa suite. Les représentants du Burkina Faso et du Costa Rica ont assuré la vice-présidence.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu cinq consultations officieuses, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées au régime de sanctions.

En application des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 13 de la résolution 1737 (2006), le Comité a accordé deux dérogations au gel des avoirs pour permettre le règlement des dépenses extraordinaires d'une entité inscrite sur la liste, conformément à ce qu'avait établi l'État concerné. En outre, en application de l'alinéa d) du paragraphe 13 de la résolution 1737 (2006), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a avisé le Comité de son intention de faire un versement à une entité inscrite sur la liste pour permettre à celle-ci de mener à bien des activités directement liées aux articles visés aux alinéas b) i) et ii) du paragraphe 3 de la résolution. En outre, conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006), le Comité a été saisi de 15 notifications dans lesquelles des États signifiaient leur intention de toucher un paiement ou d'autoriser le déblocage à cette fin de fonds dus au titre de contrats passés avant l'inscription de certaines entités sur la liste.

Le 7 août 2007 et le 27 mars 2008, en vertu des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006), le Comité a demandé à l'AIEA de lui communiquer des renseignements actualisés, et l'Agence s'est exécutée dans les deux cas.

Le 31 décembre 2007, le Comité a transmis au Conseil son rapport annuel pour 2007 (S/2007/780).

Le 24 avril 2008, le Comité a révisé les directives régissant la conduite de ses travaux, afin d'y faire figurer les dispositions pertinentes de la résolution 1803 (2008). La nouvelle version de ces directives peut être consultée à l'adresse : <http://www.un.org/french/sc/committees/1737/>.

Le 24 avril également, le Comité a approuvé le regroupement des listes données en annexe aux résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008), répertoriant les personnes et entités visées par les mesures ciblées imposées par ces résolutions. La liste récapitulative peut être consultée sur le site Web du Comité.

Le 9 mai 2008, le Comité a écrit à deux États Membres au sujet de l'interdiction frappant les exportations d'armes et de matériel connexe en provenance de la République islamique d'Iran, et le 20 juin, le Comité a reçu la réponse de l'un d'eux.

En mai 2008 également, les membres du Comité sont convenus de mettre en ligne, sur le site Web du Comité, un document d'orientation officieux, établi à titre facultatif, que le Comité n'avait pas approuvé mais que ses membres avaient étudié, dans le but d'aider les États Membres à rédiger leurs rapports nationaux. À la fin de la période à l'examen, le Comité avait reçu 89 rapports présentés par des États Membres au titre de la résolution 1737 (2006), 76 rapports présentés au titre de la résolution 1747 (2007) et 55 rapports présentés au titre de la résolution 1803 (2008). Certains de ces rapports étaient des rapports uniques présentés au titre de deux des trois résolutions. Le Comité a également reçu deux rapports présentés par l'Union européenne au titre des résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007), respectivement.

Pendant la période considérée, le Comité a répondu à deux demandes que des États Membres lui avaient adressées par écrit pour obtenir des précisions au sujet de certains aspects des mesures imposées par les résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007). Le Comité a également reçu quatre communications d'un État Membre, qui l'avisait de certaines questions en rapport avec la construction de la centrale nucléaire de Bushehr (République islamique d'Iran).

Le Président du Comité a fait tenir quatre rapports périodiques au Conseil de sécurité, en

application de l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006), le 19 septembre (voir S/PV.5743) et le 18 décembre 2007 (voir S/PV.5807), ainsi que le 17 mars (voir S/PV.5853) et le 13 juin 2008 (voir S/PV.5909).

Chapitre 18

Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

Le 26 mars 2008, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu une séance officielle, sous la direction de l'Indonésie, pour procéder à un échange de vues sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Les membres du Conseil de sécurité, certains des pays fournissant des contingents à la MINUEE et des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions ont participé à cette réunion. Les États Membres présents ont pu obtenir des éclaircissements sur les questions qu'ils se posaient. L'objectif plus général était de garantir la sécurité des Casques bleus et le bon déroulement des opérations de la MINUEE.

Chapitre 19

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le Conseil de sécurité a créé le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique en tant qu'organe subsidiaire après avoir examiné la question intitulée « La situation en Afrique » le 31 janvier 2002. Cette décision a été annoncée dans la déclaration faite par le Président du Conseil le 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), dans laquelle le Conseil admettait qu'il fallait prendre des mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique et indiquait qu'il envisageait de créer un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans la déclaration de son président et de renforcer la coordination entre le Conseil et le Conseil économique et social. Le mandat du Groupe de travail a ensuite été décrit dans une note du Président du Conseil de sécurité en date du 1^{er} mars 2002 (S/2002/207), dans laquelle étaient exposés la

composition, la présidence, le mandat, les méthodes de travail et la durée du Groupe de travail.

Depuis que le Groupe de travail a commencé ses travaux en mars 2002, sous la direction de Jagdish Koonjul (Maurice), sa présidence a été assurée chaque année par un membre du Conseil de sécurité. Se sont ainsi succédé l'Angola (2003/04), le Bénin (2005), le Congo (2006/07) et l'Afrique du Sud (2008).

Pendant la période à l'examen, la présidence du Groupe de travail a changé plusieurs fois. Tout d'abord, en mai 2007, le Président alors en poste, Basile Ikouébé (Congo), a été nommé Ministre des affaires étrangères de son pays. En application des dispositions d'une note du Président du Conseil de sécurité datée du 27 juillet 2007 (S/2007/461), il a été remplacé par Pascal Gayama (Congo). Par la suite, le Président du Conseil a annoncé dans une note datée du 20 novembre 2007 (S/2007/674) que le Conseil avait décidé que Luc Joseph Okio (Congo) présiderait le Groupe de travail. Puis, dans une note datée du 31 décembre 2007 (S/2007/771), le Président a indiqué que le mandat du Groupe de travail était prorogé pour une période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2008. Enfin, le Président a annoncé que pour 2008, Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud) occuperait la présidence (S/2008/2).

Pendant la période considérée, le Groupe de travail a tenu neuf séances officielles, au cours desquelles il a examiné les questions de son ressort, et il a organisé un séminaire dans le cadre de son mandat et de la mise en œuvre de son programme de travail pour les années 2006 et 2007, conformément à la résolution 1625 (2005) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 28 août 2007 (S/PRST/2007/31). Les 22 août, 17 septembre, 16 octobre et 2, 8 et 9 novembre 2007, il a tenu des séances pour préparer ce séminaire. Le séminaire s'est déroulé le 3 décembre, sur le thème : « Stratégie globale et efficace de prévention des conflits en Afrique : le rôle du Conseil de sécurité ». Cette rencontre avait essentiellement pour but de dégager une série de recommandations à l'intention du Groupe de travail et du Conseil de sécurité en réponse à la question de savoir ce que le Conseil de sécurité pouvait faire de plus pour empêcher que des conflits armés n'éclatent, ne s'aggravent ou ne se reproduisent, en particulier en Afrique, et éviter ainsi d'avoir à réagir à tant de crises si coûteuses. Les 15 membres du Conseil de sécurité et 64 États Membres ont participé à ce

séminaire, tout comme des représentants de départements du Secrétariat et d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies, ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile. À la fin du séminaire, le Groupe de travail a pris note des divers points de vue et des suggestions formulés par les participants concernant le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits. Le 10 décembre, il s'est réuni pour évaluer les résultats de ce séminaire, puis son président a résumé les points de vue et suggestions exprimés à l'occasion de cette manifestation et les a faits figurer dans le rapport sur le séminaire que le Groupe de travail a joint à son rapport annuel (S/2007/783).

À la 5806^e séance du Conseil de sécurité, le 17 décembre, le Président du Groupe de travail a fait un exposé sur les activités du Groupe de travail.

Le 21 janvier 2008, l'Afrique du Sud, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail, a représenté le Conseil de sécurité à la réunion organisée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avec des organisations régionales et internationales non africaines, à Addis-Abeba.

Le 24 janvier, le Groupe de travail s'est concerté sur ses activités pour 2008. Le 6 mars, il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur les propositions faites en vue de renforcer le Département des affaires politiques.

Chapitre 20 **Groupe de travail sur les enfants** **et les conflits armés**

Le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés est chargé par le Conseil de sécurité d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé au paragraphe 3 de la résolution 1612 (2005), les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de cette résolution et toutes autres informations qui lui seraient communiquées.

Le mécanisme de surveillance et de communication s'attache à surveiller les six violations graves ci-après : le meurtre ou la mutilation d'enfants, le recrutement ou l'utilisation d'enfants soldats, les attaques contre des écoles ou des hôpitaux, le viol et

les autres violences sexuelles à l'encontre d'enfants, l'enlèvement d'enfants et le refus de laisser des enfants bénéficier de l'aide humanitaire.

Le Groupe de travail est en particulier chargé des tâches ci-après : a) recommander au Conseil des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit; et b) demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution 1612 (2005).

En application de la résolution 1612 (2005), le Président du Groupe de travail a présenté au Conseil des rapports sur les faits nouveaux intervenus pendant les périodes allant du 26 juillet 2005 – date de l'adoption de la résolution 1612 (2005) – au 30 juin 2006 (S/2006/497), du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (S/2007/428) et du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (S/2008/455).

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu sept séances officielles, les 18 septembre et 6 décembre 2007 et les 5 et 21 février, 8 mai, 20 juin et 25 juillet 2008.

En se fondant sur les rapports établis par le Secrétaire général dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information mentionné ci-dessus, le Groupe de travail s'est penché sur la situation des enfants dans 10 situations de conflit : en République démocratique du Congo (S/2007/391), au Tchad (S/2007/400), en Côte d'Ivoire (S/2007/515), au Soudan (S/2007/520), au Myanmar (S/2007/666), au Burundi (S/2007/686), à Sri Lanka (S/2007/758), au Népal (S/2008/259), aux Philippines (S/2008/272) et en Somalie (S/2008/352).

Le Groupe de travail a aussi adopté des conclusions concernant les enfants et le conflit armé en Ouganda (S/AC.51/2007/12), en Somalie (S/AC.51/2007/14), au Tchad (S/AC.51/2007/16), en République démocratique du Congo (S/AC.51/2007/17), en Côte d'Ivoire (S/AC.51/2008/5 et Corr.1), au Burundi (S/AC.51/2008/6) et au Soudan (S/AC.51/2008/7).

Chapitre 21

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

Pendant la période à l'examen, le Groupe de travail a tenu cinq séances officielles, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées à la documentation et à la procédure du Conseil de sécurité.

En 2007, la présidence du Groupe de travail a été assurée par Peter Burian (Slovaquie), et en 2008 par Ricardo Alberto Arias (Panama).

En 2007, le Groupe de travail s'est attaché en priorité à veiller à ce que toutes les dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 19 juillet 2006 (S/2006/507) soient appliquées, ainsi qu'à examiner toute une gamme de questions pratiques en rapport avec la documentation et d'autres questions de procédure soulevées dans le cadre des travaux quotidiens du Conseil ou ayant été renvoyées au Groupe de travail. Des progrès satisfaisants ont été faits dans ce domaine, où les travaux menés tendent généralement à améliorer les méthodes de travail du Conseil.

Entre août et décembre 2007, le Groupe de travail s'est particulièrement intéressé aux questions ci-après : a) la distribution des documents et des éléments d'information aux membres du Conseil; b) le format des séances du Conseil; c) le rapport annuel présenté par le Conseil à l'Assemblée générale; d) l'interaction et le dialogue entre le Conseil et d'autres organes de l'ONU, le Secrétariat et d'autres États Membres; e) les questions dont le Conseil est saisi et la notification annuelle de l'Assemblée générale par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies; et f) la possibilité de faire paraître un manuel sur les méthodes de travail du Conseil, en tant que publication des Nations Unies.

Le 19 décembre 2007, à l'issue de débats et d'un accord conclu par les membres du Groupe de travail, le Conseil de sécurité a approuvé une note de son président (S/2007/749) qui visait à renforcer l'efficacité et la transparence de ses travaux. Tout en réaffirmant sa volonté de mettre en œuvre toutes les mesures précédemment convenues, notamment celles figurant dans la note de son Président en date du 19 juillet 2006 (S/2006/507), le Conseil a adopté des mesures additionnelles concernant ses consultations

officieuses, les questions dont il est saisi et son rapport annuel à l'Assemblée générale.

À l'issue de délibérations qu'il avait tenues auparavant, le Groupe de travail a décidé en décembre 2007 de créer son propre site Web, et il est convenu de sa présentation et de son contenu. C'est ainsi qu'en 2008, tous les renseignements pertinents concernant ses activités ont été mis en ligne, dans toutes les langues officielles, sur son nouveau site Web, à l'adresse : <http://www.un.org/sc/wgdocs/>.

En janvier 2008, en application des dispositions de la note du Président susmentionnée (S/2007/749), le Groupe de travail a examiné la possibilité d'adopter un nouveau format pour les exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi. Avec l'aval des membres du Conseil, ce nouveau format a été appliqué pour la première fois à l'exposé succinct paru le 11 janvier 2008 (S/2008/10). À compter de cette date, le Groupe de travail a continué de réfléchir à d'autres modifications susceptibles d'être apportées au format des exposés succincts.

Chapitre 22

Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil de sécurité

Pendant la période considérée, le Comité a tenu deux séances officielles pour étudier les prochaines étapes du réexamen des mandats du Conseil de sécurité.

Le Comité a été créé en mai 2006 pour réexaminer les mandats du Conseil de sécurité, ainsi que l'avaient préconisé les chefs d'État et de gouvernement dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), et donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général en date du 30 mars 2006, intitulé « Définition et exécution des mandats » (A/60/733 et Corr.1).

Le Comité a travaillé jusqu'au 31 décembre 2007. En 2007, sa présidence a été assurée conjointement par Peter Burian (Slovaquie) et Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud).

D'une manière générale, le Comité s'est employé à rationaliser et à appuyer les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour promouvoir la paix et la

sécurité internationales, et contribuer ainsi à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Il a apporté son concours à un réexamen pratique et réaliste des mandats existants du Conseil, œuvrant pour ce faire en coopération et en coordination étroites avec le Secrétariat. Le principal objectif était d'évaluer et de rationaliser les travaux du Conseil dans les domaines qui, pour diverses raisons, n'avaient pas été régulièrement examinés par le Conseil ou portés à son attention. Le réexamen des mandats a offert au Conseil l'occasion de porter sur son travail et ses mandats un regard plus large, plus systématique et plus global.

Le réexamen des mandats est venu compléter l'examen des activités et des différents mandats auquel procédait déjà périodiquement le Conseil de sécurité. Il a été effectué de manière exhaustive, en plaçant les mandats dans un contexte plus large, y compris, le cas échéant, dans une perspective régionale ou fonctionnelle, afin de pouvoir mieux déterminer comment les différents mandats contribuaient à la réalisation des objectifs généraux du Conseil. Le rôle du Comité était d'aider le Conseil de sécurité pour que celui-ci puisse prendre des décisions au sujet de différents mandats, de formuler des recommandations et de donner des orientations, mais non pas de prendre des décisions concernant les mandats.

À l'issue de consultations, les membres du Conseil sont convenus de retenir les cinq critères ci-après pour décider des mandats devant être réexaminés :

1. Les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Définition et exécution des mandats » (A/60/733 et Corr.1);
2. Les mandats n'ayant pas été réexaminés par le Conseil au cours des cinq dernières années;
3. Les cas particuliers dans lesquels les rapports établis font double emploi ou ne sont pas nécessaires, y compris lorsque les cycles d'établissement de rapports sont plus courts que nécessaire;
4. Les postes qui sont demeurés vacants ou pour lesquels la raison de la nomination a changé;
5. Lorsqu'il y a au moins deux représentants de haut niveau des Nations Unies dans un domaine

donné ou lorsque les mandats risquent de se chevaucher ou de faire double emploi.

Le Comité a utilisé tout un éventail d'outils et de mécanismes, parmi lesquels les réunions officieuses de groupes d'experts, les réunions tenues au niveau des ambassadeurs, les comptes rendus faits par les membres du Secrétariat sur les mandats de plus de cinq ans qui ne sont pas périodiquement prorogés et une séance publique que le Comité a tenue sur un mandat reconnu. Ces modalités ont permis au Comité de travailler utilement et efficacement.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est notamment penché sur les questions de la fréquence à laquelle le Secrétaire général devrait présenter des rapports au Conseil de sécurité (périodicité des rapports) et des délais de présentation des rapports aux membres du Conseil. Il est convenu qu'il fallait revoir la périodicité de plusieurs rapports. La pertinence et la qualité des notes d'information informelles hebdomadaires établies par le Secrétariat sur les opérations hors Siège ont également été évoquées. Le Comité a décidé que le Secrétariat continuerait d'établir ces notes au cas par cas, sous la forme de fiches descriptives reprenant les toutes dernières informations disponibles. Il est également convenu que le Conseil continuerait d'étudier les moyens de rationaliser et de systématiser l'attribution de mandats, y compris en adoptant des approches régionales et sous-régionales plus larges à l'égard des différents mandats et en dialoguant avec d'autres organes compétents des Nations Unies.

Le 28 décembre 2007, après s'être entretenu avec le Comité et entendu avec les membres du Conseil, le Président du Conseil de sécurité a adressé au Secrétaire général un courrier (S/2007/770) dans lequel étaient exposés les activités menées par le Comité entre mai 2006 et décembre 2007 ainsi que les résultats et les conclusions des travaux du Comité, sous la forme de huit mesures arrêtées d'un commun accord. Il a ainsi notamment été convenu que le Comité avait atteint les principaux objectifs pour lesquels il avait été créé et pouvait donc conclure ses travaux, mais aussi que la notion de réexamen des mandats demeurerait valable et utile pour le Conseil de sécurité et que toute question pendante ou émergente relative au réexamen des mandats serait traitée au niveau du Conseil par un mécanisme approprié.

Appendices

I **Liste des membres du Conseil de sécurité** **en 2007 et 2008**

2007	Afrique du Sud	2008	Afrique du Sud
	Belgique		Belgique
	Chine		Burkina-Faso
	Congo		Chine
	États-Unis d'Amérique		Costa Rica
	Fédération de Russie		Croatie
	France		États-Unis d'Amérique
	Ghana		Fédération de Russie
	Indonésie		France
	Italie		Indonésie
	Panama		Italie
	Pérou		Jamahiriya arabe libyenne
	Qatar		Panama
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Slovaquie		Viet Nam

II Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008.

Afrique du Sud

M. Thabo Mbeki^w
(Président)

M^{me} Nkosazana C. Dlamini Zuma^x
(Ministre des affaires étrangères)

M^{me} Susan van der Merwe^y
(Ministre adjoint des affaires étrangères)

M. Mosiuoa Gerard Patrick Lekota^e
(Ministre de la défense)

M. Dumisani Shadrack Kumalo

M. Baso Sangqu

M. Abdul Samad Minty

M^{me} Bongiwe Qwabe

M. Sabelo Sivuyile Maqungo

M. Zaheer Laher

M. Wayne Malgas

M. Johann Paschalis

M^{me} Lulama Rulumeni

M. Petros Siphon Seakamela

M. Cedrick Crowley

M^{me} Moné Dye

Belgique

M. Guy Verhofstadt^a
(Premier Ministre)

M. Karel de Gucht^b
(Ministre des affaires étrangères)

M. Olivier Chastel^c
(Ministre adjoint des affaires étrangères)

* Pays dont le mandat a commencé le 1^{er} janvier 2008.

** Pays dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2007.

M. Charles Michel^d
(Ministre de la coopération pour le développement)

M. Pierre Chevalier^e
(Envoyé spécial du Ministre des affaires étrangères)

M. Johan C. Verbeke

M. Jan Grauls

M. Olivier Belle

M. Karl Dhaene

M. Bart Lammens

M^{me} Delphine Delieux

M. Pierre Cartuyvels

M. William Roelants de Stappers

M. Christophe Payot

M. Axel Kenes

M^{me} Karen Van Vlierberge

M. Peter Van Kemseke

Burkina Faso*

M. Djibril Yipènè Bassolé^f
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale)

M. Michel Kafando

M. Paul Robert Tiendrebeogo

M. Bonaventure Koudougou

M. Antoine Somdah

M. Ibsen Sifana Koné

M. Saïdou Zongo

M. Léopold Bonkougou

M^{me} Mariam Fofana

Chine

M. Yang Jiechi^a
(Ministre des affaires étrangères)

M. Wang Yi^g
(Envoyé spécial du Président)

M. Wang Guangya

M. Liu Zhenmin^h
(Envoyé spécial du Ministre des affaires étrangères pour la 5916^e séance)

M. La Yifan

**Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants
et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité**

M. Li Kexin
M. Du Xiaocong
M. Kang Yong
M^{me} Chen Peijie

Congo**

M. Denis Sassou Nguesso^a
(Président)
M. Basile Ikouebe
M. Pascal Gayama
M. Luc Joseph Okio
M. Justin Biabaroh-Iboro
M. Lazare Makayat-Safouesse
M. Raphaël D. Maboundou
M^{me} Chantal Itoua-Apoyolo
M^{me} Annick Nzounza Lekaka
M. Emile Ange Mbou-Mylyondo
M. Boniface Lezona
M. René Nsemi

Costa Rica*

M. Bruno Stagno Ugarteⁱ
(Ministre des affaires étrangères)
M. Jorge Urbina
M. Saúl Weisleder
M. Jorge Ballesteros
M^{me} Ana Patricia Villalobos
M^{me} Magda Rojas
M^{me} Manuela Ureña
M^{me} Marcela Calderón
M^{me} Marcela Zamora
M. Randall González
M^{me} Alejandra Solano
M^{me} Carolina Sevilla
M. Mauricio Artiñano
M^{me} Melissa Umaña

Croatie*

M. Gordan Jandroković^c
(Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne)

M^{me} Jadranka Kosor^h
(Vice-Premier Ministre et Ministre de la famille et des anciens combattants et de la solidarité entre les générations)

M. Neven Jurica

M^{me} Mirjana Mladineo

M. Ranko Vilošić

M. Amir Muharemi

M. Vice Skračić

M^{me} Jasminka Dinić

M^{me} Irena Čačić

M. Toma Galli

M. Mato Škrabalo

M^{me} Kristina Lahovski

M. Mario Škunca

M. Ivan Mutavdžić

M^{me} Lara Romano

M^{me} Korana Došen

M^{me} Ivana Kožar

États-Unis d'Amérique

M. George W. Bush^a
(Président)

M^{me} Condoleezza Rice^{aa}
(Secrétaire d'État)

M. Zalmay Khalilzad

M. Alejandro D. Wolff

M^{me} Jackie Wolcott Sanders

M. Mark D. Wallace

M. Richard Terrell Miller

M. Jeffrey DeLaurentis

M^{me} Carolyn L. Willson

M. Richard Grenell

M. William Brencick

M. Gerald Scott

M^{me} Mary Catherine Phee

M. Mark Groombridge

M. T. Kirk McBride

M. R. Clarke Cooper

M. Bruce C. Raskhow

Fédération de Russie

M. Sergey V. Lavrov^a
(Ministre des affaires étrangères)

M. Vitaly I. Churkin

M. Igor N. Shcherbak

M. Konstantin K. Dolgov

M. Nikolay V. Chulkov

M. Ilya I. Rogachev

M. Vadim S. Smirnov

M. Pavel R. Knyazev

M. Gleb F. Desyatnikov

M. Dmitry V. Feoktistov

M. Oleg I. Kravchenko

M. Denis Y. Paletskiy

M. Andrei V. Demin

M. Grigory E. Lukyantsev

M. Gennady V. Kuzmin

M. Vladimir P. Salov

M. Vladimir Y. Zheglov

M. Andrey M. Lisovoy

M. Andrei A. Artasov

M. Vladimir K. Safronkov

France

M. Nicolas Sarkozy^j
(Président)

M. Bernard Kouchner^k
(Ministre des affaires étrangères et européennes)

M. Jean-Marie Bockel^l
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la francophonie)

M^{me} Rama Yade^m
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux droits de l'homme)

M. Jean-Maurice Ripert

M. Jean-Pierre Lacroix

M. Nicolas de Rivière

M^{me} Brigitte Collet

M. Hubert Renié

Ghana**

M. John Agyekum Kufuor^a
(Président)

M. Akwasi Osei-Adjeiⁿ
(Ministre des affaires étrangères)

M. Leslie Kojo Christian

M. Robert Tachie-Menson

M. Albert Francis Yankey

M. George Ayi-Bonte

Nana Kwesi Arhin

M. Ebenezer Appreku

M^{me} Gloria Poku

M. Damphey Bediako Asare

M^{me} Divina Adjoa Seanedzu

M. Sebastian Beliwine

Indonésie

M. Susilo Bambang Yudhoyono^a
(Président)

M. Hassan Wirajuda^o
(Ministre des affaires étrangères)

M. Imron Cotan^c
(Secrétaire général du Département des affaires étrangères)

M. Eddy Pratomo
(Vice-Ministre des affaires étrangères et Directeur général des affaires juridiques et des traités internationaux)

M. R. M. Marty M. Natalegawa

M^{me} Adiyatwidi Adiwoso Asmady

M. Hasan Kleib

M. Rachmat Budiman

M. Yayan G. H. Mulyana

M. Sidharto Reza Suryodipuro

**Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants
et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité**

M. Abdulkadir Jailani
M. Odo R. M. Manuhutu
M. Rolliansyah Soemirat
M. Muhammad Anshor
M. Witjaksono Adji
M. Daniel T. S. Simanjuntak
M^{me} Adhyanti S. W. Suryana
M. I. Putu Yuli Adnyana
M. Triyogo Jatmiko

Italie

M. Romano Prodi^q
(Premier Ministre)
M. Massimo D'Alema^r
(Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères)
M. Vittorio Craxi^s
(Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères)
M. Vincenzo Scotti^h
(Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères)
M. Marcello Spatafora
M. Giulio Terzi di Sant'Agata
M. Aldo Mantovani
M. Francesco Azzarello
M. Massimo Marotti
M. Amedeo Trambajolo

Jamahiriya arabe libyenne*

M. Giadalla A. Ettalhi
M. Abdelrazag E. Gouider
M. Ibrahim O. A. Dabbashi
M. Attia Omar Mubarak
M. Mohamed A. A. Alahraf
M. Mohamed F. F. Elkreksi
M. Abdurrahman A. H. Elgannas

Panama

M. Martín Torrijos^a
(Président)

M. Samuel Lewis Navarro^t
(Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères)

M. Ricardo Durán^u
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Ricardo Alberto Arias

M. Giancarlo Soler Torrijos

M. Nils Castro

M. Alfredo Suescum

M^{me} Angélica Jácome

M. Andrés de Vengoechea

Pérou**

M. José Antonio García Belaunde^a
(Ministre des affaires étrangères)

M. Jorge Voto-Bernales

M. Luis Enrique Chávez Basagoitia

M. Hugo Pereyra Plasencia

M. Ricardo Morote

M. Librado Orozco Zapata

M. José Antonio Doig

M^{me} Romy Tincopa Grados

M. Rolando Ruiz-Rosas Cateriano

M. Vitaliano Gallardo Valencia

M. Edgar Pérez Alván

M^{me} Yella Zanelli

M. Carlos Obando

Qatar**

Sheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani^a
(Émir du Qatar)

M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser

M. Mutlaq Majid Al-Qahtani

M. Abdulla Eid Al-Sulaiti

Sheikha Alya bint Ahmed bin Saif al-Thani

M. Jassim Ali Al-Obaidli

M. Faisal Abdulla Hamad Al-Henzab

M. Tariq Ali Al-Ansari

M. Mishal Mohammed Al-Ansari

M. Mohammed Sultan Al-Kuwari

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. Gordon Brown^g
(Premier Ministre)

M. David Miliband^z
(Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth)

M. Kim Howells^a
(Ministre d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth)

Baronne Patricia Scotland^h
(Procureur général de l'Angleterre et du Pays de Galles)

Sir Emyr Jones Parry, KCMG

Sir John Sawers

M^{me} Karen Pierce

M. Paul Johnston

M. Huw Llewellyn

M. Nick Carrick

M^{me} Catherine Brooker

M. Ian Collard

M. Justin McKenzie Smith

M^{me} Samantha Job

M^{me} Ying Yee

M. David Whineray

M. Nicholas Williams

Lieutenant-colonel Nick Slinger

M^{me} Ann Thompson

M. Michael Hoare

M. Gareth Bayley

M. Chanaka Wickremasinghe

M. Richard Etherington

M^{me} Catherine Adams

M. Philip Saltonstall

M^{me} Harriet Cross

M^{me} Nicola Freedman

M^{me} Philippa Steele

M^{me} Jonna Jeurlink

M. David Quarrey

Slovaquie**

M. Ivan Gašparovič^a
(Président)

M. Ján Kubiš^v
(Ministre des affaires étrangères)

M^{me} Oľga Algayerová^p
(Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères et Premier Vice-
Ministre des affaires étrangères)

M. Peter Burian

M. Dušan Matulay

M. Michal Mlynár

M. Igor Bartho

M. Peter Harmanovský

Viet Nam*

M. Pham Gia Khiem^{bb}
(Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères)

M. Pham Binh Minh^g
(Envoyé spécial du Président du Viet Nam)

M. Le Luong Minh

M. Hoang Chi Trung

M. Bui The Giang

M. Nguyen Thi Thanh Ha

M. Dang Hoang Giang

Notes

^a A participé à la 5749^e séance, le 25 septembre 2007.

^b A participé aux 5750^e et 5751^e séances, le 28 septembre 2007.

^c A participé à la 5895^e séance, le 20 mai 2008.

^d A participé aux 5834^e et 5916^e séances, le 12 février et le 19 juin 2008.

^e A participé aux 5766^e et 5868^e séances, le 23 octobre 2007 et le 16 avril 2008.

^f A participé aux 5868^e et 5916^e séances, le 16 avril et le 19 juin 2008.

^g A participé à la 5868^e séance, le 16 avril 2008.

^h A participé à la 5916^e séance, le 19 juin 2008.

ⁱ A participé à la 5905^e séance, le 5 juin 2008.

^j A présidé la 5749^e séance, le 25 septembre 2007.

^k A participé à la 5834^e séance, le 12 février 2008.

**Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants
et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité**

- ^l A participé aux 5764^e et 5765^e séances, le 22 octobre 2007.
- ^m A participé aux 5868^e, 5895^e et 5916^e séances, le 16 avril, le 20 mai et le 19 juin 2008.
- ⁿ A présidé la 5766^e séance, le 23 octobre 2007.
- ^o A présidé la 5776^e séance, le 6 novembre 2007, et a participé à la 5868^e séance, le 16 avril 2008.
- ^p A participé à la 5766^e séance, le 23 octobre 2007.
- ^q A participé aux 5749^e et 5868^e séances, le 25 septembre 2007 et le 16 avril 2008.
- ^r A présidé les 5811^e (privée) et 5812^e séances, le 19 décembre 2007.
- ^s A participé aux 5751^e et 5834^e séances, le 28 septembre 2007 et le 12 février 2008.
- ^t A présidé la 5834^e séance, le 12 février 2008.
- ^u A participé aux 5785^e et 5786^e séances, le 28 novembre 2007.
- ^v A participé aux 5751^e et 5811^e (privée) séances, le 28 septembre et le 19 décembre 2007.
- ^w A participé à la 5749^e séance, le 25 septembre 2007, et a présidé la 5868^e séance, le 16 avril 2008.
- ^x A présidé la 5868^e séance, le 16 avril 2008, et a participé à la 5916^e séance, le 19 juin 2008.
- ^y A participé à la 5889^e séance, le 12 mai 2008.
- ^z A présidé la 5895^e séance, le 20 mai 2008.
- ^{aa} A présidé la 5916^e séance, le 19 juin 2008.
- ^{bb} A présidé la 5936^e séance, le 17 juillet 2008.

III Présidents du Conseil de sécurité

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de Président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007 :

Congo

M. Pascal Gayama 1^{er}-31 août 2007

France

M. Jean-Maurice Ripert 1^{er}-30 septembre 2007^a

Ghana

M. Leslie Kojo Christian 1^{er}-31 octobre 2007^b

Indonésie

M. R. M Marty M. Natalegawa 1^{er}-30 novembre 2007^c

Italie

M. Marcello Spatafora 1^{er}-31 décembre 2007^d

Jamahiriya arabe libyenne

M. Giadalla A. Ettlhi 1^{er}-31 janvier 2008

Panama

M. Ricardo Alberto Arias 1^{er}-29 février 2008^e

Fédération de Russie

M. Vitaly I. Churkin 1^{er}-31 mars 2008

Afrique du Sud

M. Dumisani Shadrack Kumalo 1^{er}-30 avril 2008^f

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sir John Sawers 1^{er}-31 mai 2008^g

États-Unis d'Amérique

M. Zalmay Khalilzad 1^{er}-30 juin 2008^h

Viet Nam

M. Le Luong Minh 1^{er}-31 juillet 2008ⁱ

^a M. Nicolas Sarkozy, Président de la France, a présidé la 5749^e séance, le 25 septembre 2007.

^b M. Akwasi Osei-Adjei, Ministre des affaires étrangères du Ghana, a présidé la 5766^e séance, le 23 octobre 2007.

^c M. Hassan Wirajuda, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, a présidé la 5776^e séance, le 6 novembre 2007.

^d M. Massimo D'Alema, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Italie, a présidé les 5811^e (privée) et 5812^e séances, le 19 décembre 2007.

^e M. Samuel Lewis Navarro, Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, a présidé la 5834^e séance, le 12 février 2008.

^f M. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud, et M^{me} Nkosazana C. Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, ont présidé la 5868^e séance, le 16 avril 2008.

^g M. David Miliband, Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a présidé la 5895^e séance, le 20 mai 2008.

^h M^{me} Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, a présidé la 5916^e séance, le 19 juin 2008.

ⁱ M. Pham Gia Khiem, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, a présidé la 5936^e séance, le 17 juillet 2008.

IV Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

S/2007/507	22 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/508	24 août 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/690	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/691	30 novembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

S/2008/306	6 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/307	8 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

S/2007/470	2 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/236	8 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/237	11 avril 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/516	30 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/517	1 ^{er} août 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

S/2008/236	8 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/237	11 avril 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/516	30 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/517 1^{er} août 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

S/2007/556 20 septembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/557 21 septembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/609 10 octobre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/610 16 octobre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/669 12 novembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/670 14 novembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/684 28 novembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/735 12 décembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/736 14 décembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/737 14 décembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/60 30 janvier 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/61 31 janvier 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/210 28 mars 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/334 16 mai 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation à Chypre

S/2008/244 9 avril 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/246 9 avril 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/245 14 avril 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/247 14 avril 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

**Communications du Président du Conseil de sécurité
et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2007
et le 31 juillet 2008**

S/2008/456 10 juillet 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/457 14 juillet 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation concernant le Sahara occidental

S/2007/509 22 août 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/510 27 août 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation au Timor-Leste

S/2007/647 31 octobre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/329 16 mai 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation au Libéria

S/2007/622 17 octobre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/623 19 octobre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/753 28 novembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/754 21 décembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/85 8 février 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/459 14 juillet 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Somalie

S/2007/499 13 août 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/522 27 août 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/523 31 août 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/566 20 septembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/575 28 septembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/667	13 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/762	24 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/763	27 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/127	21 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/128	26 février 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/309	8 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/378	10 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Questions relatives à la situation dans l'ex-Yougoslavie

La situation en Bosnie-Herzégovine

S/2007/490	10 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/632	25 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/651	5 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/769	27 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/188	18 mars 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/242	11 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/300	6 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/413	23 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

S/2007/559	20 septembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/600	9 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

**Communications du Président du Conseil de sécurité
et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2007
et le 31 juillet 2008**

S/2007/652	5 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/723	10 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/36	21 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/89	8 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/106	18 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/204	26 mars 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/331	16 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/362	3 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/411	20 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/412	23 juin 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/477	21 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves
du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie
depuis 1991**

S/2007/678	12 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/788	31 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/44	22 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/99	8 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/437	13 juin 2008	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
S/2008/507	25 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/508	30 juillet 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Points relatifs à la situation concernant le Rwanda

La situation concernant le Rwanda

- S/2007/679 21 novembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
- S/2008/347 30 mai 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

- S/2007/679 21 novembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
- S/2008/356 3 juin 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
- S/2008/436 13 juin 2008 Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

La situation en Géorgie

- S/2008/518 30 juillet 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
- S/2008/519 1^{er} août 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en Afghanistan

- S/2007/494 15 août 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
- S/2007/558 20 septembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
- S/2008/65 1^{er} février 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
- S/2008/165 6 mars 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
- S/2008/166 7 mars 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
- S/2008/319 12 mai 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Sierra Leone

- S/2007/613 9 octobre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

**Communications du Président du Conseil de sécurité
et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2007
et le 31 juillet 2008**

S/2007/614	18 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/63	31 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/137	28 février 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation dans la région des Grands Lacs

S/2007/679	21 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/719	21 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/720	6 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/414	23 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2007/586	2 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/622	17 octobre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/623	19 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/679	21 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/719	21 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/694	30 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/720	6 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/120	20 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/312	9 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/347 30 mai 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/414 23 juin 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

S/2008/66 1^{er} février 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/368 5 juin 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/427 30 juin 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/496 28 juillet 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Guinée-Bissau

S/2007/700 28 novembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/753 28 novembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/701 3 décembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/744 11 décembre 2007 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

S/2007/754 21 décembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Armes légères

S/2007/753 28 novembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/754 21 décembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

S/2007/577 29 août 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/578 28 septembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/441 7 juillet 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Côte d'Ivoire

S/2007/622 17 octobre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

**Communications du Président du Conseil de sécurité
et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2007
et le 31 juillet 2008**

S/2007/623	19 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/688	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Mission du Conseil de sécurité

S/2007/647	31 octobre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

S/2007/531	3 septembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/532	7 septembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/719	21 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/706	30 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/713	6 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/720	6 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/48	28 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/130	1 ^{er} février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/339	20 mai 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/340	23 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/414	23 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/438 30 juin 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/439 3 juillet 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Consolidation de la paix après les conflits

S/2007/744 11 décembre 2007 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

S/2008/84 3 janvier 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général et Corr.1

S/2008/383 30 mai 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

La situation concernant l'Iraq

S/2007/533 4 septembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/534 7 septembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/661 8 novembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/680 21 novembre 2007 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2007/725 7 décembre 2007 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/41 23 janvier 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/140 29 février 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/175 11 mars 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/318 9 mai 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/341 23 mai 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/423 27 juin 2008 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2008/492 25 juillet 2008 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

* S/2006/920.

**Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général***

S/2007/789	27 décembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/476	22 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

S/2008/52	25 janvier 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/53	29 janvier 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/347	30 mai 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/383	30 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

Documentation et méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité

S/2007/770	28 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/84 et Corr.1	3 janvier 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2007/579	14 septembre 2007	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2008/205	11 mars 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/206	26 mars 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/238	8 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/239	11 avril 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en République centrafricaine

S/2007/522	27 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/523	31 août 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/702	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2007/703	3 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/383	30 mai 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2008/414	23 juin 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

S/2007/522	27 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/523	31 août 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/127	21 février 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/128	26 février 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Conseiller spécial pour la prévention du génocide et Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger

S/2007/721	31 août 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/722	7 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2007/753	28 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/695	30 novembre 2007	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2007/710	5 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2007/754	21 décembre 2007	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

S/2008/285	28 avril 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/286	30 avril 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général